

**Szegedi Tudományegyetem
Bölcsészet- és Társadalomtudományi Kar
Irodalom- és Kultúratudományi Doktori Iskola
Francia nyelvű irodalmak és kultúrák program**

VÁRADI MÁRTA

**Témoins historiques et intimes de la Cour : narration et témoignage à
travers le regard personnel dans les souvenirs des mémoralistes
Campan et Cléry**

Doktori értekezés

Témavezető : dr. Kovács Ilona
egyetemi docens

dr. Szász Géza
egyetemi docens

**SZTE BTK
2026**

Nyilatkozat

Én, Váradi Márta, mint jelen doktori disszertáció szerzője kijelentem, hogy a *Témoins historiques et intimes de la Cour : narration et témoignage à travers le regard personnel dans les souvenirs des mémoralistes Campan et Cléry* című doktori értekezés saját, önálló munkám. Sem az értekezést, sem annak részeit egyéb fokozat, illetve minősítés megszerzése céljából máshová nem nyújtottam be. Minden általam felhasznált műre és tanulmányra, a disszertáció témájához kapcsolódó, megjelent publikációira egyértelműen hivatkozom munkámban. Hozzájárulok, hogy értekezésem elérhető legyen a Szegedi Tudományegyetem Doktori Repozitóriumának felületén.

Szeged, 2026. január 21.

Váradi Márta
sk.

Table des matières

Introduction	5
Objectifs de la thèse	7
CHAPITRE I	14
Les mémoires comme genre littéraire	14
1. <i>Étymologie et signification du terme</i>	14
2. <i>Prémices de l'intime dans le genre des mémoires</i>	24
3. <i>Mémoires de femmes de lettres – la naissance de l'intime</i>	38
4. <i>Les mémoires roturiers du XVIII^{ème} siècle</i>	46
5. <i>La notion d'intimité et la stratégie narrative chez Campan et Cléry</i>	49
CHAPITRE II	53
Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry	53
1. <i>Cléry, comme personnage réel</i>	53
2. <i>Les événements du 10 août 1792</i>	59
3. <i>Le 3 septembre 1792</i>	64
4. <i>Les derniers jours de Louis XVI</i>	68
Cléry vu par ses contemporains	75
1. <i>Madame Campan, Huë et Lepitre</i>	78
2. <i>Jean Eckard et Pierre-Louis Cant-Hanet, frère du mémorialiste</i>	83
3. <i>Le Journal de Cléry à l'étranger – son manuscrit</i>	91
CHAPITRE III	102
Jeanne-Louise-Henriette Genet, Madame Campan	102
1. <i>Madame Campan, comme personnage réel</i>	104
2. <i>Le Mariage de Figaro</i>	110
3. <i>L'affaire du collier</i>	113
4. <i>Fuite à Varennes et départ de Mme Campan</i>	123
Madame Campan vue par ses contemporains	130
1. <i>Messieurs d'Aubier et Cant-Hanet</i>	130
2. <i>La marquise de Créquy, Aimée de Coigny et les Mémoires de Madame de Genlis</i>	135
3. <i>Madame de Tourzel et Madame Vigée-Lebrun</i>	140
4. <i>Le Baron de Goguelat, Jules Gustave Flammermont et autres</i>	146
Madame Campan l'éducatrice	154
Conclusion	159
Annexe	166
Bibliographie	186

« Je dirai ce que j'ai vu. Je ferai connaître le caractère de Marie-Antoinette, ses habitudes privées (...). J'ouvrirai en quelque sorte la porte de ses cabinets intérieurs, où j'ai passé tant de moments près d'elle, dans les plus belles comme dans les plus tristes années de sa vie »¹

¹ CAMPAN, Madame. *Mémoires*. Notice. Paris : Librairie Firmin Didot Frères, Mercure de France, 1823.

Introduction

C'est à partir des années 1960 environ qu'en France le genre des mémoires commence à susciter la curiosité des chercheurs et des lettrés.² Ce genre était étudié principalement par les historiens³, phénomène venant du fait que les mémoires étaient considérés comme démunis de perspective littéraire⁴ et étaient donc rangés parmi les genres historiques. Cette situation changera pourtant, avec l'avènement des *Mémoires* de Commynes⁵ dont la première édition critique paraît en 1552⁶ : ce sera, et est aussi celle qui donnera le titre propre de *Mémoires*. Ce sera donc à partir de cette date que l'histoire prend en considération le genre comme faisant partie du domaine littéraire. Comment définir les mémoires dans la perspective des études littéraires modernes ? Il existe une pluralité d'interprétations à ce sujet, mais une chose est certaine : le genre appartient à l'*ars memoriae*, puisqu'il évoque une remémoration d'événements singuliers du passé.⁷ Ce témoignage est un genre par excellence de transition entre le document de la mémoire collective et l'historiographie. S'il y a mémoire, il y a forcément présence d'imagination aussi. Ce sera cette présence qui justifiera l'angle d'approche littéraire des mémoires : la valeur imaginative – la distinction entre le vécu et la fiction. Le trait commun de la mémoire (ou de l'évocation) et de l'imagination, c'est l'absence du présent. C'est ainsi que s'est posée la valeur principale de mes recherches concernant l'étude des mémoires et tout particulièrement – entre autres – celle des souvenirs de Madame Campan : la distinction entre le réel et la fiction. Pour cela, j'ai étudié un corpus étendu, composé de manuels historiques, de journaux, de notes et divers témoignages de l'époque – auxquelles je me référerai tout au long de l'étude – puisque si j'ai une certitude, c'est que je devais me douter de la véracité de quelques éditions et même de quelques mémorialistes.

² COLL. *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde, Colloque de Strasbourg et Metz, colloque du 18-20 mai 1978, sous le patronage de la Société d'Etude du XVIIe siècle*. Editions Klincksieck, 1979.

³ Nous nous référerons durant l'intégralité de la thèse uniquement aux Mémoires dits historiques.

⁴ Au sujet de la valorisation mutuelle des perspectives littéraires et historiques dans le genre des mémoires, voir l'ouvrage mentionné ci-dessus, note 1.

⁵ COMMYNES, *Mémoires*, in *Histoire et chroniqueurs du Moyen Age*, Pléiade, Bruges, 1958.

⁶ Par Denis SAUVAGE, historiographe du roi de France, Henri II. Cf. *Les Mémoires de messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton : sur les principaux faits, & gestes de Louis onzième & de Charles huitième, son filz, Roys de France, Reveus & corrigés par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un Exemplaire pris à l'original de l'Auteur... Avec privilège du Roy, 1552*.

⁷ RICÉUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Broché, Paris, 2000., pp. 23-26.

Par exemple, dans le *Journal* de Cléry, l'auteur ne laisse aucune place à l'imagination – là, j'ai dû étudier l'ouvrage sous un autre angle : celui de l'historicité. Retracer premièrement la véracité du texte, puis celle des événements et enfin procéder à l'identification des personnages. Il existe une variante du *Journal* publié en 1800, qui est différente de celle de la première édition de 1798. J'ai donc dû analyser les deux textes en parallèle et mettre en évidence lequel des deux devrait être traité en tant qu'« original », ou plus authentique. Il est aujourd'hui évident qu'il s'agit de celle de 1798, mais lorsque j'ai commencé mes recherches (en 2004) la numérisation des documents était encore très peu répandue. Il s'agissait de retrouver des documents dans les fonds d'archives et de bibliothèques.

Objectifs de la thèse

L'ambition qui m'a poussée à étudier les mémoires et, plus particulièrement, ceux de plusieurs roturiers du XVIII^e siècle venait d'un côté de ma passion pour l'histoire, ainsi que de mon intérêt, un peu plus tardif pour la littérature : d'un autre côté mes lectures m'ont progressivement convaincue que les mémoires ne disposaient pas de place positivement définie parmi les textes relatant le passé. Mon intention était ainsi d'étudier le genre des mémoires et de comprendre pourquoi un grand nombre d'entre eux n'ont jamais été classés ni comme sources historiques, ni comme œuvres littéraires. Je me suis aussi penchée sur la nature de l'écriture des mémoires : à chaque œuvre étudiée, j'ai commencé par les questions classiques : qui écrit, quand, pourquoi et pour qui ? Je me suis intéressée au destin du témoignage et j'ai dû en conclure à ma surprise qu'un nombre considérable de ces écrits a tout simplement été oublié par la postérité. Il m'a été difficile de poser une limite chronologique à mes recherches, puisque plus je lisais d'ouvrages, plus je m'intéressais à divers auteurs et problématiques et ainsi je m'éloignais de mon corpus initial, notamment des mémoires écrits durant ou peu après la Révolution française et qui ont pour sujet le destin de la famille royale.

Le but que je me suis proposé dans cette thèse est de faire connaître deux ouvrages plus ou moins méconnus : le *Journal de Cléry* et les *Mémoires* de Madame Campan. Lorsque j'utilise le terme de « méconnus », je me réfère à la lecture générale des historiens et aux œuvres littéraires classiques, dont ces mémoires « oubliés » ne font pas partie. Ces deux ouvrages sont quasi inconnus par le public hongrois et en ce qui concerne mes recherches en langue française, je me suis rendu compte qu'il n'existait aucun travail récent sur Cléry et qu'il n'y avait que très peu d'ouvrages sur les écrits de Madame Campan⁸. Cette absence de bibliographie m'a rendu la tâche difficile, mais j'en ai été tout aussi heureuse, puisque j'avais pu ainsi explorer des textes datant pratiquement de deux siècles et, en réalité oubliés. Vu ce constat, j'ai divisé la thèse en trois grandes parties : celle-ci débute par l'analyse des mémoires comme genre, et de leur problématique historico-littéraire où nous cherchons à retracer et à illustrer les

⁸KERTANGUY, Inès de. *Secret de cour, Madame Campan au service de Marie-Antoinette et de Napoléon*, Broché, 1999., et quelques autres ouvrages datant d'avant-guerre, comme celui de REVAL, Gabrielle. *Madame Campan assistante de Napoléon* [en ligne] Paris : Albin Michel, 1931. [(re)consulté le 25 janvier 2025]. Disponible sur : <https://bibliotheques-numeriques.defense.gouv.fr/musee-national-de-la-marine/impression/document/954c5272-7b2a-4786-8d91-56c2d478f5ec>

transformations de cette écriture qui, initialement de nature historique, s'est mué en littéraire à l'époque classique. Deux chapitres se consacreront à la présentation du valet de chambre de Louis XVI, Cléry et de son *Journal*, puis à la présentation de Madame Campan, en tant que personnage réel et en tant que mémorialiste.

Au cours de mes recherches, j'ai essentiellement utilisé la méthode quintilienne, et plus précisément je me suis posée comme perception d'analyse les questions suivantes : « Qui écrit ? Quand ? Pourquoi ? Pour qui ? Pour quelle visée ? ». J'ai étendu ce principe à l'interprétation des souvenirs de Cléry et de Madame Campan et dans ce cadre méthodologique, j'ai constaté que le mémorial peut être examiné comme une construction rhétorique et éthique, dans laquelle la structure, le style et la force persuasive deviennent autant d'objets d'analyse. Les auteurs - surtout le valet de chambre - usent l'émotionnel dans leur style narratif, afin de susciter la compassion du lecteur. Nous verrons à travers les citations du *Journal* de Cléry (chapitre III) le mélange d'une tonalité de récit sobre et pathétique à la fois qui, en mobilisant l'émotion et la sensibilité du lecteur, parvient à légitimer son témoignage.

Par ailleurs, mes recherches sont non seulement littéraires, mais aussi historiques, puisque j'ai dû mobiliser les deux approches lors de l'étude des sources et des textes, mettant ainsi de côté le principe de l'école méthodique (le positivisme), qui avait choisi d'écarter les mémoires de l'écriture de l'Histoire et, de ce fait, de reléguer ce genre dans le domaine de la littérature. Ce premier grand chapitre qui traite du genre des mémoires, tentera donc de répondre aux questions suivantes : pourquoi les mémoires ont-ils été déclassifiés du genre historique et pourquoi nombreux d'entre eux n'ont vu qu'une seule édition, ou pourquoi ont-ils été simplement oubliés par la postériorité ? Pourquoi les mémoires ont-ils cessé d'être considérés comme apport historique ? Quelle est la raison de la diffusion en masse des souvenirs au début du XIX^e siècle ? Les souvenirs des auteurs analysés sont-ils des originaux ou de faux-mémoires ? Pourquoi n'ont-ils pas été publiés pendant plus d'un siècle à la suite des premières éditions ? Je ne prétends pas donner des réponses définitives à ces questions, mais je propose des hypothèses et des réponses possibles.

Il s'agit d'une recherche pluridisciplinaire, puisque je me suis servie de sources historiques tout aussi bien que de textes littéraires, afin de conclure mes recherches. Sur

le plan théorique, j'ai étudié les grands classiques traitant du genre des mémoires⁹, tout comme j'ai lu les volumes traitant de l'historiographie¹⁰. Puis, pour donner suite à mes lectures, je me suis penchée sur le rapprochement des perspectives historiques et littéraires valorisées particulièrement chez les mémorialistes roturiers étudiés.

Lors de mes recherches portant sur Cléry, trois grandes découvertes m'attendaient. La première a été de trouver une copie de son *Journal* de 1798 (la première édition) à la Bibliothèque Nationale Széchényi de Budapest, au Département des manuscrits¹¹, et ceci à ma plus grande surprise. Cette copie a certainement dû appartenir à une famille aisée parce que le blason de celle-ci a été découpé de la première page pour en empêcher l'identification. J'ai mené des recherches afin de me renseigner sur la date d'acquisition du volume (sûrement après-guerre [‘14-18 et ’39-45]) et de ses conditions, mais aucune trace écrite n'existe à ce sujet. Mon deuxième résultat a été de retrouver les *Mémoires*¹² du frère de Cléry, Pierre-Louis Cant Hanet. Grâce à ses souvenirs, j'ai pu reconstituer le personnage de Cléry. Notons que, si les mémorialistes brossent leur image dans leurs souvenirs, Cléry, lui, s'efface complètement dans son *Journal*. Les souvenirs de Cléry sont particuliers, puisqu'ils ont été publiés très tôt, en 1798¹³; alors que la « fièvre » générale de la publication des mémoires relatifs à la Révolution commence après l'ère napoléonienne. Le *Journal* verra plusieurs publications à intervalles réguliers. Situation nullement comparable à celles des *Mémoires* de Madame Campan, dont les réimpressions se succèdent à une vitesse fulgurante jusqu'à ce que les témoignages postrévolutionnaires soient dépourvus de tout intérêt public. Cette chute libre du style mémorial a lieu à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle ; le professeur Damien

⁹DEMORIS, René. *Le Roman à la première personne : du classicisme aux lumières*, Paris : A. Colin, 1975., LEJEUNE, Philippe. *Le Pacte autobiographique*, Seuil, 1975, nouv. Ed. 1996., et du même auteur *L'autobiographie en France*, Paris : Armand Colin, 2004.

¹⁰NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1986., BARNES, Harry Elmer. *A History of historical writing, Second revised edition*, Dover Publications Inc., New York, 1962.

¹¹Budapest Gy., Ritkaságok Gyűjtemény, 09/3047, ISBN in 10844.

¹²Bien qu'en bas de page, mais je désire ici démontrer l'efficacité de Google Book search, car c'est grâce à cette incitative que j'ai pu lire en ligne ces *Mémoires*. Je désire tout particulièrement remercier Monsieur Yusri Ali Hazran de l'Université de Harvard qui a eu la gentillesse de numériser toujours dans le cadre de Google Book search une étude au sujet de Cléry dont aucun exemplaire ne se trouve en Europe selon les fichiers de bibliothèques. Il s'agit de la *Notice sur J.B.C. Hanet Cléry, dernier serviteur de Louis XVI de Jean Eckard*, publié en 1825.

¹³CLÉRY. *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Imp. De Baylis, Londres, 1798., (par la suite : abr. Mém./ JBCH. 1798.).

Zanone détermine cette date limite comme imposée par la publication des *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, en 1848¹⁴.

Mes études portant sur les *Mémoires* de Madame Campan ont apporté tout autant de succès personnels et scientifiques, même si quelques informations restent encore à explorer en la matière. Néanmoins, le résultat de mes recherches est argumenté et documenté. Il existe déjà de nombreux articles et autres éléments bibliographiques sur la première femme de chambre de Marie-Antoinette, mais peu concernent la période qui va de 1770 à 1793. L'attention de ces biographies existantes s'est surtout portée sur la maison d'éducation que Jeanne-Louise-Henriette Campan avait fondée à Saint-Germain-en-Laye, puisque l'*Institution nationale* de Saint-Germain était unique, non seulement en raison de l'importance accordée à l'éducation des jeunes filles (qui était négligée à l'époque), mais aussi à cause de l'exclusivité de ses pensionnaires : filles de la haute bourgeoisie et de la noblesse comme Hortense (fille de Joséphine), Emilie et Stéphanie (nièces de Joséphine), mais aussi la sœur du général Napoléon Bonaparte, Caroline, qui toutes y reçurent leur éducation.

La duplicité du caractère de Madame Campan laisse le personnage difficile à définir. Certains pensent qu'« elle appartenait à cette bourgeoisie qui, vivant à la Cour et y recherchant les charges anoblissantes, semblait vouée au service et à l'intimité des Princes, en attendant de fournir des hauts fonctionnaires à la République puis à l'Empire. »¹⁵. En effet, tout au long de mes lectures relatives à la première femme de chambre de Marie-Antoinette, je n'ai guère réussi à percevoir la nature « réelle » de Madame Campan. Ses *Mémoires* ont un ton profondément respectueux vis-à-vis de la famille royale et semblent être honnêtes aussi ; pourtant, ses souvenirs ont eu un retentissement contemporain négatif, notamment dans les milieux monarchistes.

Le dessein de Madame Campan avait été de laisser son témoignage du règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Selon la mémorialiste, tous deux avaient l'intention d'écrire leurs souvenirs, mais à la suite de la tournure tragique des événements, ils n'ont pas pu le faire. Elle écrira à ce sujet les lignes suivantes : « Louis XVI avait l'intention

¹⁴ ZANONE, Damien. *Les mémoires comme genre ? La mémoire historique en quête d'une forme stable dans la première moitié du XIX^e siècle français* [en ligne]. [consulté le 19 avril 2013]. Disponible sur : <http://ler.letras.up.pt/uploads/ficheiros/5942.pdf>
<https://ojs.letras.up.pt/ojs/index.php/int/article/view/5905/5557>

¹⁵ RAME, Colonel Henri. *Madame Campan et ses élèves*, in *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 356, décembre 1987, pp. 24-33.

d'écrire des Mémoires [...]. La reine avait aussi le même dessein : elle a conservé longtemps beaucoup de correspondances et un grand nombre de rapports très détaillés, faits sur l'esprit et les événements du temps. Mais après la journée du 20 juin 1792, elle fut forcée d'en brûler la plus grande partie ».¹⁶

Bien sûr, Madame Campan ne se « permet pas de se placer sur la même ligne »¹⁷ que ses souverains – ayant servi Louis XVI et Marie-Antoinette pendant de nombreuses années, son témoignage est de première main, ainsi « la vérité de détails fera le mérite des [ses] écrits ».¹⁸ Pourtant la véracité des *Mémoires* avait été contestée par de nombreux contemporains qui lui reprochent aussi de trop exposer l'importance de sa personnalité auprès de la famille royale. Ainsi, durant mes recherches relatives au caractère, à la personnalité et à l'importance du point de vue historique des fonctions de Madame Campan, j'ai dû prendre en considération la complexité de la problématique. Ceci, en lisant les témoignages divers et cherchant des allusions aux *Mémoires* de la première femme de chambre de Marie-Antoinette.

Pour conclure, mes lectures sont allées bien au-delà de l'interprétation des deux mémorialistes et des études et publications posthumes qui les concernent. Afin de connaître leur personnage et leur rôle véridique durant les événements concernés, j'ai étudié de nombreux mémoires, témoignages et journaux de l'époque. Souvent, les contradictions et divergences étaient évidentes, mais la vérification des faits réels s'avérait bien difficile. D'ailleurs, rien ne prouve vraiment que malgré mes recherches assidues, j'ai pu en effet retracer la fonction réelle de mes mémorialistes et expliquer pourquoi les *Mémoires* de Madame Campan ont eu plus de mérite et de valeurs pour la postérité que le *Journal* de Cléry, alors que selon les archives, ceci devrait être le contraire. Certains documents ont été mis en annexe à la fin de la thèse – des documents tels que par exemple les portraits de Madame Campan et de Cléry et la préface du *Journal* de la première édition, celle de 1798. D'autres documents y sont joints également, tels que la lettre ouverte de Cléry publiée dans le *Spectateur du Nord*.

Mes remerciements vont premièrement à Madame le professeur, Dr. Ilona Kovács, qui m'a soutenue et m'a guidée tout le long de mes études universitaires, doctorales, et même au-delà. Sa disparition subite survenue avant la présentation et la défense de ce travail m'a profondément marquée.

¹⁶ Mém.// MVMA. p.6.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

Je désire aussi remercier le *Département d'études françaises* de Szeged et Monsieur le professeur Géza Szász pour son soutien et la reprise du suivi de la présente thèse. Je désire aussi remercier Madame le professeur Timea Gyimesi pour son soutien et l'étendue de son aide apportée à la finalisation de ce projet. Finalement remémorer Madame le professeur feu Olga Penke. Chacun m'a fait connaître et apprécier les Lumières françaises, et le XVIII^e siècle en général.

Le contexte de nos recherches et de notre thèse même serait incomplet si l'on ne mentionnait pas l'immortel mémorialiste, le chevalier de Steingalt, *Giacomo Casanova*. Nous ne prétendons nullement à présenter une analyse sur l'*Histoire de ma vie*, puisque ceci n'est pas le sujet de la thèse, mais nous désirons souligner mon intérêt pour ses mémoires. C'est à travers la lecture de sa fuite des Plombs que mon attention s'est portée très tôt au genre des mémoires (et l'autobiographie). C'est une évidence que l'*Histoire de ma vie* n'est que peu conforme aux exigences de l'autobiographie moderne et des mémoires. Il y manque complètement la dimension apologétique : Casanova n'a rien à défendre, rien à expliquer. Il (ra)conte. Les plus grands souvenirs de la littérature européenne (dont le manuscrit s'est vendu à plus de sept millions d'euro) sont *une histoire*. Comme le titre l'indique d'ailleurs...

Tout le génie de Casanova réside dans la légèreté, l'allégresse et le plaisir de la vie. Il en est pareil pour ses mémoires qu'il rédige sans aucune ambition littéraire, mais uniquement pour le *plaisir* (il ne s'agit en aucun cas de *témoignage* de sa part).

Et pourtant, ce récit de vie structuré suit bien une logique romanesque : « Giacomo n'écrit que par plaisir, dessinant un itinéraire destiné à (se) divertir »¹⁹. Nous pensons qu'il y a les mémoires *avant* et *après* Casanova. Certes, les *Mémoires* d'une Madame Campan ou d'un Cléry piquent l'intérêt du lecteur curieux et avide de petits potins de Cour, mais jamais nous y retrouverons le style de conteur, l'intimité, le libertinage et les grands de la société mondaine de l'Ancien Régime tel que nous les retrouvons chez le chevalier autoproclamé. Casanova aura vu beaucoup plus que Madame Campan et même si le mythe est constant dans son récit, nous aimons à le croire. Casanova *est le mémorialiste* par excellence.

Nous désirons ici faire hommage à Madame Ilona Kovács, professeur honoraire, chercheuse et érudit de la littérature autobiographique du XVIII^e et XIX^e siècle, experte

¹⁹ ROVERE, Maxime. *Casanova*, Gallimard, 2011., p. 264.

de Casanova, du marquis de Sade, de Marivaux et de la littérature intime. C'est grâce à elle que le « projet » de cette thèse a abouti.

Femme exceptionnelle, je lui suis reconnaissante pour toutes les années passées ensemble. Pour ses conseils, son soutien, sa joie de vivre et sa délicatesse. Je désire dédier à sa mémoire cette étude. Tel Casanova, *Ilonka* était « curieuse » et « extraordinaire ». Personnalité unique, sa « singularité était dans son attention envers la singularité des autres »²⁰.

²⁰ ROVERE. *Op. cit.*, p.172.

CHAPITRE I

Les mémoires comme genre littéraire

1. Étymologie et signification du terme²¹

Quelle définition peut-on donner au genre des mémoires et quelle est leur essence ? Pourquoi souvent le genre est-il considéré d'« indomptable »²² ? Afin de pouvoir répondre à ces questions, il est important d'analyser le terme, de vérifier son étymologie et de parcourir son évolution à travers l'Histoire et l'histoire littéraire.

Selon le *Dictionnaire étymologique Larousse*, « *mémoires* n.f. est issu du latin *memoria* ; s.m. (v. 1300) », et signifie un « écrit, pour que mémoire en soit gardée »²³.

Le dictionnaire précisera plus bas et, légèrement séparé, le terme *remémorer*, qui apparaît vers la fin du XIV^e siècle et dérive du bas latin *rememorari*, « se souvenir »²⁴.

Le *Dictionnaire historique de la langue française* Le Robert, écrit :

mémoire¹, n.f., est issue du latin (1050) *memoria*, aptitude à se souvenir et aussi "ensemble des souvenirs", employé au pluriel *memoriae* "recueil de souvenirs"²⁵.

Du latin « *memoria* », le terme trouve son étymologie du « *memini* » (se souvenir), mais aussi du grec « *mártys* » (témoin). Il s'agit d'un mot composé, du *memor* (apparenté au *memini*) et du suffixe *-ia*. Le mot *memoria* avait signifié un « tombeau vénérable »²⁶ afin de perpétuer le souvenir de la famille ou de la personne défunte, la *memoria martyris*. En effet, l'objectif principal était de ne pas laisser à l'oubli les vertus de la famille en question, il fallait que la postérité s'en souvienne. Ainsi, le concept se

²¹ Cf. VÁRADI, Márta. « Les mémoires comme genre ». *Acta Romanica* Tomus XXVII – Studia Iuvenum, JATE Press, Szeged 2010 HU ISSN 0567-8099 Acta Rom., pp. 93-100.

²² AÏSSAOUI, Driss. « Les Mémoires : un genre errant ». *Dalhousie French Studies* [en ligne]. Vol. 61, Winter 2002, pp. 12-26, Publié par Dalhousie University. [consulté le 12 avril 2014]. Disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/40837414>

²³ DOUZOT-DUBOIS-MITTERAND, *Dictionnaire étymologique*, Ed. Larousse, Paris, 1990., p. 457. Selon le *Grand Dictionnaire Latin*, « *memoria*, *memoriae* » est féminin, appartenant à la première déclinaison et a pour signification première « faculté de se souvenir ». Elle a aussi comme ultime signification « (au pluriel) annales, mémoires ». [consulté en ligne le 25 juin 2024, www.grand-dictionnaire-latin.com]. Néanmoins, en français moderne, le genre des mémoires dérive du nom masculin, « le mémoire », et gagnera un changement de signification au pluriel.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain REY, T. II, F-Pr, Le Robert, Paris, 1998, p. 2189, (par la suite DHLF).

²⁶ *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde, Colloque de Strasbourg et Metz, colloque du 18-20 mai 1978, sous le patronage de la Société d'Etude du XVII^e siècle*. Editions Klincksieck, 1979., (abr.VMFF), p. 13. VMFF, p. 13.

base sur deux idées essentielles et fondamentales qui en font son origine : la renommée et celle de l'Histoire.²⁷

Déjà, au Moyen-Age existaient des « pré-mémoires »²⁸ qui servaient à garder mémoire des grands de l'époque. Tels des « biographies » primitives, celle-ci faisaient partie entièrement du genre historiographique et sont toujours considérés comme des textes historiques.²⁹ Ces textes étaient destinés non seulement aux descendants directs, mais en général aux futures générations à titre moins éducatif que documentaire. Ces « pré-mémoires » servaient de « *dossiers utiles à leur établissement [histoire familiale]* ».³⁰

Dès le XII^e siècle environ, le mot aura une nouvelle signification de valeur active, celle d'« *action de se souvenir de quelqu'un ou de quelque chose (v. 1135)* ».³¹ Le terme prendra forme de locution aussi, aujourd'hui devenue vieillie, celle de « *faire mémoire de* » qui aura pour sens « *faire que le souvenir soit gardé* » qui sera surtout utilisé plus tard au sens liturgique.³² Ce fut vers la deuxième moitié du XII^e siècle, toujours selon Le Robert, que *mémoire* acquerra le sens particulier de « *souvenir durable* », puis lentement, donnera deux dérivés formés en français, celui d'*aide-mémoire* et celui de *Mémoires* : « **mémoires**, n.m., procède de *mémoire* par changement de genre »³³. La formule sera premièrement attestée pour « *relation par écrit* » ; *relation*, qui dérive lui aussi de latin (*relatio*, -onis) et désignera à l'époque (v. 1220) l'action de *reporter* ou de *rapporter* avec, « *déjà à partir du 1^{er} siècle la valeur juridique de "témoigner" et "rapport"* »³⁴. Le terme *Mémoires* prendra un peu plus tard, en moyen français, le sens d'« *écrit contenant des renseignements, des indications sur une affaire (v. 1477)* » et sera un terme spécial en droit.³⁵ Il existe d'innombrables définitions des mémoires qui varient selon le genre (féminin ou masculin) et selon la singularité ou la pluralité du terme. Ainsi, nous voyons que dans divers cas, le terme désigne un ou des textes prospectifs et non rétrospectifs, et ceci uniquement dans le cas des « *mémoires* », nom au pluriel.³⁶ Ce ne sera qu'au XVI^e siècle, avec l'apparition des *Mémoires de messire*

²⁷ *Ibid.*, p. 14.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ De tels « pré-mémoires » sont par excellence La vie de Charlemagne écrit par Eginhard.

³⁰ VMFF. p. 15.

³¹ DHLF. p. 2189.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ DHLF. p. 3157.

³⁵ DHLF. p. 2189.

³⁶ AÏSSAOUI, Driss. *Op. cit.* p. 13. – « Pour l'avocat, l'apothicaire ou toute personne affairée, un mémoire, c'est un écrit dans lequel on consigne tout ce qu'on ne doit point oublier ».

Philippe de Commines (revus et corrigés en 1552) que le terme a pris le sens d'« ouvrage faisant le récit des événements dont on a été le témoin »³⁷ créant ainsi l'appellation d'un (nouveau) genre littéraire.³⁸

Il est important de noter que le latin utilisait le terme au pluriel, *memoriae* au sens d'*annales* et *monuments historiques*.³⁹ Cependant, le substantif féminin latin *annales* subira un changement sémiotique durant sa transition dans la langue française. Il sera emprunté (autour de 1447) pour désigner sa signification de *libri annales*, pluriel substantivé de l'adjectif *annalis*, qui signifie « annuel », de *annus*. D'où dérivera la forme « annales », qui désigne une *chronique annuelle* (v. 1170, Normandie), sous format de livre et qui est un *genre historique*. Cette chronique est un récit historique écrite année après année et suit une chronologie stricte.⁴⁰

Comme genre, les mémoires ne font pas partie des annales. Les annales sont un genre historique et renvoient surtout à l'Histoire, à l'économie et à la religion (Pâques)⁴¹, tandis que les mémoires sont un genre avant tout littéraire, mais qui se trouvent aux frontières de la littérature et de l'Histoire. Les mémoires relèvent ainsi par nature de l'interdisciplinarité. Certes, le genre s'est développé de l'historiographie, mais a vite été dominé par le littéraire. D'autant plus qu'il existe une « hiérarchie » entre mémoires et Histoire qui, elle, repose sur uniquement un critère : celui du style⁴². Mais aussi :

/.../ les Mémoires visent à susciter les frémissements inspirés par l'indignation ou l'enthousiasme qu'ils cherchent à éveiller chez des lecteurs qu'ils introduisent dans le feu de l'action. Ils diffèrent en cela de l'Histoire qui prétend à la sérénité et à l'objectivité. »⁴³

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Notons ici aussi la publication des Mémoires d'Olivers de la Marche (1470), ceux de Guillaume de Villeneuve (publiés pour la première fois en 1717) et les Chroniques de Jean de Troyes véritablement Jean de Royes – dates de publications : 1451-1500) qui tous adoptent un ton personnel dans le prologue de leurs souvenirs.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ DHLF. p. 147. – la naissance des annales est liée au calcul de la plus grande fête chrétienne : Pâques. Chaque année la date festive était calculée avec sérieux et gravée sur l'autel de bois, ainsi naissent ces chroniques historiques. Pour en savoir plus : Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1986.

⁴¹ Les annales ont aussi souvent pour synonymes *historiae*, ce que beaucoup de littéraires ont tendance à oublier. Les précédents des annales étaient les *annales maximi* (Grandes Annales, chroniques tenues par les pontifes de la Rome antique) dans lesquels se trouvaient écrits le nom des magistrats et les événements les plus importants de l'année courante. L'obligation de ces écrits a été effacé sur ordre de Mucius Scaevola (131-114 av. J-C.). Plus tard, le terme d'annales, durant le Moyen Age a été apprécié surtout par les ecclésiastiques ou encore dans les cours royales. Souvent ces chroniques contiennent des informations complètement inintéressantes et de différentes natures, tels qu'économique, militaire ou encore de chasse.

⁴² AÏSSAOUI, Driss. *Op. cit.*, p. 14.

⁴³ *Ibid.*, p. 14.

Le genre prend une forme bien singulière à partir du XVI^e siècle, et son sens moderne trouve ses racines avant tout à la fin de la période classique et au XVIII^e siècle. Selon M. Marc Fumaroli :

Dès /.../ 1596, on peut dire que le genre des Mémoires d'épée est constitué. Il a son modèle antique, César ; il a son modèle moderne, qui lui confère une légitimité nationale, Commynes ; il a sa rhétorique, qui consiste à refuser l'Ars historica ou plutôt à la sacrifier hautainement à l'autorité du témoin et à la sobriété sans apprêt, pure de louange et de blâme, du récit des faits.⁴⁴

Dans la deuxième catégorie on peut grouper l'*autobiographie*, le *journal* et les *souvenirs*⁴⁵. Le dictionnaire ajoute aussi à cette catégorie la notion de l'*histoire* qui est égale à « écrire ses mémoires », à raconter sa vie, et aussi à *fausser*.⁴⁶ Ce terme attire l'attention, puisque le fait de fausser, déformer la vérité ou la dissimuler, éventuellement la masquer appartient par essence au genre.

Le genre de l'autobiographie commence à surgir au XVII^e siècle et est souvent destiné à « écrire ou évoquer une expérience religieuse ou mystique »⁴⁷ Ce sera donc dans le genre des mémoires que l'*apologie* trouvera sa continuation ; « *ce processus de contamination entre confession religieuse et mémoires était déjà engagé au XVII^e* » écrira Jacques Voisine dans son étude sur les *Mémoires et autobiographies*.⁴⁸ Pour d'autres chercheurs, encore au XVII^e siècle, les mémoires sont en « quête de forme esthétique »⁴⁹ et il n'y a pas encore de distinction claire entre les mémoires à modèle biographique et l'autobiographie : « par ailleurs, les mémorialistes évitent la forme autobiographique parce qu'ils n'ont pas à portée de main un modèle pouvant les inspirer ». ⁵⁰ La rédaction de *Mémoires* ou de *Confessions* (ou *Histoire de conversion*, qui est la confession au sens propre) était surtout pratiquée par les protestants, notamment par les piétistes⁵¹. Chez les protestants, il y aura une continuité de l'expression de la foi, notamment durant les persécutions où de nombreux *Mémoires*

⁴⁴ AÏSSAOUI, Driss. *Op. cit.* p. 15.

⁴⁵ L'exemple des mémoires autobiographiques par excellence seront les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau et avant lui, les *Mémoires* du Cardinal de Retz.

⁴⁶ Le Grand Robert, de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de langue française par Paul Robert, T.IV, Paris, 2001., p. 1333. – d'ailleurs cette supposition exclue automatiquement la théorie de la première catégorie.

⁴⁷ VIGUERIE, Jean de. *Histoire et Dictionnaire des Lumières*, 1715-1789, Ed. Robert Laffont, Paris, 1995., p. 1179.

⁴⁸ VOISINE, Jacques. *Mémoires et autobiographies (1760-1820)*, Neohelicon, XVIII/2, 1991, pp.149-183.

⁴⁹ AÏSSAOUI, Dris., *Op. cit.* p. 15.

⁵⁰ *Ibid.*, p.16. – Notons ici que les ouvrages à portées autobiographiques sont souvent accompagnés d'un sous-titre, tel que « Mémoires de..., relations sur ... » ou encore « souvenirs de... ».

⁵¹ VOISINE, Jacques. *Op. cit.* p. 153.

naissent⁵², comme les *Mémoires* de Saint-Auban et bien entendu la très connue *Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. Du point de vue catholique, dès le XVII^e siècle, une aspiration à un retour aux origines du christianisme, un fort désir de purification de la foi naît et les expériences nées de cette volonté se traduiront dans les souvenirs laissés à la postérité sous forme de *Mémoires*.⁵³

A l'époque, en Hongrie, les mémoires et surtout ceux qui sont imprégnés de sentiment religieux sont dus à des mémorialistes comme Miklós Bethlen⁵⁴, Ferenc Rákóczi⁵⁵ ou encore Mihály Veresmarti⁵⁶, auteurs qui étaient pleinement conscients de la valeur de leurs mémoires.⁵⁷ Dans les mémoires du classicisme, il y a toujours une « revendication morale »⁵⁸, une volonté de « se peindre au moral »⁵⁹. Cette volonté vient du fait qu'il se passe à l'époque un profond changement social, un bouleversement de valeurs qui influence les intentions des mémorialistes. Cela se reflète complètement dans les souvenirs écrits par des politiques et des guerriers nobles emprisonnés, comme en témoignent les mémoires rédigés sous forme de journal du Maréchal de Bassompierre⁶⁰, les mémoires du duc d'Angoulême⁶¹, ceux d'Henri de la Tour d'Auvergne, duc de

⁵² De tels mémoires seront ceux de Jean Marteilhe, *Mémoires de, Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, Mercure de France, 1989., mais encore ceux de Luther, *Mémoires de*, Mercure de France, 1990., ou encore ceux d'Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires de, sur les Temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Edit de Nantes*, Mercure de France, Paris, 1968.

⁵³ Surtout sur le péninsule ibérique - à ce sujet lire d'Emile Appolis, « Mystiques portugais du XVIII^e siècle : jacobéens et sigillistes » in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1964, Vol. 19, n°1, pp. 38-54. [consulté en mars 2014]. Disponible sur : <https://www.jstor.org/stable/27576114>

⁵⁴ BETHLEN, Miklós (1642-1716), chancelier de Transylvanie entre 1691-1704, il laissera ses *Mémoires* (*Önéletírásom*) écrits en hongrois à ses enfants qu'il rédigea emprisonné à Vienne. Dans ses *Mémoires* (qui pourraient être traduits d'Autobiographie ou d'Histoire de ma vie aussi), la religiosité a une importance particulière, il se réfère souvent à la Bible (ceci aussi dans ses relations épistolaires). Ces *Mémoires* ont aussi été publiés en français sous le nom de Betlem Niklas en 1736, à Amsterdam.

⁵⁵ RÁKÓCZI, Ferenc, deuxième du nom, (1676-1735) rédigea ses *Mémoires du Prince François Rakoczy* en français (probablement en fin de 1717) et simultanément écrivit ses *Confessions* en latin. L'édition de 1739 qui est en fait la première aussi (bibl. Somogyi à Szeged, Hongrie) contient les *Mémoires apocryphes* de Miklós Bethlen. Les *Mémoires* de Rákóczi étaient extrêmement connus à l'époque et avaient une influence surtout sur la haute société française ; Madame de Pompadour en détenait un exemplaire dans sa bibliothèque privée.

⁵⁶ VERESMARTY, Mihály (1572-1645) réformé puis abdiquant pour la religion catholique, laissera des *mémoires* sous le titre de « *Megtérésem históriája* », *Histoire de ma conversion* (Turócszentmárton, bibl. Matica)

⁵⁷ VOISINE, Jacques. *Op. cit.*

⁵⁸ DEMORIS. *Op. cit.*, p. 67.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 69. – de plus de la « peinture moral » il y a aussi celle du physique, la description de soi, car souvent il n'existait pas de portrait du mémorialiste (ou ceux-ci ont été détruits). Ainsi, dans les *Mémoires* de Bethlen, nous pouvons lire une description sur son apparence physique, ses habitudes et son caractère de façon assez complète et riche en détails (Bethlen, Miklós, *Élete leírása magától*, Szépirodalmi könyvkiadó, Budapest, 1980. pp. 491-522)

⁶⁰ Rédigés durant sa détention à la Bastille entre 1635-1646.

⁶¹ Emprisonné à la Bastille en 1604 pour conspiration contre Henri IV, il sera libéré en 1616. Il a rédigé ses *Mémoires* en 1648, ceux-ci seront publiés posthume en 1667.

Bouillon, et de même l'*Histoire de ma vie* de Bethlen. Cette revendication morale s'imposait dans toute l'Europe, mais avant tout chez les protestants qui combattaient pour la protection de leur foi. Souvent, ces auteurs ont rédigé leurs souvenirs en prison, lorsqu'ils n'avaient plus d'illusions ni espérance. Ces écrits reflètent la *déchéance*⁶² et ils sont rédigés en captivité, même sur des galères dans le cas des protestants. Le motif du *vanitatum vanitas*⁶³ revient tout au long de ces mémoires, et il est souvent placé en tête du prologue :

Les expériences décrites par les mémoires sont dépourvues d'avenir : elles enseignent l'absurdité des préoccupations politiques et la folie de ceux qui ont tenté, de quelque manière, de peser sur l'histoire.⁶⁴

Le titre *Mémoires* sera le plus courant, mais certains utiliseront plutôt le terme d'*Histoire* ; de tels titres seront *Histoire de ma vie*, ou *Histoire pour servir à ...*, ce qui renvoie implicitement à deux notions. L'une est historique au sens propre (choses vues dont on témoigne) et l'autre personnelle (« *mon histoire* », *ma vie*, ainsi l'*Histoire de ma conversion* de Veresmarty concernant la littérature hongroise). Encore, au XVII^e siècle, et particulièrement en France

L'objet des Mémoires n'est pas la vie privée, qui n'a pas de légitimité à la publication, sauf dans le cas de la vie spirituelle, qui est exemplaire ou culmine dans l'abolition du moi en Dieu /.../.⁶⁵

Le « *moi* » des mémoires écrits au XVII^e siècle est encore, entre autres, une manifestation de la consommation de l'être en Dieu, héritée des *Confessions* de Saint Augustin, exprimée à travers le piétisme ou l'Histoire :

/.../ la littérature de *je* se réduit à l'autobiographie religieuse et à ces mémoires que Furetière définit comme « *des livres d'historiens écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires* ». ⁶⁶

Les nouvelles formes de la spiritualité apparues au XVII^e siècle comme le piétisme et le quiétisme ont sollicité l'introspection, en contribuant par là à enrichir les écrits intimes et personnels. Donc, l'accent personnel sera présent en tant que *moi* spirituel

⁶² DEMORIS. *Op. cit.*, p. 72.

⁶³ Bethlen dans ses Mémoires écrira « /.../ hol vagyon ma az egész világon vagy egy munkájok valóságos? », « /.../ mais où sont leurs œuvres ou le fruit de leurs labeurs ? » in Bethlen, Miklós, *Élete leírása magától*, Szépirodalmi könyvkiadó, Budapest, 1980., p. 422.

⁶⁴ DEMORIS, *Op. cit.*, p. 65.

⁶⁵ LESNE-JAFFRO, Emmanuèle. *Les lieux de l'autobiographie dans les Mémoires de la seconde moitié du XVII^e siècle* [en ligne]. Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1997, Vol. 49, n°49, p. 204. [consulté le 25 octobre 2009]. Disponible sur :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caief_0571-5865_1997_num_49_1_1282

⁶⁶HUBIER, Sébastien. *Littératures intimes. Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction*, Armand Colin, coll. " U ", p. 38.

ou *moi* historique, laissant un témoignage de choses vues et vécues à la descendance des auteurs : « le mémorialiste récite ses actions ou les grands rôles qu'il a joués, et qui ont une légitimité historique, non personnelle ».⁶⁷ Mais lentement, le *moi* spirituel quitte le terrain, l'introspection est « désacralisée »⁶⁸, et il reste uniquement le *moi* historique. Certes, puisque les mémoires ont toujours retracé l'histoire ou la destinée particulière en se concentrant sur la personne (*de qualité*) même de l'auteur.⁶⁹ Lentement, le genre se concrétisera sur la personnalisation et deviendra plus intime – l'accent commencera à se mettre sur le « *moi* » individuel. Les *Mémoires* du Cardinal de Retz, personnage historique et mondain, auront pour sujet le « *moi* » proprement dit. Les critiques littéraires considèrent ces souvenirs comme la première autobiographie, précédant ainsi les *Confessions* de Rousseau⁷⁰. Le phénomène d'individualisation des mémoires est surtout visible à travers des expériences pleinement privées, intérieures, comme celui du deuil⁷¹ et la conversion. Les mémoires commencent à se recentrer sur des observations de la vie privée, sur la connaissance de l'être humain : « L'introspection est désacralisée et permet l'émergence de l'autobiographie au sens moderne de ce terme. »⁷² Les mémoires de Françoise-Radegonde Le Noir⁷³ montrent bien la transition de la désacralisation du moi spirituel. Orpheline de mère, la mémorialiste montra dès son jeune âge un intérêt pour la vie dévote. Nous ne savons pas grand-chose de son enfance ni sur sa famille si ce n'est ce qu'elle en dit dans ses mémoires qui sont accompagnées des notes de son premier éditeur, Labiche de

⁶⁷ LESNE-JAFFRO. *Ibid.*

⁶⁸ HUBIER. *Op. cit.* p. 38.

⁶⁹ Il faut ici mentionner que les protestants en général n'ont laissé que peu de mémoires comparés aux catholiques – leurs mémoires à eux, portent presque toujours sur la religion, les persécutions tandis que chez les catholiques (et qui ne sont pas aux services de l'Eglise) le sujet de mémoires sera en effet, l'histoire, la destinée personnelle.

⁷⁰ « Dans son maître livre sur Le Cardinal de Retz mémorialiste, André Bertière affirme que l'œuvre de Retz constitue « une des premières autobiographies, au sens moderne du terme, puisqu'au cœur du livre se cache une interrogation de l'auteur lui-même. », in M. Derek A. Watts, La présentation et l'évolution du « Moi » dans les Mémoires de Retz, Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1988, Vol. 40., n°40, pp.51-68.

⁷¹ Les souffrances personnelles ont un ton extrêmement singulier dans plusieurs Mémoires de l'époque – par exemple, les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier (dite Grande Mademoiselle) lors de la mort de son père, ou encore dans les Mémoires de Marguerite de Valois lors du massacre de la Saint-Barthélémy, mais encore chez Dumont de Bostaquet face aux conséquences de l'Edit de Fontainebleau.

⁷² HUBIER. *Op. cit.* p. 38.

⁷³ LE NOIR, Françoise-Radegonde. *Vie de la vénérable sœur Françoise-Radegonde Le Noir, morte en odeur de la sainteté au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Limoges, en 1791*, Paris, Le Clere, 1802, an X., in SETH, Catriona. *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes au XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013.

Reignefort.⁷⁴ D'ailleurs, c'est sous l'incitation de son confesseur que Le Noir entreprend la rédaction de ses souvenirs ; la motivation n'est donc pas intérieure. Elle écrit à ce sujet :

Le sacrifice que vous exigez de moi, Monsieur, est, il faut l'avouer, un peu pénible. Est-ce l'amour-propre, est-ce au désir que j'aurais de garder un secret inviolable sur les grâces dont il a plu à Dieu de favoriser son humble servante ? Je l'ignore... Mais à quoi bon tant de réflexion ? Il faut obéir : cela doit me suffire.⁷⁵

Bien qu'il s'agisse de mémoires spirituels, Le Noir écrit sur son enfance et adopte une sincérité hors commune ; elle avoue avoir souvent eu des moments d'hésitation, de rédemption voir même de blasphème : « Je me suis même sentie quelquefois portée à murmurer⁷⁶ et à blasphémer contre Dieu [...] »⁷⁷, puis « J'en profitai malheureusement pour donner un peu d'essor à la nature, m'adonnant au jeu, à la danse, et au plaisir. »⁷⁸ Ces passages montrent bien la transition du genre des mémoires religieux qui deviennent, eux aussi, mondains, et se portent de plus en plus sur l'aspect intime de la narration. Au fil du récit, les mémoires s'orientent de plus en plus vers l'aspect religieux : les souffrances morales et physiques, les apparitions de la Vierge et même la persécution de la part de ses compagnes qui l'interpellent et la punissent :

La même voix me fixa une heure chaque jour [...], on m'offrit intérieurement, comme présent du ciel, une grande croix tout hérissée d'épines[...]. Ces paroles, ou autres semblables (car je puis ne pas me rappeler les propres expressions dont le Seigneur se sert en ces occasions), me couvrirent d'une si grande confusion, que, le corps prosterner en terre, l'esprit abattu et comme anéanti, je ne savais que dire (...).⁷⁹

La *Vie de la vénérable sœur Françoise-Radegonde Le Noir* ne fut que peu appréciée par les lecteurs : les sujets d'autoflagellations et d'automutilations étaient considérés comme dépourvus de sens aux yeux de la société postrévolutionnaire⁸⁰. De plus, l'intérêt public n'est que peu orienté vers la classe religieuse puisque celle-ci était bannie et persécutée par la nouvelle société française. Ce témoignage mérite pourtant l'attention du chercheur puisqu'il s'agit ici d'un des « grands récits d'itinéraires spirituels de femmes »⁸¹. Les mémoires de Le Noir regroupent toute une variété de

⁷⁴ Pierre-Gregoire Labiche de Reignefort (1756-1831), docteur en théologie, chanoine et théologal de Limoges.

⁷⁵ SETH. *Op. cit.* p. 271.

⁷⁶ N.B. : ici le terme « murmurer » désigne « protester ».

⁷⁷ SETH. *Op. cit.* p. 272.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 277.

⁷⁹ *Ibid.*, pp. 282 et 301.

⁸⁰ Nous rappelons que la première édition des mémoires est de 1802.

⁸¹ SETH. *Op. cit.* p. 268.

genre : l'écriture de soi, l'initiation au piétisme, le spiritualisme et les expériences mystiques. Sa particularité réside surtout dans la transition du genre de l'écriture à vocation spirituelle qui devient mondain par la présence de souvenirs personnelles et intimes. La notion de l'*intime/intimité* est étroitement liée à l'âme et a premièrement une connotation religieuse : ce qui se passe au plus profond de l'être humain.

Dans l'Encyclopédie de Diderot, l'*intime* est sous l'onglet d'°« idée » *abstraite* et signifie « le sentiment intime de ce qui se passe en nous ». Ce ne sera qu'un centenaire plus tard que nous relevons la définition de l'*intime* dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Emile Littré (1873, Tome 3) qui le définit comme « *adj.* qui est le plus au-dedans et le plus essentiel », puis « *fig.* qui existe au fond de l'âme ». En ancien français, le verbe *intimer* signifiait en premier lieu « informer, avertir » ou encore « faire savoir », et enfin « exécuter ».⁸² Puis, dans le moyen français, nous constatons une évolution du verbe : il en dérive l'adjectif « intime » du latin *intimus* : « A. intérieur profond » et « B. qui vient d'une union, d'un lien profond »⁸³.

Dans les *Mémoires* de Madame Campan l'adjectif « intime » est utilisé au sens figuré « qui est très étroit et très cher, en parlant d'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. Union intime. Avoir des relations intimes avec quelqu'un »⁸⁴ et « substantivement : ami très cher ».⁸⁵ Pour exemple, la femme de chambre parle de « cercle intime de sa famille [celle de la reine Marie-Antoinette] »⁸⁶, de « société intime »⁸⁷ ou encore de « la liaison intime de la reine avec madame de Polignac »⁸⁸ et concernant le dauphin, père de Louis XVI, le « compte de Muy, intime ami du [dauphin] »⁸⁹.

L'intimité comme quasi synonyme d'amitié est mentionnée dans le Littré⁹⁰ qui cite pour exemple les lignes de Théodore Agrippa d'Aubigné « durant ce procès, le roy de

⁸² Dictionnaire de l'ancien français Godefroy, <https://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy/intime>, [consulté en ligne le 27 mai 2024].

⁸³ Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500), sur Analyse et Traitement informatique de la Langue Française, aTILF, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/intime>, [consulté en ligne le 27 mai 2024].

⁸⁴ Définition de terme « intime » sur <https://www.littre.org/definition/intime>, [consulté en ligne le 27 mai 2024].

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Mém.// MVMA. 1823., p. 30.

⁸⁷ *Ibid.* p. 156.

⁸⁸ *Ibid.* p. 270.

⁸⁹ *Ibid.* p. 69.

⁹⁰ Définition du terme « intime » sur <https://www.littre.org/definition/intime>, [consulté en ligne le 27 mai 2024].

Navarre fut adverti par un intime du duc de Guise qu'on le vouloit serrer ».⁹¹ Nous voyons dans cet exemple la définition du substantif du terme, celui de l'ami cher. La définition donc de l'intime de l'époque contemporaine (XVI^e-XVIII^e siècles) est celle d'un sentiment ou rapport profond envers/avec quelqu'un, mais aussi envers quelque chose : un rapport spirituel., qui est celle de la spiritualité de l'âme.

⁹¹ D'AUBIGNE. *Histoire universelle depuis 1550 jusqu'en 1601* [en ligne]. Maillé, 1620. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k991094w/f1135.image>

2. Prémices de l'intime dans le genre des mémoires

Au tournant du XVII^e et du XVIII^e siècle, se basant encore sur les conceptions baroques du *temps*⁹², le *chronos* est devenu un centre d'intérêt majeur et ceci se reflète aussi dans la littérature : le nombre de mémoires a considérablement accru. Les œuvres littéraires de témoignage servaient premièrement de documentation historique, et à travers les âges ont eu différentes dénominations, qui constituaient pourtant en règle générale autant de synonymes du genre. Le plus souvent, cette documentation historique avait pour titre *Mémoires*, *Journal*⁹³, *Souvenir*, *Recueils*⁹⁴ ou encore *Relation*⁹⁵. Dans la définition moderne du Littré pour *mémoires*⁹⁶ le terme « *pour servir* » est à retenir selon René Démoris, car « il suppose qu'existe, à l'horizon des mémoires, une histoire à faire »⁹⁷, il précise aussi qu'il y avait

/.../ un temps où la distinction n'était guère possible : la chronique, celle des moines comme celle de Joinville et de Villehardouin, enregistrant les faits contemporains pour les transmettre à la postérité, constitue l'histoire.⁹⁸

En effet, comme le note Michel de Certeau⁹⁹ « *l'écriture de l'histoire* est l'étude de l'écriture comme pratique historique »¹⁰⁰. Il continue ainsi :

Depuis le XVI^e siècle – ou, pour prendre des repères bien marqués, depuis Machiavel et Guichardin¹⁰¹ – l'historiographie cesse d'être la représentation

⁹² Le temps, la chronologie aura durant cette période une importance fondamentale chez les intellectuels de l'époque. Les différentes théories du *chronos* se forment, l'horlogerie voit une expansion phénoménale et de nombreuses théories parallèles naissent, comme par exemple la conception de la similitude du corps humain au chronomètre, le cœur battant comme les aiguille d'une montre. De nombreuses gravures existent à ce sujet, notamment la plus célèbre de Gottfried Bernhard Göz, A mi Urunk Jézus Krisztus kín- szenvedésének óraműve, (Chronologie des Souffrances de notre Seigneur Jésus-Christ) l'original se trouve à l'abbaye de Pannonhalma. Pour consulter l'œuvre (lien en hongrois) : <http://collections.osb.hu/cgi-bin/targy?target=29&kep=dscn9592>, [consulté le 2 novembre 2009].

⁹³ Comme le *Journal* de Cléry. CLÉRY. *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Imp. De Londres : Baylis, 1798.

⁹⁴ DEMORIS. *Op. cit.* p. 63.

⁹⁵ Nous trouvons des mémoires sous-titre de Relation déjà durant le classicisme, comme la Relation de Fontrailles (1663). Le terme Relation est souvent aussi utilisé pour désigner des ouvrages à contexte religieux. Telle sera par exemple la Relation du Docteur Jean Sharp, archevêque d'York (rédigé posthume par Thomas Sharp) qui est aussi connu sous le titre de Mémoires - SHARP, Jean, Relation des mesures qui furent prises dans les années 1711, 1712. et 1713., pour introduire la Liturgie Anglicane dans le Royaume de Prusse et dans l'Electorat de Hanover, Londres, 1767.

⁹⁶ Voir note 17.

⁹⁷ DEMORIS. *Op. cit.* p. 59.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ DE CERTEAU, Michel. *L'écriture de l'histoire*, Gallimard, coll. Folio Histoire, 1975.

¹⁰⁰ *Op. cit.*, p. 10.

¹⁰¹ François Guichardin, de l'italien Francesco Guicciardini (1483-1540), historien, philosophe et diplomate. Il se distingue de la politique florentine de son siècle et écrit son œuvre majeure, L'Historia d'Italia publiée pour la première fois en 1583. A ce nom, De Certeau note qu'« il faut remonter plus haut, à Comynnes (1447-1511), aux chroniqueurs florentins, enfin à la transformation lente de l'histoire qu'ont produite, vers la fin du Moyen Age, l'émancipation des villes, sujets de pouvoir, et l'autonomie des juristes, techniciens, penseurs et serviteurs de ce pouvoir. », in *Op. cit.* p. 424, note 14.

d'un temps providentiel, c'est-à-dire d'une histoire décidée par un Sujet inaccessible et déchiffrable seulement dans les signes qu'il donne de ses volontés. Elle prend la position du sujet de l'action – celle du prince, celle qui a pour objectif de « faire l'histoire ». ¹⁰²

Toujours selon les propos de René Démoris, « avant de devenir un genre, les mémoires commencent à se laisser saisir comme une espèce au moment où, en France l'histoire s'érige en genre littéraire ». ¹⁰³ Le changement de l'histoire de genre des mémoires est aussi dû à la modification socioculturelle qu'engendre le XVII^e siècle : la naissance de la rupture entre *religion* et *morale*. ¹⁰⁴ Cette rupture a nettement changé le monde occidental, tout autant dans sa conception intellectuelle que dans sa pratique : « tout au long du Moyen Age, et encore au XVI^e siècle, il reste admis que la morale et la religion *ont une même source* (...). » ¹⁰⁵ La continuité de cette rupture fut nettement marquée par les Lumières et par la pensée de Jean-Jacques Rousseau qui écrivait à Voltaire : « Le dogme n'est rien, la morale est tout. ». ¹⁰⁶

En effet, l'écriture de l'histoire devient aussi une question de morale puisque les particuliers commencent à prendre la plume et à laisser le témoignage de leur époque. Souvent, ces textes écrits par des « non-professionnels » ¹⁰⁷ - pour reprendre le terme de René Démoris - sont publiés sous le titre de *Mémoires*. Ces textes sont exclus de l'école scientifique historiographique en raison de leur imperfection, le manque de sources et, surtout, par la marque de leur subjectivité textuelle. Les mémorialistes du XVII^e siècle sont avant tout des hommes d'État (le cardinal de Richelieu, le cardinal de Retz), des politiques et/ou hommes de guerre (le duc de Rohan) et, bien entendu, des aristocrates (La Rochefoucauld, la marquise de Sévigné). L'œuvre des derniers est en général unanimement applaudi par la société de l'époque. Déjà, nous voyons dans ces écrits la justification de l'entreprise de la rédaction des mémoires. Cette « apologie » se lit aussi, au XVI^e siècle chez Marguerite de Valois, première femme mémorialiste française. Ainsi, le mémorialiste ne prétend être ni écrivain, ni historien.

¹⁰² *Ibid.* p. 21.

¹⁰³ DEMORIS. *Op cit.* p. 59.

¹⁰⁴ DE CERTEAU. *Op. cit.* p. 179.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 180.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 181.

¹⁰⁷ DEMORIS. *Op cit.* p. 60.

Les *Mémoires* de la « Reine Margot » sont particuliers, puisqu'ils sont à la fois personnels et publiques : le récit est fait non seulement sur la vie privée de la reine, mais aussi sur les raisons d'État : « c'est avec le guerrier et la reine scandaleuse que nous approchons le mieux de mémoires véritablement personnels (...). »¹⁰⁸, et, surtout, il s'agit d'une femme mémorialiste ; ses *Mémoires* sont réédités quatre fois en l'espace de huit ans (1658, 1661, 1665 et 1666).¹⁰⁹ Il serait intéressant d'effectuer une étude parallèle sur l'intérêt des réimprimés des textes de type documentaire/intime : il existe une similarité entre le début de l'âge classique et l'ère napoléonienne, lorsque les mémoires sur la Révolution sont imprimés en masse. Selon René Démoris, ce phénomène n'est « rien que de normal dans ce retour vers le passé, que traduit la publication des documents. Bien des transformations, dès lors, se sont déjà produites. Ce qui nous intéresse ici est la manière dont elles ont été perçues »¹¹⁰.

A l'âge classique, les mémoires les plus recherchés sont ceux écrits par des détenus politiques venant de la noblesse. Pour exemple, ceux du Marechal de Bassompierre¹¹¹ ont été publiés à quatre reprises : en Cologne en 1665, à Amsterdam en 1692, à Rouen sous le nom de Cologne en 1703, et à Trévoux en 1723¹¹². A l'origine, les *Mémoires* ont pour titre *Journal de ma Vie*, « titre qui leur convient, étoient fort estimés par Rabutin, qui étoit à même de les apprécier ».¹¹³ Le maréchal prend un ton direct et franc :

Il ne manque pas de mentionner les procès que lui ont valu une malheureuse promesse de mariage, de décrire certains de ses somptueux costumes, de noter avec plaisir le nom des femmes qui l'ont aimé aussi bien que le tournoi ou il s'est illustré. Il indique sans plus de gêne ses difficultés financières et les

¹⁰⁸ *Ibid.* p. 62.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 63. – « L'intérêt pour les textes d'allure documentaire, au début de l'âge classique, est évident. On réédite Villehardouin en 1657, Commines en 1661, Joinville (sous le titre de *Mémoires*) en 1666 et 1668 ; mais aussi des textes plus récents : quatre fois l'Estoile (1660, 1662, 1663, 1666) et Marguerite de Valois (1658, 1661, 1665, 1666), trois fois les *Mémoires* de Richelieu (1664, 1665, 1666) et ceux de Rohan (1661, 1662, 1665 – non réédités depuis 1646), deux fois les *Oeconomies royales*, une fois Monluc (1661) et Gaspard de Saux (1657). »

¹¹⁰ DEMORIS, *Op cit.*, p. 64.

¹¹¹ François de Bassompierre, dit « maréchal » (1579-1646). Disgracié pour son mariage d'avec Louis Marguerite de Lorraine, fille de Henri I^{er} de Guise, il fut emprisonné à la Bastille durant douze ans, où il rédigea ses *Mémoires – Mémoires du mareschal de Bassompierre : contenant l'histoire de sa vie*, Cologne, 1665., 3 vol., petit in-12.

¹¹² CHAUDON, Louis Mayeul. *Dictionnaire universel, historique, critique, et bibliographique ; ou, Histoire abrégée et impartiale des hommes de toutes les nations qui se sont rendus célèbres, illustres ou fameux ... depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours : avec les dieux et les héros des abbés Brotier et Mercier de Saint-Leger*, etc., Volumes 1-2. [en ligne].1810.– [consulté le 11 mars 2014]. Disponible sur :

[http://books.google.hu/books?id=mnM-](http://books.google.hu/books?id=mnM-AQAAMAAJ&dq=M%C3%A9moires+du+marschal+de+Bassompierre:+contenant+l%27histoire+de+sa+vie,+Cologne,+1665&source=gb_s_navlinks_s)

[AQAAMAAJ&dq=M%C3%A9moires+du+marschal+de+Bassompierre:+contenant+l%27histoire+de+sa+vie,+Cologne,+1665&source=gb_s_navlinks_s](http://books.google.hu/books?id=mnM-AQAAMAAJ&dq=M%C3%A9moires+du+marschal+de+Bassompierre:+contenant+l%27histoire+de+sa+vie,+Cologne,+1665&source=gb_s_navlinks_s)

¹¹³ *Ibid.*

gains au jeu qui lui ont permis de les résoudre. Parfois même, il se laisse aller à narrer des aventures plus basses, comme cette unique rencontre avec une lingère amoureuse de lui, dont perdra la trace dans des circonstances bizarres (...).¹¹⁴

Le duc d'Angoulême¹¹⁵ laissa lui aussi des mémoires à la postérité : il rédigea ses souvenirs à la fin de sa vie, en 1648, et ils furent publiés à titre posthume, en 1667. Personnage controversé par l'histoire, il fut l'ennemi de Marguerite de Valois qui lui intenta un procès « pour recouvrer les comtes de Lauraguais et d'Auvergne, dont elle prétendait avoir été injustement dépouillée par le testament de Catherine de Médicis »¹¹⁶. Henri IV l'enferma à la Bastille en novembre 1604 ; il était détenu dans la cellule du feu maréchal Biron¹¹⁷ qui mourut sur l'échafaud. Le duc sortit de prison en 1616, après onze années de détention :

/.../ le comte, âgé alors de quarante-trois ans, et parfaitement corrigé des passions qui avoient pensé le conduire à l'échafaud, tint une conduite entièrement opposée à celle qu'on avoit eu autrefois à lui reprocher. Les Mémoires du duc d'Angoulême se distinguent par une correction et une élégance qui montrent les progrès qu'avoit faits la langue française sous le règne de Louis XIII.¹¹⁸

La nouvelle structure sociale du XVII^e siècle est empreint de la « modernisation » de Richelieu qui renforce le pouvoir étatique et « bouleverse les anciennes structures mentales [...]. Ainsi, la raison du XVII^e siècle naît, dans une large mesure de l'action collective et des besoins pratiques de l'entreprise étatiste »¹¹⁹. Une nouvelle manière de « penser l'État » se présente à l'image de la philosophie de Hobbes ; l'écriture d'une société se fondera sur trois points : « les *affaires* (une pratique), les *Grands* (un pouvoir), un *ordre* (une raison) – et dont la certitude se représente en un Dieu mortel, le Roi. ». ¹²⁰ C'est donc dans cette société de nouvelle structure que naquirent les

¹¹⁴ DEMORIS. *Op cit.* p. 68.

¹¹⁵ Charles de Valois-Angoulême, duc d'Angoulême (1573-1650). Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, il fut emprisonné à la Bastille en 1605 et recouvra la liberté en 1616. Ses Mémoires retracent une période agitée de son époque et remontent jusqu'à son enfance – Mémoires très particuliers pour servir à l'histoire d'Henry III et d'Henry IV, Paris, 1667.

¹¹⁶ ANGOULEME, Charles de Valois, duc de. *Mémoires du duc d'Angoulesme : de ce qui s'est passé en France depuis la mort d'Henry III jusques à l'advenement d'Henry IV à la couronne* ; [en ligne]. [consulté en mars 2014]. Disponible sur :

https://books.google.fr/books/about/Memoires_du_duc_d_Angoulesme.html?id=wr4OAAAAQAAJ&redir_esc=y

¹¹⁷ Charles de Gontaut-Biron, maréchal de France (1562-1602). Il traita en secret avec l'Espagne et la Savoie contre Henri IV ; le complot fut dévoilé et Biron exécuté le 31 juillet 1602 à la Bastille.

¹¹⁸ ANGOULEME. *Op. cit.* p. 518-519.

¹¹⁹ DE CERTEAU, Michel. *Op. cit.* p. 188-189.

¹²⁰ *Ibid.* (Nous soulignons.)

mémoires, les « relations », les « recueils » et les « histoires particulières ». Ainsi, les mémorialistes seront les *Grands* qui retraceront l'histoire de l'État et « en réalité, on peut considérer qu'écrire a bien constitué une activité de substitution pour ces « écrivains » de l'époque classique »¹²¹. Ces « écrivains » sont avant tout des aristocrates ou gentilshommes issus de la noblesse ayant un rang dans la haute société classique. A l'époque, le seul « talent » demandé ou revendiqué par ces mémorialistes, est celui de la naissance. Il est aussi important de faire croire aux lecteurs (ou à la personne à laquelle le mémorialiste dédiait son œuvre) une absence quasi totale de la volonté d'écrire - et la fausse modestie :

C'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges, bien que non méritées. Je blâme mon sexe en cela, et n'en voudrais tenir cette condition. Je tiens neantmoins a beaucoup de gloire qu'un si honneste homme que vous m'aye voulu peindre d'un si riche pinceau. En ce pourtraict, l'ornement du tableau surpasse de beaucoup l'excellence de la figure que vous en avez voulu rendre le subject [...]. Je traceray mes memoires, à qui je ne donneray plus glorieux nom, bien qu'ils meritassent celui d'histoire pour la verite qui y est contenue nuement et sans ornement aucun, ne m'en estimant pas capable, et n'en ayant aussi maintenant le loisir. Cette œuvre donc d'une apres disnee ira vers vous comme le petit ours, lourde masse et difforme [...].¹²²

Il me seroit de tout impossible de commencer les premieres lignes de ce discours si je n'y ajoustois plus de larme que d'ancre [sic], puis que son sujet principal depend de cette malheureuse journée dans laquelle le meilleur roy du monde a perdu la vie par le parricide commis en sa personne par un moyne¹²³ [...]. Et parce que tous les historiens qui en ont escrit l'ont fait si diversement [...], j'en feray le recit veritable avec le moins de paroles qu'il me sera possible [...].¹²⁴

Le duc d'Angoulême ne décrit pas uniquement les faits et l'histoire de Henri III ; le « je » narratif fait aussi part entière du récit et se met en avant des événements. Le duc, brosse ainsi son image, se valorise et se justifie à travers ses *Mémoires*.

Le genre prit donc un nouveau modèle, celui du *comportement intérieur*¹²⁵. C'est pourquoi la volonté de laisser mémoire à la descendance est un des facteurs les plus importants du genre. D'ailleurs, parfois le titre de *Testament* est donné aux mémoires : « le testament est souvent, au XVII^e siècle, un message moral aux descendants, à la famille. ».¹²⁶ Les testaments du XVII^e siècle étaient rédigés le plus souvent par les

¹²¹ DEMORIS. *Op cit.* p. 73.

¹²² VALOIS, Marguerite de. *Mémoires* [en ligne]. Paris : Ed. Crapelet, 1842, p. 32-34. - préface de la reine adressée à Brantôme. [consulté en mars 2024]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36525r.texteImage>

¹²³ Le duc d'Angoulême de réfère à la mort de Henri III.

¹²⁴ ANGOULEME. *Op. cit.* p. 521.

¹²⁵ VMFF. *Op. cit.* p. 18.

¹²⁶ *Ibid.* p. 19.

notaires et suivaient une tracée logique : avertissement, corps du testament qui contient tous les détails (introduction, testateur, considérations philosophiques, dernières volontés) et la formule de fin qui comprend le « repos de l'âme » du testateur en mentionnant divers saints ou formules chrétiennes, et le lieu de sépulture. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les considérations philosophiques d'ordre éducatif.¹²⁷ Ainsi, dans l'*Ordonnance*¹²⁸ du cardinal de Richelieu, après avoir « défendu à [ses] héritiers de prendre alliance en des maisons qui ne soient pas vraiment nobles »¹²⁹, le testateur donne une leçon de morale : il conseille à ses héritiers d'après l'« expérience [qui] nous fait connaître » sur la considération de l'honneur et des biens. Le cardinal continue aussi sur le conseil et surtout sur l'obligation de « l'obéissance qu'ils doivent [ses descendants] au roi et à ses successeurs ».¹³⁰ Il écrit aussi sur la conservation des ouvrages de sa bibliothèque, qu'il lègue à son neveu Armand de Vignerot. Il ajoute aussi qu'il est « nécessaire pour maintenir une bibliothèque en perfection d'y mettre de temps en temps les bons livres ».¹³¹ Enfin, le cardinal écrit une courte apologie qui montre bien le comportement intérieur :

Et je ne puis que je ne dise, *pour la satisfaction de ma conscience*¹³², qu'après avoir vécu dans une santé languissante, [xx]uy¹³³ assez heureusement dans des temps difficiles, et des affaires très épineuses, et expérimenté la bonne et mauvaise fortune en diverse occasions, en rendant au Roy ce à quoi sa bonté et ma naissance m'ont obligé particulièrement ; *je n'ai jamais manqué à ce que j'ai dû à la Reine sa Mère*¹³⁴, quelques calomnies que l'on m'ait voulu imposer sur ce sujet.¹³⁵

¹²⁷ A ce sujet voire l'étude de SCHMITT, Manon, *Mourir au XVII^{ème} siècle : attitude des habitants du Châtelleraudais* – [consulté en ligne le 19 mars 2014 :

<http://ccha.fr/wp-content/uploads/2012/01/Manon-Schmitt-Mourir-au-XVII%C3%A8me-si%C3%A8cle-attitudes-des-habitants-de-Ch%C3%A2tellerault.pdf>

¹²⁸ RICHELIEU, Armand Jean du Plessis. *Ordonnance de dernière volonté de Monsieur le cardinal duc de Richelieu, en forme de testament* [en ligne]. 1642. [consulté en ligne le 19 mars 2014]. - transcription faite par l'auteur de la thèse. Disponible sur :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k100602s/f1.image.r=.langFR>

¹²⁹ RICHELIEU. *Op. cit.* p. 44.

¹³⁰ *Ibid.* p. 45.

¹³¹ *Ibid.* p. 23. – Le cardinal précise dans son testament que la bibliothèque doit rester non seulement dans son intégralité, mais aussi complétée par de nouveaux ouvrages. Elle doit aussi rester à l'Hôtel Richelieu et doit servir sa famille, tout comme le publique.

¹³² En italique dans le texte.

¹³³ Illisible.

¹³⁴ En italique dans le texte.

¹³⁵ RICHELIEU. *Op. cit.* p. 53.

Un autre exemple de *Testament* à titre éducatif est par excellence celui de Philippe Fortin de la Hoguette¹³⁶ dont l'ouvrage est publié en 1648¹³⁷. Ce court texte de 93 pages est divisé en deux grandes parties : la première contient des conseils religieux et chrétiens, et la seconde « traite du devoir de l'homme envers soi-même »¹³⁸. Ce *Testament* fut imprimé seize fois au XVII^e siècle, ce qui nous prouve aussi l'intérêt croissant pour la littérature « intime » qui s'éclot petit à petit sous différents noms génériques (*Mémoires, Journal, Testament...*).

Philippe Fortin de la Hoguette, aventurier, guerrier et homme de la Cour, devint écrivain à la suite de son mariage avec Louise de Péréfixe¹³⁹. Il entame alors ses œuvres majeures : le *Testament* ou *Conseils fidèles d'un bon père à ses enfans* et le *Catéchisme royal*.¹⁴⁰ M. Marc Fumaroli a relevé la ressemblance entre les débuts des *Mémoires*¹⁴¹ de Henri de Campion¹⁴² et du *Testament* de Philippe Fortin de la Hoguette. Le premier écrivit en tête de ses souvenirs :

Le déplaisir que j'ai senti de ne pouvoir être instruit des principales actions de mes ancêtres, sur lesquelles j'aurois pu, dans ma jeunesse, régler mes mœurs et ma conduite, m'engage à donner aujourd'hui à mes enfans cette satisfaction que j'ai souhaitée inutilement. Si mon dessein étoit d'écrire pour le public, je choisirois un sujet plus intéressant que celui de ma vie ; mais comme ce n'est que pour ma famille et mes amis, je crois que je ne puis rien faire de plus agréable pour eux et de plus commode pour moi, que de leur raconter naïvement les divers événemens qui me sont arrivés, en y joignant, pour le rendre la lecture plus intéressante et plus profitable, les choses dont j'ai été témoin, tant par rapport aux affaires publiques qu'à celles des particuliers, et qui me sembleront dignes de mémoire. Si je ne puis donner moi-même à mes enfans de bonnes instructions, je veux du moins leur laisser les fruits de mon expérience [...]. »¹⁴³

¹³⁶ Né en 1585, l'écrivain français meurt environ en 1668. Ses œuvres principales sont le *Testament*, le *Catéchisme royal* (1658), *Les Elémens de la Politique selon les Principes de la Nature* (1663) et les *Lettres aux frères Dupuy et à leur Entourage* (1623-1662).

¹³⁷ HOGUETTE, Philippe Fortin de la. *Testament ou conseils fidèles d'un bon Père à ses Enfans. Où sont contenus plusieurs raisonnemens chrestiens, moraux, & politiques* [en ligne]. Chez Antoine Vitré, 1648. [consulté le 20 mars 2014]. - transcription faite par l'auteur de la thèse. Disponible sur : http://books.google.com.lb/books?id=czW6EAsjCcC&printsec=frontcover&hl=hu&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

¹³⁸ HOGUETTE. *Op. cit.* p. 73.

¹³⁹ Sœur de Hardouin de Péréfixe (1606-1671), archevêque de Paris.

¹⁴⁰ HOGUETTE. *Catéchisme royal*, [en ligne]. Paris, 1645. [consulté le 20 mars 2014]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8719351q.texteImage>

¹⁴¹ *Mémoires de Henri de Campion*, suivis de Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et morale, Editée par Marc Fumaroli, Le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 1967.

¹⁴² Henri de Campion (1613-1663), militaire français, dont les *Mémoires* furent publiées pour la première fois en 1807. Le manuscrit des *Mémoires* a néanmoins disparu depuis. A ce sujet voir les *Mémoires* de Henri de Campion, suivis de Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale by Henri de Campion, Marc Fumaroli, de Peter H. Nurse in *The Modern Language Review*, Vol. 64, No. 2 (Apr., 1969), pp. 427-429.

¹⁴³ CAMPION, Henri. *Mémoires de* [en ligne]. Paris : P. Jannet, 1857., p. 1. [consulté le 28 mars 2014]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=Xjggqh8yRyUC&pg=GBS.PA282&hl=hu>

Philippe Fortin de la Hoguette raisonne en ces termes :

[...] la parole est la première indication de la vie à l'âme, et Dieu qui est le père de toute lumière, le premier objet qui se doit présenter à elle. [...] mes très-chers enfants, [...] ne soyez point en peine si l'intelligence de la prière que votre mère ou moi vous faisons répéter tous les jours, vous est à présent autant inconnue, que vous est inconnu celui auquel elle s'adresse.¹⁴⁴

Le *Testament* et les *Mémoires* de Campion ont un intérêt commun : la transmission d'un enseignement aux descendants ; elles constituent un message éducatif. En général, le testament est aussi une déclaration morale. Nous voyons ainsi le passage « des Mémoires Histoire et Tombeaux aux Mémoires Testaments et confessions – changement remarquable – toujours dans le sens de l'intériorisation »¹⁴⁵.

Il est inconcevable pour une personne du XVII^e siècle de ne pas rédiger son testament. Ainsi, même les plus pauvres en laissent sans pour autant se lancer dans des sermons philosophiques. Mais ces testaments de « petites personnes » sont aussi intéressants pour le chercheur puisqu'ils permettent de voir une part de la vie privée de l'époque¹⁴⁶. A la fin du XVII^e siècle, les mémoires seront considérés comme une branche de l'Histoire :

Entre 1660 et 1685 s'opère un rapprochement entre Mémoires et Histoire. Comme premier facteur favorisant cette assimilation des genres intervient la dimension moraliste des Mémoires qui se traduit par la mise en évidence des ressorts psychologique. La recherche de l'intelligibilité, désormais donnée pour finalité de la connaissance historique, tend à avantager les Mémoires.¹⁴⁷

Cette avancée des mémorialistes sur le plan historique est premièrement due à la sincérité du ton qu'entreprennent les écrivains : le public préfère la franchise qui laisse aussi à croire à une authenticité ou vérité textuelle, plutôt qu'un style sec et trop factuelle que propose l'historiographie officielle. Un mémorialiste est aussi libre de s'exprimer comme il le veut, alors que ce n'est pas toujours le cas de l'historien qui est souvent dicté à écrire. Ainsi commence la progressive déclassification du genre.

¹⁴⁴ HOGUETTE. *Op. cit.* pp. 17-18.

¹⁴⁵ VMFF. p. 19.

¹⁴⁶ A ce sujet voir la transcription du Testament ordinaire d'une servante au Grand Siècle, [consulté en ligne le 19 mars 2014 :

<http://archives.vendee.fr/Decouvrir/Pages-d-histoire/Documents-commentes/Fontenay-le-Comte-au-XVIIe-siecle/Le-testament-ordinaire-d-une-servante-au-Grand-Siecle> - ou encore les Extraits du registre des minutes du maître Jean Calmels, ADHG 3 E 2062, [consulté en ligne le 19 mars 2014 :

http://www.archives.cg31.fr/service_educatif/Docs_classe/peste/peste_Toulouse.html

¹⁴⁷ AÏSSAOUI. *Op. cit.* p. 19.

Au XVIII^e siècle, le genre des mémoires « se développa de façon remarquable, pour devenir au siècle suivant la littérature du « moi » romantique »¹⁴⁸. Il sera essentiellement centré sur la vie personnelle de l'auteur, le récit se rapprochant plus du genre du roman ou encore de l'aventure picaresque. Il ne sera plus, comme les mémoires, un « témoignage intimiste de la réalité historique »¹⁴⁹.

Avec le développement européen de l'individualisme, de nouveaux genres apparaissent où cette individualité envahit l'espace littéraire. Tels seront l'*autobiographie*, le *journal* et les *souvenirs*. Selon le Littré, les mémoires sont : « au plur. Relations de faits particuliers pour servir à l'histoire »¹⁵⁰, et nous trouvons aussi dans la même section la définition suivante : « Mémoires se dit aussi des récits où sont racontés les événements de la vie d'un particulier »¹⁵¹. Pour les nouveaux genres, la dénomination de l'autobiographie trouve ses origines dans le grec (*autos* – *bios* – *graphein*) et signifie « écrire sa vie soi-même » ; le terme sera premièrement et surtout utilisé en début du XIX^e siècle.¹⁵² Robert Southey l'utilisera pour la première fois en 1809 dans le périodique *Quarterly Review* et implantera ainsi le terme. En France, le terme s'infiltrera lentement et sera pendant longtemps considéré comme le synonyme des *Mémoires*. C'est avec l'apparition des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau que naîtra un nouveau genre, aujourd'hui appelé *autobiographie moderne*.

La grande différence entre l'autobiographie et les mémoires réside dans le génie des *Confessions*, à savoir l'importance de l'enfance¹⁵³. Tandis que dans les *Mémoires* le scripteur n'y porte pratiquement aucune attention (il passe vite à la vie adulte et aux événements historiques auxquelles il a assisté et dont il témoigne), l'autobiographie elle, y porte une attention particulière et en fait l'*alpha* des souvenirs :

On attribue souvent la naissance de l'autobiographie aux *Confessions* de Rousseau, dont la publication est posthume. Celle-ci représentent indéniablement une nouveauté : une importance à la fois affective et anthropologique véritablement inédite et décisive est accordée à l'enfance, les droits de l'individu y sont clairement revendiqués, et les thèmes et motifs de l'autobiographie religieuse sont investis par Rousseau de signification nouvelles. Elles affirment en outre que l'évocation des événements bouleversants d'une vie n'est pas l'apanage de l'aristocratie /.../.¹⁵⁴

¹⁴⁸ VIGUERIE. *Op. cit.* p. 1179.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ XMLittré, version 1.3, <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/xmlittré.php?requete=m2000>, [consulté le 2 mars 2009].

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² A ce sujet voire l'étude de Jacques Voisine, *Op. cit.*, pp. 149-183.

¹⁵³ Il est pourtant essentiel de mentionner ici que déjà dans les *Mémoires* d'Isaac Dumont de Bostaquet l'enfance tient un passage important des souvenirs – ceci est propre à la foi protestante, où l'enfance est considérée comme déterminante.

¹⁵⁴ HUBIER, *Op. cit.*, p. 39.

Les mémoires du XVIII^e seront très différents de ceux du siècle précédent. Ils connaîtront non seulement un changement de style et de genre, mais verront aussi une forte montée, spécialement vers *l'hégémonie du moi*. Ainsi apparaissent divers types de mémoires, comme les *pseudo-mémoires*, les *faux-mémoires*¹⁵⁵, les *roman-mémoires*. Il y a non seulement de nouveaux genres au sein même des mémoires, mais aussi de nouveaux thèmes (à la frontière du réel et du fictif, certaines œuvres allant jusqu'à nier complètement le fictif) et aussi de nouveaux « *mémorialistes* » :

[...] le *je* n'a désormais plus besoin, pour prendre la plume de la caution de l'Histoire, de sorte qu'à côté des grands acteurs de la vie politique, un homme, et même une femme du peuple, peuvent en devenir les héros.¹⁵⁶

L'écriture n'est donc plus un privilège lié au statut de la noblesse, mais est bel et bien pratiquée par la bourgeoisie et par les hommes et femmes du peuple, comme dans le cas des *Mémoires* de Madame Roland. Le genre a donc subi une évolution, un changement majeur du classicisme aux Lumières sans qu'on puisse pour autant tracer des lignes de démarquage nettes entre les périodes. Le changement de la société et des valeurs, le lent déclin de l'Église, la floraison de l'individualisme et l'« hégémonie du moi »¹⁵⁷, ont tous contribué aux changements du genre. Tandis que certains aspects de cette littérature historique et/ou intime ont perdu de leur valeur - ou ont disparu -, d'autres sont apparus et ont ainsi contribué à l'expansion de la littérature réflexive que sont les *Mémoires*.

¹⁵⁵ Il est difficile de faire une différence nette entre les deux genre – les pseudo-mémoires ont un goût plus réel, même si leur auteur est fictif (par exemple les *Mémoires* de d'Artagnan) ; alors que les faux-mémoires sont comme leur nom l'indique, en dehors de toute réalité, de toute véracité, comme *La Confession* de Marie-Antoinette (1790), ou encore *Fureurs utérines* de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI (1791) qui ne sont autres que d'outrageuses calomnies. A consulter : Maurice Lever, *Anthologie érotique*, le XVIII^e siècle, Ed. Bouquins, Robert Laffont, 2004.

¹⁵⁶ HUBIER. *Op. cit.* p. 39.

¹⁵⁷ *Ibid.*

Selon le philosophe Georges Gusdorf « les écritures du moi ne forment pas des filières indépendantes les unes des autres »¹⁵⁸. Ainsi les mémoires, l'autobiographie ou encore le journal intime seraient des textes rédigés afin de poursuivre un approfondissement de la conscience personnelle.¹⁵⁹ Il serait aussi superflu de poser une problématique de délimitation entre les termes de *Mémoires* et *Autobiographie*, puisque « les deux termes ne sont pas, du point de vue linguistique, vraiment opposable »¹⁶⁰ et que les

[...] frontières ont été inventées par les professeurs de littérature, dans leur manie classificatrice (...). Toutes les écritures du moi ne répondent pas à une intention identique. Il convient de prendre la question à la source, et de se demander quel est le programme de celui qui se décide à entreprendre la rédaction d'un récit de sa vie.¹⁶¹

Pourtant, une véritable question se pose : le genre des *Mémoires* est en général défini comme une rétrospection subjective des faits historiques dont l'auteur a été témoin. Le mémorialiste n'est donc pas considéré comme *historien* : « l'historien est censé faire abstraction de son propre point de vue ; il revendique une objectivité, à laquelle le mémorialiste n'est pas tenu /.../. »¹⁶² Mais peut-on parler d'une réelle objectivité sachant qu'il existe deux types d'historiographie¹⁶³, celle commanditée et celle censurée, voir bannie¹⁶⁴ ? Certes, le mémorialiste est dépourvu d'objectivité, puisque son récit expose des expériences personnelles, qui sont une *autre réalité*.

Ce sont bien plus les écoles historiques, notamment l'école méthodique (le positivisme) qui ont décidé de faire abstractions des mémoires lors de l'écriture de l'Histoire, classant ainsi le genre sous le littéraire. Cette école, en imposant uniquement la recherche scientifique, écarte la spéculation philosophique et se concentre uniquement sur une objectivité absolue en appliquant des techniques de recherches rigoureuses en écartant de nombreuses sources et documents lors de l'écriture de l'Histoire. Ainsi, dans l'historiographie contemporaine, la diminution de la valeur des mémoires comme source historique ne marque pas l'abandon de leur utilité, mais témoigne plutôt d'une évolution des critères épistémologiques établissant la validité de ces mêmes sources.

¹⁵⁸ GUSDORF, Georges. *Les écritures du moi, Ligne de vie I*. Paris : Ed. Odile Jacob, 1991. p. 238.

¹⁵⁹ Notons qu'encore au XVIII^e siècle, le journal intime était considéré comme une œuvre profane, ce n'est qu'environ un siècle plus tard que le genre fut reconnu et observe comme la « lente progression de la conscience individuelle » in GUSDORF, Georges, *Ibid.*, p. 150.

¹⁶⁰ *Ibid.* p. 250.

¹⁶¹ *Ibid.* p. 253.

¹⁶² *Ibid.* p. 251.

¹⁶³ Dans le cas où le genre des *Mémoires* est considéré en tant que genre historique.

¹⁶⁴ Voir à ce sujet l'étude de VERGNES, Sophie. *Des discours de la discorde : les femmes, la Fronde et l'écriture de l'histoire*, [consulté le 4 juin 2014 sur <http://www.etudes-episteme.org/2e/IMG/pdf/SVergnesOK.pdf>].

Au fil de l'institutionnalisation de l'Histoire et de l'adoption d'une méthode critique basée sur l'analyse des archives, les mémoires se distinguent par leur subjectivité, le choix sélectif des faits et une construction souvent tournée vers la justification ou la légitimation de l'*écrivain*, comme illustré dans les souvenirs de Madame Campan. Cette nouvelle méthode de classification de sources impose de nouvelles exigences : vérifiabilité, croisement des documents, neutralisation des biais déclaratifs, ce qui relègue les écrits personnels au rang de témoignages et/ou d'écrits du for intérieur. Ainsi, ce sont ces attributs qui les situent dans le champ littéraire, plutôt que de les placer au statut de sources factuelles. Les mémoires ne disparaissent pas de l'Histoire, mais changent de rôle. Aujourd'hui, ils servent principalement à saisir la perception et le récit du passé de l'auteur-*narrateur*. Ils servent moins de preuves et aident davantage à mieux saisir les expériences et les idées de leur époque, de comprendre l'auteur et ses actions, ses choix, et éventuellement sa vision du passé. Ce sont ces approches qui présentent un miroir à la subjectivité de l'Histoire.

Toujours selon Georges Gusdorf « /.../ les *Mémoires* proposeraient une chronique personnelle du désir historique, mettant l'accent sur l'ordre des choses, plutôt que sur la subjectivité propre du narrateur. »¹⁶⁵ Ainsi, le mémorialiste ne vise pas un but littéraire, mais cherche uniquement à raconter l'histoire afin de donner une image fidèle de son époque (et de sa personne). Parallèlement à cette nouvelle manière d'écrire la mémoire historique, une écriture centrée sur soi se développe fortement durant le siècle des Lumières imbu de l'anthropocentrisme : il s'agit d'un mouvement où l'affirmation de l'individu et de ses émotions prend de l'ampleur à travers l'écriture.

Le XVIII^e siècle marque une étape décisive dans la conquête de la subjectivité. Sous l'influence de la philosophie des Lumières, l'homme se découvre à la fois comme être pensant et comme être sensible. La raison ne suffit plus à dire le monde : il faut aussi exprimer ce que l'on ressent, ce que l'on vit, ce que l'on *est*. Cette quête de soi donne naissance à un ensemble d'écrits intimes communément appelées les « écrits du for privé » ; il s'agit de journaux, de correspondances, de lettres, et de mémoires qui témoignent d'une nouvelle littérature intime. Ecrire devient un acte de vérité, une tentative de transparence entre le *moi* et le récit, ou dans les cas des mémoires, entre le moi et le témoignage laissé à la postérité. L'individu se prend pour objet d'observation, non plus pour se glorifier, mais pour se comprendre et se justifier. Le *for privé* devient

¹⁶⁵ GUSDORF. *Op. cit.* p. 252.

ainsi le lieu d'un dialogue intérieur où s'élabore une identité morale et affective. Les *écrits du for privé* témoignent de l'élargissement du champ de l'expérience littéraire : l'ordinaire, le quotidien, le vécu et la perception individuelle deviennent matière à écriture, à réflexion et à confiance.

En ce sens, l'émergence de l'écriture de soi au XVIII^e siècle ne se réduit pas à un repli sur l'intime ; elle traduit une *révolution anthropologique*¹⁶⁶. Derrière le « moi » qui s'exprime, c'est l'idée même de l'homme comme sujet autonome, conscient et moral qui s'affirme. Si les écrits du for privé naissent d'un élan introspectif, ils n'en deviennent pas moins, souvent malgré leurs auteurs, des documents historiques subjectifs de premier ordre. Loin d'être de simples miroirs de l'âme, ils se révèlent aussi le reflet d'une époque, traces précieuses d'un monde en transformation qu'est celui du XVIII^e siècle. En ce sens, l'écriture intime s'ouvre à une dimension collective : les mémoires illustrent de manière exemplaire cette articulation entre le moi et l'Histoire. Qu'ils soient ceux du cardinal de Retz, de Saint-Simon, de Mme Campan ou de Cléry – sujets de notre réflexion –, ils témoignent d'un effort pour inscrire l'expérience individuelle dans la trame des événements collectifs. L'auteur, témoin ou acteur, se fait chroniqueur de son siècle : il relate les faits, mais les éclaire à travers son regard singulier et sa personne. Ce que l'historien objective, le mémorialiste le ressent et l'interprète. Ainsi, la subjectivité devient une modalité du savoir, une manière d'appréhender le savoir historique sous la forme de l'écriture intime. Ce qui naît du besoin de se dire finit par témoigner pour les autres. Les écrits du for privé écrivent aussi la mémoire collective d'un siècle où l'individu, pour la première fois peut-être, se pense à la fois comme sujet de son destin et acteur de l'Histoire.

Nous pouvons affirmer que l'écriture intime se situe entre subjectivité et dimension collective ; bien que généralement perçue comme un exercice subjectif centré sur le moi, elle s'ouvre en réalité à une portée collective. A travers le récit de l'expérience individuelle, les écrits du for privé participent à la sauvegarde de la mémoire d'une époque, révélant les évolutions d'une société en pleine mutation, surtout durant la période de la Révolution. Ainsi, la subjectivité de l'auteur ne s'oppose pas nécessairement à la dimension historique, mais elle la complète, offrant une perspective différente de celle de la science de l'Histoire positiviste.

¹⁶⁶ TODOROV, Tzvetan. *L'Esprit des Lumières*. Biblio Essai, Robert Laffont, 2006.

En conclusion, c'est à travers ce changement que naquit la déclassification du genre des mémoires du genre historique et qui engendre aussi une production de masse de l'écrit historique intime. Le statut d'auteur-écrivain n'est plus réservé à une élite ni soumis à des critères sévères : c'est précisément pour cette raison que de nombreux ouvrages ne connaîtront qu'une seule édition ou manqueront d'intérêt. Non seulement l'attrait des événements passés s'estompe, mais les lecteurs attirés par ce type de lecture recherchent également des œuvres de qualité.

3. Mémoires de femmes de lettres – la naissance de l'intime

Nous constatons un double essor du genre des mémoires au XVII^e siècle : premièrement, l'apparition de l'écriture féminine, et, deuxièmement, à travers celle-ci, la présence de l'intimité dans les textes. Les premiers mémoires écrits par une femme en France, et qui ouvrent un nouvel horizon sur le genre, sont ceux de Marguerite de Valois, pionnière des auteurs-mémorialistes féminins. Ces *Mémoires* sont pris d'intérêt de l'histoire et de politique tout en ayant une touche intime, la prise de conscience de l'auteur. Nous y trouvons également son autoportrait, l'histoire de sa vie, écrite dans un style libre, sans nécessairement prendre en compte le schéma narratif récurrent du genre de son époque.

A partir de l'époque classique, les souvenirs rédigés par des femmes se font plus nombreux et leur intérêt croît aussi, même si dans cette société toujours dominée par les hommes, l'image de la femme est en premier lieu limitée à l'esthétique ; image qui se perpétue encore au XVIII^e siècle :

Il y a un fond de mépris dans la gloire que les hommes réservent aux femmes. Ils ne célèbrent guère d'elles que la beauté [...]. Le moins méritoire des avantages est celui dont leur sait le plus de gré, et le plus court des triomphes perpétue leur nom.¹⁶⁷

Les *Mémoires* de Marguerite de Valois ont été publiés pour la première fois en 1628. Il s'agit des « seuls mémoires féminins antérieurs à ceux de Hortense [...] »¹⁶⁸.

En 1675, les *Mémoires* d'Hortense Mancini¹⁶⁹ virent le jour. Leur style est complètement différent de celui de la reine Valois : Hortense y retrace uniquement sa vie privée, bien sûr à la demande d'autrui. Cette entreprise de justification est toujours présente, à la différence que chez Hortense il s'agit d'une « autojustification » et non pas du récit des événements contemporains avec la présence constante du « je » testimonial. Nous voyons donc un changement majeur dans l'approche de l'intention d'écrire :

Puisque les obligations que je vous ay sont [sic] d'une nature à ne devoir rien ménager pour vous témoigner ma reconnaissance, je veux bien vous faire le

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ DEMORIS. *Op cit.* p. 111.

¹⁶⁹ MANCINI, Hortense. *Mémoires D.M.L.D.M, De Madame La Duchesse De Mazarin Erschienen* [en ligne]. Cologne : Marteau, 1675. [consulté le 18 mars 2014]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=cNhNAAAcAAJ&pg=GBS.PP8&hl=hu>

recit de ma vie que vous demandez [...]. Que si les choses que j'ay à vous raconter, vous semblent tenir beaucoup du Roman, accusez-en ma mauvaise destinée plutôt que mon inclination.¹⁷⁰

A une époque où l'écriture est une activité pratiquement réservée aux hommes, Hortense Mancini défie sa société : « [elle] n'ignore pas que le seul fait de rédiger ses souvenirs plaide contre elle, puisqu'une des preuves de la vertu féminine est justement de ne pas faire parler d'elle », outre que de ne pas entamer une occupation essentiellement masculine. Elle se justifie de sa conduite, considérée comme trop libre pour son époque. Tout comme son prédécesseur Marguerite de Valois, Hortense Mancini avait « trop d'amants ». Elle était trop libre de ses actes.

Il a fait parler de lui, est toujours un éloge, cela veut dire qu'un homme s'est distingué par ses talents ou ses actions.

Elle a fait parler d'elle, est toujours un blâme... Cette phrase signifie que la conduite d'une femme n'est pas irrépréhensible [...].¹⁷¹

Avec la « féminisation » du genre des mémoires apparaissent les prémices de l'intime : dans ses *Mémoires*, Marguerite de Valois narre les événements des guerres à travers son statut d'épouse. C'est pareil pour Charlotte Duplessis-Mornay¹⁷², épouse de Philippe de Mornay¹⁷³, théologien réformé, conseiller et ami d'Henri IV. Dans ses *Mémoires*¹⁷⁴, dont le destinataire est son fils, et qui n'étaient pas conçus pour une publication, elle dresse un portrait quasi hagiographique¹⁷⁵ de son « très honoré seigneur et mary »¹⁷⁶. A une époque où les mariages étaient arrangés, celui de Charlotte et Philippe de Mornay était né d'un amour profond et libre. Ses souvenirs sont uniques

¹⁷⁰ MANCINI. *Op. cit.* p. 4.- les Mémoires sont adressées au duc de Savoie (1634-1675).

¹⁷¹ GENLIS, Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin Genlis (comtesse de). *Souvenirs*. [en ligne]. Firmin Didot, 1857. [consulté le 18 mars 2014]. Disponible sur :

http://books.google.com.lb/books?id=HJOzY8qOGIsC&pg=PA15&dq=Il+a+fait+parler+de+lui,+est+toujours+un+%C3%A9loge,+cela+veut+dire+qu%E2%80%99un+homme+s%E2%80%99est+distingu%C3%A9+par+ses+talents+ou+ses+actions&hl=hu&sa=X&ei=zVooU8PkCMWBhQfKyICADA&redir_esc=y#v=onepage&q=Il%20a%20fait%20parler%20de%20lui%2C%20est%20toujours%20un%20%C3%A9loge%2C%20cela%20veut%20dire%20qu%E2%80%99un%20homme%20s%E2%80%99est%20distingu%C3%A9%20par%20ses%20talents%20ou%20ses%20actions&f=false

¹⁷² Charlotte Duplessis-Mornay (1548-1606).

¹⁷³ Philippe de Mornay, ou Philippe Mornay du Plessis (1549-1623).

¹⁷⁴ MORNAY, Charlotte Arbaleste de. Madame de. *Mémoires de* [en ligne Edition revue sur les manuscrits [en ligne]. Paris : J. Renouard, 1868. [consulté le 15 janvier 2024]. Disponible sur : <https://archive.org/details/mmoiresdemadam01mornuoft> - Les *Mémoires* posent un cadre spatio-temporelle involontaire, mais déterminé : le début des guerres de religion (massacres de la Saint-Barthélémy) et finissent avec le décès de l'autrice en 1605.

¹⁷⁵ KUPERTY-TSOUR, Nadine. « *Le portrait de Philippe Duplessis-Mornay dans les Mémoires de son épouse : entre hagiographie et apologie* » [en ligne] in Albineana, Cahiers d'Aubigné. Année 2006, pp. 565-585. [consulté le 15 janvier 2024]. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/albin_1154-5852_2006_num_18_1_1080,

¹⁷⁶ MORNAY. *Op. cit.*, p. 36.

pour son époque puisque « les femmes ne pouvant exercer de charges officielles, privées de formation intellectuelle, n'écrivaient pas de mémoires, hormis les reines comme Louise de Savoie, Jeanne d'Albret ou Marguerite de Valois. »¹⁷⁷ Charlotte Duplessis-Mornay défend et plaide la cause protestante à travers son statut, celle de l'épouse du « pacifiste de Saumur »¹⁷⁸. Nadine Kuperty-Tsur souligne dans son étude¹⁷⁹ consacrée aux *Mémoires*, que la diffusion des idées réformées en France est fortement marquée par les souvenirs et témoignages écrits par les plumes féminines et protestantes.

Même si les origines de Marguerite de Valois et de Charlotte Duplessis-Mornay sont différentes à bien des égards, il en va de souligner leur point commun : la position de *conjointe*. C'est à travers ce statut que naît le désir de laisser un témoignage des guerres de religion de leur époque. Nous voyons ici le début d'un changement profond du genre : la tradition mémorialiste antérieure veut que l'*homme* (militaire, politique ou exilé) rédige ses mémoires comme un plaidoyer. Il s'agit d'un recueil de faits historiques sous forme de souvenirs, à dimension apologétique. Les mémoires féminins, eux, défendent une double cause : le motif individuel et le statut de femme. Ce dernier est clairement perceptible dans la préface des *Mémoires* de Charlotte Duplessis-Mornay où elle se positionne en tant que conjointe égale à son mari, et aussi comme mère :

[...] votre père et moy, de vous nourrir soigneusement en sa craincte, que nous vous avons, en tant qu'en nous a esté, faict succer avec le lait; avons eu soin aussy, pour vous en rendre plus capable, de vous faire instruire en toutes bonnes lettres, et grâces à luy, avec quelque succez, afin que vous peussiez, non seulement vivre, mais mesmes reluire en son Eglise. Maintenant, je vous voy prest à partir [...].¹⁸⁰

Charlotte Duplessis-Mornay s'efface quasi complètement derrière le portrait brossé de son époux. A ce jour, il s'agit du seul document dans le genre écrit par une femme datant de la première moitié du XVII^e siècle.

¹⁷⁷ KUPERTY-TSUR, Nadine. *Engagement et écriture protestante au féminin : les Mémoires de Madame de Mornay*, revues Droz, https://revues.droz.org/RHP/article/download/RHP_1.1_55-76/pdf, [consulté le 15 janvier 2024.], p. 3.

¹⁷⁸ L'expression est de nous.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ MORNAY. *Op. cit.* p. 23.

En effet, l'écriture de la « mémoire » est avant tout un acte de *gentilshommes* et ceci depuis le Moyen Âge : « il importe d'écrire pour défendre son honneur et de bien écrire. Cette littérature de Mémoires est une littérature de gentilshommes ».¹⁸¹

Pierre Nora distingue deux types de mémoires : les « Mémoires d'épées », datant du XVII^e siècle - étant par excellence la continuité du genre canonique du Moyen Âge -, et les « Mémoires de cour », écrits premièrement par des roturiers, personnes sans influence politique et éloignés du pouvoir au XVIII^e siècle.¹⁸² L'auteur des « Mémoires d'épée » est un homme d'État, un « gentilhomme », qui par son témoignage se range au statut d'*écrivain*, déterminant ainsi le genre à appartenir uniquement à la société masculine.

À la suite de la Fronde, les femmes littéraires et mémorialistes souffrent doublement de ce phénomène « car c'est à la fois comme révoltées et comme femmes qu'elles furent rayées de l'histoire »¹⁸³. En effet, les historiographes officiels de Louis XIV les ont simplement effacées de l'Histoire. Pourtant, ces femmes occupaient une place non indifférente durant la Fronde : les femmes issues de l'aristocratie montaient à l'échelle politique et même militaire, alors qu'elles en étaient en principe exclues.¹⁸⁴ C'est à ces fins que Louis XIV instaure la maxime de l'ordre, à savoir l'empêchement des inversions de l'ordre social traditionnel, soit que les femmes ne puissent plus se mêler d'affaires politiques. De nombreux membres de la noblesse furent contraint de fuir la France et commencèrent à rédiger leurs Mémoires en exil. Ceux-ci, pour la plupart écrits entre 1660 et 1680, ont pour objet de refuser la « *damnatio memoriae* »¹⁸⁵, et ont pour but de « restaurer le souvenir de la guerre civile, de sa durée, de sa gravité [...] »¹⁸⁶. Les plus grandes mémorialistes de l'époque sont sans nul doute la duchesse de Montpensier, la *Grande Mademoiselle*¹⁸⁷, Madame de Motteville¹⁸⁸, confidente

¹⁸¹ VMFF. *Op. cit.* p. 18.

¹⁸² JOUHAUD – RIBARD - SCHAPIRA, *Histoire, Littérature, Témoignage, Écrire les malheurs du temps*, Folio Histoire, Gallimard, 2009., p. 32.

¹⁸³ VERGNES. *Op. cit.* p. 50.

¹⁸⁴ *Ibid.* p. 53.

¹⁸⁵ *Ibid.* p. 54.

¹⁸⁶ VERGNES, *Op. cit.* p. 54.

¹⁸⁷ Anne Marie Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier (1627-1693) connue comme La Grande Mademoiselle. Fille de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon, petite-fille du roi Henri IV et cousine germaine de Louis XIV.

¹⁸⁸ Françoise Bertaud, Dame de Motteville (1615 – 1689). Ses *Mémoires* pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche furent publiés en 1723.

d'Anne d'Autriche et Marie d'Orléans¹⁸⁹, duchesse de Nemours, pour ne citer que quelques noms.

La Grande Mademoiselle fut contrainte à l'exil, et ce fut durant cette période qu'elle se consacra à la rédaction de ses *Mémoires*. Presqu'une confession, ce témoignage constitue un apport historique considérable non seulement sur la Fronde, mais aussi sur la condition féminine de l'époque. La volonté d'écrire cache souvent un désir de réhabilitation politique, même si l'auteur « se réserve à un public restreint de parents et d'amis, auprès desquels il tente parfois de se justifier de ses engagements passés »¹⁹⁰.

En relatant les événements de la Fronde, les actes politiques et les périls courus, l'auteur mémorialiste a pour objectif de retracer une *vérité de conscience*, « inaccessible aux historiens de métier »¹⁹¹. L'objectif des femmes écrivains était surtout d'affirmer leur rôle politique et leur importance non seulement durant la Fronde, mais aussi pendant l'ensemble de la régence d'Anne d'Autriche. Dans les *Mémoires* du marquis de La Fare¹⁹², nous lisons que ce temps était « un temps de licence, d'intrigues de cour et de galanterie [...] ; car la Reine elle-même étoit galante et les femmes avoient beaucoup de part aux affaires »¹⁹³. C'est donc ce statut que les femmes mémorialistes veulent préserver à travers leurs souvenirs, statut que Louis XIV effacera minutieusement de toutes annales royales.

Madame de Motteville écrivit elle aussi sur la condition féminine de son époque, mais de manière peu élogieuse :

[...] les dames sont d'ordinaire les premières causes des plus grands renversemens des Etats ; et les guerres, qui ruinent les royaumes et les empires, ne procèdent presque jamais que des effets que produisent ou leur beauté ou leur malice.¹⁹⁴

¹⁸⁹ Marie de Nemours, connue aussi sous le nom de Marie d'Orléans, Mademoiselle de Longueville (1625 – 1707), fut princesse de Neuchâtel. Ses Mémoires furent publiés en 1718.

¹⁹⁰ VERGNES. *Op. cit.* p. 54.

¹⁹¹ VERGNES. *Op. cit.* p. 55.

¹⁹² LA FARE, Charles-Auguste, marquis de. *Mémoires*. In Vol. VIII. Comps. Nouvelle collection des mémoires pour à l'histoire de France : depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe servir et précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque [en ligne]. 1840. [consulté le 12 juin 2014]. Disponible sur :

<http://books.google.hu/books?id=pnMNAIAAJ&pg=PA249&lpg=PA249&dq=marquis+de+la+fare+memoires&source=bl&ots=7WmdlxbmeB&sig=LP3N9kPToETqPR9nMhxdMbVxIQM&hl=hu&sa=X&ei=02GZU5nDF4GsO8WygLAM&ved=0CDMQ6AEwAw#v=onepage&q=marquis%20de%20la%20fare%20memoires&f=false>

¹⁹³ LA FARE, *Op. cit.*, p. 258.

¹⁹⁴ MOTTEVILLE, Madame de, *Mémoires* [en ligne]. Foucault, Tome XXXVII, 1824. p. 37. [consulté le 12 juin 2014]. Disponible sur :

http://books.google.com.lb/books?id=_7gPAAAAQAAJ&dq=Les+dames+sont+d%E2%80%99ordinaires+les+premi%C3%A8res+causes&hl=hu&source=gbs_navlinks_s

Il s'ensuit dans son récit divers intrigues et « ragots » sur la cour et sur les femmes proches de la reine-mère. Nous pouvons aussi avoir un aperçu du rôle de ces femmes-politiques dans les *Mémoires* du duc de la Rochefoucauld¹⁹⁵ ou encore dans ceux de Marie d'Orléans¹⁹⁶, dont la belle-mère, la duchesse de Longueville¹⁹⁷ fut l'une des principales figures féminines des événements de la Fronde. Ainsi, c'est à travers divers mémoires contemporains que nous avons une image non seulement des femmes dominant la situation politique de l'époque, mais aussi de leur rôle actif dans les affaires d'État et de leur déclin social à la suite de l'avènement du règne personnel de Louis XIV en 1661.

La plupart des *Mémoires* rédigés par les femmes de l'époque, relatant les aléas de la Fronde, leur participation et engagement à la cause, ont été édités à titre posthume. Suite à cette époque, les écrits féminins aristocratiques se multiplièrent : non seulement parce que ces mémorialistes étaient révoltées de la situation politique, mais aussi - et surtout - parce qu'elles refusaient leur statut inférieur vis-à-vis de l'homme. Cette vision générale de la femme est très bien décrite par Hortense Mancini : « Surtout les mémoires et billets où des femmes s'occupent de femmes, ne racontent-ils pas l'omnipotence des riens et l'observation de plaire ? »¹⁹⁸

Les mémoires Madame de Courcelles¹⁹⁹ traitent sur ces *omnipotences* et *observations*. Nous pouvons avancer que ces quelques lignes de Hortense Mancini lui étaient adressées, mais rien ne le prouve. Les souvenirs de Courcelles marquent ce refus d'infériorité de la condition féminine vis-à-vis de l'homme. Les mémoires ont certes toujours leur dimension apologétique, non pas d'être *femme*, mais de justifier la conduite de la *femme soumise* à l'homme. Soumission qui est largement acceptée par

¹⁹⁵ ROCHEFOUCAULD, François, duc de. *Mémoires de M.D.L.R. sur les brigues à la mort de Louys XIII, les guerres de Paris et de Guyenne et la prison des princes* [en ligne]. Pierre Van Dyck, 1663. [consulté le 12 juin 2014]. Disponible sur :

<http://books.google.com.lb/books?id=NUruqT_b8eQC&dq=M%C3%A9moires++la+Rochefoucauld&hl=hu&source=gbs_navlinks_s>.

¹⁹⁶ NEMOURS, Marie d'Orléans, Madame duchesse de. *Mémoires, contenant qui s'ent (sic !) passé de plus particular (sic !) en France pendant la Guerre de Paris...* [en ligne]. Amsterdam : J.F. Bernard 1718.- [consulté le 12 juin 2014]. Disponible sur : <https://archive.org/details/mmoiresdemadam00nemo>

¹⁹⁷ Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville (1619 – 1679).

¹⁹⁸ MANCINI. *Op. cit.* p. 7.

¹⁹⁹ Née Marie Sidonia de Lenoncourt (1650 (?) – 1685), marquise de Courcelles. Issue d'une famille aristocratique, elle est la seule héritière d'une fortune imposante. Elevée dans un couvent, elle se fait enlever par les ordres du roi Louis XIV pour la marier au marquis de Courcelles. Il en suit un mariage rempli de haine, au point que le marquis essaye de lui bruler le visage et l'empoisonner. Connue pour sa beauté extrême, malgré les séquelles de cet attentat, la marquise aura plusieurs relations amoureuses. Elle se fera emprisonner à deux reprises pour adultère. Le marquis, lui, restera impuni pour les tentatives de meurtres.

la société de l'époque. Les mémoires de la marquise ont un fort caractère romanesque et ne traitent en rien de politique ou de grands événements de l'Histoire. Ses souvenirs sont centrés sur sa personne même, ses aventures et, surtout, sur ses relations amoureuses. La marquise n'est pas un témoin historique, mais un *témoin de la condition féminine*. Elle se met en scène et se justifie. A l'instar de deux autres mémorialistes contemporaines : Olympe et Hortense Mancini²⁰⁰, sa vie et ses actes ne correspondaient en rien aux attentes sociales de son époque. En allant plus loin, nous pouvons positionner sur cette même axe Marguerite de Valois.

Les souvenirs de la marquise et des sœurs Mancini n'étaient pas destinés à la publication, ainsi les portraits et faits qui y sont dressés sont susceptibles de véracité. Les autrices n'ont aucun enjeu (socio)politique à travers leurs mémoires. Il s'agit là réellement de l'écriture du « fort privé »²⁰¹, de recueillir des expériences personnelles et justifier ses choix à travers la condition féminine. La marquise de Courcelles meurt abruptement en 1685 ; ses souvenirs – probablement inachevés – se terminent sur une scène de sa vie tumultueuse en amour. Ces quelques pages retracent brièvement toute l'essence de sa vie : mondaine et aventureuse. A la lecture de ses souvenirs, il est évident que Marie Sidonia de Lenoncourt²⁰² est le précurseur d'un nouveau sous-genre des mémoires, celui des romans-mémoires.

La condition de la femme a toujours été un sujet de discussion et, ou de débat au fil de l'Histoire ; elle change néanmoins à l'approche du XVIII^e et des *Lumières*, même si l'égalité entre les deux sexes est encore peu existante. Une théorie sur les humeurs et la morale de la femme a été inventée d'après les recherches d'un Vénitien dénommé Petronio Zecchini (1739-1793). Il affirmait pouvoir établir un lien direct entre une anatomie et la (mauvaise) morale de la femme²⁰³. Cette théorie, bien qu'acceptée par nombreux contemporains, verra plusieurs pamphlets en guise de réponse, dont la *Lettre d'un lycanthrope* rédigée par Casanova. Ensemble, mais sans connaissance du travail de l'un et de l'autre, Casanova et Choderlos de Laclos auront une conception toute

²⁰⁰ MANCINI, Hortense et Marie. *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*. Edition présentée et annotée par Gérard Doscot. Paris : Mercure de France, 1965, rééd. Collection « Le temps retrouvé », 1987.

²⁰¹ JOUHAUD, RIBARD, SCHAPIRA. *Op. cit.* p. 11.

²⁰² Il n'existe aucune preuve tangible sur le fait que Marie Sidonia de Lenoncourt à fait naître le caractère de la marquise de Merteuil dans Les liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos, mais il existe des similitudes non négligeables pour avancer cette théorie.

²⁰³ Les traits moraux typiques de la femme sont selon Zecchini l'inconstance et la concupiscence.

moderne de leur époque sur la condition de la femme : selon le mémorialiste, « les différences de comportement entre homme et femme n'ont que deux sources, l'éducation et la condition sociale »²⁰⁴. Une conception que le chevalier d'Eon défendra aussi, ...travesti en femme.

²⁰⁴ ROVERE, Maxime. *Op. cit.* p. 231.

4. Les mémoires roturiers du XVIII^{ème} siècle

Dérivé du latin « ruptura », lequel lui-même est originaire de « roture » (XIII^e siècle), le terme a pour signification « terre défrichée ». Plus tard, à l'époque féodale le latin médiéval en changera la définition pour « redevance due à un seigneur pour une terre à défricher » puis, par connexion logique, « terre soumise à cette redevance ; état d'un héritage qui n'est pas noble ».²⁰⁵ Par l'extension de ces significations, le « roturier » est une personne qui n'est pas noble, *il est né dans la roture*.

Au XVIII^e siècle, le roturier n'appartenait ni à l'aristocratie, ni au clergé, mais au Tiers-Etat. Ce sont ces trois classes sociales qui caractérisent le royaume de France prérévolutionnaire : une société tripartite où les frontières ne sont plus aussi définies qu'auparavant et dans laquelle l'achat de fonctions est possible, tout comme l'anoblissement. Ce dernier permettait à l'individu de s'assurer non seulement un revenu, mais aussi quelques pouvoirs. Les deux premiers ordres – la noblesse et le clergé – jouissaient d'un degré de privilège nettement supérieur à celui du Tiers-Etat, qui elle-même était subdivisée en classe moyenne montante (les roturiers) et en classe agricole, celle de paysans appauvris. Une notion importante pour pouvoir comprendre l'époque et son contexte, est celle de la liberté dont jouissait la classe roturière. Celle-ci était *libre* : le roturier a le statut de l'homme libre, celui du *liber homo*. Sans rentrer dans les détails de l'acheminement de celui-ci, c'est à travers la liberté des roturiers que naquit progressivement l'idée de l'universalité, laquelle aboutira à la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*.

Non seulement libre de droit pour son époque, mais l'image du roturier est aussi celle de l'*honnête homme*²⁰⁶, cet idéal moral européen du XVII^e siècle né en contrepartie de la position de la noblesse vis-à-vis de la conscience sociale. En effet, l'aristocratie occupait la totalité de l'espace de cette dernière, et se présentait comme seule et unique gardienne de la vertu et de la morale. Ainsi, la classe roturière qui est en émergence, va s'affirmer à travers la création de ce modèle idéal de l'humanité, puisque l'*honnête homme*²⁰⁷ est premièrement de classe bourgeoise. Cet idéal est celui d'une personne

²⁰⁵ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R3024>, [consulté en ligne le 27 juin 2024].

²⁰⁶ Dérivé de la littérature antique grecque « kalos kagathos », le terme signifie « bel et bon ».

²⁰⁷ PARODI, Dominique. « L'honnête homme et l'idéal moral du XVII^e et du XVIII^e siècle ». *Revue pédagogique* [en ligne]. 1921/78-1, pp.178-193. [consulté le 19 janvier 2026]. Disponible sur : https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1921_num_78_1_8215

ayant une culture générale bien au-dessus de la moyenne, et une excellente éducation qui restait pourtant « limitée à peu de bénéficiaires »²⁰⁸ au XVII-XVIII^e siècle. L'éducation est premièrement religieuse, puis, avec l'avènement des Lumières, celle-ci se converge et se soumet au changement surtout au niveau des sciences. La classe moyenne aisée peut facilement accéder à une excellente éducation par le biais de précepteurs privés : pour exemple, le célèbre Goldoni enseignait l'italien et la musique aux riches roturiers, dont par exemple Henriette Genet Campan²⁰⁹.

Dotés d'une excellente éducation et souvent au service de l'aristocratie, les roturiers – aux mêmes titres que la noblesse – laissent avec aisance leurs témoignages à la postérité. Cette forte bourgeoisie se met à égal à l'aristocratie sur le plan littéraire, et le genre des mémoires ne relève plus de l'historiographie : il cesse d'être considéré comme un apport historique définitivement au XVIII^e siècle. Chacun peut laisser son témoignage à la postérité

L'apparition d'un nouveau type de mémoires au début du XVIII^e siècle est donc sujette à plusieurs facteurs : l'un des plus importants est l'avènement de ce que M. Marc Fumaroli nomme « mémoires mondains »²¹⁰. Selon le critique littéraire, dans le genre des mémoires, il existe une valeur historique, une valeur « autobiographique traditionnelle »²¹¹, une valeur romanesque et une « liberté de mouvement »²¹² et « surtout peut-être, un souci de vérité concrète »²¹³. L'apparition des mémoires mondains est dû à l'entrée des auteurs-mémorialistes qui ne se revendiquent pas le statut d'auteur et écrivent uniquement pour le plaisir. Cette apparition est le fruit d'un autre facteur : l'émergence des salons et de leur fréquentation non seulement par les aristocrates, mais aussi par la classe roturière. Le genre des mémoires se relâche, il devient un genre hybride.

L'une des raisons pour lesquelles le genre est en pleine expansion au siècle des Lumières est le fait que les mémoires proposent aux lecteurs un ton plus sincère que celui de l'historiographie officielle²¹⁴, qui est souvent retouchée au profit de l'Etat.

²⁰⁸ VIAL Jean. *L'éducation aux XVII^e et XVIII^e siècles* in « Que sais-je ? », 2009, p. 43-50., [consulté le 29 juin 2024]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/histoire-d-education--9782130575092-page-43.htm>.

²⁰⁹ Voir chapitre IV.

²¹⁰ FUMAROLI, Marc. *Les mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose, Dix-septième siècle*, n°94-95, 1972., <https://www.17esiacle.fr/tables-des-anciens-numeros/>.

²¹¹ *Op. cit.* p. 7.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ AÏSSAOUI, Driss. *Op. cit.* pp.12-26.

Nous retrouvons aussi dans ces Mémoires un certain non-conformisme, qui d'une part semble garantir une authenticité du témoignage, puis laisse un soupçon d'esprit d'opposition appréciée de l'époque (les témoignages de détention en prison sont très appréciés par l'époque, celui de Casanova par excellence). Le mémorialiste témoigne donc à la première personne et peut, ose dire ce qu'il pense. Il peut former des idées, faire des réflexions. Même si les mémorialistes et les historiens « opèrent sur le même terrain »²¹⁵ la finalité des textes est très différente : dans le premier les traits de caractères intimes et subjectifs amèneront le texte au genre autobiographique, tandis que dans le second la narration des faits sous la modalité de causes à effets le rangera sous le genre de l'historiographie. La vulgarisation du genre permet certes la naissance de l'autobiographie moderne, mais au même instant, elle entraîne la remise en question de la véracité du texte, puisque celui-ci exercera une forte influence romancée, d'où l'essor des roman-mémoires.

²¹⁵ AÏSSAOUI, Driss. *Op. cit.* p. 2.

5. La notion d'intimité et la stratégie narrative chez Campan et Cléry

Les souvenirs de Madame Campan et de Cléry, malgré leur subjectivité, restent des sources précieuses sur la cour, la personnalité de Marie-Antoinette et les événements révolutionnaires. Malgré cette préciosité, il est judicieux de les lire avec distance, et de les soumettre à une analyse critique. Les récits ont une certaine valeur historique : Cléry constitue une source essentielle sur la captivité royale, mais présente une lecture politique engagée et de morale orientée. Le *Journal* a été rédigé après la Terreur, puis publié sous le Directoire (1798) dans un contexte historique propice à la mémoire du roi martyr. Les *Mémoires* Madame Campan ont été rédigés, quant à eux, pendant la Restauration, et présentent ainsi un contexte favorable à la glorification de la monarchie. L'objectif implicite de chacun d'eux à travers leurs souvenirs, est de défendre la mémoire de la reine et de se montrer en faveur de la monarchie pour Campan ; de réhabiliter la figure morale et religieuse de Louis XVI, tout en dénonçant les excès révolutionnaires pour Cléry.

Chez l'ancienne femme de chambre, Marie-Antoinette est présentée comme injustement calomniée²¹⁶, de nature douce et en même temps courageuse, victime des événements et de la Révolution. Tout ceci à travers un style et un ton narratif élégant, sensible, parfois mélodramatique et empreint de nostalgie²¹⁷. L'émotionnel est tout aussi présent dans la narration de Cléry : le ton est sobre et souvent pathétique, l'enjeu est de susciter à travers le récit la compassion. L'ancien valet de chambre est un monarchiste convaincu ; le pathos utilisé dans style d'écriture est aussi religieux. Il a pour dessein de présenter Louis XVI non seulement comme roi et père de la nation, mais aussi comme un père tout court, aimant, responsable de sa famille et comme un chrétien exemplaire. Malgré cette subjectivité, peut-on considérer ces mémoires fiables ? Peut-on dire qu'il s'agit de souvenirs ayant une véracité factuelle ? Dans une certaine mesure, on peut l'affirmer : les faits relatés, ainsi que la description des personnes et des usages à la cour dans les *Mémoires* de Madame Campan sont généralement exacts. Après avoir analysé et poussé des recherches avancées, nous savons qu'il y a des erreurs et des omissions sur les caractères de personnages clefs et sur les intrigues de la cour. En revanche, dans le *Journal* de Cléry, la chronologie et les faits sur la captivité du roi présentent une fidélité aux événements attestés par d'autres sources. La question rhétorique se pose avec

²¹⁶ Voir à ce sujet les chapitres *Le mariage de Figaro* et *L'affaire du collier*.

²¹⁷ L'analyse est générique et ne porte pas sur les passages insérés qui montrent une narration de type différent.

justesse : si le récit de Cléry est fiable et juste, pourquoi a-t-il été délaissé par la postérité et par l'Histoire ? Les *Mémoires* de Madame Campan présentent des lacunes, de nombreuses réécritures, et des faits fortement discutables, alors pourquoi ce sont ses souvenirs que la postérité, aujourd'hui encore, accepte comme authentiques et fiables ?

Nous pouvons supposer que la réponse à cette question se trouve dans la notion de l'*intimité*. Dans le cas des souvenirs des mémorialistes étudiés, il s'agit d'une double notion : non seulement les mémoires appartiennent au genre de la littérature intime classique, mais aussi la position sociétale des auteurs revêt de l'intimité. Dans les deux textes, cette dernière relève d'une stratégie où la sincérité, la fidélité et l'émotion à travers la narration sont gages d'authenticité. Ces outils d'écritures ne servent pas à se raconter eux-mêmes, mais à ériger une mémoire morale de la monarchie déchue, tout particulièrement dans le cas Cléry.

Outre cette forme d'intimité, il existe également une proximité physique, appelée *intimité de service*. Campan et Cléry parviennent à pénétrer dans la sphère privée royale grâce à leur statut subalterne : bien qu'ils soient socialement effacés, ils occupent une place définie dans le récit. Madame Campan se positionne de manière centrale dans ses *Mémoires*. Le récit de ses souvenirs est un discours narratif construit, ainsi que son image : à la fois personnage et narratrice, elle est aussi témoin et autrice. Ces rôles lui permettent de rendre le « je » fonctionnel et testimonial. La rétrospection est fortement marquée par une sélection de souvenirs et aussi par leur hiérarchisation, leur classement d'importance au vu du personnage qu'elle se crée à travers ses mémoires afin de justifier son passé, et aussi pour reconstruire la figure de la reine. L'aspect intime occupe une place secondaire dans ce contexte ; il est présenté non pas comme une expérience directe, mais plutôt comme un élément attestant rétrospectivement de la dignité morale de la reine. Au contraire, Cléry, lui, n'a aucune duplicité de caractère : il s'efface dans ses souvenirs et laisse la place centrale uniquement à la figure royale. Cet effacement participe d'une éthique du témoignage : le témoin-narrateur se présente comme instrument de transmission, et non comme un sujet autonome. Dans ce contexte, l'auteur perd toute importance identitaire au profit du témoin ; son témoignage, malgré sa subjectivité, est subordonnée à une mission d'héritage mémoriel. Tous les deux témoignages sont au service de rétablir une la figure monarchique et morale renversée par les événements politiques engendrés par la Révolution. Le valet de chambre utilise un « je » narratif qui sert uniquement d'instrument, toujours au profit d'un « autre » : il s'efface complètement

derrière le « il » représentant le roi. Ainsi, la narration intime n'est pas un refuge chez Cléry, mais il est politique.

L'intime devient une scène politique chez les mémorialistes étudiés : le Temple chez Cléry et les appartements de Versailles pour Campan, deviennent des microcosmes de pouvoir. L'espace privé devient le théâtre de la déchéance ; nous pensons ici en particulier à l'affaire du collier de la reine²¹⁸ selon les souvenirs de la femme de chambre.

Nous constatons donc que la notion de l'intimité et des dispositifs narratifs qui en suivent ne relève pas du simple récit privé dans les souvenirs des mémorialistes abordés. Dans le contexte étudié, l'intime constitue un dispositif complexe : il devient à la fois un gage moral, un espace et aussi un instrument d'instance narrative. C'est à travers ce dernier, et par le biais des émotions, puis d'une sensibilité discursive que se fera la réparation de la mémoire du couple royal et de la monarchie. Nous pouvons parler de narration réparatrice, d'une écriture de consolation et d'une volonté d'habilitation symbolique des événements du passé. Dans ce cadre, l'enjeu est la transmission du récit rétrospectif du témoin-(acteur)-narrateur, le « je » est semblant de garant de vérité historique. Nous pensons *semblant* puisque dans le cas de Madame Campan il est évident que son caractère est construit. Nous pouvons lire *sa* vérité historique, dénudée de subjectivité ; malgré cette évidence acquise à la suite de nos recherches sur sa personne, son caractère et les différentes publications et variantes des souvenirs, les *Mémoires* aux yeux de la postérité seront garants d'authenticité et de véracité en raison du manque du pathétique discursif, et aussi parce que Madame Campan, au contraire de Cléry, ne présente pas la reine telle une martyre. Les *Mémoires* ne sont pas une hagiographie de Marie-Antoinette et/ou du régime monarchique, l'intention apologétique est effacée, le témoignage n'est pas tragique, contrairement à celui de Cléry. Chez Madame Campan nous pouvons parler d'un discours narratif construit qui créent dès lors une *fiction de vérité*. Ce qui est certain à l'égard de tous deux auteurs, c'est que leurs souvenirs ne racontent par leur gloire à eux, mais leur fidélité. En se plaçant comme sujets narrants au service de l'« autre », Madame Campan et Cléry font de leur personne une mise en récit du « moi » en situation historique, et non pas en tant que garant de *la vérité* historique, puisque le « je » dans leur récit n'est pas introspectif. La fonction primaire de leur rétrospection est la transmission de l'expérience intime à travers la fidélité, la pitié pour Cléry et le devoir de mémoire.

²¹⁸ Voir section *L'affaire du collier*

En conclusion, les mémoires de Madame Campan et de Cléry incarnent une forme particulière de la littérature intime : ni confession, ni purement chroniquent historique, ils se placent à la croisée de structure narrative de la littérature intime. Cette structure se repose sur des formes de subjectivation discursive pour Madame Campan, et d'instrumentalisation du pathos et de la narration émotive, afin de légitimer un passé pour Cléry. Campan et Cléry ne sont pas au centre du récit, mais à la marge : ils en sont le médium. Leur écrit construit non pas une identité personnelle, mais une écriture du service, un récit de soi par, et pour l' « autre ». Par conséquent, nous pouvons pleinement considérer ces deux écrits à l'intersection du témoignage, de la narration de soi et de chronique historique.

CHAPITRE II

Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry

1. Cléry, comme personnage réel²¹⁹

Jean Hanet²²⁰, grand-père de Cléry, fut premier du nom à s'installer à Versailles. Il fut successivement palefrenier, voiturier au Potager du Roi, puis entrepreneur des fumiers aux Petites Ecuries du Roi. Il épousa la fille d'un soldat suisse, dont il eut dix enfants et ajouta à plusieurs reprises à son nom celui de son village, qui est Cléry en Vexin. Son second fils, Cant Hanet dut quitter sa place au jardin du Roi à Trianon pour une fausse affaire de rapt, dont il se révéla innocent, et alla louer la ferme de Jardy à Vaucresson. Cant eut lui aussi dix enfants, dont l'aîné était Jean-Baptiste Cant Hanet.

Selon les *Mémoires* du frère²²¹ de Jean-Baptiste, leur mère fut sélectionnée en septembre 1763 pour être une des nourrices de l'enfant²²² dont la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767), était enceinte. Un accident l'en empêcha²²³, mais elle fut tout de même remarquée par la dame de la cour Madame de Guéménée²²⁴ qui l'employa comme nourrice de son fils, le duc de Montbazou. Plus tard, celle-ci devint gouvernante des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et se chargea du choix de leurs futurs serviteurs.

Jean-Baptiste fut envoyé à l'âge de quatorze ans²²⁵ dans la maison d'éducation tenue par Guiné. Il entra au service de Madame de Guéménée et il prendra le nom de Cléry pour être distingué de son frère Pierre-Louis Hanet. A la naissance de Madame Royale²²⁶, Madame de Guéménée plaça ce dernier au service de la princesse et garda Cléry en l'attachant à son secrétariat particulier. En 1781, lors de la naissance du Dauphin²²⁷, toujours en le gardant à son service, elle lui réserva une place de valet de chambre auprès

²¹⁹ Cf. VÁRADI, Márta. « Le Journal de Cléry^o: Souvenirs et témoignage » Acta Romanica Tomus XXVI VARIA, JATE Press, Szeged 2009 HU ISSN 0567-8099, pp. 131-136.

²²⁰ Au sujet de la généalogie des Hanet, voir : http://site.voila.fr/geneolivier/histoire/per_clery.html, 29 octobre 2008.

²²¹ HANET, Pierre-Louis. *Mémoires de*, Librairie d'Alexis Eymery, Paris, 1825., (par la suite : abr. Mém.// PLH).

²²² Future Madame Elisabeth.

²²³ A ce sujet voir : Mém.// PLH. p. 12-13.

²²⁴ Victoire Armande Josèphe de Rohan, dite Madame de Géménée (1743-1807), gouvernante des enfants de la famille royale jusqu'en 1782.

²²⁵ En 1773.

²²⁶ En 1778.

²²⁷ Louis Joseph Xavier François de France, né à Versailles le 22 octobre 1781, mort à Versailles le 4 juin 1789.

du Dauphin. Mais en 1782, la banqueroute scandaleuse²²⁸ et retentissante du couple Rohan-Guéménée fit démissionner la gouvernante des enfants royaux de son poste au profit de la princesse de Polignac²²⁹. Les places vacantes au service du Dauphin sont distribuées et Cléry oublié. Informée de cette situation, Marie-Antoinette fit nommer Cléry comme barbier du Roi et valet du prochain enfant royal à naître, ce qu'il advint à la naissance du duc de Normandie.²³⁰ Il se maria le 30 septembre 1782 à Marie-Elisabeth Talvaz-Duverger, harpiste et ordinaire de la Musique de la Reine – de ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont certains moururent en bas âge²³¹.

Cléry était attaché à la famille royale depuis 1782 et l'a servi pendant cinq mois à la Tour du Temple.

J'ai servi pendant cinq mois le roi et son auguste famille dans la tour du Temple ; et malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étaient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événements qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.²³²

Cléry et son frère restèrent au service de la famille royale même lorsque celle-ci dut s'installer à Paris. Le 10 août 1792, la foule envahit les Tuileries pour se saisir de la famille royale et massacrer les royalistes. Les deux frères s'enfuirent par une fenêtre et bien que Cléry soit blessé dans sa chute, tous les deux sont parvenus à se réfugier à Vaucresson.

Alors que son frère s'occupait de son entreprise de meunerie pour subvenir aux besoins de sa famille y compris celle de son frère, Cléry demanda le 26 août à Pétion²³³, maire de Paris, la permission de servir le Roi durant sa captivité au Temple, et l'obtint. Pendant cinq mois, il fut l'unique serviteur de Louis XVI, jusqu'à l'exécution de ce dernier le 21 janvier 1793. Louis XVI, en le recommandant à son fils dans son testament, lui en a rendu un digne hommage, mais cela servit de prétexte pour le garder prisonnier au Temple.

²²⁸ Les Rohan-Guéménée étaient alors incapables d'honorer leurs dettes, qui s'élevaient déjà à 33 millions de livres et durent démissionner de leurs charges et quitter la Cour. Ils émigrèrent durant la Révolution.

²²⁹ Yolande Martine Gabrielle de Polastron, comtesse puis duchesse de Polignac (1749-1793).

²³⁰ Louis Charles de France, qui deviendra dauphin le 4 juin 1789 à la mort de son frère aîné, puis sera proclamé Roi sous le nom de Louis XVII par les émigrés le 22 janvier 1793. Sa mort, dans des conditions mystérieuses en juin 1795, donnera lieu à l'apparition de plusieurs faux dauphins dont le plus célèbre fut Naundorff.

²³¹ Bénédicte Hanet-Cléry (1783-1856), Pierre François Hanet-Cléry (1785 †), Charles Hanet-Cléry (1786-1811), Hubertine Hanet-Cléry (1787 †) et Louis François Hanet-Cléry (1789-1795). A ce sujet voire la généalogie de la famille Cant-Hanet.

²³² Mém. // JBCH. 1798. p. 5.

²³³ Jérôme Pétion de Villeneuve (1756-1794), maire de Paris de novembre 1791 à juillet 1792, puis réélu en 1793 pour une brève période.

Cléry a été enfermé dans la même tourelle où le feu Roi avait passé ses premières nuits au Temple. Contrairement aux dernières volontés de Louis XVI, Cléry ne put rester à la Tour afin de servir le jeune Louis XVII et la famille royale. Il resta enfermé jusqu'à mars, alors Garat (Ministre de la Justice) le laissa quitter le Temple et l'ordonna de se retirer en province – ce que Cléry fit aussitôt. Il alla rejoindre sa famille à Juvisy. L'enfant Louis XVII, lui, sera pendant un moment détenu dans la chambre qui servait à Cléry pendant sa captivité au Temple²³⁴. Le frère Hanet, qui avait déjà quitté Paris, proposa à Cléry une place dans l'administration de l'armée ; mais comme l'éloignement de Paris était contraire aux volontés de Marie-Antoinette, Cléry refusa l'offre.

À la suite de la chute des Girondins, les Jacobins commencèrent à emprisonner et à mener à l'échafaud tous les suspects. Libéré en mars 1793, Cléry se retira dans sa maison de Juvisy. Il fut cependant compris dans la proscription en septembre 1793 et emprisonné de nouveau à la prison de La Force, mais parvint à échapper aux exécutions. Il resta près d'un an en prison et ce n'est qu'à la fin de la Terreur qu'il recouvra sa liberté – le 10 août 1794 – après la chute de Robespierre. Dépourvu de ressources, il travailla au bureau des subsistances à Paris, puis à Strasbourg. Il était étranger à toute comptabilité et ne s'occupa en fait que de la rédaction de son *Journal*. Il resta peu de temps à Strasbourg et alla rejoindre Madame Royale à Vienne où il tenta de publier son *Journal*, mais n'y fut pas autorisé. Ainsi, il soumet ses mémoires à une éventuelle publication en Angleterre, à Londres, qu'il obtient en 1798. Le succès est immédiat : sept éditions londoniennes et deux françaises se succèdent. Il est nommé le 1^{er} juillet de la même année Chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII²³⁵.

Il fut interdit de retour en France jusqu'en 1801, mais il fut patient et n'alla rejoindre son épouse et ses enfants qu'en 1803. Alors, il reçut une proposition de Napoléon Bonaparte, désireux d'attacher Cléry à ses services. L'ancien valet de chambre refusa catégoriquement. Il décida de retourner à Vienne et rester auprès de Marie-Thérèse Charlotte de France, Madame Royale.

²³⁴ BORDONOVE, George. *Louis XVII et l'énigme du Temple*. Paris : France Loisirs, 1996.

²³⁵ A voir sous http://www.archive.org/stream/histoiredelordre03maza/histoiredelordre03maza_djvu.txt - consulté le 21 juin 2013 : Chevalier de Saint-Louis le 1^{er} juillet 1798. (Registre de l'Émigration, fol. 41.) — Cléry, valet de chambre de Louis XVI, au Temple, célèbre par le dénuement qu'il montra. Son nom est resté attaché à celui du roi martyr. Sa famille nous a envoyé une copie de l'ordre, daté de Mittau, le 1^{er} juillet 1798, et par lequel le roi Louis XVIII charge Monsieur, comte d'Artois, de recevoir chevalier de Saint-Louis, Jean-Baptiste Cant-Hanet Cléry, « en considération du zèle, de la fidélité, et de l'attachement dont il a donné des preuves à son infortuné frère et roi, et à sa famille, pendant sa captivité dans la tour du Temple ».

Son *Journal* est écrit avec une grande simplicité et se limite à la narration des faits, sans rentrer dans les détails. Cléry n'est pas un mémorialiste à se laisser perdre dans les anecdotes, histoires de familles et curiosités. Ses souvenirs sont tout le contraire des *Mémoires* de son frère ou de Madame Campan et, en général, des mémoires de l'époque étudiée. Il commence son *Journal in medias res* :

En classant ces notes en forme de Journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'Histoire de la fin malheureuse de l'infortune Louis XVI, que de compose moi-même des Mémoires : je n'en ai ni le talent, ni la prétention. »²³⁶

Il rédigea ses mémoires durant son séjour à Strasbourg où il arriva le 8 octobre 1795²³⁷.

Cléry a rédigé :

[...] son *Journal*, sur les notes qu'il avait prises au crayon ou de toute autre manière, durant son service dans la Tour, et que sa femme avait recueillies lors de ses visites dans cette prison ; de sorte que l'ouvrage était entièrement terminé [...] ; craignant de perdre son manuscrit [...], Cléry le confia à une personne de Strasbourg, mademoiselle Hélène Kugler, depuis madame Dupreuil.²³⁸

Jean Eckard continue les explications sur le manuscrit du *Journal* en nous informant que Cléry demande à Madame Dupreuil « une copie » du texte. Comme elle ne se fiait à personne, Hélène Kugler décida de recopier elle-même le manuscrit qu'elle envoyait ensuite à Cléry.

Cette copie, sur petit papier à lettre, sans marge et d'une écriture fine, comme il convenait pour un envoi par la poste, est entre les mains de Mme de Gaillard, l'une des filles de l'auteur.²³⁹

Le *Journal* précise les dates importantes, décrit minutieusement tous les événements et faits divers, distingue tous les noms impliqués dans le sort de la famille royale²⁴⁰, excepté ceux lesquels il préfère garder sous silence pour cause de discrétion et par crainte (de poursuites). Son récit est donc une chaîne d'épisodes et donne la description tragique en fait de la famille royale – Cléry terminera son texte par l'exécution de Louis XVI.

Le manuscrit du « *courtisan de malheur* »²⁴¹ est un apport essentiel à la connaissance des derniers jours de Louis XVI.

²³⁶ Mém. // JBCH. 1798., p. 2.

²³⁷ ECKARD, Jean. *Notice sur Jean Baptiste Cant Hanet-Cléry, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le Journal du Temple*. [en ligne]. Paris, 1825., p. 20-21 (par la suite abr. Notice JBCH//EKD). [consulté en ligne le 23 juin 2013]. Disponible sur : <https://archive.org/details/journaldeclryd00cl>

²³⁸ *Ibid.* p. 24.

²³⁹ *Ibid.* p. 25.

²⁴⁰ Ces noms, tels que ceux des geôliers, gardes et municipaux, bref principalement ceux qui sont pour la perte de la monarchie, seront écrit en italique pour bien les distinguer du corps du texte.

²⁴¹ CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*. Paris : Mercure de France, 1968. Introduction de Jacques Brosse, p. 16., (par la suite : abr. Mém. // JBCH. 1968.)

En classant des notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires [...]. »²⁴²

Malgré cette intention affichée, les historiens n'ont jamais vraiment utilisé le manuscrit comme source ou matériel pour la biographie de Louis XVI.

De Strasbourg, Cléry alla à Huningue, puis à Bâle et enfin en Autriche, à Wels afin de rejoindre Madame Royale. Il fut au service de Louis XVIII et de Monsieur pratiquement jusqu'à son décès. Il fut chargé de plusieurs missions dont nous ne connaissons que de peu les causes et intérêts, mais nous pouvons concevoir plus ou moins ses trajets : Angleterre, Allemagne, Italie et Autriche. Après avoir accompli les tâches qui lui ont été confiées tant par Louis XVIII que par le futur Charles X, il fut nommé *Commissaire général de la maison de la Reine*²⁴³ par Louis XVIII²⁴⁴.

Une fois ses missions terminées, Jean-Baptiste Cléry se retira dans sa demeure à Hietzing (aujourd'hui à Vienne)²⁴⁵, où il fut frappé d'apoplexie et mourut le 27 mai 1809. Sa pierre tombale porte l'épithète « *Ci-gît le fidèle Cléry* ». Bien connu et respecté par l'Ambassade de France à Vienne, les charges funéraires ont été subventionnées par la représentation diplomatique²⁴⁶. À la suite de la Restauration, une médaille de bronze fut frappée à son effigie et fit partie de la « collection publique sous le titre de « Galerie de la Fidélité »²⁴⁷.

Personnage d'une extrême fidélité, de nature serviable et sereine, Cléry envisagea d'écrire son *Journal* uniquement pour la mémoire de la famille royale et « pour [le] présenter aux personnes augustes qui son devoir lui imposait de rendre compte de ce qui s'était passé dans l'intérieur du Temple »²⁴⁸ – et surtout pour peindre la vraie nature du couple royal. Il y a certes un examen de conscience, mais celui-ci n'est pas voué au grand public, il n'est pas adressé aux lecteurs. Contrairement aux mémoires contemporains, la narration de l'intime au sens propre n'a pas lieu dans ce *Journal*. Il s'agit d'un document pour servir l'Histoire. Comme l'avait écrit son frère Pierre-Louis Hanet, Cléry s'était effacé de son

²⁴² Mém./ JBCH. 1798., p. 5.

²⁴³ Soit, commissaire général de Marie-Joséphine de Savoie, épouse de Louis XVIII. Notice JBCH/EKD. p. 22. – je n'ai trouvé aucune allusion à cette nomination dans d'autres ouvrages.

²⁴⁴ Notice JBCH/EKD. p. 22.

²⁴⁵ Hietzing est aujourd'hui le treizième arrondissement de la ville de Vienne.

²⁴⁶ Cf. <http://androom.home.xs4all.nl/biography/p015012.htm> - [consulté le 9 novembre 2013].

²⁴⁷ COLL. « Biographie universelle ou dictionnaire historique : AAGE-CORN » [en ligne]. Paris : Furne, 1833. p. 664. [consulté le 9 novembre 2013]. Disponible sur : https://archive.org/details/bub_gb_yEV-bhfEJYYC

²⁴⁸ Notice JBCH/EKD. p. 24.

Journal, il « s'était totalement oublié ».²⁴⁹ Tellement effacé que ceci fera une des particularités du *Journal* : il ne fera pratiquement aucune mention sur sa vie privée, il ne se dépeindra jamais en tant que personnage, nous ne saurons pratiquement rien de lui. Toute intimité passe sous silence.

²⁴⁹Mém.//PLH. p. VIII.

2. Les événements du 10 août 1792

La narration des événements faite par Cléry dans son *Journal* commencera en date du 10 août 1792, et est précédée d'une courte présentation de sa fonction et de ses services auprès de la famille royale durant la captivité de celle-ci. Cléry ne parle pratiquement jamais de sa propre vie privée, de sa famille. Il en passera tous les détails sous silence, il écrira uniquement en début du *Journal* son avènement au service de la famille royale :

Quoique attaché depuis l'année 1782 à la famille royale et témoin par la nature de mon service, des événements les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce serait sortir de mon sujet que de les décrire. »²⁵⁰

En effet, Cléry n'écrira rien sur sa vie personnelle dans son *Journal*. et « la cause de ce silence ne doit-elle pas être attribuée à la réserve, disons mieux, à l'extrême modestie des personnes qui s'honorent [...] »²⁵¹ Cléry, d'« une fidélité inviolable, un dévouement sans réserve »²⁵² rédigea son *Journal* à Strasbourg où il alla attendre le passage de Marie-Thérèse Charlotte de France. Mais celle-ci n'y passa pas, et prit la direction de Huningue. Ayant pris connaissance de la sortie de la princesse de la Tour, Cléry quitte Strasbourg et fait ses adieux à son frère qu'il ne verra plus.

Il passe sous silence aussi tous les événements précédant l'attaque des Tuileries. Le *Journal* commence donc par cet événement majeur, le 9 août 1792, au soir : « Je commencerai donc ce journal à l'époque du 10 août 1792, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles /.../ »²⁵³

L'attaque des Tuileries fut un massacre, comme tant de manifestations révolutionnaires durant la période de 1789 à 1795. Cléry y échappa de justesse en se cachant chez un particulier et attendit que les événements se calment. Beaucoup de vicissitudes sont passées sous silence dont les raisons ne nous sont pas connues ou ne sont pas claires. En effet, Cléry envisagea d'écrire uniquement sur la captivité de la famille royale et en particulier sur celle de Louis XVI et ne voulait pas décrire des circonstances, ni le contexte. Contrairement à Huë²⁵⁴, dont le récit est beaucoup plus riche en informations historiques, Cléry ne raconte pas les faits importants, les tournures politiques qui sont devenus causes et ont engendré de graves situations, de dramatiques circonstances vis-à-vis de la royauté. Justement, il passera sous silence par exemple, lors de l'attaque des

²⁵⁰ Mém.//JBCH. 1968. p. 22.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.* p. 7.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ François Huë. *Op. cit.*

Tuilleries, le manque de directive du département et de la municipalité de Paris concernant la protection du Roi et de sa famille – « ils ne répondaient plus de la sûreté »²⁵⁵ sera l'unique phrase laconique relative aux événements. Comme il le dit, Cléry a premièrement l'intention « de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI »²⁵⁶. Il ne se considère ni comme mémorialiste, ni comme historien. Il témoigne plutôt, et son récit se focalise uniquement sur la captivité du Roi.

Une autre raison éventuelle pour laquelle Cléry n'enregistre pas chaque détail, les circonstances et les conditions de son entourage est peut-être dû au fait qu'il ne détenait pas tous les renseignements, toutes les informations. Il se peut aussi que ceux-ci lui soient parvenus bien après les événements et que, par fidélité envers lui-même et envers son récit, il renonça à les écrire pour en faire vivre la narration, emporter le lecteur avec lui dans les circonstances mêmes où il se trouvait, en y ajoutant quelques détails qu'il aurait pu apprendre au cours des années, sans annoter postérieurement son *Journal*. En dernier lieu, nous pourrions aussi présumer une dissimulation volontaire des événements tragiques, car leur remémoration est douloureuse pour le narrateur. Il écrira toutes les atrocités, mais non pas dans les détails, dont la furie des Parisiens était capable, la rage et la violence de la populace :

Des hommes assassinaient, d'autres coupaient la tête des cadavres ; des femmes, oubliant toute pudeur, les mutilaient, en arrachaient des lambeaux, et les portaient en triomphe. »²⁵⁷

Le *Literary Journal* cite, en anglais, des extraits du *Journal*, notamment comment les frères Hanet-Cléry ont pu s'échapper des rues de Paris le 10 août 1792.

Mais il était présent {Hanet} lui aussi, tout comme son frère à la terrible scène du 10 août 1792, aux Tuilleries ; et après que la famille royale ait pu prendre protection auprès de la Convention, les deux frères eux, ont échappés du massacre en sautant par la fenêtre environ quinze pieds de hauteur. C'est à cet instant que Cléry s'était déterminé à suivre le roi au Temple, en laissant sa femme et ses enfants derrière lui. Un dessein qui, quel qu'en soit les pensées de ses notions de devoirs, est à considérer comme un acte de courage et de fidélité.²⁵⁸

²⁵⁵ Mém./JBCH. 1968, p. 24.

²⁵⁶ *Ibid.* p. 21 – voir note 8.

²⁵⁷ Mém./JBCH. 1968, p. 26.

²⁵⁸ *Op.cit.* p. 414. – « But he {Hanet} was present, as well as his brother, at the fearful scene at the Tuilleries on the 10th of August, 1792 ; and, after the royal family had taken refuge with the Convention, the two brothers escaped the atrocious massacres which followed at the palace, by leaping from the window some fifteen feet from the ground. It was now that the elder Cléry determined notwithstanding this narrow escape, to abandon his wife and children, to share the captivity of his master in the Temple : a design which, whatever may be thought of his preference of a superior or a secondary duty, is at least to be praised as a courageous and disinterested act of devotion and fidelity. » - traduction faite par l'auteur de la thèse.

Cléry, cependant, ne parlera que très peu de la violence, des infamies et des barbaries vues durant la prise des Tuileries. Il préfère glisser sur son sujet initial : le Roi et sa famille. Ecœuré des cruautés d'un peuple en fureur, le lecteur sera tiré brutalement du récit pour n'assister que *de dehors* aux tragédies. C'est un peu comme sortir d'un tableau vivant dont les personnages redeviennent figés. Ainsi, la contemplation des événements se fait calmement avec toute la résignation que les siècles passés nous ont enseignée vis-à-vis des événements passés. Cléry, dans l'intervalle des massacres, sera informé du sort de la famille royale par Madame de Rambaut²⁵⁹. A ce sujet, de nouveau il n'est que guère explicite. Les écrits de Huë seront beaucoup plus exacts à ce sujet et rapporteront plus d'informations²⁶⁰. Il est probable que la volonté de dissimuler ici les faits, ce qui fait que Cléry ne se tient qu'à une information minimale des résolutions politiques prises, réside dans le profond mépris qu'il a pour les événements. Il marquera dans son récit en italique que « [...] le Roi, suspendu de ses fonctions [...] »²⁶¹. A ses yeux, cela est inconcevable. C'est lorsque Cléry quitte les Tuileries et ses environs avec Mme de Rambaut afin de rejoindre sa famille, qu'il échappe de nouveau de justesse à la mort. Il n'a pas été conduit à la prison de Vaugirard par les paysans révoltés et par conséquent il sera sauvé : « on venait d'y enfermer vingt-deux gardes du Roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le 2 Septembre suivant »²⁶²

Préférant rester plutôt au service du Roi que près de sa famille, c'est en arrivant sur Paris que Cléry se présente chez Pétion²⁶³ et lui remet son mémoire en vue de retourner au service de Louis XVI. C'est ainsi que « [le] 26 août, à huit heures du soir, j'entrai dans la tour »²⁶⁴.

Huë, qui était lui aussi au service du Roi sera, peu de temps après, arrêté, ainsi Cléry restera désormais seul serviteur²⁶⁵ du roi. Louis XVI était proche de ses valets et ceci est

²⁵⁹Femme de chambre de M. le Dauphin, a pu échapper de justesse aux massacres et s'est réfugiée dans la même maison que Cléry, *Ibid*.

²⁶⁰Le Roi et sa famille était tenu captif, en garde à vue dans la loge du rédacteur du Logographe (le Logographe, était le titre d'un journal, grand in-folio, qui rendait un compte détaillé des séances législatives (1791-1792)).

²⁶¹Mém.//JBCH. 1968, p. 26.

²⁶²*Ibid*, p. 27.

²⁶³Jérôme Pétion de Villeneuve (1759-1794), monarchiste constitutionnel, il facilite par son absence de réaction la manifestation antiroyaliste du 20 juin 1794 contre Louis XVI dont il demande la déchéance le 3 août 1792.

²⁶⁴Mém.//JBCH. 1968, p. 29.

²⁶⁵Cléry sera l'unique serviteur restant aux services de la famille royal ; la reine, Madame Elisabeth et la princesse Marie-Thérèse de France resteront sans personnel. C'est à ce sujet que le mémorialiste écrira « Pendant le souper, la reine et les princesses, qui depuis huit jours étaient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais peigner leurs cheveux : je répondis que je ferais tout ce qui leur serait agréable.

évident d'après le récit de Cléry – il demanda souvent des nouvelles de son personnel et de Huë en particulier. Sa confiance envers Cléry se démontre aussi dans le fait qu'ils partagèrent la même chambre suivant la volonté du Roi : « [...] le Roi me dit de passer la nuit près de lui. Je plaçai un lit à côté de celui de sa majesté ».²⁶⁶

Ce bon rapport entre le Roi et Cléry commença des années auparavant, lors de leur rencontre dans les jardins du feu Cant Hanet, père de Cléry et jardinier de Louis XV :

De son côté M. le dauphin²⁶⁷ avait trouvé les jardins et les vergers si beaux, qu'il avait voulu tout voir, et s'était fait accompagner par Cléry, mon aîné, à peine âgé de onze ans, qui lui montra jusqu'à la basse-cour et le colombier. Il dit à mon frère en le quittant : - Je reviendrai te voir à la ferme ; je veux me promener avec encore avec toi, et si cela te plaît je t'attacherai à mon service. – Hélas ! il ne se doutait guère alors, ce malheureux prince, que vingt-quatre ans après le petit campagnard, qu'il avait déjà la bonté d'affectionner, deviendrait le seul témoin de ses douleurs d'une prison, qu'il recevrait ses derniers embrassements, et serait le seul dépositaire de ses dernières volontés. »²⁶⁸

Le dévouement de Cléry ainsi que le rapport chaleureux entre le Roi et son valet marquent l'ensemble du récit. Lorsque Louis XVI sera séparé de sa famille et doit s'installer à la Tour, Cléry est premièrement placé bien loin de la chambre du Roi, mais il surmonta cette épreuve en renonçant à son confort et en s'installant dans la chambre de celui-ci :

Je passai la première nuit sur une chaise auprès de sa majesté ; le lendemain, le roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.²⁶⁹

D'après le récit de Cléry et de tant d'autres²⁷⁰, Louis XVI était un roi d'une extrême bonté et de grande religiosité. Il était humble, altruiste et de très bon cœur. Son attention vis-à-vis de ses serviteurs a déjà été mentionné plus haut, mais en voici d'autres preuves, envers Cléry cette fois, qui s'en souvient ainsi dans son *Journal* :

[...] le roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avait apporté ; il m'en présenta la moitié, et me dit : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner ; prenez ceci, j'ai assez du reste. » Je refusai, mais il insista. Je ne pus retenir mes larmes ; le roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.²⁷¹

Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début. », Mém.//JBCH. 1968, p. 29.

²⁶⁶*Ibid.* p. 30.

²⁶⁷Louis XVII.

²⁶⁸Mém.//PLH. p. 17.

²⁶⁹Mém.//JBCH. 1968. p. 47.

²⁷⁰Voir à ce sujet voire la Bibliographie annexe.

²⁷¹Mém.//JBCH. 1968, p. 48.

Plus tard, lorsque Cléry tombera gravement malade, le roi et sa famille feront tout afin d'apaiser ses maux : « Je voudrais vous donner moi-même des soins ; mais vous savez combien nous sommes observés ; prenez courage, demain vous verrez mon médecin. »²⁷² En effet, Louis XVI, malade lui-même, a pu faire appel à son médecin. Il lui demandera de soigner aussi son valet de chambre.

Madame Elisabeth, sœur du Roi était, elle aussi vertueuse et faisait preuve des soins particuliers à l'égard de Cléry :

[...] madame Elisabeth, sans que les municipaux s'en aperçussent, me remit une petite bouteille qui contenant un looch. Cette princesse, qui était si fort enrhumée, s'en privait pour moi ; je voulus refuser, elle insista.²⁷³

²⁷²*Ibid.* p. 66.

²⁷³Mém.//JBCH. 1968, p. 66. — le looch est une potion préparée avec une émulsion, c'est un médicament liquide qui a la consistance d'un sirop épais.

3. Le 3 septembre 1792

Le *Journal* relate les événements de la Révolution dès le 10 août 1792 et se termine avec l'exécution de Louis XVI²⁷⁴ ; il couvre une période de cinq mois et dix jours :

Je commencerai donc ce Journal à l'époque du dix août mil sept cent quatre-vingt douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un Trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, & précipitèrent la France dans un abyme de malheurs.²⁷⁵

La courte durée des événements narrés constitue une des particularités du *Journal*. Vu la dimension temporelle des souvenirs, il ne peut être que difficilement classé sous le genre des mémoires « typiques » ou « classiques ». Il s'agit en effet d'une remémoration des faits particuliers, mais d'une durée extrêmement courte, limitée à une période historique précise, et non pas à la vie même de l'auteur ou à l'intimité. De plus, à la différence du mode d'écriture classique, le mémorialiste écrit ses notes *durant* les événements et rédige l'intégralité de ses souvenirs peu après. Les mémoires classiques sont en général rédigés une fois que l'auteur désire laisser trace de sa vie, de ses faits et souvenirs à un âge avancé, avant son décès.

Dans le cas du *Journal* de Cléry, la date de parution relève aussi de l'importance : les souvenirs sont édités du vivant de l'auteur, alors que, en règle générale, les mémoires sont posthumes. Enfin, l'une des particularités les plus frappantes du *Journal* est l'absence de l'intimité. Le mémorialiste prendra la position de témoin historique dans ses souvenirs et se présentera comme un « instrument » au service de Louis XVI.

Afin de pouvoir renseigner la famille royale sur les personnes proches de celle-ci, Cléry sortait au péril de sa vie dans la ville de Paris, essayant d'obtenir le plus d'information possible. Il passa sous silence les cruautés de la populace, notamment lors de l'attaque des prisons du 3 septembre ; il n'apporta dans son récit que juste une mention aux événements : « [...] j'avais entendu dire par un municipal que le peuple se portait aux prisons »²⁷⁶

Les massacres avaient commencé la veille à l'Abbaye, justement là où furent emmenés après leur détention à la prison de Vaugirard les anciens serviteurs du Roi ; massacres auxquels Cléry échappa « grâce à la Providence »²⁷⁷.

²⁷⁴ Le 21 janvier 1793.

²⁷⁵ Mém.//JBCH. 1798, p. 3 (orthographe original). – Notons aussi l'accent mis sur le « quelques hommes ». Il me semble claire que le mémorialiste se réfère aux ennemis politiques de Louis XVI (soit le parti des Orléans) et non pas au peuple.

²⁷⁶ Mém.//PLH. p. 27.

²⁷⁷ *Ibid.* p. 30.

La réticence peut être expliquée par le choc psychologique que cause la tournure des événements : l'attaque des prisons, le massacre des personnes attachées aux roi et à sa famille, la mort cruelle, brutale, inhumaine des compagnons de Cléry, cette mort qui aurait pu être la sienne. Selon le *Journal*, le valet de chambre se limite aux informations les plus essentielles. Sachant que le souverain a perdu tout contrôle sur la nation et tout respect de celle-ci, il se peut qu'il préfère ne pas révéler au roi les massacres en détails. Il passe donc sous le silence tous les détails sur la tuerie aux prisons, pour ensuite décrire toute la brutalité, la sauvagerie de l'homme révolté : la mise à mort de la Princesse de Lamballe.

A une heure, le roi et sa famille témoignèrent le désir de se promener ; on s'y refusa [...]. Je descendis, pour dîner²⁷⁸, avec Tison et sa femme, employés au service de la tour. Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de Tison jeta un grand cri ; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que sa majesté était encore à table, ils avaient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards ; c'était la tête de madame la princesse de Lamballe ; quoique sanglante, elle n'était point défigurée ; ses cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour de la pique. [...] Je courus aussitôt vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut ; il était important de lui en cacher la cause.²⁷⁹

Témoignage de l'extrême dévouement et servitude du fidèle valet, dont les efforts de cacher la cruelle vérité à la reine seront anéantis par l'arrivée d'un municipal, qui brutalement lancera à celle-ci « *on veut vous cacher la tête de la Lamballe* »²⁸⁰.

À la suite du massacre de la princesse, Cléry n'en dira pas plus. Il écrira uniquement que « *les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours* »²⁸¹. Serait-il probable qu'il ne sache pas combien de temps ce chaos dura ? Est-il seulement vraisemblable qu'il ne soit pas au courant des événements passés au dehors ? Certainement pas. D'autant plus que,

²⁷⁸Déjeuner.

²⁷⁹*Ibid.* p. 31-32.

²⁸⁰*Ibid.* Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan (en italien Maria-Teresa di Savoia-Carignano), plus connue sous le nom de « princesse de Lamballe », est née à Turin le 8 septembre 1749, le même jour et la même année que Yolande de Polastron, duchesse de Polignac, et morte assassinée à Paris le 3 septembre 1792 – la princesse de Lamballe payera de sa vie son dévouement et son amitié à la reine. Le 10 août 1792, la foule envahit le palais et la princesse de Lamballe suit la famille royale qui se réfugia à l'Assemblée législative. Après que la déchéance du roi est prononcée, la famille sera décidée d'être incarcérée au Temple. La princesse de Lamballe ne peut les suivre et sera conduite à la prison de la Force. C'est ici que dix jours plus tard la foule frénétique massacrera les prisonniers, dont la princesse. Tandis que sa tête était promenée au bout d'une pique jusqu'à la tour du Temple, son corps était porté, vêtu et préservé de toute atteinte, jusqu'au comité civil de la section des Quinze-Vingts. Enfin, la tête fut portée à son tour au comité, à sept heures du soir, afin d'être « inhumée auprès du corps » dans une tombe du cimetière des Enfants-Trouvés.

²⁸¹Mém. //JBCH. 1968, p. 34. Les massacres commencèrent comme déjà mentionné à l'Abbaye où ils durèrent trois jours, puis gagnèrent les Carmes, le Châtelet et la Conciergerie, la Force, les Bernardins et St-Firmin, Le 5 septembre, ils s'étendirent hors Paris et furent mis à mort des fous, des femmes et même des enfants.

comme il en sera question plus bas, sa femme venait tous les quinze jours l'informer des faits passés au dehors, lui-même courait les rues lorsqu'il le pouvait en quête de renseignement et payait un crieur de journaux expressément sous la fenêtre du Roi pour être au courant de tout nouvel avancement politique. Cléry ne veut pas remémorer dans son récit les faits d'horreur dont il était témoin. D'ailleurs, son récit restera très ambigu à ce sujet, car il est évident qu'il passe sous silence de nombreuses réalités, notamment les massacres du 3 septembre, mais il écrira :

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelques tranquillités [...].²⁸²

Pourtant il n'a été question d'aucune description des horreurs dont parle Cléry ci-dessus. Certes, il écrit sur la mort de la princesse de Lamballe, de sa tête décapitée portée à bout de pique sous les fenêtres du Temple, mais il ne parle point des autres massacres commis dans tout Paris.

Il a déjà été exposé que Cléry est probablement resté traumatisé des événements qu'il a vus et vécus. Il n'a certainement jamais pu se remettre du choc qu'il a subi. Pour lui, l'écriture de son *Journal* (ou *Mémoires*) n'a jamais été considérée comme une thérapie, comme une fuite vis-à-vis du passé, mais bien au contraire, la fuite pour lui aurait été le silence – le silence absolu, la résignation. Ainsi, il passera sous silence les événements atroces de la Révolution, les massacres et les condamnations, les mises à mort de centaines, de milliers de personnes. Comme il veut certainement se détacher de ces drames, de ces faits tragiques de l'Histoire, il passera sous silence tout renseignement sur sa famille, il n'en parlera guère, ne voudra manifestement pas l'impliquer dans son récit. Par conséquent, ceci sera une preuve du détachement personnel face à son récit, contrairement à son frère, qui est personnellement bien impliqué dans ses *Mémoires*, il ne s'en détachera point, mais restera bien le personnage central, le « je » narrateur.

Dans son *Journal*, Cléry ne cessera de faire l'éloge de Louis XVI, figure de bonté extrême. Le testament du feu roi, rédigé le 25 décembre 1792, sera diffusé dans son intégralité par Cléry qui « l'a lu et copié »²⁸³, et témoigne de l'abnégation de son auteur²⁸⁴.

²⁸²*Ibid.* p. 34.

²⁸³Mém.//JBCH. 1968. p. 86.

²⁸⁴*Ibid.* p. 86-90. Le Testament de Louis XVI se trouve en annexe en fin de thèse. Celui-ci fut composé le jour de Noël, un mois avant l'exécution du Roi. Très beau texte, reflétant l'altruisme et l'humilité du roi, celle-ci exprime le parfait amour chrétien.

Il est intéressant de citer que cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues, voir même en arabe par M. le baron Silvestres de Sacy in *Journal de Savants*, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres (France), Institut de France, 1820.

Louis XVI y recommanda son fils à MM. Chamilly et Huë²⁸⁵, dont il parle avec clémence, et aussi à Cléry « [...] *des soins duquel j'ai eu tout lieu de ne louer depuis qu'il est avec moi [...]* »²⁸⁶. Le roi lui confia ses effets personnels qui entre temps ont été déposés au conseil de la commune. Louis XVI recommanda son valet de chambre à son fils aussi, en plus de MM. Chamilly et Huë : « Je lui²⁸⁷ recommande aussi Cléry [...] »²⁸⁸

Il est certain que Cléry a été informé de la mort du Dauphin²⁸⁹ par Marie-Thérèse, lorsqu'il la rejoignait à Vienne, en 1795. Le sort du jeune enfant qu'il aimait tant, l'accabla profondément :

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de M. Le Dauphin, qui prouve jusqu'où allait la bonté de son cœur, et combien il profitait des exemples de vertu qu'il avait continuellement sous les yeux. [...] A cette sensibilité le jeune prince joignait beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de son âge.²⁹⁰

Cléry ne pourra jamais exaucer les dernières volontés de Louis XVI et prendre soin du Dauphin. Cet abattement se fera sentir tout au long du récit, et encore plus spécialement dans des passages consacrés à l'héritier du trône. L'emploi du passé joint à la tristesse nostalgique, Cléry narre les espiègleries du prince dues à son jeune âge. Il consacrera tout un passage à la mémoire de Louis XVII, martyr de la Révolution. La tragédie de cet enfant et certainement le sort de la famille royale se font ressentir tout au long du *Journal*. Il y a durant toute l'œuvre cet examen de conscience du mémorialiste, qui est issu de son incapacité et son impuissance vis-à-vis des événements tragiques et effroyables. C'est pour cela que souvent il préférera se taire, ne pas remémorer certains événements, qu'il se lancera dans les faits pour ensuite se sauver de leurs descriptions – c'est un « jeu » de cache-cache littéraire, probablement inconscient et issu d'un traumatisme psychologique.

²⁸⁵Chamilly, premier valet de chambre, sera guillotiné le 5 messidor an II (23 juin 1794).

²⁸⁶Mém.// JBCH. 1968, p. 90.

²⁸⁷Le Dauphin, Louis XVII.

²⁸⁸Mém.// JBCH. 1968, p. 90.

²⁸⁹Selon l'historien Georges Bordonove, dans son *Louis XVII et l'énigme du Temple*, Louis XVII serait mort non pas le 9 juin 1795 mais plutôt entre le 1^{er} et le 3 janvier 1794. Aussi, le jeune dauphin était détenu pendant un certain temps dans l'ancienne chambre de Cléry (du 3 juillet 1793 à janvier 1794).

²⁹⁰Mém.// JBCH. 1968, p. 66-67.

4. Les derniers jours de Louis XVI

Pendant et après le procès du Roi, Cléry sera en possession de plusieurs documents importants, notamment du Testament mais aussi de la défense de Louis XVI écrite par lui-même : « Le lendemain, sa majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée²⁹¹, après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. »²⁹². D'ailleurs, en tant qu'intime de la famille royale et ayant ainsi toute la confiance de celle-ci, Cléry sera mandé « d'en porter secrètement un exemplaire à la reine »²⁹³.

Le procès du roi était en cours et s'approchait de la fin. La monarchie n'existait plus, le roi et sa famille étaient dépourvus de toute estime, les royalistes avaient perdu espoir et savaient que les heures du roi, mais aussi celle de sa famille étaient comptées. Louis XVI le savait aussi parfaitement, et affrontait les attaques, cruautés, noirceurs et perfidies de ses opposants avec une extrême force spirituelle. Ce pressentiment se révèle aussi lors de la présentation des vœux pour l'année 1793, alors que quinze jours se sont déroulés depuis la fin de la comparution de « Louis Capet » devant la Convention nationale érigée en tribunal exceptionnel (10-26 décembre 1792), et le même intervalle séparait l'accusé du jour du commencement du vote (15 janvier 1793) :

Le 1^{er} janvier, j'approchai du lit du roi, et lui demandait à voix basse la permission de lui présenter mes vœux les plus ardents pour la fin de ses malheurs. « Je reçois vos souhaits », me dit-il avec affection, en me tendant une de ses mains, que je baisai et arrosai de mes larmes.²⁹⁴

Cléry espérait, mais quelque part savait que le roi n'avait aucune chance de survie face à ses ennemis et à ceux de la royauté.

Plus le moment du jugement approchait (s'il on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisait subir au roi), plus mes craintes et mes angoisses augmentaient ; je faisais mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenais ajoutait à mes terreurs. Ma femme venait me voir toutes les semaines, et me rendait un compte exact de ce qui se passait dans Paris.²⁹⁵

²⁹¹*Défense de Louis XVI, prononcée à la barre de la Convention nationale, le mercredi 26 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République, par le citoyen Desèze, l'un de ses défenseurs officiels.* [en ligne] - [consulté le 16 février 2024]. Disponible sur : <https://archive.org/details/defensedelouispr00seze>.

²⁹²Mém.// JBCH. 1968. p. 91.

²⁹³*Ibid.* – De plus, il est intéressant de mentionner que c'est dans le passage que Cléry mentionne que déjà, encore vivant mais proche de la mort par son exécution, les « dépouilles {du roi} étaient sacrées ». En effet, plusieurs municipaux, dont le commissaire Vincent demandait au roi quelque de ses effets personnels.

²⁹⁴*Ibid.*

²⁹⁵Mém. 1968//JBCH. p. 92. – Ici aussi, Cléry parlerait du retentissement populaire du procès du roi : « /.../ l'opinion publique paraissait toujours favorable au roi : elle manifesta même avec éclat au Théâtre français et à celui du Vaudeville. On représentait au premier *l'Ami des lois* {comédie en cinq actes, et en vers de Jean-Louis Laya, représentée pour la première fois au Théâtre Français (durant la Révolution théâtre de la

Pour donner suite au deuxième appel nominal des 16-17 janvier 1793, la condamnation à mort de Louis XVI fut décrétée : « Tout est perdu, me dit-il [Malherbes] ; le roi est condamné. »²⁹⁶

Après cet appel, de nombreux royalistes voulaient sauver le roi ; certains ne réfutaient pas l'assassinat. Tel était par exemple Michel Antonin de Pâris, qui était résolu à tuer le duc d'Orléans, parent de Louis XVI²⁹⁷, qui avait voté la mort de celui-ci. Voyant le chaos au sein de Paris, « on avait ordonné un second appel nominal sur cette question [la condamnation à mort du roi] ; et il était à présumer que les voix de ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide, joints aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine formeraient la majorité »²⁹⁸. Mais cet état anarchique ne faisait qu'empirer :

[...] aux portes de l'assemblée, des assassins, dévoués au duc d'Orléans²⁹⁹ et à la députation de Paris, effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs poignards quiconque refuseraient d'être leur complice ; et, soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa ou ne voulut rien entreprendre pour sauver le roi.³⁰⁰

Il est probable que Cléry n'était pas au courant des activités des royalistes et c'est pourquoi il écrivait que rien ne fut entrepris pour la sauvegarde du roi et de sa famille.

Dans le *Journal*, la narration des épisodes suivant le procès du roi prendra une vive allure, le choc psychique du valet se fait sentir de plus en plus à travers le récit et les événements s'accroissent :

Depuis l'entrée de M. de Malherbes, un tremblement universel s'était emparé de moi. Je préparai cependant tout ce qui nécessaire pour que le roi pût se raser.

Nation), le 2 janvier 1793. La commune en suspendit les représentations} ; toutes les allusions au procès de sa majesté furent saisies et applaudies avec transport. Au Vaudeville, un des personnages, dans la *Chaste Suzanne* {pièce en deux actes, mêlée de vaudevilles, 1793 disait aux eux vieillards : « Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tous ensemble ? ». Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au roi un exemplaire de l'Ami des lois. Je lui disais souvent, et j'étais presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la convention, opposés les uns aux autres, ne prononceraient que la peine de la réclusion ou de la déportation. « Puissent-ils, me répondit sa majesté, avoir cette modération pour ma famille ! je n'ai de craintes que pour elle ». Nous voyons ici nettement que Louis XVI savait sa perte, mais aussi celle de sa famille.

²⁹⁶*Ibid.* p. 94. – Puis, plus bas dans le texte : « Le roi qui le vit arriver {Malherbes}, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds : il était étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs moments sans pouvoir parler. Le roi le releva, et le serra contre son sein avec affection. M. de Malherbes lui apprit le décret de condamnation à mort ; le roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut pas affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler. »

²⁹⁷Il tuera en fait Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, âgé de 33 ans, aristocrate prônant la Révolution. De Pâris pensait tuer le duc d'Orléans en lui plongeant son épée dans le cœur. A ce sujet voir : HANHER Pêter. « A francia forradalom gyilkosai ». Rubicon, 2008/7-8, pp. 36-41.

²⁹⁸Mém.// JBCH. 1968, p. 94.

²⁹⁹Louis Philippe II Joseph d'Orléans, duc de Chartres, puis duc d'Orléans (1785-1792), ayant changé son nom en Philippe Égalité après 1792, est né 13 avril 1747 et mort guillotiné à Paris le 6 novembre 1793. Sous la pression des événements, il vota la mort du roi Louis XVI, son cousin. Cléry écrit à la page 95 de son Journal : « Je ne cherche aucun espoir, me répondit le roi ; mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma mort : lisez cette liste. »

³⁰⁰Mém.// JBCH. 1968. p. 94.

Il se mit le savon lui-même ; debout et en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue, mes genoux se déroberent sous moi ; le roi, qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi voix : « Allons, plus de courage ! » Il était observé ; un langage muet lui peignit toute mon affliction, il y parut sensible ; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité ; ensuit je l'habillai.³⁰¹

L'examen de conscience sera le plus fort surtout dans la dernière partie du *Journal* où Cléry se dédoublera et se cachera derrière la personne du roi et ainsi présentera un double examen : le sien, mais aussi celui de Louis XVI, qui vise, lui, la nation française. En narrant les paroles de celui-ci, il s'assimilera à la personne du roi, et il est évident que le consentement du mémorialiste se trouve cité à travers le souverain. Ce consentement sera aussi physique ; les gestes du valet démontreront l'accord, le soutien de Louis XVI à tout sujet visant la conscience. A chaque occasion, Cléry approuvera le désarroi de Louis XVI et de la famille royale par son soutien, par un acte physique ; tantôt par le versement des larmes, tantôt en serrant la main du roi :

[...] Enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire. – Je serai bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le roi ; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajouta ce prince ; mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants !... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir ? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. » Puis, après un moment de silence : « Oh ! mon Dieu, était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices ? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français ? » En prononçant ces paroles, il me serrait les mains ; pénétré d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état.³⁰²

En effet, selon certaines analyses, la mort du roi et le déferlement de la révolution engendra l'anarchie pure. Certainement, Louis XVI n'était pas prophète, mais voyait très bien vers où menait le train des choses, cette révolution sans conception, ne connaissant ni règles ni raison ; il était évident que d'ici peu les événements sombreraient dans l'anarchie et amèneraient à la Terreur³⁰³.

³⁰¹*Ibid.* p. 95.

³⁰²Mém.// JBCH. 1968, p. 96.

³⁰³C'est dans les années 1980 que des chercheurs et historiens français ont pour la première fois évoqué le terme de « génocide », désignant ainsi la Terreur. Cette hypothèse engendre de très grands débats. Voir : *Le livre noir de la Révolution Française*, Broché, de Pierre Chaunu (Auteur), Jean Tulard (Auteur),

Proche de la mort, Louis XVI n'avait plus pour confident que son valet :

Depuis quatre jours le roi n'avait pas vu ses conseils ; ceux des commissaires qui s'étaient montrés sensibles à ses malheurs évitaient de l'approcher : de tant de sujets dont il avait été le père, de tant de Français qu'il avait comblés de bienfaits, il ne lui restait qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.³⁰⁴

Cléry n'était pas présent lors des adieux du roi aux membres de la famille royale – ils ont obtenu l'autorisation, comme l'avait demandé Louis XVI dans ses dernières volontés, de n'être qu'entre eux, mais bien sûr ils étaient surveillés par les gardes municipaux à travers le vitrage de la cloison.³⁰⁵ Les adieux déchirants de la famille royale sont bien connus. Ils ont inspiré bon nombre d'artistes et d'écrivains. En effet, en lisant le *Journal* de Cléry, il est difficile de rester insensible à la déchirante douleur qu'éprouvait cette famille persécutée :

A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la reine parut la première, tenant son fils par la main ; ensuite madame Royale et madame Élisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots.³⁰⁶

Le roi demanda à Cléry qu'il le réveille à cinq heures, mais il n'eut pas à le faire, Louis XVI se réveilla par lui-même :

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le roi s'éveilla, et me dit, en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées ? - Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. » Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, me dit ce prince ; j'en avais besoin : la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont³⁰⁷ ? – Sur mon lit. – Et vous, où avez-vous passé la nuit - Sur cette chaise. – J'en suis fâché, dit le roi. – Ah! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ?³⁰⁸

Emmanuel Leroy-Ladurie (Auteur), Jean Sévillia (Auteur), Jean-Christian Petitfils (Auteur), Collectif (Auteur), Escande Renaud (Sous la direction de) et HANHER Péter, *Op. cit.*

³⁰⁴Mém.// JBCH. 1968, p. 102.

³⁰⁵« /... / le roi recevrait sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison ; mais qu'on fermerait la porte, pour que qu'il ne fût pas entendu. », p. 103.

³⁰⁶Mém.// JBCH. 1968, p. 104. – suite du texte : « La reine fit un mouvement pour entraîner sa majesté vers sa chambre. « Non, dit le roi ; passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent, et je fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui, et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure pendant lesquels il fut impossible de rien entendre : on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation. »

³⁰⁷ Abbé Edgeworth de Firmont – c'est lui que Louis XVI demanda à avoir comme prêtre pour ses dernières heures. Il écrivit ses Mémoires sous le titre : *Dernières heures de Louis XVI roi de France*, écrite par l'abbé Edgeworth de Firmont son confesseur, qui est à la suite du *Journal* de Cléry, Mercure de France, Paris, 1968. Le *Journal* de Cléry dans les éditions Mercure de France sont suivis des Mémoires de l'abbé et de ceux de Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI et Marie-Antoinette.

³⁰⁸Mém.// JBCH. 1968, p. 106.

Cela constitue une nouvelle preuve incontestable du dévouement de Cléry vis-à-vis de son souverain.

Les deux dernières pages du *Journal* décrivent les événements avec rapidité, et il est mentionné à maintes reprises que Louis XVI recommande son fils à son fidèle valet. Il est évident que la remémoration de ce devoir trouble Cléry et clôt tragiquement ses Mémoires. Ces deux pages ne sont qu'affliction et accablement.

Je saisis ce moment³⁰⁹ pour entrer dans le cabinet de sa majesté : elle me prit les deux mains, et me dit d'un ton attendri : « Cléry, je suis content de vos soins. – Ah! Sire, lui dis-je en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux, et conserver une vie si précieuse aux bons Français! Espérez, Sire, ils n'oseront vous frapper. – La mort ne m'effraie point, j'y suis tout préparé. Mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas ; je vais demander que vous restiez près de mon fils : donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent : un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. – Ah! mon maître, ah! mon roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de votre majesté, c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous.³¹⁰

Puis, à la suite de ce déchirant adieu, le roi remettra à Cléry la lettre que Pétion lui avait écrite lors de l'entrée au Temple. Cette lettre, qui *pourra lui être utile pour y rester*³¹¹ afin de prendre soin du jeune Louis. Cléry sortit du cabinet du roi. Celui-ci y resta encore environ plus d'une heure. Alors Cléry dit à l'abbé : « [...] il [le roi] a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette tour auprès de son fils [...] »³¹². Louis XVI n'a quitté son cabinet qu'à sept heures du matin :

A sept heures, le roi sortit de son cabinet, m'appela, et, me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce cachet³¹³ à mon fils,...

³⁰⁹Lorsque la messe du matin eût fini et que l'abbé de Firmont alla se changer et que le roi passa dans son cabinet.

³¹⁰*Op. cit.* p. 107.

³¹¹*Ibid.*

³¹²*Op. cit.* p. 108.

³¹³« Étant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je passai à Blankembourg, dans l'intention de faire hommage au roi (Louis XVIII) de mon manuscrit. Quand ce prince en fut à cet endroit de mon journal, il chercha dans son secrétaire ; et, me montrant avec émotion un cachet, il me dit : « Cléry, le reconnaissez-vous ? – Ah ! Sire, c'est le même. – Si vous en doutiez, reprit le roi, lisez ce billet. » Je le pris en tremblant... Je reconnus l'écriture de la reine, et le billet était de plus signé par M. le Dauphin, alors Louis XVII, de Madame Royale et de Madame Élisabeth. Qu'on juge de la vive émotion que j'éprouvai ! J'étais en présence d'un prince que le sort ne se passe pas de poursuivre. Je venais de quitter M. l'abbé de Firmont, et c'était le 21 janvier que je retrouvais dans les mains de Louis XVIII ce symbole de royauté, que Louis XVI avait voulu conserver à son fils. J'adorai les décrets de la Providence, et je demandai au roi la permission de faire graver ce précieux billet. J'assistai à la messe que le roi fit célébrer par M. l'abbé de Firmont, le jour du martyre de son frère Les larmes que j'y ai vu répandre ne sont point étrangères à mon sujet. » (Note de Cléry) - Mém.// JBCH. 1968. p. 224., notes.

cet anneau³¹⁴ à la reine³¹⁵ ; dites-lui bien que je le quitte avec peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de toutes ma famille ; vous lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin ; mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements... ! » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux !... » Il entra aussitôt dans son cabinet. »³¹⁶

Quelques minutes avant le départ pour l'échafaud, le roi demande des ciseaux pour que Cléry lui coupe les cheveux ; ils lui sont refusés. Il rend son testament premièrement à un municipal nommé Jacques Roux³¹⁷, « *prêtre jureur* »³¹⁸ qui le lui refuse. Puis, il s'adressa à Gobeau³¹⁹ avec le même motif. Après cela Cléry lui présente sa redingot :

Je n'en ai plus besoin, me dit-il ; donnez-moi seulement mon chapeau. » Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il en s'adressant aux municipaux, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins ; j'espère que la commune accueillera cette demande ».³²⁰ Puis regardant Santerre : « Partons ».³²¹

Il était quelque peu après neuf heures du matin et Cléry vit son souverain partir à sa mort :

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa majesté avait quitté la tour... Une heures après, des salves d'artilleries, des cris de vive la nation°! vive la république°! se firent entendre... Le meilleur des rois n'était plus !...³²²

Ainsi se terminent les *Mémoires* du fidèle Cléry. Il est en effet, pendant tout le récit, resté fidèle à son unique but : présenter la captivité du roi et celle de sa famille. Il s'est effacé derrière l'image de son souverain, il ne s'est pas une seule fois mis au-devant des

³¹⁴ L'alliance de Louis XVI. Elle portait gravé à l'intérieur le nom de Marie-Antoinette et leur date de mariage.

³¹⁵ « Cet anneau est entre les mains de Monsieur (le comte d'Artois {futur Charles X} ; il lui fut envoyé par la reine et Madame Élisabeth, avec les cheveux du roi. Un billet l'accompagnait. » (Note de Cléry). - Mém.// JBCH. 1968. p. 224., notes.

³¹⁶ Mém.// JBCH. 1968. p. 108. - Cléry dut remettre les biens au conseil du Temple. Toulan, doté - d'une vive hardiesse - réussit à se les procurer en feignant un vol lors de son tour de garde du 26 au 27 Janvier. Tout le monde cru au vol et l'affaire n'eut pas de suite. C'est ainsi que les précieux objets arrivèrent chez la reine : Toulan les lui apporta. Celle-ci les donna au général Jarjayes (qui préparait l'évasion de la famille royale qui n'a pas eu lieu). C'est ce général qui ensuite remis le tout au comte de Provence, c'est-à-dire le cachet, l'anneau, le paquet de cheveux et un court billet de la reine signé par Louis XVII, Madame Royale et Madame Élisabeth.

³¹⁷ Jacques Roux (1752-1794) décédé le 10 février dans la prison de Bicêtre (suicide), est un pionnier du socialisme en France, surnommé "le curé rouge". Il fut l'un des premiers prêtres à prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il accompagna Louis XVI à l'échafaud avec Jacques-Claude Bernard (1760-1794). Ce dernier était le chef des bureaux de la mairie de Paris. Il fut guillotiné le 10 thermidor an II (28 juillet 1794) pour avoir soutenu la Commune de Paris lors de l'insurrection antirobespierriste le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

³¹⁸ *Op. cit.* p. 109.

³¹⁹ A. N. Gobeau (1768-1794), guillotiné le 10 thermidor an II (29 juillet 1794), faisait partie de la section du Bonnet-Rouge.

³²⁰ Nous savons depuis, à quel point elle l'accueillit.

³²¹ Mém.// JBCH. 1968. p. 110

³²² *Ibid.* Selon le procès-verbal signé des commissaires, l'exécution a eu lieu à dix heures vingt-deux.

événements. Ce mode d'écriture reflètera sa personnalité sereine et son dévouement total. Certes, la lourde prise de conscience se perçoit dans le *Journal*, notamment lors des passages sur le jeune Dauphin, et surtout à la fin, en évoquant si souvent la volonté de Louis XVI en ayant Cléry au soin de son fils. Cléry n'aura la possibilité de rester à la Tour du Temple : en fait, il y sera gardé détenu jusqu'en mars 1793, puis emmené en prison.

Comme nous l'avons dit plus haut, Cléry envisagea d'écrire son *Journal* pour la génération future et surtout pour peindre la vraie nature du couple royal : il s'en effaçait complètement.

L'image que nous avons aujourd'hui de ce fidèle valet, outre ses valeurs spirituelles, nous est parvenue par son frère qui lui, dans ses *Mémoires*³²³ nous fait connaître l'histoire des Cléry-Hanet. La loyauté de Cléry ne peut être mise en doute, et ceci est aussi soutenu par ses contemporains. Nous verrons dans le chapitre suivant comment la presse internationale et les mémorialistes de son temps le représentent. Une chose est certaine : son dévouement et le récit de son *Journal* n'ont jamais été compromis.

³²³*Op. cit.*

Cléry vu par ses contemporains

Dans son célèbre manuel historique³²⁴, l'abbé de Montgaillard³²⁵ « a voulu se servir du nom de Cléry pour inculper Louis XVI et faire dire à ce prince *qu'il avait renié jusqu'à son écriture* [...]»³²⁶. Lors de la rédaction de son ouvrage monumental, l'abbé s'est servi du *Journal* de 1800, qu'il devait pourtant savoir être corrompu. Il écrit :

On lit, dans les Mémoires de M. Cléry, édition originale, seule avouée par l'auteur, Londres, 1800, page 93. : « ...A minuit, pendant que je déshabillais Louis XVI, il me dit : « J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites [...] »³²⁷

Dans ce passage, Montgaillard, en citant Cléry, fait passer le Roi pour un ignare, et probablement c'était une de ses prétentions. Cependant, pour y parvenir il préférait mettre les paroles dans la bouche du valet de chambre, comme procédé « d'authentification ». Il est plus que probable que l'abbé savait exactement qu'il s'appuyait sur la fausse édition des mémoires. *Uranelt de Leuze* observe dans sa *Réfutation de l'Histoire de France*³²⁸ qu'

[...] après tant d'explication, il serait difficile de concevoir comment l'abbé de Montgaillard a osé donner encore en 1825, pour une édition originale, seule avouée par l'auteur, ce que l'auteur a démontré n'être que l'œuvre du mensonge et de la fraude [...].³²⁹

La conception de l'abbé à créditer le *Journal* de 1825 réside dans le fait que son *Histoire de France* a été conçu avec l'intention d'en faire un « manuel indispensable pour l'instruction politique des peuples »³³⁰, mais qui selon Leuze n'était qu'un « volumineux pamphlet, rempli d'erreurs, de contradictions et d'invectives, et tout-à-fait vide de raison et d'équité »³³¹. L'édition de l'*Histoire de France* a été suivie par deux réfutations, celles

³²⁴ MONTGAILLARD, abbé de. *Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825* [en ligne]. Paris, 1827. [(re)consulté le 25 janvier 2026]. Disponible sur : <https://archive.org/details/histoiredfranc01montgoog>

³²⁵ Guillaume Honoré Rocques de Montgaillard, abbé de, (1772-1825).

³²⁶ LEUZE, Uranelt de, *Réfutation de « L'Histoire de France » de l'abbé de Montgaillard* [en ligne]. Delaforest/Ponthieu, 1828., p. 300. L'auteur fait référence à L'Histoire de France, Tome III., 1827., p. 294. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1333092.texteBrut>

³²⁷ MONTGAILLARD, abbé de, *Op. cit.*, p. 294.

³²⁸ LEUZE. *Op. cit.*

³²⁹ LEUZE. *Op. cit.* p. 301.

³³⁰ *Ibid.*, avant-propos.

³³¹ *Ibid.*

d'Uranelt de Leuze et du lieutenant général Dupont. Ce dernier publia son ouvrage sous le titre d'*Observations*³³².

L'abbé Montgaillard et son frère souffraient d'une affligeante réputation. Dans le *Dictionnaire bibliographique* de Quérard³³³, nous lisons que « [le comte de Montgaillard] s'est acquis une triste célébrité par ses intrigues en faveur des Bourbons et de Napoléon qu'il trahissait tour à tour »³³⁴, tandis que l'abbé était un « autre intrigant politique »³³⁵. Le manuel historique est qualifié de « volumineuses libelles, maladroitement recouvert des formes historiques ».³³⁶ La différence de style et les contradictions répétées laissent penser que la rédaction ait été faite par plusieurs auteurs, peut-être même après la mort de Montgaillard, « qui ont spéculé »³³⁷ sur la réputation de l'abbé. Il est fort probable que le passage sur le *Journal* de Cléry dans l'*Histoire de France* ait été écrit par le frère de l'abbé, puisque ce dernier est décédé en 1825, année de la publication du *Journal* auquel il se réfère. Il se pose ici la question si noircir l'image du valet de chambre de Louis XVI était volontaire ou il s'agissait uniquement de s'en servir comme outil.

Nous lisons dans le *Précis historique*³³⁸ que la fille de Cléry « avait épousé M. de Montgaillard »³³⁹. Cette information est déroutante, puisque Bénédicte Hanet-Cléry épousa Edouard Gaillard en 1809, en Angleterre. Edouard Gaillard était originaire de Rouen et servait le comte de La Chapelle, officier général. Le *Précis historique* mentionne pour source le numéro de janvier 1860³⁴⁰ du *Sémaphore de Marseille*. L'*Ami de la religion*³⁴¹ écrit la même année qu'« un extrait d'une correspondance adressée de Paris au Sémaphore, de Marseille, [...] renfermait des détails inexacts sur la famille de

³³² DUPONT. *Observations de M. le Lieutenant général Dupont sur l'Histoire de France* [en ligne]. Paris : Dentu, 1827. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4226443t.texteImage>

³³³ QUERARD, Joseph-Marie. *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que les littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement : pendant les XVIII^e et XIX^e siècles* [en ligne]. Firmin Didot, 1833. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : https://archive.org/details/bub_gb_LONaAAAAQAAJ

³³⁴ QUERARD. *Op. cit.*, p. 253.

³³⁵ *Ibid.*, p. 254.

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ In « Collection de Précis historiques, Mélanges littéraire et scientifiques ». Bruxelles : Ed. Terwecoren, Imp. De J. Vandereydt, 1862.

³³⁹ *Ibid.* p. 52.

³⁴⁰ Je n'ai pas trouvé la version numérisée de l'article en question.

³⁴¹ LE CLERE. *L'Ami de la religion, mélange de philosophique, d'histoire, de morale et de littérature* [en ligne]. Paris : 1860. Tome IV. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=d11Z5zaOLEUC&hl=hu>

Cléry, le fidèle et dévoué serviteur de Louis XVI. »³⁴² Les informations sont ensuite rectifiées, puisque « puisées de bonne source »³⁴³ et présentent en bref la destinée des filles de Cléry.

³⁴² *Op. cit.* p. 91.

³⁴³ *Ibid.*

1. Madame Campan, Huë et Lepitre

Il nous reste peu de descriptions sur Cléry et, en général, ceux-ci sont uniquement accessibles à travers quelques ouvrages contemporains, comme les *Mémoires* de son frère, le témoignage de Huë³⁴⁴, premier valet de chambre ou encore ceux de Madame Campan³⁴⁵, première femme de chambre de Marie-Antoinette. Les *Souvenirs* de Lepitre³⁴⁶ et de Moelle³⁴⁷ gardent aussi la mémoire de Cléry. Les témoignages à son sujet mettent en valeur de manière irréfutable sa loyauté et son dévouement auprès du roi.

Nous lisons dans les *Mémoires* de Huë que Cléry se présenta lui-même au maire afin de pouvoir servir le roi au Temple. Ils étaient ensuite à eux deux au service du roi. Malgré le fait que Cléry et Huë se sont côtoyés à la tour du Temple, les *Mémoires* du dernier présentent très peu de détails sur Cléry. Son nom est mentionné à plusieurs reprises, mais sans réelle valeur informative. Dans sa présentation des textes de Cléry et de Sir Thomas Hebert³⁴⁸, Aurore Chéry affirme que la sincérité du valet de chambre est sujet de suspicion et que « certains sont allés jusqu'à prétendre que c'est lui qui aurait dénoncé les agissements suspects de Hue, conduisant à son arrestation »³⁴⁹. Vu les preuves de la loyauté de Cléry, on est surpris de lire une telle affirmation. L'auteur ne mentionne aucune source qui soutienne cette information. Elle parle aussi de la « réputation sulfureuse »³⁵⁰ de Cléry et prétend que les notes de Cléry, son manuscrit, son *Journal* ont été conçus dans le but de « faire valoir ses services et de trouver un emploi auprès des membres de la famille royale en exil »³⁵¹.

Rappelons que Cléry sera nommé Chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en juillet 1798, peu de temps après la première publication de son *Journal*. Comment se pourrait-il que Cléry reçoive une aussi haute distinction des mains du frère du feu roi, s'il y a

³⁴⁴ HUE, François, *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* [en ligne]. Imprimerie Royale, Paris : 1814. [consulté le 16 juin 2013]. Disponible sur : <https://archive.org/details/francois-hue-dernieres-annees-du-regne-et-de-la-vie-de-louis-xvi>

³⁴⁵ Mém.// MVMA.

³⁴⁶ LEPITRE (ou Lepître) Jacques-François. *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple* [en ligne]. Paris : 1814. [consulté le 18 juin 2013]. Premièrement imprimé en Angleterre en 1806, la distribution des Mémoires de Huë furent interdit par la sûreté de la police. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=ROZ4icyrYzsC&pg=GBS.PA2&hl=hu>

³⁴⁷ MOELLE, Claude-Antoine-François, *Six journées passées au Temple* [en ligne], Paris : 1820. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6256858w.texteImage>

³⁴⁸ CHERY, Aurore. *Journal de Cléry Suivi de Mémoires de Sir Thomas Herbert*, Edition Ch. de Traverse, 2012.

³⁴⁹ *Op. cit.* p. 13.

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ *Op. cit.*, p. 14.

seulement l'ombre d'un soupçon au sujet de sa loyauté et de sa dévotion à l'égard de la famille royale ?

Selon Aurore Chéry, l'explication réside dans le fait que bien que la distinction de Chevalier soit la plus prestigieuse de France, la monarchie, elle, est « virtuelle » ; donc, « la décoration n'a pas grande valeur »³⁵². Selon l'historienne, la loyauté de Cléry est loin d'être évidente :

C'est alors [1798] que Cléry se rend à Londres où il réussit enfin à l'éditer [le *Journal*]. L'affaire s'avère pour le moins rentable puisque l'ouvrage est simultanément traduit en anglais et rencontre très vite un tel succès partout en Europe que Cléry peut envisager d'acquérir un immeuble à Vienne. Le comte de Provence, le frère de Louis XVI, ne put lui-même que s'en réjouir, étant persuadé que le journal de Cléry contribuerait grandement à plaider la cause de la monarchie et l'aiderait à monter sur le trône.³⁵³

Aurore Chéry doit soutenir son hypothèse sur la base de la commune notion des sentiments du comte de Provence, frère du roi et futur Louis XVIII, à l'égard du couple royal et à sa volonté de suivre le roi au trône, éventuellement s'autoproclamer monarque. Maintenant que le testament politique de Louis XVI a été retrouvé, nous pouvons en effet assumer que le roi craignait cette dernière hypothèse si sa fuite avait réussi. C'est pour cela que Louis XVI aurait demandé à son frère, le comte de Provence, la rédaction des huit pages justifiant le traitement infâme de la famille royale. Ainsi était-il lui aussi impliqué dans le projet de la fuite, ceci le contraignant à quitter la capitale le jour même. Cette pièce justificative contenant les quelques pages rédigées par le futur Louis XVIII, « jugées trop agressives à l'égard de l'Assemblée, les remarques du comte de Provence ne furent pas toutes reprises par Louis XVI, qui commentera puis écartera ces huit pages »³⁵⁴. Pourtant, durant la Restauration, Louis XVIII sera bien plus modéré que son frère, futur Charles X, qui lui, proue la monarchie absolue en menant les « ultras ». Selon le Testament politique, Louis XVI prônait les idées révolutionnaires, mais au sens originel du terme.

Il est aussi vrai que le comte de Provence était affecté de voir la possibilité du trône lui échapper à la suite de la naissance du Dauphin en 1781, mais il sera aussi celui qui émigrera à la dernière minute, contrairement au comte d'Artois. Il ne se décide à quitter la France qu'en même temps que le roi.

³⁵² CHERY, *Op. cit.* p. 14.

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ « Le testament politique de Louis XVI retrouvé » in lefigaro.fr, 20.5.2009 par Jacques DE SAINT VICTOR - <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/05/20/01016-20090520ARTFIG00025-le-testament-politique-de-louis-xvi-retrouve-.php>, [consulté le 25 juin 2013].

Malgré les ressentiments et la méfiance du roi vis-à-vis de son frère, on a une preuve de l'innocence de Jean Baptiste Cléry. À ce sujet, on peut se référer au testament de Louis XVI qui recommande son fils à Cléry :

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la Nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.³⁵⁵

Aurore Chéry se réfère aussi aux *Mémoires* de la fille du roi, Marie-Thérèse, afin d'expliquer la duplicité du comportement de Cléry, mais elle n'élabore pas plus les suspicions sur Cléry, ni se réfère à d'ouvrages concrets lesquels prouveraient son affirmation :

De fait, les sentiments de la famille royale envers Cléry étaient loin d'être empreints de confiance dans les débuts. Madame Royale, la fille de Louis XVI, note ainsi à son propos : « Il demanda au roi pardon de sa conduite passée dont les manières de mon père, les exhortations de ma tante et les souffrances de mes parents le firent changer ; il fut depuis très fidèle.³⁵⁶

La citation est tirée des *Mémoires* de Marie-Thérèse (dite Madame Royale), éditée en 1858.³⁵⁷ Le témoignage est posthume et *a priori* considéré comme authentique. Il reste à savoir si la duchesse d'Angoulême était bel et bien princesse et descendante de la famille royale ou non, comme l'affirme la théorie de la « princesse des ténèbres »³⁵⁸.

Nous pouvons nous pencher à croire cette théorie, car de nombreux éléments concordent avec la supposition de l'existence de la « Dunkelgräfin »³⁵⁹ étant une personne de très haute parenté, voire directement la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Analyser le sujet serait sortir du cadre de la thèse, mais nous tenons à préciser que la duchesse

³⁵⁵ Le Testament de Louis XVI est lisible dans son intégralité sur nombreux liens internet. Il suffit de taper les mots clés dans le chercheur.

³⁵⁶ CHERY. *Op. cit.* p. 13.

³⁵⁷ D'ANGOULEME, Marie-Thérèse duchesse de, *Mémoires*. [en ligne]. Paris : Ed. Au bureau de la mode nouvelle, 1858. [consulté le 24 janvier 2026]. Disponible sur : <https://archive.org/details/mmoiresdemariet00angogooq>

³⁵⁸ Un projet scientifique interdisciplinaire a été lancé par la ville de Hildburghausen, en Allemagne, afin de comparer les portraits anthropologiques et analyses génétiques des deux corps présumés être ceux de Madame Royale : celui se trouvant en Slovénie (Kostanjevica – Nova Gorica) qui était considéré pendant les deux derniers siècles être celui de la duchesse d'Angoulême, et celui qui se trouve dans la ville de Hildburghausen, découvert en 1887. Les résultats sont parus en 2014 et concluent qu'il s'agit de deux personnes différentes. Une des hypothèses assez sérieuses de la baronne d'Oberkirch, retient Ernestine Lambriquet comme la fille de l'empereur Joseph II (frère de Marie-Antoinette) pour être la princesse solitaire de Hildburghausen. Et en effet, la conclusion des recherches est que le corps de Hildburghausen est celui de la fille de Joseph II. Cependant, les recherches ADN ne manqueront pas d'établir la parenté entre les deux corps et ne pourront donc pas distinguer s'il s'agit de la fille ou de la nièce de Marie-Antoinette.

³⁵⁹ « Princesse des ténèbres » en allemand. Nom donné à la mystérieuse dame de Hildburghausen.

d'Angoulême, autrice des *Mémoires*, avait adopté sous la Restauration une attitude rebutant de nombreuses familles de l'aristocratie de Versailles et de l'Ancien Régime en général. Il en est exemple la réfutation de la mémoire de sa propre mère, Marie-Antoinette. Elle exclut aussi de son entourage toute personne qui avant la Révolution était proche de la famille royale. Ainsi, on ne peut porter que peu de crédit à ses *Mémoires*, et à son opinion sur Cléry. D'autant plus, que les graphologues sont catégoriques : les lettres écrites par Madame Royale au Temple et celles écrites plus tard par la duchesse d'Angoulême ne sont pas de la même main (ce qui veut dire de la même personne). Enfin, il faut indiquer le fait que de très grandes maisons d'Allemagne (telles que les Saxe-Meiningen-Hildburghausen, les Saxe-Altenbourg, les Mecklembourg-Schwerin)³⁶⁰ étaient convaincues que la « Dunkelgräfin » était bel et bien la fille légitime de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Nous savons aussi qu'un très grand nombre de documents a été brûlé avec soin, afin de ne laisser aucune correspondance à ce sujet. Bien sûr, accepter cette théorie serait égale à une révolution historique et entraînerait trop de changement, ainsi il est plus aisé de la nier ou du moins être dubitatif au sujet. Contrairement aux insinuations d'Aurore Chéry, nous admettons la loyauté et la fidélité du dernier valet de chambre de Louis XVI. D'autant plus, que nous n'avons jamais trouvé de preuve du contraire. Dans ses *Mémoires*³⁶¹, Madame Campan rapporte clairement la franchise et la loyauté des services de Cléry auprès du roi. Le frère de ce dernier, dans ses *Mémoires*³⁶², rapporte les paroles prononcées par Madame Campan au sujet de la réfutation de Napoléon Bonaparte à donner la croix d'honneur à Jean Pierre Louis Cant Hanet Cléry, ancien valet de chambre de Madame Royale. La raison résidait simplement dans le fait que Cléry, fidèle valet de Louis XVI, aurait refusé ses services à l'empereur, qui l'en avait prié encore en 1803.

[Madame Campan] Je fus même chargée d'offrir à Cléry la place de premier chambellan de Joséphine. J'étais bien sûre qu'il n'accepterait pas, néanmoins je lui députai mon mari, dont le prompt retour me confirma dans mon opinion ; Cléry parut lui-même peu d'instans [sic !] après. Eh bien, mon cher Cléry, quelle est votre réponse ? – Ma voiture est prête, Madame, et je pars à l'instant. – Ah ! je vous reconnais bien là, et je m'y attendais. Cette conduite à singulièrement irrite le premier consulat, qui n'a pas voulu

³⁶⁰ Les maisons de Würtemberg et de Hannover aussi. – à ce sujet un documentaire audio avec la participation de Jean-Christian Petitfils, historien et Michèle Lorin, présidente de l'association Marie-Antoinette, sont à disposition sous le lien suivant : <http://www.europe1.fr/MediaCenter/Emissions/Au-cœur-de-l-histoire/Sons/L-INTEGRALE-La-Comtesse-des-Tenebres-1440951/>

³⁶¹ Mém.// MVMA. 1823, Tome III., p. 139.

³⁶² HANET CLÉRY, Jean Pierre Louis, *Mémoires* [en ligne]. Eymery, 1825. – par la suite Mém.//PLH. [consulté en ligne le 3 février 2013]. Disponible sur : https://archive.org/details/b29329802_0002/page/n5/mode/2up

voir qu'elle était dictée par un noble sentiment de fidélité ; depuis ce moment le nom de Cléry lui est devenu odieux [à Napoléon] [...].³⁶³

Les deux *Mémoires* sont clairs au sujet de la loyauté du valet de chambre. D'autant plus que les ouvrages consultés sur la personne de Cléry sont unanimes : jamais sa fidélité n'a été mise en doute.

Le témoignage de Lepitre sera quelque peu plus riche sur la vie privée de Cléry. Nous savons par exemple que Cléry résidait au second étage avec le Roi. Il occupait une des pièces se trouvant sur le côté de la pièce d'entrée. Lepitre rapporte aussi la confiance totale de Louis XVI en son valet de chambre, qui gardera plusieurs reliques de la famille royale à la suite de l'exécution de celle-ci³⁶⁴. Nous savons aussi que l'épouse de Cléry venait le voir pour lui apporter des nouvelles³⁶⁵. Elle composa aussi « sur clavecins et la harpe »³⁶⁶ une mélodie dédiée au jeune Dauphin. Lepitre et Madame Cléry travaillaient ensemble sur la composition des morceaux de musique qu'ils donnaient ensuite en concert au pied du Temple pour Madame Elisabeth. Mais à nouveau, nous ne recevons guère de renseignements sur le personnage de Cléry en soi, sur sa personnalité d'après les souvenirs de Huë et de Lepitre. Madame Campan écrit dans ses *Mémoires* que ceux de Cléry « sont des plus touchants »³⁶⁷. Elle affirme la sincérité du *Journal*, attribut qui rend les mémoires crédibles. Cléry, lui, ne pourra juger des souvenirs de Madame Campan, puisqu'il décède quatorze ans avant la parution de ceux-ci. En revanche, son frère Pierre-Louis discutera quelques faits écrits dans les *Mémoires* de Campan.

³⁶³ Mém.//PLH. p. 198-199.

³⁶⁴ Nous lisons dans l'Ami de la religion que la descendance de Cléry aura gardé ces reliques in de LE CLERE, *Op. cit.* p. 91.

³⁶⁵ LEPITRE. *Op. cit.* p. 35.

³⁶⁶ *Ibid.* p. 43.

³⁶⁷ Mém.//MVMA. Tome III., 1823, p. 139.

2. Jean Eckard et Pierre-Louis Cant-Hanet, frère du mémorialiste

Le *Journal* de Cléry est peu connu du public contemporain, même au sein des historiens s'occupant de la période de la Révolution française. En général, les mémoires, surtout ceux écrits à la suite de grands événements historiques, comme les persécutions religieuses ou la Grande Révolution n'étaient pas source d'intérêt, jusqu'à récemment, lorsque la recherche littéraire a commencé à s'intéresser au sujet. Les mémoires comme genre ont perdu l'intérêt du public au tournant du XIX^e-XX^e siècle, alors qu'ils eurent leur essor durant l'âge classique, et cette expansion durera jusqu'à environ le milieu du XIX^e siècle. Cette perte d'intérêt est complexe : premièrement, elle est sans doute due au fait que de nombreux textes n'ont connu qu'une seule édition ou ont cessé d'être édités pour différentes causes³⁶⁸. Il y a sans doute aussi certains qui ont été « engloutis par le temps »³⁶⁹, des *Mémoires* qui ont été détruits ou oubliés. Puis, certains textes ont perdu de leur valeur³⁷⁰ et n'ont vu en général que très peu de parutions ; ainsi les *Mémoires* de Pierre-Louis Cant Hanet³⁷¹, qui ont été édités en 1825 en deux volumes³⁷². Cet ouvrage ne connaîtra pas de réédition, et il est probable que la publication de ces *Mémoires* ait été facilitée par le fait qu'ils contiennent une description de *Jean-Baptiste Cant-Hanet, dit Cléry*³⁷³ (comme les sources le mentionnent souvent), frère aîné de l'auteur, valet de chambre de Louis XVI.

D'ailleurs, le sous-titre de l'ouvrage est « *ancien valet de chambre de Madame Royale, aujourd'hui Dauphine, et frère de Cléry, dernier valet de chambre de Louis XVI* ». Il suit une description des principaux titres qu'il a acquis. Puis, le mémorialiste ajoute « *avec portraits des deux frères* ». Ces précisions feront certainement naître l'intérêt du lecteur d'aujourd'hui et des années à venir ; d'autant plus que les mémoires de Cléry³⁷⁴ eux, ont déjà été plus connus à l'époque.

Dans le dictionnaire biographique contemporain d'Ëttinger, les *Mémoires* de Cant-Hanet font suite à ceux de son frère et avec la mention « *avec les portraits des deux frères*

³⁶⁸ Politique en général.

³⁶⁹ SIMONET-TENANT, Françoise. *Le journal intime*, Nathan, Paris, 2001, p. 38.

³⁷⁰ Tels Mémoires sont par excellence ceux de Pierre-Louis Cant Hanet, qui ont connus une traduction anglaise et sont publiées la même année (1825) à Londres. Un autre journal sur la révolution et aujourd'hui complètement oublié, est celui d'un auteur inconnu (probablement une femme anglaise) et qui a pour titre « Un séjour en France de 1792 à 1795 ». Publié sous la direction de Hippolyte Taine en 1872, le témoignage est quasiment inconnu même à ce jour.

³⁷¹ Né à Vaucresson en 1760, sa date de décès est inconnue.

³⁷² Nous nous proposons d'analyser uniquement le I^{er} Tome.

³⁷³ Né à Vaucresson en 1759, décédé à Hietzing en Autriche, en 1809.

³⁷⁴ Mém.// JBCH.

Cléry »³⁷⁵, certainement due au sous-titre des *Mémoires* originaux, mais aussi en guise de repère au lecteur. Pierre-Louis Cant-Hanet est d'une aide précieuse pour ceux qui veulent connaître un peu plus en détails le personnage de Cléry, son frère. Il existe peu de documents à son sujet : nous connaissons la *Notice* d'Eckard³⁷⁶ et quelques mentions dans les différents *Mémoires* de l'époque.

Les souvenirs écrits des frères Cant-Hanet sont bien différents. Cléry donne pour titre de ses mémoires « *Journal* », tandis que son frère gardera le titre classique de *Mémoires*. Et, en effet, alors que Pierre-Louis Cant Hanet retrace sa propre vie et nous donne une image rétrospective de celle-ci, Cléry lui, aura pour sujet de son *Journal* la captivité de la famille royale et tout spécialement celle de Louis XVI. Le *Journal* de Cléry est « [...] du plus touchant intérêt parce qu'il répète mot à mot ce qu'il a entendu, et finit son récit par le roulement de tambour qui le sépara de son infortuné souverain. »³⁷⁷

Jean Eckard, dans la *Notice sur J.B.C. Hanet-Cléry*³⁷⁸, donne le plus de détails possibles sur le fidèle serviteur puisque

En effet, on doit regretter que les libraires éditeurs d'un ouvrage sans lequel leur Collection eût été vraiment incomplète, n'aient pas consacré à l'auteur une Notice judicieuse et des observations critiques [...]. La Biographie universelle présente quelques lignes sur Cléry, et la Biographie nouvelle des contemporains n'a point parlé de lui : ainsi, on ne le connaît guère que par ce qu'il en a dit lui-même dans son Journal.³⁷⁹

La *Biographie universelle*³⁸⁰ présente donc quelques lignes sur Cléry, mais aussi sur son frère cadet Pierre-Louis Cant Hanet. Malheureusement, le paragraphe sur les frères est

³⁷⁵ Edouard-Marie Cöttinger, *Bibliographie biographique ou Dictionnaire de 26,000 ouvrages, tant Anciens que Modernes, relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des hommes célèbres*, Libraire-Editeur Guillaume Engelmann, Leipzig, 1850, p. 122. – De plus, il est intéressant que les *Mémoires* de Cant-Hanet ne font pas suite directement à ceux de son frère, mais à ceux de Jean Eckard, qui lui a écrit, entre autres, la *Notice* sur Jean Baptiste Cant Hanet-Cléry, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le *Journal* du Temple, Paris 1825 – tiré à 100 exemplaires (Notice JBCH/EKD).

³⁷⁶ Jean Eckard donne une description de Cléry dans son ouvrage sur Louis XVII aussi in Jean Eckard, *Mémoires sur Louis XVII : (Mémoires d'Eckard. Souvenirs de Naundorff)*, Paris, A. Michel, 192 ?.

³⁷⁷ Mém.// MVMA., p. 436. - “ Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa majesté avait quitté la tour... Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de vive la nation ! vive la république ! se firent entendre... Le meilleur des rois n'était plus ! ... », Mém.// JBCH. p. 173.

³⁷⁸ Notice JBCH/ECK, Il existe un autre ouvrage sur Cléry, écrit par Léonce Grasilier (1850-1931), *Cléry, son journal et son fils* (1798-1810), *Lettres du comte de Provence*. Publié par m. Léonce Grasilier, Paris, Aux bureaux de la Nouvelle revue rétrospective, le 10 juillet 1901. Il existe que très peu d'exemplaire de cet ouvrage, tout comme celui de la Notice. Nous avons pu ici consulter *La Nouvelle revue rétrospective de juillet 1901*. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203811d>

³⁷⁹ . *Op.cit.*, p. 5.

³⁸⁰ COLL. *Biographie ancienne et moderne*. [en ligne]. Paris : Desplaces- Michaud, 1854. Tome VIII, pp. 444-446. Disponible sur : <https://archive.org/details/biographieunive70michgoog>

peu instructif pour un chercheur ayant déjà lu la *Notice* puisqu'il est relativement simple à découvrir derrière les initiales *E-K-D*, celles de Jean Eckard.

Il écrira au sujet du *Journal* et des *Mémoires* des frères que

Le *Journal du Temple* ne tarda pas à paraître ; le succès en fut prodigieux, il fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et des éditions nombreuses furent rapidement épuisées. [...] Il [Pierre-Louis Cant-Hanet] a publié des *Mémoires* (rédigés par M.L...), Paris, 1825, 2 vol. in-8°. Ils sont peu instructifs, et les portraits des deux frères ne sont pas ressemblants.³⁸¹

Les *Mémoires* « *peu instructifs* » sont en effet d'un ton léger et allègre. Hanet fera de Jean-Baptiste Cléry un portrait digne d'un frère : peint en toute familiarité, Hanet décrit son aîné d'un ton libre, naturel et spontané, sans y ajouter aucune touche érudite. C'est grâce à ces *Mémoires* et au précis sur la famille Cléry³⁸² que nous aurons une description détaillée de la famille, une relation qui présente les événements à partir de 1708. Mais il est vrai que, du point de vue historique, les *Mémoires* ne seront guère utiles au chercheur car contrairement au *Journal*, ils ne contiennent aucune information importante ou digne d'être étudiée en profondeur – ils contiennent en revanche des précisions qui attirent l'attention du lecteur consciencieux. Mais tous les mémoires laissés à la postérité doivent-ils être considérés comme outils d'étude ? Hanet prévient le lecteur :

Pourquoi donc n'aurais-je pas le droit de publier mon livre ? On convient assez que les mémoires ne relèvent d'aucun tribunal littéraire. Hé bien, si j'éclaircis quelques points historiques, si j'amuse mes lecteurs, si je les intéresse, si parfois même je les instruis de choses utiles, mais qu'en général on ignore tant qu'on n'est pas distrait d'une vie ordinaire ; enfin, si, comme on l'a dit, le public s'attache surtout aux aventures d'une personne qu'il peut estimer et plaindre, ma cause est gagnée devant lui.³⁸³

Il n'y aura donc que les *Mémoires* de Hanet et les notices de Jean Eckard qui serviront de point de repère sur la vie de Cléry. Jean Eckard écrit d'ailleurs dans l'Avertissement de la *Notice sur J. B. C. Hanet-Cléry* qu'

une nouvelle édition du *Journal de la Tour du Temple*, était annoncée depuis long-temps³⁸⁴; elle a paru, et on l'on a remarqué, avec surprise, qu'elle ne contenait, aucun détails sur la vie de CLÉRY.³⁸⁵

Malgré le peu d'importance que prête Jean Eckard aux mémoires de Pierre-Louis Cant Hanet, celui-ci fournit beaucoup de détails à l'égard de sa famille, de son frère et, bien

³⁸¹ *Op.cit.* p. 5.

³⁸² *Mém.*//PLH. Chapitre I^{er}.

³⁸³ *Mém.*//PLH. p.VIII.

³⁸⁴ Probablement celle de 1823.

³⁸⁵ Notice JBCH//ECK. p. 12, Avertissement.

sûr, de soi-même. Comme il écrit : « *j'étais né pour l'agriculture* »³⁸⁶, pendant que Cléry sera au service du Roi et de sa famille, Pierre-Louis Hanet prendra soin de la famille de celui-ci à la campagne, en cultivant ses terres, ce qui leur assurera une vie stable. Il écrira de son frère toutes les bontés que puisse exprimer un benjamin :

Cléry, d'un naturel posé et studieux, sut bien mieux que moi profiter de l'éducation et des soins qu'on nous prodiguait ; appliqué, réfléchi, il ne cherchait de délassément que dans la lecture ; le genre élevé, tragique même, était toujours ce qui le flattait davantage, et souvent on l'entendait déclamer des tirades de nos meilleurs auteurs ; il aimait surtout à répéter les fameux *Qu'il mourût* !³⁸⁷

Puis :

Cléry, sorti de l'adolescence, avait cinq pieds six pouces, et je puis dire, en empruntant le langage des beaux-arts, qu'il offrait une coupe de visage à l'antique. Son œil étincelant annonçait une âme de feu ; ses sourcils, ses cheveux noirs décoraient le plus beau front ; la denture la plus riche et la plus régulière se faisait remarquer à la faveur d'un aimable sourire ; son maintien modeste, mais assuré, promettait un caractère égal. En effet, jamais dans la conversation, quelque chaleur qu'on y pût mettre, il n'élevait le ton plus haut qu'il ne l'avait pris en commençant ; mais dans les discussions qu'il prévoyait pourvoir devenir trop vives, ou jugeait hors de sa portée, il avait la modestie et l'art de s'excuser sur son insuffisance : loin de provoquer jamais ce qui pouvait dégénérer en querelle, il savait le prévenir par une contenance à la fois ferme et polie ; mais, né fier et courageux, lorsqu'on le poussait à bout il se couvrait en portant la main à son épée, imposant ainsi à ses adversaires, qui finissaient par l'admirer. Sa conduite dans la prison du Temple a prouvé qu'il était l'homme dont le caractère sublime est bien peint dans Horace.³⁸⁸

Le portrait des deux frères est très bien décrit par Hanet et ainsi pouvons-nous en créer une image distincte. Il régnait entre eux une complicité et un amour fraternel, c'est pour cela qu'il était évident pour Hanet de s'occuper de la famille de son frère lorsque celui-ci était auprès du roi, au Temple :

[...] jamais peut-être il ne régna entre deux frères plus de sympathie, plus d'accord, de confiance, d'abandon, en un mot d'amitié véritable, et jamais des preuves réciproques n'en furent plus sincères, plus répétées et plus touchantes.³⁸⁹

Hanet a la plume facile ; il peint son frère comme excellent escrimeur, raconte quelques anecdotes sur lui, et décrit aussi une scène qui prouve le sang-froid de son aîné :

³⁸⁶ Mém.//PLH. p. 22. – Hanet était le valet de chambre de Madame Royale.

³⁸⁷ *Ibid.* p. 27.

³⁸⁸ *Ibid.* p. 28-29.

³⁸⁹ *Ibid.* p. 31.

Cléry aurait été pour moi un excellent mentor ; [...] il aimait assez l'escrime ; et c'est à propos de cet amusement qu'il fournira déjà l'occasion de faire admirer son imperturbable sang-froid.³⁹⁰

Puis, il nous présente la bonté et la serviabilité de son frère :

Dix-huit mois s'étaient ainsi passés à l'hôtel, mon frère faisant régulièrement son service, et moi n'en faisant encore aucun, lorsqu'un matin (c'était le 1^{er} avril 1778) il entra dans ma chambre beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire. – Bon, lui dis-je, déjà levé ! Est-ce qu'un poisson d'avril que tu viens me donner ? – Oui, me répondit-il, et le voilà.... - Il déposa sur la table un sac rempli d'écus. – Allons, lève-toi, ajouta-t-il ; voilà le tailleur Thomassin qui t'apporte un habit complet. Tu vas prendre ton service. – Soit fait, répliquai-je ; mais à quoi bon cet argent ? – Il est pour toi ; il faut bien que je songe à tes intérêts, puisque tu t'en occupes si peu toi-même. Tu ne penses qu'à tes plaisirs ; le moment est venu d'être raisonnable et de penser à tes affaires. Allons, habille-toi, et viens me rejoindre à la bibliothèque. – On peut juger, d'après ce trait, le caractère et la bonté du cœur de mon frère.³⁹¹

Lorsque Hanet publie ses *Mémoires*³⁹², son frère est déjà décédé depuis plusieurs années³⁹³. Le lecteur s'attendrait à trouver des informations qui n'auront pas figuré dans le *Journal* de Cléry, mais rien de tout cela – comme l'écrit le *Literary Journal* :

Ce fidèle valet, qui a démontré un tel courage et fidélité envers sa majesté, même dans les ultimes instants de celui-ci, était lui-même décédé déjà depuis des années, il ne paraît pas qu'il aurait fait part de quelconques informations à son frère d'événements ou de faits qui ne seraient pas déjà connus par le public.³⁹⁴

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 32. – Ici, Hanet nous dépeint une courte histoire se passant dans les appartements de Cléry : « A la suite d'un assaut où le fameux Saint-Georges s'était trouvé, Cléry l'invita à un déjeuner où il réunit plusieurs convives. Nous étions dans son appartement, meublé et décoré avec élégance. La gaieté nous animait tous. Au café il s'éleva une discussion sur un fait d'armes avec un de nos amis, adroit, mais rempli d'amour-propre, et se vantant d'être plus fort que nous. Cléry, fatigué de sa jactance, offre de parier dix louis que ce jeune homme recevra de moi la première botte. Le défi est accepté, et Saint-Georges est nommé juge. On quitte la table ; le fleuret à la main, nous nous mesurons, et les fers se croisent. Cléry, debout. Le dos appuyé contre la cheminée et tenant sa tasse de café, est témoin de l'assaut. Mon adversaire, au lieu de s'effacer, présentait la poitrine avec un air avantageux, railleur, et une négligence affectée. Lassé de ses rodomontades et voulant en finir, je l'attaque, le presse, et le touche avec une telle force au milieu de l'estomac, qu'il en est renversé sur la table, chargée de porcelaines, argenteries et cristaux : tout tombe et se brise avec fracas. Les dames jettent les hauts cris, croyant mon adversaire tué ; il n'était qu'étourdi, et surtout fort humilié de sa chute. Mon frère, portant sa tasse de café à la bouche d'une main, et de l'autre indiquant de sang-froid à Saint-Georges les débris qui couvraient le parquet, lui dit : - Avouez, mon ami, que voilà la plus belle botte que vous ayez vu porter de votre vie ! »

³⁹¹ *Ibid.* p. 33-34.

³⁹² En 1825.

³⁹³ Le 27 mai 1809.

³⁹⁴ The monthly review or Literary Journal enlarged from September to November, inclusive, with appendix, Vol. CVIII., Printed for Hurst, Robinson, and CO., London, 1825, p. 409. « That faithful servant { Cléry }, who adhered with so much courage and fidelity to his master, even to his last hour, has himself been dead for many years ; and it does not appear that he has rendered his brother the depository of any facts that are not already before the public. » - traduction faite par l'auteur de la thèse.

Hanet a lui aussi servi la famille royale : il était valet de chambre de Madame, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Plus tard, il sera nommé par le roi responsable des chantiers de construction de nouveaux moulins non loin de Versailles.

Mais il était lui aussi présent lors de l'attaque des Tuileries, le 10 août 1792, et les deux frères ont pu s'échapper en sautant par une fenêtre. Peu après, Cléry décida de laisser sa famille derrière lui pour retrouver le roi à la Tour du Temple :

Mais il était présent [Hanet] lui aussi, tout comme son frère à la terrible scène du 10 août 1792, aux Tuileries ; et après que la famille royale ait pu prendre protection auprès de la Convention, les deux frères eux, ont échappé du massacre en sautant par la fenêtre environ quinze pieds de hauteur. C'est à cet instant que Cléry s'était déterminé à suivre le roi au Temple, en laissant sa femme et ses enfants derrière lui. Un dessein qui, quelqu'en soit les pensées de ses notions de devoirs, est à considérer comme un acte de courage et de fidélité.³⁹⁵

À la suite des massacres de la prise des Tuileries, à la mise en garde à vue de la famille royale et ne sachant que faire sur l'instant car il ne pouvait pas suivre le roi, Cléry se rendra auprès de sa famille : « je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfants dans une maison de campagne, à cinq lieues de Paris [...]. ».³⁹⁶

Ce sera la première et une des rares fois que Cléry évoquera sa famille. Cléry, homme fidèle sous tout aspect, personne sincère et modeste, se gardera réellement à son dessein. Il scellera sous silence le *moi*, plaçant avant tout le *il* et le *lui* du Roi très Chrétien. Ainsi, comme le mentionne son frère dans ses *Mémoires*, « Cléry, dans son *Journal de la tour de Temple*, s'était totalement oublié ».³⁹⁷

Hanet restera sur ses terres et prendra soin de toute la famille Hanet-Cléry : sa propre femme, ses enfants, l'épouse³⁹⁸ et les enfants de son frère, mais prendra soin aussi de leur mère, Marguerite Laurent³⁹⁹.

³⁹⁵*The monthly review or Literary Journal enlarged from September to November, inclusive, with appendix*, Vol. CVIII., Printed for Hurst, Robinson, and CO., London, 1825, p. 414. - « But he {Hanet} was present, as well as his brother, at the fearful scene at the Tuileries on the 10th of August, 1792 ; and, after the royal family had taken refuge with the Convention, the two brothers escaped the atrocious massacres which followed at the palace, by leaping from the window some fifteen feet from the ground. It was now that the elder Cléry determined notwithstanding this narrow escape, to abandon his wife and children, to share the captivity of his master in the Temple : a design which, whatever may be thought of his preference of a superior or a secondary duty, is at least to be praised as a courageous and disinterested act of devotion and fidelity »

³⁹⁶Mém.//JBCH. p. 27.

³⁹⁷Mém.//PLH, p. VIII.

³⁹⁸Marie Elisabeth Talvaz Duverger, harpiste, ordinaire de la Musique de la Reine, épouse de Cléry, est née à Versailles en 1762 et décède à Paris en 1811. Elle se maria avec Cléry le 30 septembre 1782 à Versailles.

³⁹⁹Marguerite Laurent, mère de Cléry, est née vers 1737 et est morte à Versailles le 30 mars 1801.

À la suite des massacres, Cléry fera la route des Tuileries à Vaugirard, et de Vaugirard⁴⁰⁰ à Versailles avec Mme de Rambaut⁴⁰¹, qu'il raccompagnera chez les siens, puis lui aussi ira voir sa famille : « [...] je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille ».⁴⁰² Il n'écrit rien sur les trois jours passés chez lui, si ce n'est qu'il avait eu une forte fièvre et qu'il était impatient de savoir le sort du roi :

[...] les déplorables événements qui venaient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très-forte. Je gardai le lit pendant trois jours ; mais, impatient de savoir le sort du roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.⁴⁰³

À la suite de cela, Cléry ne fera aucune référence à sa famille, uniquement lorsqu'il écrira comment il a pu se mettre au courant de ce qui se passait en ville, des nouvelles des personnes attachées à la famille royale, car lorsqu'il décida de retourner auprès du roi au péril de sa vie, il eut le support de toute sa famille :

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vînt au Temple une fois la semaine ; elle était toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passait pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la famille royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. [...] Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandais des nouvelles des personnes à qui la famille royale prenait intérêt, et je m'informais de ce qui se passait à la convention. C'était ma femme qui avait engagé le crieur dont j'ai déjà parlé à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux.⁴⁰⁴

C'est avec l'aide de son épouse donc que Cléry pouvait s'informer des événements passés : « Ma femme venait me voir toutes les semaines, et me rendait un compte exact de ce qui se passait dans Paris. »⁴⁰⁵ Marie Elisabeth Talvaz Duverger, épouse de Cléry était donc l'informatrice majeure de celui-ci et de la famille royale. En ces termes, elle était elle aussi restée au service de Louis XVI, mais de manière indirecte. Nous pouvons en effet parler de tout un réseau essayant d'aider la famille royale :

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. Pariseau, rédacteur de la *Feuille du jour*, était à la disposition du roi [...].⁴⁰⁶

⁴⁰⁰Où ils reçurent avec Mme Rambaut des passeports.

⁴⁰¹Cléry utilise une autre orthographe, en fait il s'agit d'Agathe de Rambaud (née Agathe Rosalie Mottet et connue sous le nom de Madame de Rambaud) épouse d'André de Rambaud, elle est née à Versailles le 10 décembre 1764. Morte en 1853 elle a été enterrée à Avignon. Elle a été femme de chambre de Marie-Antoinette, berceuse des enfants de France, puis attachée à la personne du Dauphin de 1785 à 1792.

⁴⁰²Mém.//JBCH. p. 27.

⁴⁰³*Ibid.* p. 28.

⁴⁰⁴*Ibid.* p. 50.

⁴⁰⁵*Ibid.* p. 92.

⁴⁰⁶*Ibid.* p. 92. – La Feuille du jour était un journal antirévolutionnaire fondé et tenu par Pierre-Germain Pariseau (1752-1794), lequel fut guillotiné sous la Terreur. Cette somme était destinée à M. de Malherbes pour son service auprès du roi. Il ne la jamais reçue.

Ainsi Cléry évoque son épouse dans les uniques instants mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit directement et indirectement de la cause du roi. Il ne fera aucune mention ni de ses enfants, ni de son frère. Le mode d'écriture, le style des mémoires des deux frères sont totalement différents. La cause en réside certainement dans le fait que Hanet-Cléry ait composé les siens bien après la Révolution, à un âge déjà avancé et que, contrairement à Cléry, son but n'était nullement de rendre un témoignage historique à la postérité de cet événement qui bouleversa la France et l'Europe, mais bien plus de laisser un témoignage fidèle et tragique sur la fin de la monarchie.

Les mémoires de celui-ci sont uniques en la matière, car contrairement aux « règles » du genre, il n'écrit rien sur sa vie privée – son *Journal* n'est pas un récit intime relatant des faits personnels, le mémorialiste ne se met pas à l'avant-scène.

Il passera donc sous silence sa vie privée, mais probablement pour un tout autre motif que celui des événements tragiques et violents dont il était témoin. Ceux-ci sont passés sous silence pour des raisons psychologiques et aussi sentimentales, tandis que parler de sa famille n'était pas en fait le dessein du mémorialiste. Tout réside dans ce seul motif : l'intention du mémorialiste. Et celui de Cléry était d'immortaliser la captivité de Louis XVI et de sa famille au Temple. Son récit reste fidèle à sa personnalité, celle-ci étant sereine et modeste.

3. Le Journal de Cléry à l'étranger – son manuscrit

C'est au tournant du XVIII^e-XIX^e siècle que les magazines littéraires et historiques commencent à paraître et publient en grande quantité des témoignages sur les événements français de 1789-1799. En Angleterre, l'*Edinburgh Review* a été fondé en 1802 tandis que le *Literary Journal*, l'un des plus importants, publie son premier numéro en 1821⁴⁰⁷. Les souvenirs, témoignages et mémoires seront placés dans le centre d'intérêt du journal pendant plusieurs années, et il n'est pas étonnant que nous y trouvions plusieurs extraits des traductions du *Journal de Cléry*⁴⁰⁸. À la suite de sa publication à Londres en 1798⁴⁰⁹, il connaîtra un vif succès. Selon le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*⁴¹⁰, article 8975, « *M^{me} la comtesse de Schomberg, domiciliée à Vienne, en Autriche* » aurait aidé Cléry dans la rédaction du *Journal* qui aura donc un grand triomphe et connaîtra des traductions dans la plupart des langues de l'Europe⁴¹¹.

La première édition du *Journal* a été donnée en 1798, dans un format in-octavo à Londres. Deux versions coexistaient, la française et l'anglaise⁴¹², cette dernière étant une

⁴⁰⁷ PARKER, Mark Louis, *Literary magazines and British romanticism*, University Press, Cambridge, United Kingdom, 2000., p. 140.

⁴⁰⁸ Les titres diffèrent selon les traductions : *Journal of occurrences at the Temple during the confinement of Louis XVI, King of France* (tr. by R.C. Dallas, London, 1798), *A faithful servant, the journal of what took place in the Temple during the captivity of Louis XVI* (tr. by J.F. Cobb, 1874), ou encore *Journal of what took place at the tower of the Temple during the captivity of Louis XVI., King of France* (tr. by John Bennett, London, 1828).

⁴⁰⁹ La publication du *Journal* était interdite à Vienne (et dans toute domination de l'Autriche) et à Paris ; il vit son premier tirage à Londres en 1798 où il parut simultanément en français et en anglais. Il sera secrètement imprimé la même année en France par MM. Giguet et Michaud. Une autre édition sera faite en 1807, puis les éditions se succéderont (1823, 1825 et 1847) pour ensuite cesser complètement. Ce ne sera que le *Mercure de France* qui le réimprimera en 1968, puis en 2006 (même édition).

⁴¹⁰ BARBIER, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. [en ligne]. Paris : chez Barrois l'Ainé, 1823. T.II., article 8975. [consulté en mars 2014]. Disponible sur : https://www.google.fr/books/edition/Dictionnaire_des_ouvrages_anonymes_et_ps/5D700Cu674sC?hl=en&gbpv=0

⁴¹¹ Notice JBCH//ECK, p. 29. – Le *Journal* connaîtra beaucoup d'édition en anglais, tels sont : *A journal of the terror : being an account of the occurrences in the Temple during the confinement of Louis XVI / by M. Cléry, the King's valet-de-chambre° ; together with, A description of the last hours of the King / by the Abbé de Firmont*, edited by Sidney Scott, London. Folio Society°; distributed in the United States by Philip C. Duschne, New York, 1955., *A journal of occurrences at the Temple, during the confinement of Louis XVI, king of France ... By M. Cléry ... Tr. from the original manuscript, by R. C. Dallas ...*, London, Printed by Baylis, and sold by the author, 1798. – une autre édition de 1799 existe aussi en anglais, mais celle-ci prête sujet à confusion et semble être un faux *Journal*, comme celui qui sera publié outrageusement sous le nom de Cléry : *The life and letters of Madame Élisabeth de France, followed by the Journal of the Temple, by Cléry, and the narrative of Marie Thérèse de France, duchesse d'Angoulême*, Tr. by Katharine Prescott Wormeley. Illustrated with portraits from the original. Elisabeth, Princess of France, 1764-1794, Boston, Hardy, Pratt, 1902. – tous ses documents sont en la possession de la bibliothèque de Harvard.

⁴¹² Selon la Biographie universelle ou dictionnaire historique, le *Journal* a aussi été édité en italien à côté du français et de l'anglais in Biographie universelle ou dictionnaire historique : COLL. « Biographie universelle ou dictionnaire historique : AAGE-CORN » [en ligne]. Paris : Furne, 1833. p. 664.

traduction faite par R.C. Dallas. (Selon la *Bibliographie universelle ou dictionnaire historique*, le *Journal* a aussi été édité en italien à côté du français et de l'anglais). Nous rappelons que le texte de Cléry était interdit de publication en France. L'auteur l'avait présenté en Allemagne, où la publication lui a été refusée en raison de l'intervention française. Dans la version de Dallas, tout ressemble au récit original : les mêmes gravures, les mêmes dimensions et le texte est parfaitement traduit. Il suit exactement le style de Cléry, sa fluidité et sa simplicité. Cette affirmation est soutenue par le *Monthly Mirror*⁴¹³ selon lequel « La simplicité non affectée du récit, les fortes évidences soumises et l'aimable caractère du narrateur, rendent ce volume d'un des plus hauts intérêts [...] »⁴¹⁴. La revue promet aussi une seconde édition des mémoires, afin de pouvoir faire connaître la vérité sur les événements de la révolution⁴¹⁵, puisque « la presse anglaise n'est pas comme la française, qui est tyrannique ».⁴¹⁶

L'édition imprimée pour « T. N. Longman, Pater-Noster Row. »⁴¹⁷ coûte d'une guinée, soit une livre sterling⁴¹⁸, équivalent aujourd'hui à cent livre sterling, soit environ 118 euros⁴¹⁹. Il n'y a aucun doute que cette édition est celle de luxe, tandis que celle imprimée identique à la française – elle aussi chez « Baylis, Greville-Street »⁴²⁰ – est la version économique. La version de luxe contient une liste des personnes abonnées aux éditions Longman. Nous y trouvons en première ligne le roi et la reine d'Angleterre, tous les princes et autres hauts membres de l'aristocratie et beaucoup de personnes illustres, avant tout des roturiers.

⁴¹³ Revue générale sur les actualités littéraires. La première parution est de 1795. Le *Monthly Mirror* existe encore, mais a subi un changement d'intérêt.

⁴¹⁴ *The unaffected simplicity of the narrative, the strong evidence produces, and the amiable character of the writer, combine to render this volume interesting in the highest degree in The Monthly mirror : reflecting men and manner : with strictures on their epitome. The Stage, Vol. 5., 1798, p. 347.* - traduction faite par l'auteur de la thèse. – [consulté le 14 octobre 2013]. Disponible sur : <https://archive.org/details/monthlymirrorre03unkngoog>

⁴¹⁵ « /.../ we hope soon to see a very cheap edition of M. Cléry's Journal circulating throughout the kingdom /.../ » in *Op. cit.* p. 348.

⁴¹⁶ « The press in England is not, and we trust never will be, awed by Gallic tyranny », *Ibid.*

⁴¹⁷ [consulté en ligne le 16 octobre 2013 sur

http://books.google.com.lb/books?id=pUsuAAAAMAAJ&pg=PP9&dq=C1%C3%A9ry+journal+Dallas+1798&hl=hu&sa=X&ei=VXFeUpniOsi20QW53oHYAQ&redir_esc=y#v=onepage&q=C1%C3%A9ry%20journal%20Dallas%201798&f=false

⁴¹⁸ La guinée de meilleure qualité était celle monnayée sous l'empire de Georges III d'Angleterre. Ces «spade guineas» (« guinée de piques ») ont été fabriquées entre 1787 et 1799 et sont classifiées par trois types de finesse d'or. Beaucoup de ces pièces existantes aujourd'hui sont des fausses qui ont été forgées au Liban durant les années précédant la guerre civile, soit avant 1975.

⁴¹⁹ En 2013. En 2024 le coût est quasiment identique : 118,31€.

⁴²⁰ Consulté en ligne le 16 octobre 2013 sur :

<http://archive.org/stream/journalofocurre00cl#page/n9/mode/2up>

La version bon marché coûtait six shillings à l'époque, soit environ 25 euros⁴²¹. Rappelons-nous du fait qu'à la période étudiée, en raison des coûts de production relativement élevés (on est juste avant la mécanisation), le livre était encore un luxe et bien qu'accessible à des personnes lettrées, ces dernières ne constituaient pas encore une masse.

Il existe aussi une édition française toujours de 1798 sans mention de prix sur le frontispice, mais avec la même illustration du Temple en début du volume comme celle de la version de luxe. La particularité de cette édition est qu'elle contient la dédicace autographe de Cléry adressée à « son altesse électorale de Bavière » signée par « [...]»⁴²² son très humble très obéissant Serviteur, Cléry » en date du « [...]»⁴²³ 31 mai 1798 »⁴²⁴. L'original de ce *Journal* provient de la bibliothèque de l'État de Bavière et a été numérisé le 29 mars 2010⁴²⁵. La bibliothèque a de nombreux exemplaires du *Journal* de Cléry⁴²⁶ :

- 6 exemplaires de 1798, Londres (2 en anglais et 4 en français)
- 1 exemplaire de 1798, Boston (anglais)
- 1 exemplaire de 1798, Cork (anglais)
- 2 exemplaires de 1798, Hambourg (allemand)⁴²⁷
- 1 exemplaire de 1800, Londres (français)
- 1 exemplaire de 1816, Paris (français)
- 1 exemplaire de 1823, Paris (français)
- 1 exemplaire de 1825, Paris (français)
- 1 exemplaire de 1852, Paris/Limoges (français)
- 1 exemplaire de 1861, Paris (français)
- 1 exemplaire de 1907, Leipzig (allemand)

⁴²¹ En 2013. Le coût est quasi identique pour 2024.

⁴²² Illisible.

⁴²³ Illisible.

⁴²⁴ Consulté le 18 octobre 2013. Disponible sur :

<http://books.google.fr/books?id=qcJBAAAacAAJ&pg=PA1&dq=journal+clery+1798&hl=fr&sa=X&ei=gCBhUtOjJ6Oh0QWBjID4Dg&ved=0CD8Q6AEwAg#v=onepage&q&f=false>

⁴²⁵ Consulté en ligne le 21 octobre 2013. Disponible sur :

http://books.google.fr/books?id=qcJBAAAacAAJ&dq=journal+clery+1798&hl=fr&source=gb_s_navlink_s_s

⁴²⁶ Consulté sur le site officiel de Bayerische Staatsbibliothek, München, le 21 octobre 2013. Disponible sur : <https://opacplus.bsb-muenchen.de>

⁴²⁷ CLERY, *Tagebuch über die Begebenheiten im Tempelthurm während der Gefangenschaft Ludwigs XVI Königs von Frankreich : Aus dem Französischen übersetzt*, [en ligne]. Hamburg : Mutzenbecher. 1798. [consulté le 16 février 2024]. Disponible sur :

<https://play.google.com/books/reader?id=QBBZAAAacAAJ&pg=GBS.PP4&hl=hu>

- 1 exemplaire de 1958, lieu de publication inconnu (français)
- 1 exemplaire de 1968, Paris (français)

Ce rapide inventaire illustre déjà la continuité et la popularité des mémoires de Cléry sur le continent européen, aux îles britanniques et même outre-Atlantique. À ces dix-neuf copies du *Journal* s'ajoute une œuvre qui est attribuée à Cléry et à Friedrich Gleich⁴²⁸, *Quarante-sept ans d'un homme révolutionnaire, ou la vie et les aventures de Hanet Cléry : De la Révolution à la guerre d'Allemagne et d'Italie, à Saint-Domingue et en Corse*⁴²⁹, en deux volumes. Il s'agit en fait de l'ouvrage du frère du valet de chambre de Louis XVI, Pierre-Louis Cant-Hanet. Le catalogue de la bibliothèque de l'État de Bavière est erroné à ce sujet.

La collection comprend aussi quatre exemplaires des *Mémoires* de Marie-Thérèse Charlotte d'Angoulême : trois publiés à Paris (1817, 1892 et 1894) et un à Berlin (1817 – en allemand).

À part la Bibliothèque Nationale de France, c'est celle de l'État de Bavière qui possède le plus d'exemplaires du *Journal*. Nous avons pu retracer un exemplaire de l'édition de 1798 à la *Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne*, à la *Bibliothèque Nationale d'Autriche*, à la *Bibliothèque Universitaire de Hambourg*, à la *New York Public Library* et aussi à la *Bibliothèque Nationale* de Budapest, comme mentionné en début de thèse.⁴³⁰

Nous savons d'après la *Notice* de Jean Eckard que Cléry passa le Rhin⁴³¹, mais nous n'en connaissons pas la date exacte.⁴³² Les pistes se brouillent pour les années 1794 et 1795. Selon la *Biographie universelle* de Feller⁴³³, Cléry aurait déjà rejoint la princesse en 1794

⁴²⁸ Friedrich Gleich (né le 24 novembre 1782 à Vogelsdorf et décédé en 1842 à Altenburg, Allemagne) était un directeur de théâtre, écrivain et traducteur allemand.

⁴²⁹ CLERY-GLEICH, *Sieben und vierzig Jahre eines Revolutions-Mannes, oder Leben und Abenteuer Hanet Clery's : Während der Revolution bei dem Kriege in Deutschland und Italien, auf St. Domingo und in Korsica*, [en ligne]. Leipzig : 1829. – traduction faite par l'auteur de la thèse. [consulté le 23 octobre 2013]. Disponible sur :

https://www.google.fr/books/edition/Sieben_und_vierzig_Jahre_eines_Revolutio/dgBCAAAcAAJ?hl=en&gbpv=1&dq=Sieben+und+vierzig+Jahre+eines+Revolutions-Mannes,+oder+Leben+und+Abenteuer+Hanet+Clery%27s:+W%C3%A4hrend+der+Revolution+bei+dem+Kriege+in+Deutschland+und+Italien.+Leipzig,+1829.&printsec=frontcover

⁴³⁰ Il est certain que le *Journal* (et aussi la publication de 1798) se trouve dans nombreux autres bibliothèques, mais la recherche de ceci serait sujet à une étude séparée. En ce qui concerne les ouvrages se trouvant en Allemagne, je me suis limitée aux zones où Cléry séjourna, soit la Bavière, Holstein et Vienne.

⁴³¹ *Op. cit.* p. 45.

⁴³² Soit en 1794 lors de son voyage pour Wels (Autriche) et/ou après son séjour à Strasbourg, entre 1795 et 1798. Il retournera en France, à Paris en 1803.

⁴³³ FELLER, *Biographie universelle des hommes qui se sont fait un nom...BO-CI*. [en ligne]. Pelagaud, 1860. p. 614. [consulté le 23 octobre 2013]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=oQLa2R4nGbQC&pg=GBS.PP8&hl=hu>

à Wels, en Autriche⁴³⁴. Selon les mémoires de son frère et Eckard, il aurait dû rejoindre Marie-Thérèse Charlotte à Huningue (où Huë était présent) en 1795 et de là, aller à Bâle, puis à Vienne⁴³⁵. Nous savons que la princesse resta trois années consécutives à Vienne avec pour valet de chambre Huë, puis alla à Mittau⁴³⁶ en 1798.

Nos recherches laissent penser que Cléry passa le Rhin en 1795 à Strasbourg pour aller à Huningue (où il arriva en retard à la rencontre de la princesse) et se dirigea vers Vienne. De là, il partit pour Blankenburg (Harz, Allemagne) où Louis XVIII vivait alors en exil.⁴³⁷

D'après l'exemplaire du *Journal* (1798) de la bibliothèque de l'État de Bavière qui contient l'autographe de Cléry, nous savons aussi qu'il était en mai 1798 en Bavière, d'où il alla probablement en direction du Nord, à Schleswig-Holstein. De là, il se peut qu'il allât à Mittau⁴³⁸ (en passant par Lübeck) rejoindre Louis XVIII, mais ceci n'est qu'une supposition. La même année, il fut nommé chevalier de Saint-Louis⁴³⁹, et c'est aussi à Mittau que Marie-Thérèse Charlotte de France se maria avec son cousin le duc d'Angoulême, fils de Louis XVIII en 1799 (il est certain que Huë lui, y était).

Huë était chargé d'être aux services de Marie-Thérèse, et d'après les écrits, nous voyons que les deux valets de chambre étaient chargés de services similaires et circulaient dans les mêmes zones géographiques.⁴⁴⁰

Les *Mémoires* de Pierre-Louis Cant Hanet laissent penser que Cléry était en Bavière, à Munich en 1796 : « [...] si je pouvais entrer à Munich j'aurais la facilité d'écrire à mon frère Cléry, dont je n'avais point de nouvelles depuis longtemps [...] »⁴⁴¹. Ceci expliquerait son autographe de 1798 pour Charles Théodore de Bavière⁴⁴², de la maison de Palatinat-Sulzbach, électeur de Bavière.

⁴³⁴ Cette affirmation est néanmoins douteuse, puisque Marie-Thérèse Charlotte ne fut libérée qu'en fin d'année 1795.

⁴³⁵ « /... / je reçus à Strasbourg une lettre de Mme Cléry, ma belle-sœur, qui m'apprenait la mise en liberté de mon frère. Cette heureuse nouvelle me fut confirmée le lendemain par Cléry, qui m'envoyait copie de l'arrêté du comité de sûreté générale, date du 13 thermidor an II (10 août 1794). », Mém.// PLH., p. 277.

⁴³⁶ Aujourd'hui Jelgava, en Lettonie.

⁴³⁷ Du 24 Août 1796 à février 1798. « Cléry, désirant présenter son Journal, et en faire hommage à Louis XVIII, se rendit à Blankembourg, /.../. » in Notice JBCH//ECK, p. 27.

⁴³⁸ Aujourd'hui Jelgava, en Lettonie.

⁴³⁹ Lettre datée du 1^{er} juillet 1798 de Mittau, signée par Louis XVIII.

⁴⁴⁰ Cette information met en doute l'affirmation d'Aurore Chéry, affirmant que Cléry était un espion de la Révolution française.

⁴⁴¹ Mém.// PLH. Tome II., p. 316.

⁴⁴² Charles Théodore (1777-1806). Electeur de Bavière jusqu'en 1799.

Comme mentionné plus haut, il paraît que Cléry resta en Bavière jusqu'en 1798 avec une escale à Londres afin d'imprimer son *Journal*⁴⁴³, puis il alla au Nord où il resta plusieurs années. Sa lettre, adressée au *Spectateur du Nord* controversant l'authenticité du *Journal* de l'imprimerie de Baylis (Londres, 1800), est datée de Schierensee (Schleswig-Holstein, Allemagne), du 30 janvier 1801.

Bien que la Révolution française eût en premier lieu des échos favorables, la nouvelle idéologie n'affecta qu'une minorité de l'Empire germanique. Les États, à l'époque, étaient alliés à la cause des Bourbons et ceci explique le long séjour de Cléry en terres allemandes : l'Autriche et la Prusse entrèrent en guerre contre la France en 1792 ; l'année suivante, l'Empire germanique prit aussi officiellement les armes. Une grande partie de la noblesse française émigra alors vers ces pays.⁴⁴⁴

La noblesse française émigrée entreprit la rédaction de ses mémoires en masse. Beaucoup ne les ont écrits (et publiés) qu'à la Restauration, ou encore « dans les années 1850 ou 1860 pour les plus jeunes »⁴⁴⁵. Le fait que la majeure partie des mémoires soient posthumes et/ou sont publiés en moyenne vingt à cinquante ans après la Révolution⁴⁴⁶, explique aussi le succès du *Journal* de Cléry lors de la parution en 1798. D'autant plus, que le récit ne peut être considéré comme « déformé » par le temps, ou par les souvenirs trompeurs du mémorialiste : ayant pris des notes au jour le jour, le *Journal* atteste une véracité et une exactitude des faits chronologiques.

De nombreux mémoires ont donc été rédigés en terre allemande (dans l'Empire, en Prusse, en Autriche) et ces régions étaient favorables aux récits des témoins de la Révolution, même si la société germanophone l'était un peu moins envers l'aristocratie française.⁴⁴⁷ Cet intérêt expliquerait les réimpressions et la traduction en allemand du *Journal* de Cléry, mais aussi les volumes se trouvant dans diverses bibliothèques

⁴⁴³ Huë fera pareil en 1806 : il eut autorisation de Louis XVIII pour aller en Angleterre, à Londres pour publier ses mémoires : « En 1806, il obtint un congé pour aller en Angleterre, faire imprimer l'ouvrage qu'il avait composé des 1794, et qui fut publié à Londres en français, et traduit en anglais, sous le titre de Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI. » in JULLIAN LESBROUSSART-VAN LENNEP. *Galerie historique des contemporains* [en ligne]. Le Roux, 1827- Article HUË, p. 344. – [consulté le 21 novembre 2013]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=Zr8WAAAAQAAJ&hl=hu>

⁴⁴⁴ Une « migration de maintien » comme le souligne Karine Rance dans son étude in RANCE, Karine. « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) ». [en ligne]. 1998/30, p. 6. [consulté le 27 novembre 2013]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1998_num_30_1_1494

⁴⁴⁵ RANCE, Karine. « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) ». [en ligne]. 1998/30, p. 6. [consulté le 27 novembre 2013].

⁴⁴⁶ La publication fut en deux vagues : sous la Restauration et sous la III^e République.

⁴⁴⁷ RANCE, Karine. *Op. cit.*, p. 21.

allemandes/autrichiennes, comme celle de l'État de Bavière, de Hambourg⁴⁴⁸, de Berlin⁴⁴⁹ et de Vienne.⁴⁵⁰

⁴⁴⁸ Au total trois exemplaires dont un de 1798. Les restants sont de 1825 (édition Baudoin, en français) et 1907 (édition Schmidt und Günther, en allemand).

⁴⁴⁹ Au total, quatorze exemplaires du Journal, dont sept de 1798 (deux en français, quatre en allemand et un en italien).

⁴⁵⁰ Deux exemplaires au total seulement : une de 1812 en français (édition C. Gerold, Londres) et une de 1907 en allemand (édition Schmidt und Günther)

Le récit le plus complet au sujet du manuscrit du *Journal* nous est fournie par Eckard. Cléry aurait rédigé

[...] son *Journal*, sur les notes qu'il avait prises au crayon ou de toute autre manière, durant son service dans la Tour, et que sa femme avait recueillies lors de ses visites dans cette prison ; de sorte que l'ouvrage était entièrement terminé [...] ; craignant de perdre son manuscrit [...], Cléry le confia à une personne de Strasbourg, mademoiselle Hélène Kugler, depuis madame Dupreuil.⁴⁵¹

Jean Eckard continue les explications sur le manuscrit du *Journal* en nous informant que le valet demanda à Madame Dupreuil⁴⁵² « une copie » du texte. Cette dernière ne fit confiance à personne en la matière et, décida de recopier elle-même le manuscrit qu'elle envoya ensuite à Cléry.

Cette copie, sur petit papier à lettre, sans marge et d'une écriture fine, comme il convenait pour un envoi par la poste, est entre les mains de Mme de Gaillard, l'une des filles de l'auteur.⁴⁵³

Pourquoi avoir décidé d'écrire un *Journal* et non pas des *Mémoires* ? Car « je n'en ai ni le talent ni la prétention »⁴⁵⁴ dira Cléry en tête de son manuscrit. De plus, le *Journal* ne relate qu'environ les six derniers mois du roi :

Je commencerai donc ce journal à l'époque du 10 août 1792, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles [...]⁴⁵⁵

Le *Journal* précise les dates importantes, décrit minutieusement tous les événements et faits divers, distingue tous les noms impliqués dans le sort de la famille royale⁴⁵⁶, excepté ceux qu'il préfère garder sous silence pour cause de discrétion et certainement par crainte. Son récit est donc une chaîne d'épisodes et donne en fait la description tragique de la famille royale – Cléry terminera son texte par l'exécution de Louis XVI.

Le manuscrit du « *courtisan de malheur* »⁴⁵⁷ constitue un apport essentiel à la connaissance des derniers moments de Louis XVI.

En classant des notes en formes de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires [...].⁴⁵⁸

⁴⁵¹ Notice JBCH//ECK. p. 24.

⁴⁵² De son nom de jeune fille, Hélène Kugler.

⁴⁵³ *Ibid*, p. 25.

⁴⁵⁴ Mém.//JBCH. 1798, p. 5.

⁴⁵⁵ *Ibid*.

⁴⁵⁶ Ces noms, tels que ceux des geôliers, gardes et municipaux, bref principalement ceux qui sont pour la perte de la monarchie, seront écrit en italique pour bien les distinguer du corps du texte.

⁴⁵⁷ Mém.//JBCH. 1968, Introduction de Jacques Brosse, p. 16.

⁴⁵⁸ Mém.//JBCH. 1798, p. 5.

Le manuscrit deviendra vite très connu et lu d'un vaste public et suivi de vives agitations. Un ouvrage paru en 1800 sous le titre de *Mémoires de M. Cléry, valet de chambre de Louis XVI, ou Journal de ce qui s'est passé dans la tour du Temple pendant la détention de Louis XVI, avec des détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour, Edition originale, seule avouée par l'auteur. Londres, Baylis (Paris), 1800, in-8 et in-18* est en fait une fausse édition : Cléry n'en est pas l'auteur. Dans *Le Quérard, Archives, d'Histoire littéraire, de Biographie et de bibliographie française*, Paris, (1856) de Joseph Marie Quérard il est mentionné au sujet de cet ouvrage :

Edition dite des commissaires du Temple, rédigée par Daujon, l'un d'eux. Ce n'est pas une réimpression falsifiée, comme on l'a dit sans examen, mais un tout différent ouvrage, satirique et contre-partie de celui de Cléry, ce qui se reconnaît après en avoir lu seulement quelques pages [...]. Cette édition donna lieu à une vive réclamation de Cléry, insérée dans le *Spectateur du Nord*, février 1801.⁴⁵⁹

Jean Eckard, lui, parlera d'« une fausse édition de son [Cléry] ouvrage »⁴⁶⁰ qui fut une *fabrication* du Directoire ; puis, il mentionne lui aussi les vives réclamations de Cléry parues dans le *Spectateur du Nord*.⁴⁶¹ Cet ouvrage de *scélérat* ne verra plus de réédition et restera pratiquement inconnu.

Le *Journal* sera aussi critiqué pour son style. Montjoye, historien contemporain, dira que « Cléry était un homme sans lettres ; et quand on veut écrire sans avoir appris l'art d'écrire, on ne peut rien créer que d'imparfait. »⁴⁶². Il ajoutera que « ce Journal ne peut être que d'un faible secours pour l'histoire de Louis XVI »⁴⁶³. Il est vrai que le style de Cléry, tout comme celui de son frère, est simple et n'est pas celui d'un homme de lettres. Mais n'avertit-il pas le lecteur (tout comme son frère) en tête de son *Journal* qu'il ne se considère nullement mémorialiste ? Qu'il écrit ce *Journal* « dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité »⁴⁶⁴ ? Jean Eckard donne une explication très probable à la naissance de cette critique à base évasive : le refus de Cléry

⁴⁵⁹ QUERARD, Joseph Marie, *Le Quérard, Archives, d'Histoire littéraire, de Biographie et de bibliographie française*, Paris, 1856, p. 424.

⁴⁶⁰ Notice JBCH//ECK, p. 33.

⁴⁶¹ Volume de février 180, publié à Hambourg – La lettre de Cléry aura pour titre Réclamation de Mr. CLÉRY, auteur du Journal du Temple – Lettre au SPECTATEUR. Cléry la rédigea à Holstein, le 30 Janvier 1801 et commencera par ces lignes : « Je viens, Monsieur, de lire un libelle imprimé sous mon nom, et qui a pour titre, Mémoires de M. Cléry, ou Journal de ce qui s'est passé dans la tour du temple, pendant la détention de Louis XVI avec les détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour. Edition originale, seule avouée par l'Auteur. A Londres de l'imprimerie de Baylis, Greville Street, 1800. Il n'existe aucun nom à donner à cette production de la plus raffinée scélératesse. [...] Je ne répondrai pas à ce qui m'est personnel dans ce libelle ; il n'inspire que mépris. », *Spectateur du Nord*, 1801, pp. 273-274. – Il est évident à ces quelques lignes que contrairement à Quérard, il s'agit là bien plus d'un ouvrage satirique.

⁴⁶² Notice JBCH//ECK. p. 38.

⁴⁶³ *Ibid.*

⁴⁶⁴ Mém.//JBCH. 1798, p. 6.

à livrer ses notes concernant les faits arrivés au Temple.⁴⁶⁵ Malgré la critique majeure envers Cléry, à savoir qu'il n'était pas habile à l'art d'écrire, il ne peut être récusé que le *Journal* exercera un effet incontestable sur son lecteur.

[...] aucune histoire de Louis XVI, avec quelque talent qu'elle puisse être écrite, ne produira l'effet que produit le *Journal* de Cléry. On ne lui souhaite pas un autre style : la simplicité de ses récits vous touche ; l'émotion dont il est pénétré vous pénètre à votre tour ; et vous vivez avec lui dans la prison du monarque. Son *Journal*, le chef-d'œuvre du genre [...].⁴⁶⁶

Le manuscrit du *Journal* était devenu la propriété des filles de Cléry, et a été cédé par ses gendres, « sieurs Gaillard et Grem »⁴⁶⁷, en 1814 à l'éditeur Chaumerot. Vu la popularité du *Journal*, il fut décidé de « faire une déclaration au ministère de la police générale » en vue de réimprimer les mémoires. Cette déclaration fut envoyée le 17 septembre 1814 aux autorités⁴⁶⁸. Une autre édition en suivit, celle de Michaud. Alors, dans le *Journal de la Librairie* l'éditeur annonça un nouvel imprimé du *Journal* du fidèle valet de chambre sous le titre « Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale, tant à la tour du Temple qu'à la Conciergerie »⁴⁶⁹. Aujourd'hui, nous savons que le véritable auteur de l'ouvrage est Charles-Louis de Sevelinges, mais à l'époque rien ne le laissait suggérer.⁴⁷⁰ Cet ouvrage est une contrefaçon : il a été tiré à mille exemplaires et, à la suite de la plainte et au gain de cause de Chaumerot, les copies ont été retirées du marché.⁴⁷¹

Il existe donc deux fausses éditions du *Journal* : la première, celle de 1800, Ed. Baylis, Londres, in-8 et in-18 qui aurait « été composée sur ordre de la police du Directoire pour détruire l'effet des véritables qui venaient d'être publiés à Londres »⁴⁷². Elle fut publiée à plusieurs reprises, et est identique aux soi-disant *Mémoires de Cléry*⁴⁷³. La deuxième contrefaçon du *Journal* est celle de 1814, écrite par de Sevelinges.

⁴⁶⁵ Notice JBCH//ECK, p. 39.

⁴⁶⁶ *Ibid*, p. 41.

⁴⁶⁷ DALLOZ, *Jurisprudence du XIXe siècle, ou Recueil alphabétique des arrêts et décisions des cours de France et des Pays-Bas (?) de Belgique*, Volume 23., Wahlen, 1832., p. 223 – [consulté le 24 octobre 2013]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=q3hCAAAAcAAJ&hl=hu>

⁴⁶⁸ *Ibid*.

⁴⁶⁹ *Op. cit.*, p. 224.

⁴⁷⁰ SEVELINGES, Charles-Louis de. *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale, tant à la tour du Temple qu'à la Conciergerie : comprenant le Journal de Cléry*, l'extrait des ouvrages les plus authentiques... [en ligne]. Michaud, 1817. – [consulté le 24 octobre 2013]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62695656.texteBrut>

⁴⁷¹ Selon les sources, seulement 31 exemplaires furent saisis.

⁴⁷² BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* [en ligne]. Firmin Didot, Paris, 1865., p. 1299. [consulté en janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209347t.texteImage>

⁴⁷³ *Mémoires de M. Cléry ou journal de ce qui s'est passé dans la tour du Temple pendant la détention de Louis XVI.*, Baylis, Londres, 1800.

Pour conclure, nous indiquons que, malgré nos recherches, nous n'avons jamais réussi à localiser le manuscrit du *Journal*. On peut en déduire que l'original doit faire partie d'une collection privée ou qu'il a disparu voire il a été éventuellement détruit.

Le *Journal* de Cléry est unique en son genre : il retrace les derniers événements de l'existence de la famille royale et de Louis XVI, laissant à la postérité un témoignage de première main. Ni mémoires, ni journal, il s'agit d'un récit écrit durant la captivité du roi et dont la rédaction fut faite peu de temps après les événements. Manquant de littérarité et de fiction, réfuté par l'historiographie, il n'appartient à aucun « grand » genre. L'œuvre de Cléry fait partie de ces « mémoires oubliés » qui sont en attente de découverte.

CHAPITRE III

Jeanne-Louise-Henriette Genet, Madame Campan

La section sur la personne de Madame Campan et ses *Mémoires* a été rédigée au fil de nombreuses années. Avec l'apparition de nouvelles idées sur le sujet, la structure du chapitre a subi des modifications. Le dessein original était en premier lieu de faire connaître Madame Campan en tant que personnage réel, puis la présenter à travers les souvenirs et mémoires de l'époque, dans lesquels nous verrons à quel point son image est ambiguë. Comme il existe très peu d'ouvrages à son sujet – et ils sont d'ailleurs peu fiables sur le plan historique – notre intention était aussi de valider la responsabilité de ses charges, de son rapport avec le couple royal et surtout de (dis)créditer ses *Mémoires*. Cela s'est avéré une charge difficile, puisque, avec l'approfondissement des connaissances à ce sujet, on devait se rendre compte que l'image de Madame Campan est en effet ambivalente. Aurait-elle eu des rapports avec des antimonarchistes, voire avec les révolutionnaires comme certains l'affirment, ou était-elle simplement la cible d'ennemis jurés ? Aurait-elle aussi eu une relation non déterminée avec le comte d'Artois, futur Charles X ? Affirmations que j'ai trouvées dans un écrit d'époque, mais dont je n'ai pas pu établir l'authenticité. Est-elle vraiment l'auteur des *Mémoires* ? Si oui, est-elle l'auteur des *Mémoires* publiés ou ceux-ci auraient-ils subi des changements avant d'être imprimés, comme l'affirme Geneviève Haroche-Bouzinac⁴⁷⁴ ? Tout porte à croire que oui. Aussi, partout on se heurte à la première édition des *Mémoires* de 1822 sans jamais la trouver. Ce ne fut que très récemment, en mai 2024, que nous avons pu établir que la première édition - l'originale – est assortie de la fausse date d'édition de 1823 et, en effet, celle-ci est bien différente de toutes les éditions ultérieures. Il existe donc deux éditions des *Mémoires* datant de 1823 mais avec l'immense différence que l'une est de deux volumes et contient un avant-propos écrit par Madame Campan, tandis que l'autre édition consiste en trois volumes et ne contient plus l'avant-propos. Il est évident que le style de cet avant-propos est très différent du reste du texte, de la totalité du corpus des *Mémoires*. Nous retrouvons un « avant-propos de l'auteur » dans

⁴⁷⁴ HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève, *La vie mouvementée d'Henriette Campan, Comment la femme de chambre de Marie-Antoinette révolutionna l'éducation des femmes*, Flammarion, 2017. – cet ouvrage est très bien documenté, il reste cependant romancé et malgré l'étendue de la bibliographie, il semble que l'auteur n'est pas considéré l'opinion des contemporains de la mémorialiste sur le caractère de celle-ci. Aussi, de nombreuses affirmations sont sans sources.

l'édition de Mercure de France (1988) en fin des *Mémoires* (p.445), en tête de la section *Souvenirs, portraits et anecdotes*. Cet avant-propos est un texte court et complètement différent de celui de 1823 (la publication en deux volumes) pour son contenu et pour le style. On soupçonne que ce texte n'est pas original. Aussi, lors de la rédaction de la présente étude, nous avons utilisé les éditions suivantes des *Mémoires* de Madame Campan : 1823 – 2 volumes (qui est en réalité l'originale de 1822), 1823 – 3 volumes, 1849 – 3 volumes (réédition de celle de 1823 en trois volumes) et celle de 1988. Les textes sont identiques ; lors de la citation des passages, on annotait en fonction de l'édition disponible. En bref, les études centrées sur Madame Campan se basent pratiquement toutes sur l'édition remaniée de 1823 en trois tomes et qui a été – et est toujours – réimprimée.

Les réponses apportées au sujet ont aussi pour but de déterminer si nous pouvons considérer ces mémoires et le genre des mémoires (historiques) en général comme preuves et outils historiques.

1. Madame Campan, comme personnage réel

Madame Campan (nom de jeune fille : Jeanne-Louise-Henriette Genet)⁴⁷⁵, est née à Paris le 6 octobre 1752⁴⁷⁶. Son père, Jacques Genet se maria par amour avec Jeanne-Louise de Béarn, et ils eurent dix enfants⁴⁷⁷, dont seulement cinq atteignirent l'âge adulte. Ce mariage ne fut jamais accepté par le grand-père de la mémorialiste, Edmé-Jacques Genet⁴⁷⁸. Issu d'une famille roturière, son père était le Premier commis aux Bureaux des Interprètes, et la famille Genet s'installa dans un local à l'hôtel des Affaires étrangères en 1762. Il jouissait de la protection du duc de Choiseul⁴⁷⁹, alors ministre puissant à la cour. La mémorialiste écrira au sujet de ses parents : « Mon père, né avec de la fortune, épousa par inclination ma mère qui n'en avait pas. Elle lui apporta pour dot une charmante figure, une grande pureté des mœurs, un attachement qui ne s'est jamais éteint qu'avec elle [...] »⁴⁸⁰. Henriette Genet reçut une éducation distinguée : elle a étudié l'anglais, puis l'italien auprès de Goldoni⁴⁸¹, et prit des cours de chant (sous la tutelle du célèbre Albanèze)⁴⁸² et de diction. Parmi ses instituteurs se trouvaient

⁴⁷⁵Ou encore « Genêt », ou « Genest » ; le nom connaît plusieurs orthographes. L'orthographe de « Genet » est adoptée dans le mémoire présent.

⁴⁷⁶MICHAUD, Louis Gabriel. *Biographie universelle ancienne et moderne* [en ligne]. Paris : Desplaces, Volume VI, 1843. pp. 486. Selon la biographie sur Madame Campan écrite par Inès de Kertanguy, la mémorialiste serait née le 2 octobre et non pas le 6. Selon la majeure partie des manuels étudiés, la date de naissance serait le 6 octobre, ainsi j'ai moi-même préféré adopter celle-ci. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k51674f.texteImage>

⁴⁷⁷Un de ses frères, Edmond-Charles Genêt, était le premier ambassadeur français aux Etats-Unis durant la Révolution. Il y fut envoyé par les Girondins en 1793.

⁴⁷⁸KERTANGUY, Inès de, *Secrets de cour, Madame Campan au service de Marie-Antoinette et de Napoléon*, Editions Tallandier, Paris, 1999. – cette biographie est très bien écrite et contient beaucoup d'informations sur Madame Campan, même si elle ne peut être qualifiée des plus complètes.

⁴⁷⁹Étienne-François, comte de Stainville puis duc de Choiseul (1719 – 1785), ambassadeur puis secrétaire d'État de Louis XV. ; à consulter : Duc de Choiseul, *Mémoires de, Mercure de France, Le Temps retrouvé*, Paris, 1982.

⁴⁸⁰CAMPAN, *Op. cit.* Tome III., 1823, p. 152.

⁴⁸¹Carlo Goldoni, (1707 Venise – 1793, Paris), auteur de théâtre italien, de langues italienne, vénitienne et française, il a composé ses Mémoires en français, comme Casanova, son contemporain.

⁴⁸²« Chanteur du genre de ceux que les Italiens nomment soprani, acquit au conservatoire de Naples, une excellente méthode de chant, qui fut extrêmement goûtée lorsqu'il vit en France, en 1747. A l'âge de 18 ans, il entra à la chapelle du roi, et fut le premier chanteur au concert spirituel de Paris, où il eut beaucoup de succès, depuis 1752 jusqu'en 1762. Albanèze a composé plusieurs airs et des duo pleins de mélodie et de grâce ; ces morceaux, qui ont eu longtemps beaucoup de vogue, ont été gravés. Ce chanteur-compositeur est mort vers les années 1800 » in *Biographie Universelle, Ancienne et Moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leur écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, Michaud Frères, Paris, 1811, p. 387.

Rochon de Chabannes⁴⁸³, Duclos⁴⁸⁴, Barthe⁴⁸⁵, Marmontel⁴⁸⁶ et Thomas⁴⁸⁷, qui se plaisaient à lui faire réciter Racine :

Dès sa prime enfance, pour orner la mémoire surprenante de la fillette, le père lui apprend des vers et lui enseigne des scènes des meilleurs auteurs. Ainsi, après plusieurs mois de leçons, Jacques s'amuse à mettre en scène l'enfant de cinq ans. [...] Tous les amis de la famille, comme Duclos, Thomas, Rochon de Chabannes ou encore Marmontel, veulent jouir de ce spectacle [...].⁴⁸⁸

Vite, la vivacité de son esprit et ses talents pour la lecture se firent connaître. Elle quitta le nid paternel pour Versailles relativement jeune : « J'avais quinze ans lorsque je fus nommée lectrice de Mesdames », écrira-t-elle en début de ses Mémoires⁴⁸⁹. Puis, dans un manuscrit qu'elle ne consacrait pas à l'édition, elle raconte : « J'avais alors quinze ans, mon père éprouvait quelques regrets de me livrer si jeune à la malignité des courtisans. »⁴⁹⁰ La jeune Henriette a eu donc une excellente éducation.

Elle fut d'abord nommée lectrice des tantes de Louis XVI en octobre 1768 et était particulièrement attachée à Madame Victoire (1733-1799). Déjà à cette époque, Marie-Antoinette assistait souvent aux lectures d'Henriette, faites à Mesdames. Les talents et la conformité d'âge de la jeune lectrice ont attiré l'attention de la Dauphine, et souvent celle-ci accompagnait Marie-Antoinette sur la harpe ou au piano lorsqu'elle chantait. Henriette devint attachée à Madame Louise (1737-1787), connue aussi sous le nom de « Madame Dernière », la cadette des filles de Louis XV et fut très émue lors du départ de celle-ci par vocation chez les carmélites en 1770.

⁴⁸³ Auteur dramatique français (1730 – 1800).

⁴⁸⁴ Charles Pinot Duclos (1704-1772), historien et écrivain français, membre de l'Académie française.

⁴⁸⁵ Nicolas Thomas Barthe (1734-1785), auteur dramatique français.

⁴⁸⁶ Jean-François Marmontel (1723-1799), écrivain français.

⁴⁸⁷ Antoine-Léonard Thomas (1732-1785), littérateur français, académicien.

⁴⁸⁸ KERTANGUY, *Op. cit.*, p. 23.

⁴⁸⁹ Mém.// MVMA. 1988. p. 21

⁴⁹⁰ Mém.// MVMA. 1988. p. 11. Madame de Campan écrit à la suite de ce passage ses premières impressions de la Cour : « La reine Marie Leckzinska, femme de Louis XV, venait de mourir lorsque j'y fus présentée {à la Cour}. Ces grands appartements tapissés de noir, ces fauteuils de parade élevés sur plusieurs marches, et surmontés d'un dais orné de panaches ; ces chevaux caparaçonnés ; ce cortège immense en grand deuil ; ces énormes nœuds d'épaule brodés en paillettes d'or et d'argent qui décoraient les habits des pages, et même ceux des valets de pied, tout cet appareil enfin produisit un tel effet sur mes sens, que je pouvais à peine me soutenir lorsqu'on m'introduisait chez les princesses. Le premier jour où je fis la lecture dans le cabinet intérieur de madame Victoire il me fut impossible de prononcer plus de deux phrases ; mon cœur palpitait, ma voix était tremblante et ma vue troublée. Magie puissante de la grandeur et de la dignité qui doivent entourer les souverains, que vous étiez bien calculée ! Marie-Antoinette, vêtue en blanc, avec un simple chapeau de paille, une légère badine à la main, marchant à pied, suivie d'un seul valet, dans les allées qui conduisaient au Petit-Trianon, ne m'auraient pas fait éprouver un pareil trouble ; et cette extrême simplicité fut, je crois, le premier et peut-être le seul tort qu'on lui reproche. », p. 13.

La famille Genet était assurée d'une dot de cinq mille livres de rentes l'année⁴⁹¹, à la suite de la nomination d'Henriette en tant que « femme de chambre ordinaire » en 1770, fonction qu'elle remplit durant plusieurs années⁴⁹². C'est ainsi que la Dauphine la fit attacher à sa personne. Elle reçut le titre de « Première femme de chambre et trésorière » bien plus tard, en 1786⁴⁹³. C'est avec cet événement que commencent véritablement les *Mémoires* de Madame Campan. Elle écrira certes une sorte d' « avant-propos » (le premier chapitre) dans lequel elle décrira la Cour et la vie à Versailles, mais le sujet central de ses *Mémoires* sera la Dauphine, la reine, Marie-Antoinette :

Je dirai ce que j'ai vu. Je ferai connaître le caractère de Marie-Antoinette, ses habitudes privées, l'emploi de son temps, son amour maternel, sa constance en amitié, sa dignité dans le malheur. J'ouvrirai en quelque sorte la porte de ses cabinets intérieurs, où j'ai passé tant de moments près d'elle, dans les plus belles comme dans les plus tristes années de sa vie.⁴⁹⁴

Cet extrait est cité du manuscrit et est tiré des *Mémoires* publiés en trois volumes (1823). Ce passage est absent dans le corpus même des souvenirs.

En 1774, la jeune Henriette Genet est sujet de mariage. Elle aurait aimé épouser un homme auquel elle ne put allier son sort pour cause de religion : il était protestant.⁴⁹⁵

Ses parents étaient contre ce mariage et l'ont ainsi promise à M. Campan fils.⁴⁹⁶ Elle se

⁴⁹¹ MICHAUD, *Op. cit.*, p 486-490.

⁴⁹² MAHUL, Alphonse, *Annuaire nécrologique, ou Supplément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques*. [en ligne] Baudouin Frères, Paris 1823., pp.47-58. - [consulté le 25 juin 2012]. Disponible sur : https://archive.org/details/bub_gb_DZCCrEowhdMC

⁴⁹³ Le 13 juillet 1786 - RAME, Colonel Henri, Madame Campan et ses élèves, in *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 356, décembre 1987, pp. 24-33. Selon Inès de Kertanguy cette date serait 1788, *Op. cit.*, p. 60.

⁴⁹⁴ Mém.// MVMA. 1823, Notice, p. 11.

⁴⁹⁵ Lettre XXXIX, à Mademoiselle de Beauharnais, à la Malmaison, 24 fructidor an VIII (11 septembre 1800), in *Correspondance inédite de Madame Campan et la Reine Hortense*, par J.A.C. Buchon, Tome Premier, Paris, 1835., p. 95., « Ne riez pas de mes vieilles amours : j'étais attachée à un homme qui depuis six ans me voyait avec intérêt, qui réunissait l'esprit, l'extérieur, la fortune à l'état militaire ; mais lorsqu'on m'eut dit que la différence de religion qui malheureusement jusque-là (sic !) avait été ignorée, me ferait par ce mariage perdre ma place de lectrice à la cour (...), je sus prendre mon parti. » in BUCHON. *Lettre XXXIX, à Mademoiselle de Beauharnais, à la Malmaison, 24 fructidor an VIII* (11 septembre 1800). In : *Correspondance inédite de Madame Campan et la Reine Hortense*. Vol. I. Paris°: J-P. Meline, 1835, pp. 95-100. [consulté en janvier 2026]. Disponible sur :

https://www.google.fr/books/edition/Correspondance_in%C3%A9dite_de_Mme_Campan_av/1ZHVmHqrmGoC?hl=en&gbpv=1&dq=Lettre+XXXIX,+%C3%A0+Mademoiselle+de+Beauharnais&pg=PA95&printsec=frontcover

⁴⁹⁶ Il faut ici mentionner l'inexactitude d'Inès de Kertanguy au sujet du mariage de Madame Campan dans sa biographie. Elle écrit à la page 61 que ce fut Marie-Antoinette à choisir le parti d'Henriette Genet, pour ensuite mentionner la Lettre XXXIX en page 265 où il est évident que le père d'Henriette était le précepteur de ce mariage.

maria le 11 mai 1774 avec Pierre Dominique François Berthollet-Campan⁴⁹⁷ dont le père était maître de la Garde-Robe de Madame Adélaïde et garçon de chambre de la reine⁴⁹⁸. De ce mariage naquit en 1784 un fils, Henri Berthollet Campan⁴⁹⁹.

L'union ne fut cependant pas heureuse, et le conseil du Châtelet prononça la séparation de biens du couple le 4 juin 1790.

Selon la *Biographie universelle* de Louis Gabriel Michaud, Madame Campan était dans la confiance de la reine durant la totalité de son service, soit de 1770 jusqu'en 1789 et, « de toutes ses confidentes, la plus intime et la plus discrète. »⁵⁰⁰. Ceci sera très fortement contesté par le baron d'Aubier⁵⁰¹ qui écrira dans ses *Observations*⁵⁰² :

La Reine croyait à la fidélité de madame Campan qu'elle avoit comblée de bienfaits ainsi que toute sa famille, mais elle la croyoit très-indiscrète, par le désir de se supposer initiée à tous les secrets, par la vanité de se mêler de tout.⁵⁰³

Les *Observations* du baron font surtout référence aux reproches faits par Madame Campan dans ses *Mémoires*, décréditant Louis XVI. Il est vrai que la mémorialiste a deux perceptions complètement différentes au sujet du roi et de la reine. Selon le baron d'Aubier, ceci est dû à des fins personnelles :

En 1791, madame Campan ayant lu, je ne sais où, que la première camériste de la reine d'Espagne jouissoit de divers privilèges et honneurs excessifs, avoit désiré de faire créer pour elle une pareille place. Le Roi avoit repoussé cette idée : de là, excessive prévention. Son fils [celui de Madame Campan] avoit été élevé chez elle, avec Hortense, avec qui il étoit intime ; elle l'avoit énivré de l'espoir du plus bel avenir ; il détestait les Bourbons ; il avoit un ascendant absolu sur sa mère ; il a allumé le feu.

504

⁴⁹⁷ Né en 1749 il est maître de la garde-robe de Madame la Comtesse d'Artois et souvent est chargé de payer les jeux et dépenses personnelles du comte d'Artois (référence) : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sa/R1-REPERTOIRE.pdf> - [consulté le 7 décembre 2012]. Il laissera son épouse et son poste à la Cour pour faire divers voyages et s'endetter. Il meurt en 1797.

⁴⁹⁸ La famille prit le nom de la région dont elle est d'origine, de Campan dans le Béarn et l'ajouta simplement à leur nom véritable, qui était Berthollet (en 1725). Inès de Kertanguy donne une description de la famille Campan (p.60-62) sans citer malheureusement les sources documentaires. Une généalogie complète peut être [consultée sur internet, sur le site www.gwl.geneanet.org - [consulté le 31 mai 2012, tout autant que la lettre de Madame Campan écrite à son fils sur l'histoire de la famille Berthollet-Campan in Mém.// MVMA. 1849, p. 437.

⁴⁹⁹ Il mourra en 1821.

⁵⁰⁰ Mém.// MVMA. 1849., *Op. cit.* p 487.

⁵⁰¹ Emmanuel D'Aubier, baron de, 1749-1835.

⁵⁰² AUBIER, baron de. *Observations sur les Mémoires de Madame Campan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi* [en ligne]. Paris, 1823. [consulté le 25 janvier 2012]. Disponible en ligne : https://archive.org/details/collection-des-memoires-relatifs-a-lhistoire-de-france_1823_23

⁵⁰³ *Op. cit.* p 13.

⁵⁰⁴ AUBIER. *Op. cit.* p. 5.

Cette aversion envers le roi est mentionnée dans plusieurs mémoires contemporains de noblesse. Dans les *Mémoires* de M. Lafont d'Aussonne⁵⁰⁵, Madame Campan est « mal instruite du fond des choses »⁵⁰⁶, puisqu'elle écrit des sentiments de Louis XVI envers son épouse comme si elle était au courant des faits personnels et intimes du couple royal. Le mémorialiste écrit : « Madame Campan a voulu, par ce trait, avilir et déshonorer Louis XVI. »⁵⁰⁷

Selon ses *Mémoires*, Henriette Genêt remplace Madame de Miserey⁵⁰⁸ comme « survivancière », et devient officiellement première femme de chambre de la reine⁵⁰⁹. Ici, on relève une nouvelle inexactitude d'Inès de Kertanguy dans sa bibliographie à ce sujet qui attache trop d'importance au rôle de Madame Campan et prend les *Mémoires* pour des faits exacts et ne les met jamais en doute. Elle écrit :

[...] son rôle [Madame Campan] auprès de Marie-Antoinette est si important, si prenant – elle peut être appelée à toute heure du jour ou de la nuit – qu'elle loge près des appartements royaux. Dans ses *Mémoires* une phrase, une seule nous l'indique : « J'entendis, écrit-elle, frapper à la porte de mon appartement qui ouvrait dans le corridor près de celui de la reine. »⁵¹⁰

Cette citation⁵¹¹ ne figure pas dans le Tome I de l'édition des *Mémoires* de 1822, ni dans les Tomes II et III de l'édition de 1823 ni dans celle de 1849. Nous pouvons juger de la proximité de Madame Campan des appartements de Marie-Antoinette d'après le passage suivant : « [...] ce gentilhomme pouvait, sans être vu, entrer chez la reine par la porte de mon appartement ; le roi y consentit. »⁵¹². Donc, entre la date de nomination

⁵⁰⁵ LAFONT D'AUSSONNE. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, Libraire Petit et Pichard, Paris, 1824. – Abbé Lafont d'Aussonne, historien et hagiographe de Marie-Antoinette. Prêtre de l'Eglise Saint-Etienne-du-Mont avant la révolution, il sera agent de police sous la restauration. Il est notamment l'auteur de nombreux ouvrages historiques.

⁵⁰⁶ LAFONT D'AUSSONNE. *Op. cit.* p. 14.

⁵⁰⁷ LAFONT D'AUSSONNE. *Op. cit.* p. 14.

⁵⁰⁸ Madame de Miserey, baronne de Biache. La Comtesse d'Adhémar, dans ses *Souvenirs*, ne fait pas de différence entre les titres particuliers des femmes de chambre de Marie-Antoinette : « mesdames de Miserey, Campan, Thibault et Jarzaye », p. 160, Paris, 1836. Dans la plupart des souvenirs, mémoires, il n'y a aucune allusion à la différence des fonctions des femmes de chambre. Seule Madame Campan la souligne dans son éclaircissement historique : « Il n'y avait autrefois qu'une seule première femme de chambre. Le revenu considérable de cette place, la faveur dont elle était ordinairement accompagnée, firent juger nécessaire de la partager. La reine en avait deux et deux survivancières : Madame de Misery [sic!], titulaire. Fille de M. le comte de Chemant, et, par sa mère qui descendait d'une Montmorency, cousine de M. le prince de Tingry qui lui donnait ce titre en présence même de la reine ; Madame Campan, titre survivance ; Madame Thibaut ; titulaire ancienne femme de chambre de la reine Marie Leckzinska ; Madame Regnier de Jarzaye, en survivance (...) », p. 291.

⁵⁰⁹ Comme mentionné plus haut, la date est contestée mais la période est certainement entre 1786 et 1788.

⁵¹⁰ KERTANGUY. *Op. cit.* p. 81.

⁵¹¹ Tout comme la citation au sujet de son mari la quittant pour l'Italie. KERTANGUY, *Ibid.* Il faut ici mentionner que l'auteur ne spécifie pas quelle édition des *Mémoires* aurait-elle utilisé. Comme son étude a été publiée en 1999 et qu'elle mentionne l'édition de Mercure de France pour les *Mémoires* [consultés, j'en ai déduit qu'elle s'est servie de l'édition de 1988.

⁵¹² Mém.// MVMA. 1849, p. 324.

d'Henriette (entre 1786 et 1788) jusqu'à la prise des Tuileries, les premières femmes de chambre respectives devaient être sans aucun doute logées très près des appartements de la reine.

Madame Campan vit dans l'intimité de la reine et elle est au courant de beaucoup d'intrigues. Selon la duchesse de Tourzel, elle était dans la confiance de la souveraine⁵¹³. Elle sera une des premières à lire la nouvelle composition de Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, et sera aussi témoin de la malheureuse affaire du collier.

⁵¹³ Voir plus bas le chapitre Madame Campan vue par ses contemporains.

2. Le Mariage de Figaro

Au début du règne de Louis XVI, la société française était dominée par la thématique de la guerre anglo-américaine et, en général, par les nouvelles idées politiques d'outre-Manche et d'outre-mer. Beaumarchais n'y était pas indifférent ; il y avait pris une part active. Nous lisons dans les *Mémoires* de Madame Campan, que Beaumarchais était « *secrètement soutenu par MM. de Maurepas et de Vergennes [et] obtint de faire passer aux Américains des équipemens en armes et en vêtements* »⁵¹⁴. C'est ainsi qu'il commença son commerce pour les colonies anglaises et s'enrichit bien vite, ce qui augmenta sa richesse déjà considérable, héritée à la suite du décès de son épouse en 1770.

La vérité entière veut que Beaumarchais n'ait nullement été « *secrètement soutenu* ». On lui confia une mission par suite du décès de Louis XV le 10 mai 1774. C'est à Louis XVI que l'auteur remet son mémoire sur sa mission d'avril pour Londres, que le roi approuvera. Beaumarchais était déjà bien connu par le roi et les ministres et ceci depuis 1757⁵¹⁵. Ce que Louis XVI ne savait peut-être pas, c'était la correspondance entre Beaumarchais et Vergennes qui dura de 1775 jusqu'à la mort du ministre, survenue en 1787.

Beaumarchais était connu pour quelques cercles de Paris par sa musique et ses pièces de théâtre « plus ou moins médiocres »⁵¹⁶, mais surtout pour sa polémique au sujet de M. Goëzman⁵¹⁷. Les lectures du *Mariage de Figaro* se faisaient de plus en plus fréquentes, et pratiquement toute la haute société de Paris, y compris la bourgeoisie, le connaissait comme dramaturge.

C'est en 1773 que le *Barbier de Séville* est reçu à la Comédie Française⁵¹⁸, mais pour donner suite à la publication du quatrième *Mémoire* contre Goëzman (le 10 février 1774), il est interdit de représenter. Cinq ans plus tard, Beaumarchais rédige le *Mariage de Figaro*.

⁵¹⁴ Mém.// MVMA. 1823, p. 286.

⁵¹⁵ C'est en 1757 que Beaumarchais fait la connaissance avec Le Normand d'Etiolles, banquier et mari de la marquise de Pompadour. Deux ans plus tard, il deviendra le professeur de musique à Mesdames, filles du roi Louis XV, et de là, Beaumarchais commence sa montée sur l'échelle sociale, à tel point qu'il sera secrétaire du roi.

⁵¹⁶ Mém.// MVMA. 1823, p. 276.

⁵¹⁷ BEAUMARCHAIS, *Mémoires contre les sieurs Goëzman, la Blach, etc., Blach* [en ligne]. Paris. Garnier Frères, 1774. [consulté en mai 2023]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5452641z.texteImage>

⁵¹⁸ Le 3 janvier 1773.

Madame Campan rapporte que Beaumarchais aimait à dire que « qu'il n'y avait que les petits esprits qui craignissent les petits écrits »⁵¹⁹. Toujours selon les *Mémoires*, le roi demande le manuscrit du *Mariage de Figaro* à Monsieur le Noir, lieutenant de police afin de le lire et de le faire lire à la reine. Il appellera notre mémorialiste, Henriette Genet, qui n'a nullement perdu ses fonctions de lectrice. Selon les souvenirs de celle-ci :

Lorsque j'arrivai dans le cabinet intérieur de sa majesté je la trouvai seule avec le roi ; un siège et une petite table étaient déjà placés en face d'eux, et sur la table était posé un énorme manuscrit en plusieurs cahiers ; le roi me dit : « C'est la comédie de Beaumarchais, il faut que vous nous la lisiez [...]. Vous ne parlerez à personne de la lecture que vous allez faire.⁵²⁰

Encore, le rôle de Madame Campan dans cet épisode est beaucoup trop amplifié par Inès de Kertanguy : « Cette lecture doit rester secrète. Louis XVI veut choisir une personne sûre, en qui il ait toute confiance ».⁵²¹ Soyons clairs : le manuscrit de Beaumarchais avait déjà été lu par le roi⁵²² qui voulait cette fois-ci le faire connaître à la reine. Il est évident que ce ne sera pas le roi qui en fera la lecture, mais la lectrice officielle de la reine. Si Madame Campan avait soin de se montrer plus importante que ne le permettaient ses fonctions, elle va de pair avec ses biographes Inès de Kertanguy et Gabrielle Reval qui accordent bien trop d'importance de sa personne.

La toute première représentation de la fameuse pièce de théâtre se fit chez le comte de Vaudreuil à Gennevilliers⁵²³, dans la demeure du duc de Fronsac (duc de Richelieu jusqu'en 1788), le 26 septembre 1783. Tout le monde y assista : le comte d'Artois, la duchesse de Polignac, gouvernante du dauphin et même la reine y était attendue. Madame Campan écrit que « le baron de Breteuil et tous les hommes de la société de madame de Polignac étaient rangés parmi les plus ardents protecteurs de cette

⁵¹⁹ Mém.// MVMA. 1849, p. 202.

⁵²⁰ Mém.// MVMA. 1849, p. 202.

⁵²¹ KERTANGUY. *Op. cit.* p. 127.

⁵²² Mém.// MVMA. 1849, p. 202.

⁵²³ Voici ce qu'écrit Bachaumont de la représentation de Gennevilliers : « 27 septembre. Le Mariage de Figaro a été joué en effet hier chez le comte de Vaudreuil à Gennevilliers, où l'on n'entrait que par billet. La reine devait honorer ce spectacle de sa présence, mais n'a pas pu s'y trouver à cause d'une incommodité [diplomatique?] qui lui est survenue. M. le comte d'Artois s'y est rendu. Mad. la duchesse de Polignac a eu la permission de quitter M. le Dauphin [elle est sa gouvernante] pour assister aussi à cette pièce accompagnée d'une fête. Le spectacle n'a commencé qu'à neuf heures. On assure que Le Mariage de Figaro a eu un très grand succès. » (*Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France*) – information tirée du lien <http://bibliotheque-desguine.hauts-de-seine.net/desguine/Contenus-complementaires/Le-Mariage-de-Figaro-et-les-Hauts-de-Seine> - [consulté le 13 novembre 2012].

comédie »⁵²⁴. Le texte n'indique pas la période exacte de la lecture faite par Madame Campan au couple royal, mais nous pensons que celle-ci a été faite avant la représentation de Gennevilliers, puisque c'est la manière dont la mémorialiste narre les événements. Durant la lecture, le roi se serait écrié que la pièce était de mauvais goût et aurait déclaré avec véhémence que celle-ci ne serait jamais jouée. D'après le récit, la reine était favorable à la pièce ; en effet, elle jouera par la suite le rôle de Rosine du *Barbier de Séville* en 1785⁵²⁵.

Beaumarchais écrit le *Mariage de Figaro* en 1778, et la pièce sera présentée au grand public le 27 avril 1784, au Palais-Royal, malgré l'interdiction de Louis XVI⁵²⁶.

À la suite de ce « monstrueux et plaisant *Mariage de Figaro* »⁵²⁷ qui ne sera que trop joué malgré l'interdiction royale, une autre affaire vient bouleverser l'autorité du roi et de la reine. Il s'agit bien entendu, de l'affaire du collier, dans laquelle Madame Campan sera un témoin de premier ordre.

⁵²⁴ Mém.// MVMA. 1849, p. 202.

⁵²⁵ Le 19 août 1785.

⁵²⁶ A lire une dissertation intéressante à ce sujet sur www.dissertationsgratuites.com, « 1784, Le Mariage De Figaro, Prélude à la Révolution Française ? », [consulté le 24 Octobre 2012].

⁵²⁷ Mém.// MVMA. 1849, p. 202.

3. L'affaire du collier

Les souvenirs de Madame Campan sont particulièrement intéressants lors de la remémoration de la malheureuse affaire du collier qui était à son avis : « [...] une intrigue sourde, combinée par des escrocs, et qui se préparait dans l'ombre d'une société corrompue [...] »⁵²⁸. Si jusque-là Henriette Genet se jetait dans une description de la vie à la Cour et d'anecdotes, mettant son rôle en avant, elle écrira avec sérieux ce passage où son témoignage sera considéré par les historiens et les biographes de Marie-Antoinette comme étant d'une rare authenticité. Là, tout l'intérêt de son titre de première femme de chambre est présenté. Elle assumera l'importance de son récit et, comme au début de ses *Mémoires*, elle et affirmera tout ce qu'elle sait du sujet.

Je vais parler de cette fameuse intrigue du collier acheté, disait-on, pour la reine par le cardinal de Rohan. Je n'omettrai pas une seule des circonstances qui ont été à ma connaissance : les moindres détails prouveront à quel point la reine devait être éloignée de craindre le coup qui la menaçait.⁵²⁹

L'affaire du collier est connue même par le grand public, et a été étudiée sous divers angles et maintes fois. Ainsi, je n'en dissenterai point, mais noterai les passages du récit les plus importants où la mémorialiste joue un rôle clef, et les passages qui ont été repris par les historiens et les biographes.

Selon Alphonse Mahul, Madame Campan « joua un petit rôle »⁵³⁰, mais ce petit rôle fit éclater l'affaire. Si Bœhmer n'était pas allé dans la demeure de campagne de la femme de chambre de la reine, les événements auraient certainement pris une autre tournure. Le fait que Bœhmer, joaillier de la Cour, se rendit chez Madame Campan, montre une certaine importance des fonctions de la femme de chambre de la reine, mais souligne surtout sa charge en tant que responsable de la cassette des diamants de la reine, et ceci déjà à une époque où elle n'était que femme de chambre ordinaire.

Selon les mémoires du baron d'Aubier, Madame Campan rend avec exactitude les détails de cette affaire⁵³¹. Il écrit : « je rends hommage à la vérité des faits, à la justesse et à la justice de ses réflexions : tout bon Français doit lui en savoir gré. »⁵³² Nous lisons en revanche le parfait contraire dans l'étude critique de Jules Flammermont⁵³³ :

⁵²⁸ Mém.// MVMA. 1849, p. 207.

⁵²⁹ Mém.// MVMA. 1849, p. 207.

⁵³⁰ MAHUL. *Op. cit.* p. 49.

⁵³¹ AUBIER, baron de. *Op.cit.* p. 41.

⁵³² *Ibid.*

⁵³³ FLAMMERMONT, Jules. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIII^e siècle, Etude I., Les Mémoires de Madame Campan*, Paris, 1886. [consulté le 9 octobre 2024].

« Madame Campan n'a pas joué dans cette affaire le rôle qu'elle s'attribue, et il est infiniment probable qu'elle invente les faits et les discours qu'elle rapporte ». ⁵³⁴

Le baron d'Aubier porte un jugement sévère sur l'outrage fait à la reine et ne manque pas de montrer la « culpabilité » et la « nullité » de la police. À propos de l'affaire, il affirme aussi que c'est « la plus grande preuve qu'il n'existoit plus de pouvoir absolu » ⁵³⁵. Dans les mémoires de Lamothe-Langon ⁵³⁶ nous lisons que Madame Campan « ignorait les détails de l'affaire du collier » ⁵³⁷ (ce qui coïncide avec ses dires) et l'apprise par son inclination naturelle « de percer dans de pareilles ténèbres, s'empressa de questionner Bœhmer » ⁵³⁸. Puis, plus bas, nous lisons que

Madame Campan, dans ses Mémoires publiés, et qu'on a singulièrement retouchés après sa mort, allonge cette partie de son récit de diverses démarches qu'elle épargna en réalité à Bœhmer ; car dès qu'il l'eut quittée, ou pour mieux dire, qu'elle-même, en le laissant en ôtage dans le petit salon, eut couru chez la reine, l'affaire mystérieuse à Versailles reçut un commencement d'instruction. ⁵³⁹

Nous désirons ici souligner deux informations en particulier. La première est le penchant à la curiosité de Madame Campan. Cette « qualité » naturelle n'est que trop mentionnée dans les mémoires contemporains à son compte, tout comme le fait que son témoignage diverge de la réalité. La deuxième information concerne la rédaction de ses mémoires. Ceux-ci auraient été retouchés, voire écrit par un autre. Lamothe-Langon peint la première femme de chambre honnête et loyale, et reprend certains passages des *Mémoires* tels qu'ils sont. En lisant son témoignage, c'est à croire qu'il était présent dans la chambre de la reine, lorsque celle-ci a appris toute l'ampleur de l'intrigue dont elle était l'objet. Il ne mentionne malheureusement aucune source qu'il aurait utilisée pour rédiger son récit, ainsi nous ne pouvons pas donner beaucoup de crédit à ses mémoires, sauf pour les deux informations soulignées ci-dessus.

Dans les *Mémoires secrets et inédits de Madame la Comtesse du Barry* ⁵⁴⁰ du même auteur, nous retrouvons la même image de Madame Campan : dévouée et fidèle à la

⁵³⁴ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p. 41.

⁵³⁵ AUBIER, baron de. *Op. cit.* p. 41

⁵³⁶ LAMOTHE-LANGON, Etienne-Léon, *Mémoires de, Cagliostro ou l'intrigant et le cardinal* [en ligne], Tome II, Paris : 1834. [consulté le 2 novembre 2013]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1183378j.texteImage>

⁵³⁷ . *Op. cit.*, p. 128.

⁵³⁸ *Ibid.* – ce commentaire au sujet de Madame Campan souligne l'opinion publique de sa nature personnelle.

⁵³⁹ *Ibid.*

⁵⁴⁰ LAMOTHE-LANGON. *Op. cit.*

reine, initiée dans les secrets du couple royal. Dans la préface de l'édition de 1834, nous lisons sur l'authenticité des *Mémoires secrets* : « les lettres retrouvées par la descendance de *Monsieur de V...*, à qui la comtesse du Barri aurait écrit ses mémoires sous forme de « journal épistolaire », ont été publiées pour la première fois chez l'imprimerie P. Baudouin et certifient l'originalité des lettres. Une contradiction pourtant : les *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse Dubarry* ont été publiés en 1803, à Paris en quatre volumes et sont déclarés tout aussi authentiques⁵⁴¹.

Dans les *Mémoires secrets*, le nom du joaillier est écrit de manière erronée et ceci tout le long du récit. Le collier de Bœhmer sera acheté par le cardinal de Rohan, qui a « eu le bonheur de la servir [la reine] dans sa fantaisie » en l'ayant acheté.⁵⁴² Nous avons nos doutes sur l'authenticité des documents utilisés en guise des *Mémoires secrets* : s'il s'agissait en effet d'un « journal épistolaire » comme l'indique l'annotation de l'éditeur de 1834, comment la comtesse du Barri aurait-elle pu, savoir les détails de l'affaire et les écrire de manière à en savoir déjà la fin et les conséquences ?

Dans le récit de Madame Campan, nous lisons que la première fois que le joaillier vint à la cour, c'était lors du voyage à Marly, du 17 Juin au 1^{er} août 1774. Une erreur de la part de la mémorialiste, puisque Bœhmer n'avait pas accès à la Cour, il n'y était pas admis. Uniquement la famille royale s'y était rendue ; il n'y avait aucun prince ou princesse de sang, ni courtisans (ce qui changeait radicalement par rapport à l'époque de Louis XIV^o).⁵⁴³

Ce fut à ce premier voyage de Marly que parut à la cour le joaillier Bœhmer [...]. Cet homme avait réuni, à grands frais, six diamans, en forme de poires, d'une grosseur prodigieuse ; ils étaient parfaitement égaux, et de la plus belle eau. [...] Bœhmer, recommandé par plusieurs personnes de la cour, vint présenter son écrin à la reine [...]. Ce fut aussi à ce premier voyage de Marly que madame la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, introduisit, dans l'intérieur de la reine, mademoiselle Bertin, marchande de modes [...].⁵⁴⁴

⁵⁴¹ QUERARD, Joseph Marie, *La France littéraire : ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*, Firmont Didot, Paris, 1829., p. 501.

⁵⁴² LAMOTHE-LANGON, *Op. cit.* pp. 253-255

⁵⁴³ Les personnes présentes étaient : Louis XVI, Marie-Antoinette, le comte de Provence, la comtesse de Provence, le comte d'Artois, la comtesse d'Artois, Madame Adélaïde, Madame Victoire, Madame Sophie, Madame Clotilde et Madame Elisabeth.

⁵⁴⁴ Mém.// MVMA. 1823, Tome I, pp. 148-149. Il s'agit là de boucles d'oreilles et non d'un collier comme le mentionne plusieurs sources historiques, de manière erronée. Dans les mémoires de Rose Bertin, la date est celle de 1774.

Madame Bertin laissa elle aussi ses *Mémoires* à la postérité⁵⁴⁵, dans lesquels elle écrit longuement sur l'affaire du collier. Les mémoires sont apocryphes et ont été annotés par Jacques Peuchet ; à la suite de la publication de 1824, il n'y eu aucun autre réimprimé des mémoires. Ces souvenirs sont intéressants et donnent un aperçu détaillé sur la cour de Louis XVI : Rose Bertin parle en toute franchise des usages obscurs du duc d'Orléans et révèle des informations peu connues par les chercheurs et amateurs de l'époque. Notamment celle de la volonté de l'ambassadeur de Souza à acheter le collier pour la reine du Portugal. Elle commence ainsi ses souvenirs :

Ce n'est pas de moi que je veux entretenir le lecteur [...]. Je ne veux nuire à personne, mais je dirai franchement ce que mon service auprès de la reine m'a permis de connaître ; si quelque esprit se trouve choqué, ce sera contre mon intention, n'ayant voulu que dire la vérité sans chercher à plaire ni à dénigrer qui que ce soit. [...] Je les ai fait sur de simples notes conservées, ou à l'aide de souvenirs profondément gravés dans mon esprit [...].⁵⁴⁶

Rose Bertin écrit au sujet de l'affaire du collier que « tout s'est passé sous mes yeux », et elle a été « le témoin des circonstances qui prouvaient l'innocence de la reine »⁵⁴⁷. Elle en a aussi « gardé un si parfait souvenir de tout ce qui se passa alors, qu'il [lui] semble que ce soit hier »⁵⁴⁸. Ces mémoires sont publiés en 1824 à Paris et à Leipzig, en Allemagne. Elles sont puisées des *Conversations recueillies à Londres pour servir à l'histoire d'une grande reine*⁵⁴⁹, d'auteur anonyme, « devenu possesseur, par la mort d'un [...] parents, de ce manuscrit »⁵⁵⁰. Madame Campan fut nommée une des quatre premières femmes de chambre de la reine peu avant l'affaire. Rose Bertin la décrit ainsi :

Sa jolie figure, surtout son esprit et ce prestige de langage que la nature lui a départi, et que l'art a perfectionné à un point extrême, lui donnèrent bientôt un grand crédit auprès de la reine. Dieu me préserve de donner aucune croyance aux bruits qui se répandirent alors sur madame Campan et M. le comte d'Artois : ce qu'on ne peut

⁵⁴⁵ BERTIN, Rose. *Mémoires de Mademoiselle Bertin sur la reine Marie-Antoinette* [en ligne]. Paris et Leipzig : Bossanges Frères, 1824. [consulté en mai 2014]. Disponible sur : https://books.google.fr/books?id=wm4OAAAAQAAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

⁵⁴⁶ BERTIN, *Op. cit.*, p. 2.

⁵⁴⁷ *Ibid.* p. 54.

⁵⁴⁸ *Ibid.* p. 99.

⁵⁴⁹ D'auteur anonyme, la publication est de 1807 à Paris. L'unique exemplaire numérisé est celle département de Somogy, Hongrie. L'exemplaire est aujourd'hui la propriété de la bibliothèque de l'État de Bavière, dont j'ignore le parcours. Cette découverte fut exceptionnelle et, en ce qui me concerne, très heureuse, sachant que la Hongrie possédait de tel ouvrage. [consulté le 2 avril 2013]. Disponible sur : <http://books.google.com.lb/books?id=EuxBAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>.

⁵⁵⁰ ANONYME, *Conversations recueillies à Londres pour servir à l'histoire d'une grande reine*. [en ligne]. Paris, 1807., in Avis de l'éditeur. [consulté en mars 2014]. Disponible sur : <https://www.deutsche-digitale-bibliothek.de/item/7FPKK5QVCCMF7IOGXQUO6727UNPMDH7X>

révoquer en doute, c'est que l'arrivée de madame Campan chez la reine changea infiniment de choses.⁵⁵¹

Selon Madame Bertin, de tels changements étaient la « légèreté » de la jeunesse, le « goût » pour la toilette « qui ne fut jamais aussi brillante que de son temps »⁵⁵². C'est Madame Campan qui introduisit Monsieur Boislard (ou Beaulard)⁵⁵³ à la Cour avec qui la marchande de mode aura une relation tendue :

[...] madame Campan me fit adjoindre le célèbre Boislard, qui eut comme moi l'honneur d'être admis dans la chambre de la reine. Cet arrangement parut étonnant a beaucoup de monde : quant à moi, ce ne fut pas sans chagrin bien vif qu'u premier instant je me vis associer un homme que je craignais.⁵⁵⁴

Les *Mémoires* citent assez souvent le nom de Madame Campan, qui prit vite ses repères auprès de la reine :

Quant à madame Campan, qui l'avait remplacée [madame de Misery], elle fit une révolution dans la chambre de la reine. L'importante étiquette de notre ancienne cour fit place aux grâces et à la légèreté [...]. Madame Campan avait beaucoup de gout, et allait au-devant des désirs de la reine pour sa toilette, qui ne fut jamais aussi brillante que de son temps. Ce fut alors qu'il n'y eut plus de bornes pour les dépenses.⁵⁵⁵

Le passage sur les « bruits » de la quelconque relation entre Madame Campan et le comte d'Artois a été une surprise pour nous, puisque jamais jusqu'alors on n'avait lu chose pareille. Toujours dans les *Mémoires* de Rose Bertin, nous lisons au sujet de la femme de chambre :

M. le Comte d'Artois la trouvait aussi charmante [la reine]°! Et qui ne sait combien ce prince avait des droits sur sa belle-sœur ? Ainsi, il n'est pas étonnant que madame Campan fit la pluie et le beau tems [sic!] chez la reine.⁵⁵⁶

À la suite d'une recherche longue et poussée, consacrée uniquement au sujet d'une éventuelle relation entre la femme de chambre et le prince de sang, et n'ayant abouti à aucun résultat tangible, nous avons conclu à l'inutilité des investigations sur cette relation hypothétique. On tient cependant à mentionner ces passages pour démontrer

⁵⁵¹ *Op. cit.* p. 79.

⁵⁵² *Op. cit.* p. 82.

⁵⁵³ « Aussi, à l'instigation de Mme Campan, finit-on par lui adjoindre [à la reine], officiellement à cette époque, le fameux Beaulard, qui depuis longtemps avait manœuvré assez habilement auprès de la Reine et de son entourage pour se faire agréer. Ah ! ce Beaulard, il était le cauchemar de Rose Bertin, le concurrent actif et redouté, avec lequel il fallut bien pourtant qu'elle s'accommodât. Cependant Mlle Bertin savait que Beaulard était protégé par Mme de Lamballe, et, « sa colère ne connut plus de bornes, lorsqu'elle sut que cet homme avait été présenté à la Reine par la princesse de Lamballe. » » in LANGLADE, Emile. *La marchande de modes de Marie-Antoinette : Rose Bertin* [en ligne]. Paris : Albin Michel, 1911., p. 114. [consulté le 27 novembre 2012]. Disponible sur : <http://www.archive.org>. En effet, Rose Bertin dans ses *Mémoires* parle avec amertume de son associé forcé.

⁵⁵⁴ BERTIN. *Op. cit.* p. 82.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 82-83.

⁵⁵⁶ ANONYME. *Op. cit.* p. 142.

combien l'image de Madame Campan varie selon les mémoires d'époque. La mémorialiste écrit peu au sujet du comte d'Artois (futur Charles X), mais elle dément tout attachement ou relation que la reine aurait pu avoir avec son beau-frère : « Je veux indiquer les indignes soupçons d'un trop fort attachement pour le comte d'Artois [...]. Je ne crois point que M. le comte d'Artois [...] fut, comme on l'a dit, très-épris de la beauté et de l'amabilité de sa belle-sœur. ».⁵⁵⁷ Madame Campan prend donc le parti de défendre le comte contre les libelles de son temps. Elle écrit encore à son sujet qu'il « était d'une figure agréable, bien fait, adroit dans les exercices du corps, vif, quelquefois impétueux, occupé de plaisirs et recherché dans sa toilette. »⁵⁵⁸ Il n'y aura en revanche aucune allusion à son attachement au comte d'Artois.

Selon le récit, le joaillier évoque pour la première fois la parure de diamant non pas à la reine, mais à monsieur Campan, beau-père d'Henriette. Celui-ci refusa de proposer la parure à Marie-Antoinette pour un éventuel achat, puisqu'il jugea le collier bien trop cher. Il lui dit « qu'il sortirait des bornes de son devoir s'il se permettait de proposer à la reine une dépense de seize cent mille francs ».⁵⁵⁹ Ce que monsieur Campan refuse, est accepté par le premier gentilhomme d'année de service du roi. Le roi voit l'écrin, en discute avec son épouse, mais la réponse est catégorique : non à l'achat du collier. Bœhmer essaya encore une fois de vendre la parure l'année suivante, mais la reine n'y consent toujours pas. La discussion du roi et de la reine se fit selon la mémorialiste *en sa présence*⁵⁶⁰. On remarque dans le récit de Madame Campan à quel point elle prend le parti de la reine et souvent noircit le personnage du roi. Il en est de même dans la description de l'affaire du collier, où la mémorialiste fait comprendre que le roi n'était pas contre l'achat, et lui prête ainsi une figure non seulement dépensière, mais d'économe irresponsable⁵⁶¹. À la suite du deuxième refus de l'achat, Bœhmer disparaît – mais seulement pour peu de temps. Il arrive dans la demeure de la première femme de chambre le 3 août 1785, « fort inquiet de n'avoir eu aucune réponse de la reine » et « venait demander si elle [la reine] m'avait chargée [Madame Campan] de quelque commission pour lui [Bœhmer] ».⁵⁶² Ines de Kertanguy écrit que Madame Campan était

⁵⁵⁷ Mém.// MVMA. 1823, Tome I, p. 170.

⁵⁵⁸ Mém.// MVMA. 1823, Tome I, p. 126.

⁵⁵⁹ Mém.// MVMA. 1849, p. 208.

⁵⁶⁰ Mém.// MVMA. 1849, p. 209.

⁵⁶¹ Cette information coïncide avec celle de mademoiselle Bertin. Selon cette dernière, le roi voulait en effet offrir le collier à la reine pour célébrer la naissance de leur premier enfant, Marie-Thérèse Charlotte de France. Dans les mémoires contemporains de l'époque, nous lisons au contraire que le roi était contre l'achat des diamants.

⁵⁶² Mém.// MVMA. 1849, p. 211.

« à la fois le messenger et l'intermédiaire de la reine » et qu'elle était « chargée de rencontrer Bœhmer »⁵⁶³. Cette information n'est pas tout à fait correcte. Selon les *Mémoires*, la reine avait chargé Madame Campan de dire au joaillier « la première fois » qu'elle le verrait, qu'elle n'aimait plus les diamants et qu'elle n'en achètera plus jamais de sa vie, et que si elle avait à dépenser de l'argent, elle préférerait augmenter ses propriétés de Saint-Cloud⁵⁶⁴. Durant nos recherches, nous n'avons trouvé dans aucune documentation consultée la preuve que Madame Campan aurait été le messenger de la reine. Une fois de plus, bien que la biographie d'Ines de Kertanguy sur Madame Campan soit structurée et propose une agréable lecture, sa valeur historique et documentaire est contestable. C'est donc lorsque Bœhmer va retrouver Madame Campan dans sa maison de campagne que celle-ci aura l'occasion de lui remettre le message de la reine

La rencontre est fatidique : en premier, ni le joaillier, ni la première femme de chambre comprend les propos de l'autre. Bœhmer s'exclame : « Madame, vous n'êtes pas dans la confidence ? ». Sur ce, Madame Campan répond au « fatal imbécile » : « avez-vous perdu l'esprit ? [...] encore ce collier ! »⁵⁶⁵. Puis viennent les explications et la stupeur de chacun. Madame Campan conseille au joaillier d'aller tout de suite à Versailles et rapporter les faits au baron de Breteuil, mais il en fera autrement. Il ira premièrement chez le cardinal et ensuite demandera audience à la reine, qui la lui refusera. Madame Campan rejoindra Versailles quelques jours plus tard⁵⁶⁶, à la suite de sa convocation par la reine.

Nous lisons dans les *Anecdotes* de la mémorialiste⁵⁶⁷, au sujet de l'affaire du collier, que la reine faisait répéter avec Madame Campan le rôle de Rosine du *Barbier de Séville* au petit Trianon. C'est alors que la mémorialiste rapporte à la reine l'intégralité de son entretien avec Bœhmer, et précise dans ses mémoires que « Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte, son nom fut prononcé pour la première fois par le M. Le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi »⁵⁶⁸. Le cardinal demande en secret à faire brûler toute sa correspondance avec madame Lamotte et la mémorialiste donne

⁵⁶³ KERTANGUY. *Op. cit.* p. 133.

⁵⁶⁴ Mém.// MVMA. 1849, p. 211.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 212. – N.B. : dans la seconde version du récit du collier les propos échangés sont légèrement différents, mais tout aussi amusant du point de vue stylistique.

⁵⁶⁶ Selon la version dite « principale » du récit, Madame Campan aurait rejoint la reine 3 à 4 jours après son entretien d'avec Bœhmer et le retour se fit sur demande de la reine. Selon la version en annexe, il se passa dix jours avant le retour de Madame Campan, et sans ordre de la reine.

⁵⁶⁷ Mém.// MVMA. 1849, p. 457.

⁵⁶⁸ Mém.// MVMA. 1849, p. 214.

une information très importante au sujet de cette intriguese : « Madame, belle-sœur du roi, avait été la seule protectrice de cette femme ; et cette protection s'était bornée à lui accorder une mince pension [...] ». ⁵⁶⁹ Elle écrit ensuite un court passage sur Jeanne Lamotte, sur son passé, et fait comprendre que la famille est bâtarde et que les « vices héréditaires les avaient successivement jetés dans la plus grande misère ». ⁵⁷⁰

Selon les *Mémoires* du comte Lamotte-Valois ⁵⁷¹, mari de Jeanne Lamotte ⁵⁷² l'intrigante, Madame Campan « déguise la vérité ». Il écrit :

Je ferai connaître par la suite combien madame Campan et l'abbé Georgel ont déguisé la vérité. [...] ; et cependant madame Campan ose avancer que le père de Madame Lamotte était un paysan d'Auteuil, et d'autres folliculaires assurent effrontément que mon père était un vigneron de Motté, petit village à une lieue de Bar-sur-Aube, où ma mère avait un vendangeoir. ⁵⁷³

Jeanne de Valois, future Madame Lamotte, était en effet issue d'une famille infortunée dont le père était soldat et descendant d'Henri de Saint-Rémi, bâtard d'Henri II et de Nicole de Savigny. Si Madame Campan écrit du mal de la famille Lamotte-Valois, ceci est grandement dû à son attachement à la reine et à son jugement porté sur la supercherie du couple Lamotte. Il est néanmoins vrai que Jeanne de Valois n'était nullement de bonne famille (sa mère se prostituait à l'occasion) et il ne lui restait que sa généalogie pour toute fortune. Antoine-Nicolas de La Motte était de petite noblesse et, par suite de leur mariage (1780), les époux prirent les titres de comte et comtesse La Motte-Valois. Dans les éditions de 1823 et de 1849 des *Mémoires* de Madame Campan, nous lisons en bas de page qu'il existe deux versions de l'affaire du collier selon les manuscrits, puisque « Madame Campan connaissait l'importance de son témoignage dans l'affaire » ⁵⁷⁴. Toutes les deux versions se trouvent dans les volumes ⁵⁷⁵. Les informations qu'elles contiennent sont en très grande partie identiques, mais nous avons relevé que la seconde version – celle en annexe – est plus légère, plus agréable à lire et

⁵⁶⁹ *Ibid.* p. 217.

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ LAMOTTE-VALOIS, Charles-Antoine-Nicolas de. *Mémoires inédits* [en ligne]. Paris, 1858. [consulté le 2 novembre 2013]. Disponible sur : <https://bibliotheque-numerique-patrimoniale.cu-alencon.fr/records/item/6523-affaire-du-collier-memoires-inedits-du-comte-de-lamotte-valois-sur-sa-vie-et-son-epoque-1754-1830-publies-d-apres-le-manuscrit-autographe-avec-un-historique-preliminaire-des-pieces-justificatives-et-des-notes-par-louis-lacour?offset=4>

⁵⁷² Jeanne de Valois-Saint-Rémy (1756-1791).

⁵⁷³ LAMOTTE-VALOIS. *Op. cit.* p. 7-8.

⁵⁷⁴ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 25 et 1849, p. 221.

⁵⁷⁵ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 288 et 1849, pp. 455-464. - pour la seconde version.

reflète plus le style du XVIII^e siècle. Elle recèle aussi une information au sujet des parlementaires, « oubliée » du texte « principal ».

Nous nous référons aux allusions des textes de l'époque⁵⁷⁶ tout autant qu'aux documents de la période étudiée, et à d'autres textes écrits par Madame Campan, et nous osons avancer l'hypothèse que les deux récits ne sont pas du même auteur⁵⁷⁷. Le texte « principal » semble être retouché voire directement réécrit par une autre personne. Cette supposition est avancée non seulement en raison des différences de styles et de syntaxe, mais aussi du fait que dans la version annexe, Madame Campan écrit clairement sur la « non-étiqueté » des juges, information clairement « oubliée » dans le texte principal.

Une partie des juges aurait été « achetée » pour s'exprimer en faveur de l'innocence du cardinal. Le récit montre clairement la corruption de la société et la volonté de la magistrature de s'opposer à l'autorité royale ; elle présente ainsi la vraie nature des relations politiques de l'époque. Elle parle aussi des « frondeurs de Paris » et de la conduite « déréglée » du cardinal de Rohan. Propos que nous ne trouvons nullement dans le texte principal. La note de l'éditeur est claire : « [...] quelques circonstances sont présentées [dans le texte annexe] sous un jour différent, et plusieurs particularités, qui sont tout à fait nouvelles, ont un grand intérêt. »⁵⁷⁸

Une information de grand intérêt est aussi celle de la disposition du cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome auprès du Pape, à vouloir étouffer l'affaire, information qui n'est nullement mentionnée dans le texte. Dans l'édition de 1823, nous lisons en bas de page une annotation différente de la réédition du texte de 1849 :

Madame Campan connaissait l'importance de son témoignage dans l'affaire du collier. Ses manuscrits renferment deux relations de cette malheureuse affaire. [...] quelques circonstances sont présentées sous un jour différent, et plusieurs particularités, qui sont tout-à-fait nouvelles, ont un grand intérêt. C'est un fait curieux, par exemple, que la seconde entrevue de Boëmer avec la reine, quand elle connaît enfin le mot de la fatale énigme. Le style de cette dernière relation [annexe] est plus franc, à plus de *chaleur*⁵⁷⁹ que celui de la première. [...] Les personnages y montrent plus à découvert les mouvemens de leur cœur, leurs passions, leur caractère. On y trouve surtout l'explication des reproches que la reine adresse plus haut d'une manière assez vague, à *l'étiqueté des juges* [en italique dans l'original] On voit de quel esprit le parlement était alors animé. [...] La seconde version de madame Campan jette une lumière plus pure et plus vive que la première [...].⁵⁸⁰

⁵⁷⁶ Cf. LAMOTHE-LANGON, Etienne-Léon. *Mémoires de, Cagliostro ou l'intrigant et le cardinal*, Tome II, Paris, 1834, et *Madame Campan vue par ses contemporains*.

⁵⁷⁷ Cf. Les *Mémoires* de Madame Campan.

⁵⁷⁸ Mém.// MVMA. 1849, p. 221.

⁵⁷⁹ « [...] plus animé que celui de la première. » pour l'édition de 1849, p.220.

⁵⁸⁰ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 26, et 1849, p 220.

À la suite de la diversité des informations et du style, on peut conclure que le texte original de Madame Campan au sujet de l'affaire du collier a été modifié et c'est ce texte réécrit qui a été ensuite utilisé comme récit principal et considéré comme original.

4. Fuite à Varennes et départ de Mme Campan

Madame Campan était dans la confiance du couple royal au sujet du projet d'évasion. Lors des préparatifs de la fuite du Roi et de la Reine, elle s'éloigna provisoirement de la famille royale et s'était rendue au début du mois de juin à Mont-d'Or où elle avait reçu l'ordre de retrouver le couple royal hors de la France, une fois qu'elle en aurait reçu l'information – écrit-elle dans ses *Mémoires*⁵⁸¹.

Les principaux acteurs de la fuite à Varennes étaient outre la famille royale bien entendu, Madame Thibaut, femme de chambre de la reine, et Madame de Tourzel. Dans la préface de la publication des *Mémoires* de la dernière, nous lisons :

Je n'aurois pas insisté, si la Reine m'eût témoigné un pareil désir. J'avois d'ailleurs la ressource de prendre la place de l'une des deux femmes de chambre qui accompagnoient la famille royale dans la voiture de suite. En pareil cas, l'attachement ne consulte ni les convenances, ni les droits, et j'aurois concilié le devoir que m'imposoit ma place de ne jamais quitter Mgr le Dauphin avec le désir que Leurs Majestés m'auroient manifesté de se faire accompagner par une personne dont les services eussent pu leur être plus utiles que les miens.⁵⁸²

Ces informations suggèrent que la présence de Madame Campan dans la voiture n'était pas autant désirée que celle de Madame Thibaut, autre femme de chambre de la reine, et bien évidemment, celle de Madame de Tourzel. La reine aurait eu d'autres desseins au sujet de Campan, comme celle-ci l'écrit dans ses *Mémoires* ?

Le baron de Goguelat⁵⁸³ qui n'avait aucune confiance en Madame Campan écrit dans ses souvenirs au sujet d'Henriette les phrases suivantes :

Lors du voyage de Varennes, ce fut madame Thibaut qui fut choisie pour suivre la reine. Si Madame Campan avait été aussi avant dans la confiance de Sa Majesté qu'elle cherche à le faire croire, elle aurait probablement obtenu la préférence ; mais madame Thibaut, femme extrêmement respectable, la méritait à tous égards. Etrangère à toute espèce d'intrigue, elle ne s'occupait que de son service [...].⁵⁸⁴

La dernière phrase suggère fortement le comportement attribué à Campan. Son nom était mentionné à plusieurs égards de manière bien négative. Aurait-elle été favorable à

⁵⁸¹ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 145-146.

⁵⁸² TOURZEL, Louise-Élisabeth de Croÿ de Tourzel de, *Mémoires*, Paris, Plon, 1883. Aujourd'hui, les *Mémoires* peuvent être [consultés en ligne et en intégrale grâce au projet Gutenberg : <http://www.gutenberg.org/files/33258/33258-h/33258-h.htm> - [consulté le 4 septembre 2012].

⁵⁸³ Cf. *Madame Campan vue par ses contemporains*.

⁵⁸⁴ GOGUELAT, baron de, *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes* [en ligne]. Paris : Baudouin Frères, 1823., p. 42. [consulté le 2 octobre 2013]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2047995.texteImage>

la Révolution ? Était-elle instruite d'informations secrètes, ou impliquée dans divers complots ?

Une information des plus importantes est celle qui date encore du 3 juin 1791 : la preuve autographe, signée par Louis-Stanislas-Xavier, futur Louis XVIII de payer comptant « au S. Campan, premier valet de chambre de mon épouse et compagne de Madame », une somme relativement considérable, celle de deux mille cent douze livres.⁵⁸⁵ Il s'agit de l'époux d'Henriette, Pierre-Dominique-François Berthollet, dit Campan après son père. La mention de « compagne » fait référence à *Madame*⁵⁸⁶ Campan.

Cette somme a été remise pour les services rendus par les Campan au comte de Provence. Mes recherches limitées à ce sujet⁵⁸⁷ me laissent tout de même à penser à la coïncidence de ce paiement, de l'exil en incognito du comte le 20 juin⁵⁸⁸ et le fait que celui-ci n'a jamais plus adressé la parole à Madame Campan, ni lui accordé audience.

Dans l'*éclaircissement historique* qui suit les mémoires d'Henriette Genet, à la page 297 de l'édition première de 1822, nous recevons des informations au sujet de la « femme de garde-robe, la nommée R... »⁵⁸⁹. Il paraît qu'elle était celle à trahir le roi et la reine et à rapporter leur fuite à la commune de Paris. Cette femme « était sous les ordres directs de la première femme »⁵⁹⁰ et fut tout de suite renvoyée lors du retour de la reine. Elle a été remplacée par la gouvernante du fils de Madame Campan, ce qui prouve la marque de confiance de la reine à l'égard de la mémorialiste. Cette confiance est aussi soulignée dans la lettre de la duchesse Madame de Tourzel, écrite en 1816 : « vous lui donnâtes des preuves dans ce malheureux voyage de Varennes, et les délations faites à ce sujet sur votre compte ont été de toute injustice ».⁵⁹¹ Madame Campan écrit à son propre sujet dans la partie intitulée *Quelques notes sur ma conduite auprès de la Reine* que « le voyage de Varennes est l'époque sur laquelle on s'est

⁵⁸⁵ Voir la reproduction autographe en annexe.

⁵⁸⁶ C'est nous qui soulignons.

⁵⁸⁷ Par manque de ressources.

⁵⁸⁸ En effet, le comte de Provence quitte les Tuileries le 20 juin 1791 déguisé et muni d'un passeport anglais. Il arrive aux Pays-Bas pour continuer jusqu'à Coblenz. Ici, il rencontrera non seulement Léopold II (°à la suite de cette rencontre est née la déclaration de Pillnitz en août°), mais retrouvera aussi sa chère maîtresse, Anne Jacobe de Caumont La Force, fille de son ancien premier gentilhomme de chambre.

⁵⁸⁹ Mém.// MVMA, 1822, Tome I, p. 297.

⁵⁹⁰ *Ibid.* – c'est-à-dire, Madame R... était sous les ordres de Madame Thibaut, réelle première femme de chambre de la reine (au niveau de l'ancienneté de nomination).

⁵⁹¹ Voir la reproduction intégrale de la lettre en fin de thèse dans la partie annexe.

attaché à noircir ma conduite »⁵⁹². Ce récit en annexe est en grande partie du style des *Mémoires*, mais en est très différent de celui au sujet de l'affaire du collier. Le passage sur le jugement porté à la reine sur son caractère naïf est particulièrement frappant. Madame Campan (ou autre) écrit : « la connaissance des hommes manque plus particulièrement aux personnes nées sur le trône qu'à tout autre »⁵⁹³. Un jugement sévère et facile à porter une fois sa souveraine violemment exécutée. Cette phrase insérée est aussi un élément du texte qui porte à croire à l'existence d'auteurs variés. Plus bas, la narration aura le même entrain que celle de l'affaire du collier. Un style simple et libre, avec une grande fluidité dans le récit. Elle explique aussi clairement la raison pour laquelle elle ne faisait pas partie du voyage, vu que premièrement elle avait reçu d'autres ordres de la souveraine, et deuxièmement, la reine la voulait près de Monsieur Campan son beau-père qui était mourant. Il est vrai que la reconstruction du véritable rôle de la mémorialiste dans cet épisode est difficile et délicate. Il y a dans les *Mémoires* une duplicité du caractère de Madame Campan qui ne permet pas de donner une image claire de sa personnalité/caractère, ni de son rôle exact. Au contraire : si toutes les critiques des contemporaines de Cléry et de son *Journal* sont en sa faveur, et démontrent un réel attachement au roi, on est loin de conclure la même chose au sujet de Madame Campan. Elle donne déjà à travers ses *Mémoires* une image controversée d'elle-même, alors les critiques de son époque la noircissent encore (en grande partie). Dans cette partie annexe, Madame Campan explique les ordres qu'elle avait reçus de la reine ; donc, la raison pour laquelle elle ne faisait pas partie de la fuite vers Varennes. Elle était chargée de préparer un trousseau complet pour l'usage de la famille royale et de remettre le fameux trousseau contenant des papiers secrets à une personne de confiance⁵⁹⁴. Cette malle a été ensuite sortie de France par la tante de Madame Campan, Madame Cardon qui était aussi une femme de chambre de la reine : elle l'emporta aux Pays-Bas. Henriette emballe aussi les diamants sur demande de la souveraine, paquet que le duc de Choiseul emporte à Bruxelles. Concernant son départ pour l'Auvergne, elle écrit l'avoir fait sur les ordres de la reine elle-même : « C'était par ses ordres que les médecins envoyaient M. Campan, mon beau-père, aux eaux du Mont-d'Or. La reine voulait l'éloigner des scènes populaires qu'elle croyait devoir se passer après le départ

⁵⁹² Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 145.

⁵⁹³ Mém.// MVMA. 1849, p. 465.

⁵⁹⁴ Selon les mémoires, la charge a été donnée à Carnot, garçon de toilette du dauphin.

de la famille royale ». ⁵⁹⁵ Madame Campan apprend l'arrestation de la famille royale à Mont-d'Or. Malgré l'état de son beau-père mourant, elle rejoint la capitale et ne quittera les Tuileries que l'année suivante, le 10 août 1792.

Dans le troisième tome de l'édition 1823 des *Mémoires*, dans les *Quelques notes sur ma conduite auprès de la reine*, Madame Campan évoque les événements du 10 Août. Cette version complète certes celle des *Mémoires* ⁵⁹⁶, mais en diffère grandement non seulement pour le contenu, mais aussi pour le style. Elle se rendit aux Feuillants en compagnie de mesdames Auguié et Thibaut. La dernière a suivi la reine au Temple pour la servir. La mémorialiste n'a pas eu la même opportunité, car elle a été « consignée » ⁵⁹⁷ par Pétion ⁵⁹⁸ qui décida sur le nombre et la personne de la suite du couple royal : « J'allais sur-le-champ chez le maire de Paris, pour lui demander la permission de m'enfermer au Temple avec la reine » ⁵⁹⁹. Pétion refusa de la recevoir ; de plus, il lui fit savoir de ne pas insister. Le cas échéant, il l'enverrait à la prison de la Force ⁶⁰⁰. Ne sachant que faire, elle décida de se « rendre utile » ⁶⁰¹. Elle commença par brûler plusieurs correspondances qu'elle jugea être compromettantes à l'égard du roi et de son entourage. Ces documents se trouvaient dans le portefeuille que Louis XVI lui avait remis, et ceci avec l'aide de messieurs Gougenot ⁶⁰² et Auguié ⁶⁰³, chez qui elle s'était réfugiée après à l'incendie de sa maison. La maison des Auguié fut fouillée mais rien n'a été trouvé. Le roi fut informé de la destruction des papiers et « sa majesté se félicitait de ne m'avoir donné aux Feuillants aucun ordre relatif au portefeuille ; la nécessité d'exécuter sa volonté aurait pu me gêner dans ma résolution ; j'avais fait ce qu'il avait fallu faire ; le roi daignait m'en remercier. » – écrit-elle pour conclure ce tragique épisode ⁶⁰⁴. Dans le récit nous trouvons plusieurs incohérences : dans les *Quelques notes sur ma conduite auprès de la reine* Madame Campan dit avoir brûler « une grande partie des de ces papiers » ⁶⁰⁵, alors qu'aucune mention n'en est faite dans le texte initial

⁵⁹⁵ Mém.// MVMA. 1823., Tome III, p. 146.

⁵⁹⁶ Mém.// MVMA. 1823., Tome II, p. 262-273.

⁵⁹⁷ Mém.// MVMA. 1823., Tome III, p. 164.

⁵⁹⁸ Jérôme Pétion de Villeneuve (1756-1794), maire de Paris.

⁵⁹⁹ Mém.// MVMA. 1823., Tome III, p. 165.

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ Mém.// MVMA. 1823., Tome III, p. 165.

⁶⁰² Georges Gougenot de Croissy (1721-1796), secrétaire honoraire du roi et fidèle monarchiste. Il s'agit ici de son fils, qui lui était hostile à l'Ancien Régime.

⁶⁰³ Mari de la sœur de Madame Campan. Leur nom connaît plusieurs orthographes : Augié ou encore Augier.

⁶⁰⁴ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 166.

⁶⁰⁵ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 166.

des *Mémoires*. Selon les *Quelques notes*..., elle avait peur d'attirer les regards indiscrets avec « un feu trop considérable », ainsi l'autre moitié des papiers ont été emportés par M. Gougenot pour les « brûler chez un homme dont il était sûr »⁶⁰⁶. Au contraire, dans les *Mémoires*, ce dernier aurait emporté la totalité du portefeuille : « [...] il consentit à nouer le portefeuille, à le reprendre sous la houppelande et à se rendre dans un endroit sûr pour exécuter ce que j'avais pris sur moi de décider. »⁶⁰⁷

En bas de page des *Quelques notes*... – en annotation – nous lisons au contraire :

Les papiers que je trouvai dans le porte-feuille étaient les correspondances de Monsieur et de M. le comte d'Artois avec le roi ; celles de Mesdames ; des rapports ; projets et correspondances de plusieurs personnes attachées à la cause royale ; toutes les pièces touchant les relations de Mirabeau avec la cour ; un plan de départ de la famille royale de la main de Mirabeau. Les anciens sceaux de l'Etat se trouvaient dans le porte-feuille : je les fis jeter dans la rivière par M. Gougenot. »⁶⁰⁸

La phrase est ambiguë : aurait-elle jeté uniquement les sceaux de l'Etat ou la totalité du contenu du portefeuille ? Aussi, pourquoi le récit n'est-il pas identique ? Il existe toujours une nouvelle version des faits : dans la *Conclusion* du deuxième tome des *Mémoires*, dans le corpus textuel des *Quelques notes sur ma conduite auprès de la reine* et enfin, dans les notes de bas de pages de ce dernier. L'exacte fin des sceaux est ambiguë aussi, tout comme le comportement de Gougenot : *il* avait le portefeuille, *il refusait* les demandes d'aide de Madame Campan, *mais* finit par jeter les sceaux, l'une par-dessus le Pont-Neuf et le second par-dessus le Pont-Royal⁶⁰⁹.

Enfin, comment peut-elle se souvenir avec une telle précision de la nature des documents alors qu'elle « n'avait pas de temps à perdre »⁶¹⁰ et que pratiquement vingt à vingt-cinq ans se sont passés entre les faits et la remémoration ? Ici nous pensons à deux éventualités : la première est que Madame Campan connaissait déjà le contenu du portefeuille. La seconde est qu'elle aurait gardé en sa possession les documents, ou du moins une partie. Malheureusement, par manque de ressources à la recherche, nous n'aurons jamais de réponse à la question.

⁶⁰⁶ Mém.// MVMA. 1823, Tome III., p. 166.

⁶⁰⁷ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 268.

⁶⁰⁸ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 166.

⁶⁰⁹ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 268.

⁶¹⁰ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 164, et dans le Tome II, pp. 268-270 la liste est dans tous ses détails.

Dans ses *Mémoires*, Monsieur de Lafont D'Aussonne⁶¹¹, décrit la première femme de chambre comme « astucieuse et intéressée »⁶¹². Premièrement, il affirme que celle-ci n'était pas aux eaux de Mont-d'Or comme Marie-Antoinette l'en avait chargée, mais qu'elle était bien à Paris « puisque le lendemain du départ de la famille royale, elle eut avec M. et Madame Coster-Valayer⁶¹³ une entrevue »⁶¹⁴. Il écrit aussi que

La Princesse avait eu long-temps une confiance pleine et entière en Madame Campan ; mais des officiers éprouvés et remplis de mérite s'étaient fait un devoir de dessiller les yeux, et ils avaient dépeint la femme-de-chambre avec les couleurs qui lui convenaient. Par envie, et par vanité, Madame Campan approuvait, dans son salon particulier de la rue Satory⁶¹⁵, l'abaissement des familles illustres et le nivellement général de la société. »⁶¹⁶

Toujours dans les souvenirs de Lafont d'Aussone, nous lisons le témoignage de Coster-Valayer : Madame Campan aurait envoyé le jour même du départ de la famille royale un (ou le ?) porte-feuille chez eux. Le couple Coster-Valayer est profondément dévoué à la monarchie. Aurait-elle fait ainsi pour se protéger ? Avait-elle reçu l'ordre de faire ainsi ou voulait-elle inculper des aristocrates proches du roi ?⁶¹⁷

Lafont D'Aussone termine son récit au sujet de ce portefeuille par les phrases attribuées à Madame Campan : « je livrai le dépôt à ces voleurs, à ces assassins »⁶¹⁸. Voici une des rares informations qui se trouve dans chaque version des faits et ne change pas : la fouille de domicile. En lisant les textes, nous pouvons affirmer avec certitude trois choses : l'existence du/d'un portefeuille, la présence de M. Gougenat et les perquisitions faites par les révolutionnaires.

Madame Campan a une tout autre version de ses faits et gestes concernant le portefeuille qui lui a été confié par Louis XVI en personne comme nous l'avons vu plus haut. Elle mentionne que parmi les papiers se trouvait un de grande importance :

⁶¹¹ LAFONT D'AUSSONNE. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* [en ligne]. Paris : Librairie Petit et Pichard, 1824. [consulté le 2 novembre 2013]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k680395/f270.item>

⁶¹² *Op.cit.*, p.137.

⁶¹³ Coster-Valayer, ancien Receveur général du Domaine, père de la célèbre peintre Anna Valayer-Coster (1718-1793).

⁶¹⁴ LAFONT D'AUSSONNE. *Op.cit.* p.137.

⁶¹⁵ La rue Satory à l'époque comptait « les écuries de la comtesse d'Artois, le jardin anglais de Monsieur, les glaciers du roi, le manège [sic !] des cheveau-légers de la garde du roi, le jardin de l'hôtel des trésoriers des bâtiments. » in TAINÉ, Hyppolite, *L'Ancien Régime*, 1879., p.114. – Nous n'avons aucune preuve tangible sur une relation privée entre le comte d'Artois et Madame Campan, mais peu de personnes auraient pu présider un salon de conversation sur une propriété de la famille royale.

⁶¹⁶ LAFONT D'AUSSONNE. *Op.cit.* p.137.

⁶¹⁷ Voir le passage en annexe.

⁶¹⁸ LAFONT D'AUSSONNE. *Op.cit.* p. 380. – Madame Campan ferait référence aux Jacobins venus chez elle perquisitionner sa demeure et sous la menace de tuer son fils, elle leur donna les documents.

l'attestation signée des ministres que Louis XVI n'avait pas approuvé la guerre contre l'Allemagne⁶¹⁹. Selon Lafont D'Aussonne, Madame Campan a commis non seulement une grave erreur à avoir brûlé des documents d'une telle importance, mais a trahi le roi et la reine par son comportement. Ces papiers étaient de la plus haute importance, car ils auraient pu servir lors de la défense du roi et que surtout, Madame Campan aurait dû faire parvenir les papiers en toute urgence et ne pas attendre qu'on les lui demande⁶²⁰.

A nouveau, en lisant les mémoires très contradictoires venant de divers témoins historiques, l'ombre d'un doute se jette inévitablement sur le véritable caractère de Madame Campan. Elle est très attaquée par ses contemporains, et surtout par les proches de la famille royale. Elle ne se justifie que trop dans ses *Mémoires*. Mais il y a certains points qui ne sont que trop difficiles à élucider à cause de sa véritable personne. Toujours est-il que, quelques jours après les malheurs du 10 Août 1792, elle quitta Paris et passa l'entière période de la Terreur au château de Coubertin dans la vallée de la Chevreuse⁶²¹, en compagnie de sa sœur Madame Auguié, elle aussi femme de chambre de la reine, et de sa famille.

C'est en se retirant dans ce domaine qu'elle a pu échapper aux proscriptions révolutionnaires. Malheureusement, ceci ne sera pas de même pour sa sœur, madame Auguié, qui se suicida en 1794, lorsqu'elle était sur le point d'être arrêtée et envoyée sur l'échafaud. Madame Campan recueillit alors ses trois filles : Antoinette-Louise Auguié (1780-1833), Adèle Auguié (1785-1813), devenue plus tard baronne de Broc et dame du palais de Hortense de Beauharnais et Aglaé Louise Auguié (1782-1854), devenue maréchal Ney et princesse de La Moskowa, puis dame du palais de l'impératrice Joséphine pour ensuite devenir celle de l'impératrice Marie-Louise.

⁶¹⁹ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 269.

⁶²⁰ Voir le passage entier en annexe.

⁶²¹ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 243.

Madame Campan vue par ses contemporains

1. Messieurs d'Aubier et Cant-Hanet

L'image de Madame Campan mémorialiste est très discutée par ses contemporains. Dans l'édition de 1822 des *Mémoires*, nous pouvons lire qu'« elle [Madame Campan] avait beaucoup d'ennemis »⁶²². Si elle a eu des ennemis, ce fut très probablement dès son avènement en tant que Femme de chambre, en 1770, puis à partir de son ascension auprès de Marie-Antoinette. Jalousie de cour, elle aurait aussi eu une liaison avec Antoine Dubois de Bellegarde⁶²³. Nous n'avons aucune documentation sur ce sujet, mais il n'est pas surprenant que l'histoire de cette liaison suscitât la curiosité des ennemis de Madame Campan. Il est certain qu'elle n'aurait jamais voté la mort de son souverain, contrairement à Dubois de Bellegarde, mais nos recherches à son sujet laissent fortement penser qu'elle était pour une révolution du système politique français, que certainement elle portait un jugement contre Louis XVI et ne le considérait pas en tant que roi de France. Selon les *Observations* du baron d'Aubier, elle aurait eu diverses autres liaisons, notamment avec M. de Baumetz⁶²⁴ et M. Roux-Fazillac⁶²⁵, révolutionnaire, qui votera pour la mort sans appel ni sursis lors du procès de Louis XVI :

La Reine se méfioit de la liaison de Madame Campan avec M. de Baumetz, comme l'avoue madame Campam, et ne se méfioit pas de sa liason bien plus intime avec un M. Roux-Fazillac, ancien garde-du-corps, devenu, par la protection de la Reine, officier d'état-major, historiographe avec gros appointemens et beau logement, faveurs pour lesquelles cette princesse lui supposoit beaucoup de reconnoissance. Madame Campan avoit persuadé à la Reine, parce qu'elle étoit elle-même persuadée, que Roux-Fazillac ne s'étoit lié avec les révolutionnaires les plus chauds, que pour servir la cour, en pénétrant leurs projets, et pour les déjouer par des avis utiles ; il en a donné quelquefois par madame Campan, car la Reine ne le recevoit pas.⁶²⁶

⁶²² Frères Barrières. *Notice sur la vie de Madame Campan*, in *Mém.// MVMA*. 1822, p. II.

⁶²³ MICHAUD. *Op. cit.* p. 487. – Antoine-Denis Dubois de Bellegarde (1738-1824), de famille noble, votera la mort de Louis XVI, sans appel, ni sursis. Il fera carrière en politique mais sera frappé par la loi contre les régicides du 12 janvier 1816 et partira en exil.

⁶²⁴ Bon Albert de Baumetz (1759 - 1801) membre des états généraux, « ami de la révolution » (à lire au sujet de ses idées politiques sous format de discours faits à l'assemblée : *Journal des états généraux*, convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789, Band 22 (livre numérique Google, [consulté le 26 juin 2012]). Selon quelques sources il est « l'amant » de Madame Campan. Il émigre premièrement en Allemagne à la suite des massacres du 10 août 1792, puis aux Etats-Unis et de là, il ira en Inde. Sa date de décès est inconnue car les échanges épistolaires cessent en mars 1801.

⁶²⁵ Pierre Roux-Fazillac, ou encore Pierre Roux de Fazillac), né le 17 juillet 1746, mort le 21 février 1833. Adhère à l'esprit révolutionnaire il fait carrière dans l'armée et la politique. Il se retire de la politique durant l'Empire et se dédie à l'écriture. Il émigre en janvier 1816 pour la Suisse. Il rentrera en France après la révolution de Juillet (1830) ; il s'installe à Nanterre et meurt célibataire.

⁶²⁶ AUBIER, baron de. *Op.cit.* p. 3. L'orthographe est l'originale.

Ce passage démontre bien la crédulité de Madame Campan et sa naïveté au sujet de la personnalité de son ami. Roux-Fazillac n'était en fait que l'espion des révolutionnaires ayant accès le plus proche possible auprès de la Reine par l'intermédiaire d'Henriette. Cette intime liaison entre la Femme de chambre et le factieux garde du corps n'était que pur intérêt de la part de celui-ci. Vu cette liaison, il va de soi que Madame Campan était considérée par ses contemporains comme une constitutionnelle voire révolutionnaire. Cette dernière accusation s'est rapidement déperie, grâce à son dévouement et surtout grâce à divers témoignages défendant sa cause.⁶²⁷

Elle était associée aux idées de son frère, Edmond-Charles Genêt⁶²⁸, alors qu'elle-même niait les convictions politiques de celui-ci, comme c'est démontré clairement dans ses *Mémoires*⁶²⁹. Ceci sera aussi soutenu par Alphonse Mahul dans son *Annuaire nécrologique*, dans lequel il écrit :

La vérité est que Madame Campan avait l'éloignement le plus complet pour le système constitutionnel, et que la monarchie, telle qu'elle l'avait vue dans les jours brillants de sa jeunesse, était l'objet unique de ses vœux et de son admiration. Ses sentiments à cet égard étaient parfaitement connus de la reine, qui ne tolérait pas autour d'elle, à moins d'y être contrainte, les personnes qui en professaient de différens.⁶³⁰

Elle se défendra aussi dans ses propres notes⁶³¹ au sujet de sa conduite et ses idées politiques. Elle écrit n'avoir reçu aucun député et avoir coupé tout contact avec un ancien ami qui devint membre de l'Assemblée nationale, tout comme elle affirme ne pas partager les idées politiques de son frère, qui, lui, était devenu fervent constitutionnel. Les journaux la dénoncent comme démocrate, écrit-elle, mais malgré cela, la reine de ne la renvoie pas, elle reste au service de leurs majestés. Si le roi et la reine avaient de sérieux soupçons à son égard, elle aurait été déjà répudiée. Un jour, le roi vint à elle, lui disant :

On vous dit constitutionnelle, on me l'a dit, je ne l'ai pas démenti ; vous nous en serez plus utile : si je vous rendais hautement la justice que vous méritez, les gens qui vous accusent vous justifieraient avec bruit. Vous deviendriez un objet d'inquiétude pour

⁶²⁷ Détaillées par la suite dans ce même chapitre.

⁶²⁸ Edmond-Charles Genêt (ou Genest), né à Versailles, le 8 janvier 1763 et mourut le 14 juillet 1834 à Schodack, N.Y., Etats-Unis. Enthousiaste des idées révolutionnaires, il s'identifie avec les Girondins modérés. En avril 1793, il part pour les Etats-Unis où il est chargé d'affaires. Sa carrière diplomatique sera de court terme dû à son opposition face à George Washington et à ses manœuvres à vouloir mettre en guerre les Etats-Unis contre la France (ceci aurait coupé les dividendes obtenus de la France au pays). A ce sujet voir l'article *Citizen Genêt Affair* sur la version électronique de l'Encyclopédie britannica (www.britannica.com, [consulté le 26 juin 2012.]).

⁶²⁹ A ce sujet voir les *Eclaircissements historiques* en fin des Mémoires de l'édition 1822, p. 358.

⁶³⁰ MAHUL. *Op. cit.*, p. 51.

⁶³¹ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 147.

l'Assemblée ; la reine serait peut-être contrainte à vous éloigner d'elle. – Ces paroles sont celles du roi ; je les ai conservées dans ma mémoire avec un sain respect.⁶³²

Lorsque la reine l'appelle à Saint-Cloud⁶³³, c'est pour lui demander de cesser toute liaison avec Beaumetz, député de gauche de l'Assemblée. La mémorialiste affirme avoir cessé tout contact avec son ami depuis le 1^{er} octobre 1789⁶³⁴. Cette information ne peut être que difficilement prouvée, mais il est certain que Beaumetz a quitté la France après octobre 1792. Madame Campan et lui auraient très bien pu avoir une relation jusqu'à cette période. Beaumetz partit premièrement pour les Etats-Unis, à New York, en compagnie de Talleyrand. Tous deux savaient que lors du pillage des Tuileries, des informations compromettantes à leur sujet ont été trouvées et ils ont préféré fuir le pays.⁶³⁵

La reine croyait à la fidélité de Madame Campan, mais selon le baron d'Aubier, elle la trouvait très indiscreète⁶³⁶. Il raconte à ce sujet une petite anecdote :

Un jour que le bailli de Crussol⁶³⁷ faisait à la Reine un rapport confidentiel de la part des princes alors émigrés, la Reine apercevant madame Campan placée à côté de la porte, et de manière à entendre, mit le doigt sur sa bouche, fit plus d'un signe pour arrêter le récit, et expliqua ensuite comment elle redoutait l'indiscrétion de madame Campan, dont elle avoit déjà fait l'épreuve.⁶³⁸

Quant à la mémorialiste, elle écrit dans ses souvenirs au sujet du baron qu'il « donna au roi des preuves multipliées de zèle et d'attachement, unies à beaucoup d'intelligence »⁶³⁹. Les *Mémoires* de Pierre-Louis Hanet⁶⁴⁰ laissent penser que Henriette Genet était de nature bien curieuse et était fort intéressée par les rumeurs de cour :

⁶³² *Ibid.* p. 148.

⁶³³ « Venez de suite à Saint-Cloud, j'ai à vous communiquer quelque chose qui vous intéresse », *Mém.// MVMA*. 1823, Tome II, p. 117.

⁶³⁴ *Ibid.*

⁶³⁵ Talleyrand et Beaumetz s'associèrent plus tard et ont ouvert une activité de commerce. Selon les sources, ils eurent des conflits surtout à cause des perturbations psychologiques de Beaumetz. Ce dernier a été placé sous traitement médical plus tard. Les associés se séparèrent ; Beaumetz continua seul le commerce. Nous ne savons rien à son sujet à part sa date de décès approximative de 1801, au Calcutta in « Harper's New Monthly Magazine ». [en ligne] Vol. 2., No. 8, January, 1851. p. 95. - [consulté le 21 septembre 2012.] Disponible sur : https://www.gutenberg.org/files/31455/31455-h/31455-h.htm#Footnote_8_8

⁶³⁶ AUBIER. *Op. cit.* p. 13.

⁶³⁷ Anne-Emmanuel-François-Georges de Crussol d'Uzès, marquis d'Amboise et de Fors, lieutenant général des armées du roi en 1780. Député aux États généraux de 1789, exécuté le 26 juillet 1794 à Paris, guillotiné la veille de la chute de Robespierre.

⁶³⁸ AUBIER. *Op. cit.* p. 13

⁶³⁹ *Mém. // MVMA*. 1823, Tome II, p. 189.

⁶⁴⁰ *Mém.//PLH*.

« Madame Campan ne pouvait passer sur une circonstance aussi intéressante sans en faire mention dans ses mémoires ; elle la saisit avec empressement [...] »⁶⁴¹

Pierre-Louis Hanet continue à ce sujet que la remémoration de l'heureux événement de l'éventualité de la première grossesse de la reine dans les souvenirs de Madame Campan semblerait plutôt souligner sa propre importance (ou du moins d'en créer l'apparence) que la joie sincère de la mémorialiste. Henriette « blessant toutes les convenances, puisqu'elle nous révèle des secrets de ménage dans lesquels il est incroyable qu'elle et surtout son beau-père aient pu être initiés. »⁶⁴²

Ce passage se réfère aux propos de Marie-Antoinette annonçant à sa Femme de chambre « le succès » de la relation charnelle du couple royale⁶⁴³. Le valet de chambre ajoutera à cette confidence : « quant à moi, qui ai servi longtemps à la cour, et qui connais bien les usages, je soutiens que ce passage est de toute invraisemblance. »⁶⁴⁴ Il est très difficile à croire que la reine de France fasse aveux de la perte de sa virginité à une servante. Pierre-Louis Hanet juge sévèrement Madame Campan à ce sujet et conclut : « Non, madame Campan, on ne passe pas aussi promptement du plus haut degré de modestie et de retenue à des aveux de cette nature, à des aveux que les jeunes épouses de toutes les classes ne font jamais sans rougir à leurs plus proches parents. »⁶⁴⁵

Un autre passage des *Mémoires* de Madame Campan sera très fortement contesté par le valet de chambre. Il s'agit de la *Rectification d'une erreur historique de Madame Campan*⁶⁴⁶, au sujet de l'« empoisonneur pâtissier ». Le *fatras romanesque*⁶⁴⁷ de la mémorialiste est ici aussi expliqué par la volonté de se montrer beaucoup plus importante qu'elle ne l'était : « pour faire ressortir l'importance dont [elle] affecte toujours trop de s'entourer, que pour faire valoir les bons offices qu'elle prétendait seule pouvoir rendre à la famille royale ». ⁶⁴⁸

Pendant et après la Révolution, Pierre-Louis Hanet et Madame Campan se reverront, surtout grâce au hasard des choses. Les passages à ce sujet sont bien notés dans les *Mémoires* de l'ancien valet de chambre, qui a voulu à l'époque placer sa nièce dans

⁶⁴¹ Mém.//PLH. p. 41.

⁶⁴² Mém.//PLH. pp. 42.

⁶⁴³ « Enfin, vers les derniers mois de 1777, la reine, étant seule dans ses cabinets, nous fit appeler, mon beau-père et moi, et, nous présentant sa main à baiser, nous dit que, nous regardant l'un et l'autre comme des gens bien occupés de son bonheur, elle voulait recevoir nos compliments ; qu'enfin elle était reine de France, et qu'elle espérait bientôt avoir des enfants [...] », Mém.// MVMA. 1847, p. 149.

⁶⁴⁴ Mém.//PLH. pp. 43.

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ Mém.//PLH. pp. 191.

⁶⁴⁷ Mém.//PLH. pp. 194.

⁶⁴⁸ Mém.//PLH. pp. 194.

l'institut de Saint-Germain. Malgré les rectifications, les annotations et la critique envers la femme de chambre de Marie-Antoinette, Pierre-Louis Hanet termine ses observations au sujet de la mémorialiste par la mention de la loyauté de celle-ci :

Si j'ai relevé l'inexactitude des mémoires attribués à Madame Campan après sa mort, je dois rendre hommage à la sincérité de l'attachement qu'elle portait à la reine ; elle me montra son portrait sur un petit médaillon qui ne la quittait jamais, et elle ne cessa de m'entretenir du noble dévouement de Cléry.⁶⁴⁹

Ce même dévouement supposé de Madame Campan à la reine ne sera jamais contesté par les biographes et historiographes de la Révolution. Alphonse Mahul, dans son *Annuaire nécrologique*, décrit Madame Campan « digne de cette distinction [à être à l'honneur de l'intimité de la reine] par une reconnaissance, une fidélité, un dévouement à l'épreuve du malheur, comme au-dessus de tous les périls ».⁶⁵⁰ Aussi, cette intimité est soulignée dans les souvenirs de mademoiselle Bertin, qui écrit que la reine portait une « très grande familiarité avec les personnes qui, comme moi, étaient à son service ».⁶⁵¹ Elle sera par contre extrêmement contestée par certains *Mémoires* contemporains, avant tout, ceux de la noblesse.

⁶⁴⁹ Mém.//PLH. pp. 110.

⁶⁵⁰ MAHUL. *Op. cit.* p. 49.

⁶⁵¹ BERTIN. *Op. cit.* p. 58.

2. La marquise de Créquy⁶⁵², Aimée de Coigny⁶⁵³ et les Mémoires de Madame de Genlis

Les *Souvenirs* de la marquise de Créquy, dits apocryphes, entendent discréditer dans sa totalité la fidélité et la loyauté de Madame Campan. Nous savons aujourd'hui que les *Souvenirs* sont posthumes et qu'une bonne partie, sinon la totalité aurait été rédigé par Maurice Cousin de Courchamps⁶⁵⁴. Dans le Chapitre VIII des *Souvenirs* on trouve :

[...] et je me souviens qu'elle [la reine] me fit signe de ne rien dire en présence d'une de ses femmes, appelée Madame Campan. [...] Je dis à cette malheureuse princesse – Hélas ! Madame, est-ce que la Reine s'en défie ? – Ce n'est pas seulement de la défiance, répondit-elle, c'est de la terreur. Elle est en correspondance avec Brissot de Varville⁶⁵⁵ et Latouche-Treville⁶⁵⁶, elle écrit quelques fois à Barnave⁶⁵⁷ ; [...] jugez que tout ce que la vue de cette femme me fait souffrir.⁶⁵⁸

On trouve aussi utile de citer l'intégralité de la note de l'éditeur des *Souvenirs* figurant en fin de chapitre VIII, au sujet de Madame Campan :

On avait déjà parlé de Mme Campan dans la première partie de cet ouvrage [citation précédente], et nonobstant les mémoires qui portent son nom, mais qui, comme on sait, ont été rédigés par M. Girod, parce que Mme Campan n'aurait pas été capable de les écrire ; on peut être assuré que l'opinion de Mme de Créquy a toujours été celle de la famille royale et celle de toutes les personnes attachées à la maison de la Reine. Il en existe encore un assez grand nombre pour que notre assertion ne soit pas difficile à vérifier. Toutes les protestations de fidélité de Mme Campan sont venues tomber, après la restauration, devant la persévérance avec laquelle Madame la Duchesse d'Angoulême a toujours refusé de lui accorder une seule audience. Il y a deux ou trois personnes que nous pourrions nommer, et qui mettent beaucoup d'amour-propre à justifier et glorifier Mme Campan, par la bonne raison qu'elles ont reçu leur éducation dans son pensionnat. Nous sommes fâchés d'être à les contrarier, mais certains ouvrages que les mêmes personnes ont fait attribuer à cette ancienne femme de

⁶⁵² Renée-Caroline-Victoire de Froullay de Tessé, Marquise de Créquy (1704 – 1803 selon d'autres sources 1710-1802). Ses *Souvenirs* posthumes auraient été écrits par Cousin de Courchamps, d'après les dits véridiques de la marquise.

⁶⁵³ Anne-Françoise-Aimée de Franquetot de Coigny, duchesse de Fleury puis comtesse de Montrond, née en 1769 à Paris et décédée en 1820. Connue surtout comme la figure de « la jeune captive » du célèbre poète de l'époque, André Chénier.

⁶⁵⁴ Sa date de naissance est inexacte selon chaque source : 1783-1849 ou 1777-1859. Il a écrit plusieurs ouvrages de cuisine, dont le Dictionnaire général de la cuisine française ancienne et moderne. Il aurait rédigé les *Souvenirs* de 1834 à 1836. Ici aussi les critiques varient au sujet de la véracité du témoignage : « les souvenirs seraient véritables, mais à l'origine d'une grande banalité. » in Musée virtuel des dictionnaires, Maurice COUSIN, comte de Courchamps, sur <http://www3.u-cergy.fr/dictionnaires/auteurs/cousin.html>, [consulté le 29 Juin 2012].

⁶⁵⁵ Jacques Pierre Brissot (ou Brissot de Warville) né en 1754, guillotiné à Paris le 31 octobre 1793. Girondins, il vote la mort du roi.

⁶⁵⁶ Louis-René-Madeleine Le Vassor de La Touche, comte de Tréville dit Latouche-Tréville (1745-1804).

⁶⁵⁷ Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, né en 1761, guillotiné à Paris le 29 novembre 1793. Emprisonné à la suite de la découverte de sa correspondance épistolaire avec Louis XVI, il rédige son œuvre au sujet de la Révolution française sous le titre *De la Révolution et de la Constitution*. Celle-ci ne sera publiée pour la première fois qu'en 1843 sous le titre *Introduction à la Révolution française*.

⁶⁵⁸ COURCHAMPS, Pierre-Marie-Jean Cousin de. *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*. Vol. VII. [en ligne]. Paris : Delloye, 1840., p. 126. Disponible sur : <https://archive.org/details/souvenirsdelama03crgoog>

chambre de la Reine, ne sont pas exempts d'insinuations calomnieuses et de perfidie : La justice et la vérité doivent l'emporter sur la complaisance, et voilà ce qui nous détermine à nous adjoindre à Mme de Créquy pour faire justice à Mme Campan. (Note de l'Éditeur).⁶⁵⁹

Nous avons eu beaucoup de difficultés à vérifier les divers faits mentionnés dans les passages ci-dessus. Premièrement, peut-on accorder une crédibilité quelconque à un texte posthume, qui n'est même pas de la main du soi-disant auteur-mémorialiste ? Mais si l'on lui refuse toute authenticité, il se pose la question sur l'intérêt de Maurice Cousin de Courchamps à prêter des paroles aussi noires à la reine et à la marquise au sujet de Madame Campan ? La première femme de chambre de Marie-Antoinette ne fait nullement mention dans ses *Mémoires* de la marquise de Créquy, ni de Courchamps – mais nous savons qu'elle a rédigé deux fois ses souvenirs, dont nous connaissons uniquement la seconde version. Peut-être avait-elle écrit au sujet de la marquise dans la première ?

La note de l'éditeur est claire : la discrétion de Madame Campan est contestable, mais elle a aussi été calomniée injustement. Toujours dans les *Souvenirs*, nous lisons dans le chapitre premier en bas de page une remarque au sujet du suicide de la sœur de Madame Campan⁶⁶⁰. Ici aussi, les propos concernant l'ancienne femme de chambre sont défavorables. Elle est jugée « effarée, bourgeoise affectée, comédienne ignoble et maladroite ».

⁶⁵⁹ COURCHAMPS. *Op. cit.*

⁶⁶⁰ « Il paraît que, depuis la révolution, le suicide est considéré dans un certain monde comme un exploit honorable et mémorable ! Quelque temps après le retour du Baron de Breteuil à Paris, lequel arrivait d'émigration, j'eus la contrariété de me rencontrer chez lui avec cette ingrate et indigne Mme Campan, qui avait eu la témérité, pour ne pas dire l'insolence, de se présenter chez cet ancien Ministre du Roi Louis XVI. Je la retrouvai là telle qu'elle avait toujours été dans son poste de femme de chambre de la Reine, c'est-à-dire, effarée, bourgeoise affectée, comédienne ignoble et maladroite. Elle se mit à raconter sensiblement la glorieuse et généreuse fin d'une de ses sœurs, qui s'était jetée par sa fenêtre afin de ne pas être condamnée par les tribunaux révolutionnaires, et pour empêcher son bien d'être confisqué : ce qui aurait occasionné la ruine de ses chers enfans, disait l'autre, avec un air de suffisance et d'admiration qui me parut d'un ridicule intolérable. — Mme Campan, lui dis-je, votre sœur aurait dû laisser à sa famille l'exemple d'une autre conduite et d'une résignation plus chrétienne. Je trouve que son affection pour ses enfans ne s'est manifestée que par une sorte de prévoyance bien matérielle, et si ses filles avaient toute autre envie que celle de se tuer par amour pour l'argent, qu'est-ce qu'elle aurait à leur faire dire, et qu'est-ce que vous leur pourriez dire en son nom ? Si vous parlez d'une action pareille avec approbation devant vos pensionnaires, cela doit faire de petites filles joliment élevées !... Elle me regarda, me reconnut et n'osa pas me répliquer. (Auteur)

Sans vouloir établir et formuler une opinion sur la sévérité du jugement porté par l'auteur, on trouve effectivement dans les *Mémoires* de Mme Campan, qui n'ont été publiées qu'après la mort de Mme de Créquy, le même récit, avec les mêmes circonstances relatives à la mort de Mme Agnès. On est obligé de convenir qu'elle y parle du suicide de sa sœur avec un ton de sensiblerie factice et d'admiration scandaleuse. » - [consulté 12 septembre 2013]. Disponible sur :

<http://penelope.uchicago.edu/crequy/chap101.html>

Aimée de Coigny fut élevée par la princesse de Rohan-Guéménée, gouvernante des enfants royaux. C'est par son intermédiaire que la duchesse de Fleury connut relativement tôt le monde des « salons »⁶⁶¹. Elle en fréquentait plusieurs, dont celui de sa cousine, la Marquise de Coigny, à Paris⁶⁶². Ce salon était « essentiellement révolutionnaire »⁶⁶³, tout comme celui du Palais-Royal, qu'elle fréquentait aussi. Selon la préface des *Lettres de la marquise de Coigny*, « le prince de Ligne avait reconnu avec tristesse que Mme de Coigny, si grande dame par sa naissance, par ses alliances, par son éducation, se jetait à corps perdu dans la Révolution et se séparait absolument de l'aristocratie et de la noblesse de cour ».⁶⁶⁴ Déclarant « une guerre ouverte à la cour de Versailles », elle avait aussi son propre salon, à l'hôtel de la rue St-Nicaise qui était « libertaine », et où les « esprits indépendants se rencontraient par haine de la cour ou par amour pour la maîtresse de maison »⁶⁶⁵. Elle était « l'une des femmes les plus spirituelles »⁶⁶⁶ de son époque et publia un roman dans l'anonymat, sous le titre d'*Alvar*⁶⁶⁷, tiré à 25 exemplaires seulement. Elle était « familière avec les belles lettres françaises et latines, elle avait tout l'acquit d'un homme ».⁶⁶⁸ Nous lisons dans les annotations d'Etienne Lamy⁶⁶⁹ que « Barrière, huit ans après Lemercier, disait : l'esprit, l'instruction, la grâce et tous les attrait réunis plaçaient la duchesse de Fleury au premier rang parmi les femmes de son temps ».⁶⁷⁰ Selon Madame de Genlis qui fit d'Aimée de Coigny le portrait dans *Les souvenirs de Félicie*, elle était « légère, étourdie, et elle a des accès de gaieté qui ressemblent un peu à la folie [...] ; elle est jeune et jolie [...]. Si madame de F..., qui ne manque point d'esprit, était bien laide, elle ne

⁶⁶¹ Le salon de la princesse réunissait en premier lieu les partisans du ministre Choiseul.

⁶⁶² FAUCHIER-DELAUVIGNE. Marcelle. *Aimée de Coigny, amoureuse et conspiratrice*, 1956, p. 18.

⁶⁶³ *Ibid.*

⁶⁶⁴ COIGNY. Louise-Marthe de. *Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la société française de la fin du XVIIIe siècle* [en ligne]. Paris : Impr. de Jouaust et Sigaux, 1884. [consulté le 11 septembre 2013]. Disponible sur :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123060j.texteImage>

⁶⁶⁵ FAUCHIER-DELAUVIGNE. *Op. cit.*, p. 19.

⁶⁶⁶ CHAUDON, Louis Maëul. *Dictionnaire historique, critique et bibliographique...*, 1810., p. 492. – [consulté le 18 septembre 2013]. Disponible sur : https://archive.org/details/b33284118_0004

⁶⁶⁷ A Paris, en 1818, 2 vol. in-12 in CHAUDON. *Op. cit.* p. 492.

⁶⁶⁸ CHAUDON. *Op. cit.* p. 492.

⁶⁶⁹ COIGNY. *Op. cit.* [consulté le 30 septembre 2013]. Disponible sur :

<http://archive.org/stream/mmoiresdeaim00coiguoft#page/n5/mode/2up>.

⁶⁷⁰ COIGNY. *Op. cit.* p. 5.

paraîtrait qu'originale. ».⁶⁷¹ Sa beauté est aussi reconnue par Vigée-Lebrun dans ses *Souvenirs*⁶⁷².

C'est sur un site consacré à Marie-Antoinette⁶⁷³ que nous avons pris connaissance des *Souvenirs* de la marquise de Créquy ; et c'est sur le même site que l'on peut lire les propos suivants attribués à de Coigny au sujet de Madame Campan : « louche agent de tout le monde et de Monsieur, amie de Brissot même, à laquelle Bonaparte a refait une virginité en lui permettant de dégrossir les futures épouses de ses généraux. »⁶⁷⁴ Malheureusement, l'internaute ne mentionne aucune référence⁶⁷⁵ et l'on n'a pas su retrouver cette citation dans les *Mémoires* d'Aimée de Coigny, malgré une recherche générale de citations exactes dans divers textes de l'époque. C'est d'autant plus troublant que les citations des *Souvenirs*, elles, étaient exactes. Les propos sont d'une sincérité cruelle, mais pourraient être du style de Coigny.

Aimée de Coigny était la nièce du duc de Coigny⁶⁷⁶, qui aurait eu des rapports affectueux avec la reine⁶⁷⁷, ce qui nous est rapporté par lord Holland dans ses *souvenirs*⁶⁷⁸ :

⁶⁷¹ GENLIS, Madame de. *Mémoires*. [en ligne]. Vol. 14 Bruxelles, 1882., p. 61. Madame de Genlis raconte aussi une anecdote sur le caractère insouciant d'Aimée de Coigny, toujours prête à contrarier les mœurs et à soulever les esprits. [consulté le 30 septembre 2013]. Disponible sur : https://www.google.fr/books/edition/Biblioth%C3%A8que_des_m%C3%A9moires_relatifs_%C3%A0_flc_AQAAMAAJ?hl=en&gbpv=1&dq=qui+ne+manque+point+d%E2%80%99esprit,+%C3%A9tait+bien+laide&pg=PA61&printsec=frontcover

⁶⁷² VIGÉE-LEBRUN, Marie Louise Elizabeth, *Souvenirs*. [en ligne]. Paris, 1867. - [consulté le 30 septembre 2013]. Disponible sur :

<https://archive.org/details/souvenirsdemmevi01vige/page/46/mode/2up>

⁶⁷³ <http://maria-antonia.justgoo.com/> - [consulté en 2008].

⁶⁷⁴ <http://maria-antonia.justgoo.com/t97-madame-campan> - (re)[consulté le 20 septembre 2013], puis <https://maria-antonia.forumactif.com/t97-madame-campan> - (re)[consulté le 22 février 2024].

⁶⁷⁵ D'ailleurs, mon compte a été supprimé par l'administrateur du site. Je n'ai eu aucune explication de la cause, malgré mon courriel.

⁶⁷⁶ François-Henri de Franquetot, duc de Coigny (1737-1821), il est nommé pair de France en 1814 et désigné comme gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides. En 1816, il est nommé maréchal de France.

⁶⁷⁷ GOUPIL. Pierre Etienne Auguste, *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche*, Stampe, 1789, p. 34. - [consulté le 13 septembre 2013. - L'Essai est jugé d' « abominable libelle » dans l'ouvrage de BONNEFAY du PLAN CHARMELE, Pierre Charles, baron de. *La vraie Marie-Antoinette, étude historique, politique, et morale (...)*, [en ligne]. Plon, 1867. - [consulté en ligne le 13 septembre 2013]. [consulté en mai 2014]. Disponible sur :

https://www.google.fr/books/edition/La_vraie_Marie_Antoinette_%C3%A9tude_histori/NRY2hNbWP0C?hl=en&gbpv=1&dq=BONNEFOY+du+PLAN+CHARMELE,+Pierre+Charles,+baron+de.+La+vraie+Marie-Antoinette&pg=PA243&printsec=frontcover

⁶⁷⁸ HOLLAND, lord, Henry Edward. *Foreign reminiscences* [en ligne]. 1851. - [consulté le 11 septembre 2013]. Disponible sur : <https://archive.org/details/foreignreminisce00holluoft>

[Madame Campan] acknowledged to persons who have acknowledged it to me, that Campan confessed a curious fact, namely, that Fersen was in the Queen's boudoir or bed-chamber *tete-a-tete* with her majesty on the famous night of the 6th of October.⁶⁷⁹

On ne désire pas s'attarder sur les éventuelles relations de la reine. Ceci est un sujet hors-thèse. Mais nous tenons à mentionner chaque passage consulté qui a pour sujet la femme de chambre de Marie-Antoinette. Les propos de Holland soulignent à nouveau la duplicité du caractère de Madame Campan. Il est évident que pour la majeure partie de ses contemporains, ses *Mémoires* prêtaient à la méfiance et sa renommée, tout comme sa fidélité, étaient considérées ambiguës.

Madame de Genlis écrit dans ses *Mémoires* qu'elle vit Madame Campan à Ecouen : « elle me prêta des mémoires qu'elle a faits à la cour [...]. Ces mémoires commencés longtemps avant la révolution, furent terminés à l'époque de l'emprisonnement de la famille royale ; ils sont écrits avec beaucoup de naturel ».⁶⁸⁰ Madame Genlis parle aussi du caractère noble de la première femme de chambre, de son attachement et de sa fidélité à la reine et surtout la défend des « indignes calomnies que l'on a répandues contre elle ».⁶⁸¹ Mais il ne faut pas oublier que Madame Genlis – gouvernante des enfants du duc de Chartres (dont Louis-Philippe, futur roi)⁶⁸² – tenait un salon⁶⁸³ que fréquentait entre autres le duc d'Orléans et de nombreux autres « révolutionnaires », comme par exemple Barnave. N'oublions pas non plus que les services de Madame Genlis rendus à Bonaparte sont aujourd'hui révélés et ne font plus de doutes : la marquise de Sillery, comtesse de Genlis était l'espionne de Napoléon I^{er}.

Tout comme la vie de Madame Campan au retour des Bourbons en 1815, celle de Madame Genlis devint difficile : elle ne réussit à survivre que grâce à ses droits d'auteur, ne pouvant espérer aucune aide ni financement du roi et partit définitivement pour l'Angleterre.

⁶⁷⁹ HOLLAND. *Op. cit.* p. 18. – « [Madame Campan] dit à certaines personnes qui me le répétèrent qu'elle était dans le secret de la relation de la reine avec le duc de Coigny. Madame Campan confessa un fait étrange : Fersen était avec la reine dans son boudoir en tête-à-tête la fameuse nuit du 6 octobre /.../ ». - traduction faite par l'auteur de la thèse.

⁶⁸⁰ GENLIS. *Op. cit.* Tome VI, p. 67.

⁶⁸¹ *Ibid.*

⁶⁸² Louis-Philippe I^{er}, 1830-1848.

⁶⁸³ Entre 1789 et 1791.

3. Madame de Tourzel et Madame Vigée-Lebrun

Madame de Tourzel⁶⁸⁴ devient la gouvernante des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette en 1789, après l'exil de la comtesse de Polignac, qui était une des premières à partir en émigration. En effet, elle était la cible numéro une de la faction d'Orléans – le 16 juillet 1789, à la suite de la prise de la Bastille, Madame de Polignac et son mari Jules quittent définitivement la France. Elle meurt de cancer à Vienne, où elle est enterrée.

La duchesse de Tourzel prend donc ses fonctions après ce départ précipité. La charge de gouvernante des Enfants de France, tant enviée jadis, devient sous la Révolution un poste dangereux qui ne demande que sacrifice et dévouement. Dans ses *Souvenirs*, la comtesse de Béarn, fille de Madame Tourzel, rapporte les hésitations de sa mère à accepter le poste vacant :

Le combat entre ses affections particulières et le souvenir de la bonté que le Roi et la Reine lui avaient témoignée à l'époque de la mort de mon père dura plusieurs jours, écrit-elle. Mais le sentiment des malheurs de cette royale famille, le spectacle de l'abandon où beaucoup de ceux qui l'entouraient l'avaient déjà laissée, l'emportèrent. Elle se résigna au sacrifice qu'on lui demandait ; c'en était un alors, et un bien grand : on pouvait déjà prévoir quelques-uns des malheurs cachés dans l'avenir.⁶⁸⁵

En effet, les malheurs ne tardent pas à venir : elle est aussi emprisonnée à la Tour du Temple en 1792, tout comme la princesse de Lamballe, et partage sa chambre avec que le jeune dauphin⁶⁸⁶. Mesdames de Tourzel et Lamballe ne resteront que peu de temps au Temple, car elles seront ensuite emmenées à la terrible prison de la Force. La dernière est brutalement assassinée quelques jours après, durant les massacres de septembre. Madame Tourzel resta encore quatre longs mois emprisonnée et échappa uniquement par miracle à l'exécution. Elle se retira avec ses filles et son fils sur ses terres, près de Dreux, mais ils furent surveillés par la police encore de longues années après la Révolution. Elle demeura sur sa propriété d'Abondant jusqu'à la Restauration et alors, elle reçut de Louis XVIII le titre héréditaire de duchesse.

⁶⁸⁴ Jeanne Joséphine de Croÿ d'Havré, marquise (puis duchesse) de Tourzel, dite Louise Élisabeth de Croÿ (1749-1832).

⁶⁸⁵ Ce passage est tiré de la préface des *Mémoires* de Madame de Tourzel, [consulté le 4 septembre 2012]. Disponible sur^o : <http://www.gutenberg.org/files/33258/33258-h/33258-h.htm>.

⁶⁸⁶ Dans le livre d'Odette du Beaudiez de Messières, *Le comte d'Artois, un émigré de choix*, nous lisons que « Choiseul et madame Campan s'étaient résignés » lors de la transportation du roi au Temple, alors que Madame de Tourzel et la princesse de Lamballe suivirent la famille royale de leur plein gré. - p. 127., Edition Fernand Lanore, 1996.

Madame Tourzel ne s'est remise jamais de la violence et des tragiques pertes auxquelles elle a survécu. Sa fille Pauline deviendra femme de chambre de l'unique survivante royale, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême, fille du roi et de la reine. Les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel ont été publiés pour la première fois en 1883, en deux tomes⁶⁸⁷. Longtemps, elles n'existaient que sous forme manuscrite (et originale). C'est dans le second tome que la duchesse mentionne pour la première fois Madame Campan. La reine passa plusieurs nuits à trier des papiers personnels en compagnie de sa femme de chambre « en qui elle avait beaucoup confiance »⁶⁸⁸. Conformément au témoignage de Madame Campan, la duchesse affirme que la reine confia plusieurs documents – et des plus compromettants – à brûler, ce qu'Henriette fit en partie. La duchesse continue ainsi :

Je dois à la vérité ce témoignage : que madame Campan, malgré les calomnies qu'on n'a cessé de répandre sur son compte, n'a jamais abusé de la confiance que la Reine lui a témoignée en diverses circonstances, et qu'elle a toujours gardé le plus profond secret sur ce que cette princesse lui avait confié, sans jamais chercher à s'en prévaloir.⁶⁸⁹

Ce passage sur Madame Campan est l'unique dans les mémoires de la duchesse. Aucune autre allusion ne sera faite à sa personne. Quant à la première femme de chambre, elle publie dans ses *Mémoires* une lettre écrite le 27 avril 1816 qu'elle avait reçue de la duchesse, dans laquelle madame Tourzel l'assure de son soutien⁶⁹⁰. On n'en a pas pu retrouver le manuscrit. Nous avons vérifié dans les fonds d'archives et de manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France, et lancé plusieurs recherches sur internet pour voir si éventuellement le texte appartenait à des collectionneurs, mais sans succès. D'ailleurs, en effectuant une recherche de texte libre, on n'a su trouver la lettre que dans les éditions de 1822 et 1823 des *Mémoires*. La lettre y figure en bas de page, avec l'annotation « extrait d'un mémoire manuscrit relatif à madame Campan ».⁶⁹¹ Nulle part ailleurs on n'a réussi à trouver ne serait-ce qu'une allusion à la lettre de Madame Tourzel.

Une autre curiosité se lit dans les *Mémoires* du baron de Goguelat : il écrit que Madame Campan « a oublié d'indiquer MM. Choiseul, de Tourzel et Rohan-Chabot » comme

⁶⁸⁷ TOURZEL. Louise-Élisabeth de Croÿ de. *Mémoires* [en ligne]. Paris : Plon, 1883. Aujourd'hui, les *Mémoires* peuvent être consultés en ligne et en intégrale grâce au projet Gutenberg. [consulté le 4 septembre 2012]. Disponible sur : <http://www.gutenberg.org/files/33258/33258-h/33258-h.htm> -

⁶⁸⁸ TOURZEL. *Op. cit.* Tome II.

⁶⁸⁹ *Ibid.*

⁶⁹⁰ Cette lettre a été recopiée dans son intégralité dans la partie annexe de la dissertation.

⁶⁹¹ Mem. // MVMA. 1822, Tome I, p. XXXVII., et MVMA. 1823, Tome I, p. XXXVI.

accompagnateurs de la famille royale aux *Feuillants* et aurait, dans ses *Mémoires*, « désigné d'autres personnes qui n'étaient pas présentes »⁶⁹². Nous savons que les personnes les plus fidèles à la famille royale suivirent celle-ci et logèrent avec elle au *Feuillants* ; il s'agit de « MM. De Briges, prince de Poix, duc de Choiseul, de Goguelat et Aubier »⁶⁹³. La reine était accompagnée par ses enfants et par « Madame Elisabeth, madame de Lamballe et madame de Tourzel »⁶⁹⁴. Le récit de la première femme de chambre est différent de celui du baron et du *Procès des Bourbons*. Dans ce dernier, la présence de Madame Campan aux Feuillants n'est aucunement signalée, tandis qu'elle affirme y avoir suivi la reine. D'ailleurs, les « grenadiers s'adressèrent [à elle], en [l'] appelant par [son] nom »⁶⁹⁵. Cette affirmation pourrait aussi susciter la curiosité des esprits et nous laisserait à penser que la femme de chambre était connue des grenadiers, d'une manière ou d'une autre.

Dans ses *Souvenirs* publiés de son vivant, Elisabeth Vigée-Lebrun⁶⁹⁶ défend l'image noircie de Madame Campan. Le peintre connaissait bien la cour et l'entourage de la famille royale. Elle allait souvent au château de Malmaison, chez Madame du Molay⁶⁹⁷, qui y tenait un salon littéraire. Les invités permanents étaient l'abbé Delille⁶⁹⁸, Vigée-Lebrun, Grimm et Bernardin de Saint-Pierre⁶⁹⁹. Dans ses *Souvenirs*, Elisabeth Vigée-Lebrun écrit qu'un soir, elle alla dîner au château et elle y trouva l'abbé Sieyès et « autre amateurs de la révolution. M. du Mole hurlait contre les nobles ; chacun criait, pérorait sur toutes choses propres à opérer un bouleversement général »⁷⁰⁰. Ses propos l'affligèrent beaucoup. C'est dans le présage des malheurs de la révolution que s'écrit la *Lettre XI*.

⁶⁹² GOGUELAT. *Op.cit.* p 65.

⁶⁹³ TURBAT, Pierre, *Procès des Bourbons : contenant des détails historiques sur la journée du 10 août 1792, les événements qui ont précédé, accompagné et suivi le jugement de Louis XVI ; les procès de Marie-Antoinette, de Louis-Philippe d'Orléans, d'Elisabeth, et de plusieurs particularités sur la maladie et la mort de Louis-Charles, fils de Louis XVI* [en ligne]. Paris, 1798., p 117. [consulté le 2 octobre 2013]. Disponible sur : <https://play.google.com/books/reader?id=dW5vKhZbQsAC&pg=GBS.PA6&hl=hu>

⁶⁹⁴ *Ibid.*

⁶⁹⁵ Mem. // MVMA. 1823, Tome II, p. 255.

⁶⁹⁶ Louise Elisabeth Vigée-Lebrun (1755-1842). Elle publie ses *Souvenirs* en 1835, qui connaîtront un vif succès immédiat.

⁶⁹⁷ Madame Le Couteulx du Molay. Elisabeth Vigée-Lebrun fit son portrait.

⁶⁹⁸ Jacques Delille, connu sous le nom de l'abbé Delille, (1738-1813), poète et traducteur, rival de Voltaire, il était le protégé de Marie-Antoinette et du comte d'Artois.

⁶⁹⁹ Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737 -1814), homme de lettres et botaniste, il se lie d'amitié avec Jean-Jacques Rousseau. Il fit carrière durant la Révolution sans pour autant faire de la politique.

⁷⁰⁰ VIGÉE-LEBRUN. *Souvenirs*. Lettre XI. Tome I. [en ligne]. [consulté le 2 octobre 2013]. Disponible sur : <http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre14945-chapitre70996.html>.

Vigée-Lebrun était aussi liée d'amitié avec la sœur de Madame Campan, madame Auguier. Elle écrit :

[...] j'allai passer quelques jours à Marly, chez madame Auguier, sœur de madame Campan, et attachée elle-même au service de la reine. [...] La pauvre madame Auguier elle-même était destinée à payer son dévouement de sa vie⁷⁰¹. Ce dévouement ne s'est jamais démenti. [...] J'ai peu connu de femmes aussi belles et aussi aimables que madame Auguier. Elle était grande et bien faite ; son visage était d'une fraîcheur remarquable, son teint blanc et rose, et ses jolis yeux exprimaient sa douceur et sa bonté.⁷⁰²

C'est à Marly que le peintre a connu la première femme de chambre de la reine, en juin-juillet 1789 dont elle écrit en bien :

Madame Auguier avait deux sœurs : l'une était madame Campan si connue, et comme la première femme de chambre de la reine, et comme l'habile directrice de cette maison d'éducation, à Saint-Germain, dans laquelle toutes les notabilités de l'empire faisaient élever leurs filles. J'avais connu madame Campan à Versailles, à l'époque où elle jouissait de toute la faveur et de toute la confiance de la reine.⁷⁰³

Vigée-Lebrun ne met nullement en doute la confiance que la reine attachait à Madame Campan, ni le dévouement de celle-ci. A Saint Pétersbourg, où elle émigra durant la révolution, elle « entendit[t] accuser »⁷⁰⁴ Madame Campan d'avoir « abandonné et trahi la reine »⁷⁰⁵. Qui sont derrière ces accusations, nous ne le saurons dire. Vigée-Lebrun n'écrit aucun nom. Mais elle continue en disant que deux ans plus tard, à son retour de Russie en France, elle reçut une lettre de Madame Campan que Vigée-Lebrun publie dans ses mémoires. Madame Campan s'y montre critique envers elle-même, et elle

⁷⁰¹ Madame Auguier se suicida pour échapper à l'échafaud. Sa sœur, madame Campan, recueillit ses nièces et leur donna une bonne éducation et assura leur mariage et présence auprès des Beauharnais-Bonaparte comme dames de palais.

⁷⁰² VIGÉE-LEBRUN. *Op.cit.* p. 119.

⁷⁰³ *Ibid.*

⁷⁰⁴ *Ibid.*

⁷⁰⁵ VIGÉE-LEBRUN. *Op.cit.* p.120.

avoue ne jamais avoir pu « concevoir le plan de l'évasion »⁷⁰⁶. Elle est sincère et admet avoir été « bavarde »⁷⁰⁷, qu'elle disait « trop souvent son opinion »⁷⁰⁸.

Selon l'historienne Inès de Kertanguy, Campan remet à Marie-Antoinette le billet contenant ses ordres pour le départ⁷⁰⁹. Nous avons pour seul fond de la marque de distinction de la plus haute confiance, le témoignage de Campan elle-même. Il est impossible de s'exprimer sur la véracité de nombreux passages des *Mémoires*, mais il est juste de valoriser la défense des services rendus par Henriette en rapportant divers passages de l'entourage de Marie-Antoinette.

Enfin, Madame Campan affirme exister « sous une forme nouvelle »⁷¹⁰ et se remet entièrement à sa vocation d'éducatrice. Elle vit « avec la paix d'un cœur qui n'a pas le

⁷⁰⁶ Copie de la lettre de Madame Campan, adressée à Elisabeth Vigée-Lebrun :

« Saint-Germain, ce 27 janvier, vieux style.

Vous avez dit bien loin de moi, aimable dame : C'est impossible ! Le véritable esprit, la bonté, la sensibilité ont dirigé votre opinion ; et ces qualités rares, si rares de nos jours, se sont, pour mon bonheur, trouvées chez vous réunies à des talents encore plus rares. Vous entendez mon impossible autant que je suis pénétrée de ce qu'il a été prononcé par vous. En effet, comment croire que jamais j'aie pu séparer un moment mes sentimens, mes opinions, mon dévouement, de tout ce que je devais à l'être trop infortuné qui, tous les jours, faisait mon bonheur et celui des miens, et dont la conservation dans des droits qui étaient attaqués par une faction perfide et sanguinaire assurait le bonheur de tous et le mien particulièrement ? J'ai eu, au contraire, l'avantage de lui donner des preuves non équivoques d'une reconnaissance telle qu'elle avait droit d'attendre.

Ma pauvre sœur Auguier et moi, quoique je ne fusse pas de service, avons affronté la mort, pour ne la point quitter, dans la nuit à jamais mémorable et horrible du 10 août. Sorties de ce massacre, cachées et mourantes d'effroi dans des maisons de Paris, nous avons ranimé nos forces pour parvenir jusqu'aux Feuillans, et la servir encore dans sa première détention à l'Assemblée. Pétion seul nous a séparées d'elle, lorsque nous voulûmes la suivre au Temple. -Avec des faits aussi vrais et si naturels, que je suis loin d'en tirer vanité, comment, direz-vous, peut-on avoir été aussi étrangement calomniée ? Ne fallait-il pas me faire payer chèrement une faveur marquée et soutenue pendant tant d'années. Pardonne-t-on la faveur dans une cour, même quand elle tombe sur une personne de la classe de la domesticité ? On voulait me perdre dans l'esprit de la reine, voilà tout. On n'y réussit pas, et l'on saura quelque jour jusqu'à quel degré elle m'a conservé sa bienveillance et sa confiance dans les choses les plus importantes. Je dois cependant ajouter, pour ne rien déguiser de ce qui a pu porter à méconnaître mes véritables sentimens, que jamais je n'avais pu amener mon esprit à concevoir le plan de l'émigration ; que je le regardais comme funeste aux émigrans, mais bien plus encore, dans mes idées à cette époque, au salut de Louis XVI. Habitant les Tuileries, j'étais sans cesse frappée de cette réflexion, qu'il n'y avait qu'un quart de lieue de ce palais aux faubourgs insurgés, et cent lieues de Coblenz ou des armées protectrices. Le sentiment et l'esprit des femmes sont bavards ; je disais trop et trop souvent mon opinion sur cette mesure qui, dans ce temps, était l'espoir de tous. Un sentiment bien différent de l'amour insensé et criminel d'une révolution affreuse dictait mes craintes.

Le temps ne les a que trop justifiées ; et les innombrables victimes de ce projet ne devraient plus me les imputer à crime.

Mais enfin, j'existe à présent sous une forme nouvelle ; j'y suis livrée en entier, et avec la paix d'un cœur qui n'a pas le plus léger reproche à se faire. Depuis long-temps je désire vous faire voir l'ensemble de mon plan d'éducation, vous recevoir, vous fêter en amie sincère et précieuse. Prenez un jour avec l'intéressante et infortunée Rousseau, et ce sera pour moi un jour de fête. Croyez à ma tendresse, à mon estime, à ma reconnaissance, enfin à tous les sentimens que je vous ai voués.

GENET CAMPAN

⁷⁰⁷ *Ibid.*

⁷⁰⁸ *Ibid.*

⁷⁰⁹ KERTANGUY, Inès de. *Op.cit.* p. 149.

⁷¹⁰ VIGÉE-LEBRUN. *Op.cit.* p.120.

plus léger reproche à se faire »⁷¹¹. Il est vrai que son institut pour jeunes filles était exceptionnel en son temps et son système éducatif original. Ses contemporains ne mettront pas autant en doute ses compétences d'institutrice que la crédibilité de ses *Mémoires* et sa fidélité à la reine.

Madame Campan a été imprégnée par l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau. Son ouvrage intitulé *De l'Education* a été publié pour la première fois en 1824, soit après le décès de l'institutrice. Cet ouvrage posthume est entièrement attribué à sa plume, alors qu'il existe des doutes au sujet de ses *Mémoires*. Dans son manuel d'instructions, Madame Campan se réfère à plusieurs endroits aux méthodes de Rousseau.

⁷¹¹ *Ibid.*

4. Le Baron de Goguelat⁷¹², Jules Gustave Flammermont et autres

Le *Mémoire* (ou relations) du baron de Goguelat⁷¹³ est une réponse aux *Mémoires* de Madame Campan qui, dans ses souvenirs, attaque ouvertement et remet en cause la crédibilité des services de l'ancien lieutenant-général. Dans l'*Avertissement* des éditeurs, il est expliqué que les relations du baron étaient attendues, vue les provocations dirigées contre sa personne et les « témoignages contradictoires »⁷¹⁴.

Le baron écrit gravement au sujet de l'ancienne lectrice : il la pense perfide et est disposé à *détruire* toute « impression que pourraient faire naître les passages de ses Mémoires »⁷¹⁵. Dans sa volonté de réagir aux souvenirs de Madame Campan, qui sont, selon lui, « dans ce moment une grande vogue »⁷¹⁶, il convient cependant :

[...] faisant un moment abstraction des erreurs qui me concernent [...], avec franchise qu'une partie de ces Mémoires offre un objet d'utilité réelle en ce que les détails qu'ils renferment détruisent radicalement une foule de calomnies que la plus coupable malveillance s'était plu à diriger contre la reine. Je suis convaincu qu'elle a écrit son ouvrage avec le désir de venger la mémoire de cette infortunée princesse.⁷¹⁷

Il continue ensuite par la conviction de l'attachement et de la fidélité de Madame Campan auprès de la reine, mais il est désolé du manque de vérité et d'impartialité qui caractérisent le récit. Les *Mémoires* « ne sont dignes ni d'estime ni de confiance »⁷¹⁸, conclut-il. Certes, Madame Campan était au courant de bien des choses, mais n'était que trop souvent informée de manière superficielle. Le baron de Goguelat juge la première femme de chambre présomptueuse et ayant une illusion trop forte des pouvoirs de son rang. Il la voit trop curieuse aussi, dotée d'un « caractère jaloux, ambitieux et léger »⁷¹⁹. Se référant à Louis XVI, Le baron défend violement les « calomnies de tous ceux qui ont affecté de douter de son courage et de sa sensibilité »⁷²⁰, et il ajoute que « madame Campan elle-même est loin d'être à l'abri de ce reproche »⁷²¹.

⁷¹² François Goguelat, baron de. Né à Château-Chinon en 1746, meurt à Paris en 1831. Il était ingénieur-géographe de profession et secrétaire particulier de la reine, chargé de sa correspondance secrète.

⁷¹³ GOGUELAT. *Op.cit.*

⁷¹⁴ GOGUELAT. *Op. cit.* Avertissement, p. 10.

⁷¹⁵ GOGUELAT. *Op. cit.*, p. 4.

⁷¹⁶ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 5.

⁷¹⁷ *Ibid.*

⁷¹⁸ *Ibid.*

⁷¹⁹ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 7.

⁷²⁰ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 66.

⁷²¹ *Ibid.*

Madame Campan était jugée de constitutionnaliste par ses contemporains. Elle était facilement associée aux idées politiques de son frère, et beaucoup la jugeait de « révolutionnaire » au sens original du terme, à cause de sa manière de penser. Nous trouvons les preuves de son modernisme lors de la lecture de ses *Mémoires* et aussi dans son ouvrage traitant sur l'éducation des enfants, *De l'Education*. Le baron de Goguelat continue en disant qu'elle « était imbue des idées nouvelles sur les distinctions sociales »⁷²². Le baron a lu les *Mémoires* et « y a remarqué des erreurs, de nombreuses preuves de jactances et de partialité »⁷²³. Dans l'ouvrage *Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825* de l'abbé Montgaillard⁷²⁴, nous lisons que les « Mémoires de madame Campan, ou plutôt les *Mémoires* publiés sous son nom » ont été rédigés par l'abbé Girod⁷²⁵ qui en effaçait divers passages très offensants pour la famille royale d'autant plus que les « solécismes, les barbarismes et les fautes contre la langue dont il était rempli. »⁷²⁶. Il faut ajouter à ces pensées et à l'éventuelle duplicité de Madame Campan la lettre de cette dernière, écrite au *Citoyen l'Epine*, le 13 Germinal, an 7.⁷²⁷ Cette lettre, signée « concitoyenne Genet-Campan », contient une faute d'orthographe bien cruelle pour une institutrice⁷²⁸ et est, d'ailleurs, d'un style bien différent de ses *Mémoires*.

Il est difficile de croire que malgré la très bonne éducation de Madame Campan, et étant l'ancienne lectrice de Mesdames, elle aurait eu une si mauvaise plume. Mais il est important de mentionner en premier lieu, que nous n'avons jamais pu consulter les manuscrits des *Mémoires* et que, si retouche a eu lieu, alors le résultat en est la publication des souvenirs de 1822. Cette publication est très bien écrite, le style est littéraire ; l'auteur est sujet de bonne éducation. Pourtant, les affirmations ci-dessus mettent sérieusement en doute la loyauté de la mémorialiste et démontrent la duplicité

⁷²² GOGUELAT. *Op. cit.* p. 7.

⁷²³ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 8.

⁷²⁴ MONTGAILLARD, abbé de. *Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825*, Tome II., Paris, 1827., p. 365.

⁷²⁵ Ancien vicaire de Paris, entre autres, l'un des rédacteurs du journal *Spectateur du Nord*.

⁷²⁶ MONTGAILLARD. *Op. cit.* p. 366.

⁷²⁷ C'est-à-dire le 2 avril 1799 in *Une petite gerbe de billets inédits : Beaumarchais, sa femme, Mme Campan, Cuvier, Duchatel, Grétry, Guizot, etc.* [en ligne]. Ed. Techener, Paris, 1890., p. 8. – [consulté le 10 septembre 2013]. Disponible sur : sur gallica.fr. – Toujours dans ce texte, nous lisons des sentiments contraires que la mémorialiste aurait éprouvé vis-à-vis de son beau-père. Dans ses souvenirs Henriette Campan en parle avec un grand respect, contrairement à ce billet. Nous trouvons d'autres billets de Madame Campan dans ce même recueil et constatons en effet une pauvre orthographe.

⁷²⁸ Madame Campan écrit « secrétaire ». Il est certain que la lettre soit d'elle, puisque l'orthographe correcte de son nom est bien « Genet » et non « Genest ».

de son caractère. La compromettante signature en fin de la lettre prouverait bien son attirance pour les nouvelles idées politiques de son époque.

La première attaque – et sans doute la plus importante – que Madame Campan a effectué contre la personne du baron, serait relative au rôle de celui-ci dans la fuite de Varennes. C’est en premier lieu de cela que Goguelat se défend. Ensuite, elle l’accuse « d’avoir compromis la reine » par l’exaltation et l’imprudence⁷²⁹. Elle lui attribue aussi des dispositions qui étaient, en fait, prises par le duc de Choiseul ; le baron ne faisait qu’exécuter les ordres de ce dernier. D’ailleurs, la mémorialiste relate les faits de la fuite de Varennes avec une telle assurance, comme si elle avait fait partie du voyage et n’avait pas séjourné à Mont-D’Or. Voici un extrait du récit :

Le roi voulut monter une montagne à pied, et ces deux circonstances complétèrent le retard de trois heures pour le moment précis où la berline devait rencontrer, avant Varennes, le détachement commandé par M. Goguelat. Ce détachement s’était bien rendu au poste indiqué, avec l’ordre d’y attendre un trésor pour l’escorter [...]. M. Goguelat, craignant d’occasionner un attroupement, et ne voyant pas arriver la voiture attendue, divisa ses gens en deux pelotons [...].⁷³⁰

Les affirmations de Madame Campan doivent être prises avec une certaine distance⁷³¹.

Le *Mémoire* du baron est un ouvrage court, contenant de nombreuses pièces justificatives, et est, surtout, une pièce justificative à lui seul, puisqu’il répond non seulement aux attaques de Madame Campan, mais rectifie aussi des erreurs historiques publiées à son sujet et ses fonctions, à celui du duc de Choiseul et du couple royal.

Le baron annote son témoignage. Ces références se trouvent elles aussi parmi les notes justificatives. Lorsqu’il parle des fonctions de Madame Campan et de sa réelle importance, il note : « la manière tranchante dont madame Campan juge les hommes et les choses démontre la vérité [...]. [Elle] oublie tout-à-fait sa véritable position. On croirait, à l’entendre, qu’elle ne quittait jamais Leurs Majestés ; qu’elle passait sa vie dans leurs appartements »⁷³².

Pour démentir l’influence de la femme de chambre, il mentionne que la reine en avait quatre en alternance (mesdames Thibaut, de Misery, de Jarjaye et Campan) et que lors du voyage à Varennes, la reine avait auprès d’elle madame Thibaut et non pas Campan. Le choix de la reine était aux yeux du baron évident, puisque madame Thibaut était une

⁷²⁹ Nous pouvons lire les critiques de Madame Campan faites au baron, dans le Tome II des *Mémoires* de 1822, pages 129-133, 156-170, 200, 253 et 327-330.

⁷³⁰ Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 317.

⁷³¹ Il s’agit ici de l’ordre de quitter la grande route pour regagner Varennes lors de la fuite, in Mém.// MVMA. 1823, Tome II, p. 328.

⁷³² GOGUELAT. *Op. cit.* p. 42.

femme respectable, « étrangère à toute espèce d'intrigue »⁷³³ – ce qui implique que Madame Campan ne l'était pas.

En ce qui concerne les égards dont témoigne le couple royal auprès de Madame Campan dont elle parle dans ses souvenirs, le baron exprime ses doutes, et argue de la ligne de conduite toujours observée par le roi et la reine :

Rien n'est à la fois plus qu'invraisemblable et plus ridicule que ce que rapporte madame Campan de la familiarité avec laquelle la traitaient le roi et la reine. On ne persuadera jamais aux personnes qui ont eu l'honneur d'approcher Leurs Majestés de près, et qui savent jusqu'à quel point elles alliaient la dignité à la bonté, que ses récits soient exacts.⁷³⁴

Une révolte du baron est évoquée par l'affirmation suivante faite par Madame Campan : « J'étais forcée de l'avoir chez moi »⁷³⁵. Nous sommes en août 1792, et aux Tuileries. Les lignes précédant ces propos de Madame Campan disent : « [...] la reine écrivait presque tout le jour. M. de Goguelat avait sa confiance pour toute sa correspondance avec l'étranger [...] »⁷³⁶. Une personne de confiance du roi ou de la reine (surtout à un niveau aussi élevé qu'est le contexte historique dans la situation où elle se produit) attendrait dans les appartements de ceux-ci et non pas dans celui d'une femme de chambre (n'oublions pas que la reine en a toujours quatre à son service selon l'étiquette). La réponse du baron :

Madame Campan, aux Tuileries, se croyait-elle chez elle, lorsque, mandé par la reine, j'attendais ses ordres dans son appartement. Cette expression ne me paraît pas celle d'une femme de bonne compagnie ; elle est d'autant plus déplacée, que je n'ai jamais fréquenté la société de madame Campan. On devinera de reste qu'elle ne pouvait être ni selon mes goûts ni selon mes opinions. Elle recevait habituellement des membres du côté gauche de l'Assemblée, et un homme encore plus coupable que je ne nommerais point.⁷³⁷

Ce passage au sujet de la nature de Madame Campan, est en accord avec les *Souvenirs* de la marquise de Créquy, qui alla rendre visite à la reine le 20 juin 1792, aux Tuileries. Chez Henry Richard Fox, appelé encore Lord Holland⁷³⁸, nous lisons au sujet de la nature curieuse et indiscrete de Madame Campan la chose suivante :

Madame Campan's [...] was, in fact, the confidante of Marie-Antoinette's amours. Those amours were not numerous, scandalous, or degrading, but they were amours.

⁷³³ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 42.

⁷³⁴ *Ibid.* p. 43.

⁷³⁵ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 44 et Mém.// MVMA. 1822, Tome II, p. 202.

⁷³⁶ Mém.// MVMA. 1822, Tome II, p. 202.

⁷³⁷ GOGUELAT. *Op. cit.* p. 44.

⁷³⁸ Les *Lettres* de la marquise de Coigny y font référence comme « Hortland ».

Madame Campan, who lived beyond the restoration, was not so mysterious in conversation on these subjects as she is in her writings [...].⁷³⁹

Il est clair d'après ce passage que la dame de chambre n'était pas discrète dans la conversation, contrairement à ses *Mémoires*. Ses sentiments révolutionnaires sont aussi explicites dans les souvenirs du baron. Nous ne pouvons que supposer qui était cet « homme encore plus coupable »⁷⁴⁰. Le baron souligne aussi que, contrairement aux personnes dévouées au couple royal, Madame Campan n'a jamais été sanctionnée : « on remarque qu'elle n'a figuré dans aucune circonstance où la reine courut des dangers »⁷⁴¹, puis, pour donner suite à l'énumération des noms de serviteurs et de leurs peines et pénitences, il ajoute « il n'en fut pas de même de madame Campan »⁷⁴². Il est évident que le baron a une mauvaise opinion sur l'ancienne femme de chambre et que ses *Souvenirs* sont en réalité une contre-attaque aux accusations de madame Campan faites à son sujet. Après l'échec de la fuite de Varennes, le baron de Goguelat est arrêté et jeté en prison. Il sera amnistié à la suite de l'acceptation de la constitution par le roi. Il émigre et revient après la restauration des Bourbons. Il décède à Paris en 1831.

Dans son célèbre *Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette*⁷⁴³, Pierre de Nolhac fait plusieurs fois référence à Madame Campan et de manière assez impartial : il mentionne la justesse des propos de la mémorialiste tout comme ses erreurs. Ainsi, nous y lisons que la femme de chambre décrit avec précision les changements du château, mais aussi qu'« on [y] pourrait joindre Mme Campan, qui semblerait mieux informée ; mais les expressions dont se servent ces deux auteurs [le comte de Tilly et Madame Campan] ne concordent aucunement avec l'état des lieux ».⁷⁴⁴ Puis, toujours en faisant référence à la description des appartements de la reine, Nolhac conclut qu'« évidemment Mme Campan a eu une de ses défaillances de mémoire assez fréquentes »⁷⁴⁵.

⁷³⁹ HOLLAND. *Op. cit.* p. 18. « Madame Campan était en fait dans la confidence des amours de Marie-Antoinette. Ces amours n'étaient pas nombreux ou scandaleux, ni dégradent, mais ils existaient. Madame Campan, qui a vécu au-delà de la Restauration, n'était pas aussi discrète à ce sujet dans ses conversations, qu'elle ne l'est dans ses Mémoires ». - traduction faite par l'auteur de la thèse.

⁷⁴⁰ Il s'agit d'une étude qui ne relève pas du corpus de la dissertation.

⁷⁴¹ GOGUELAT. *Op. cit.*, p. 83.

⁷⁴² *Ibid.*

⁷⁴³ NOLHAC, Pierre de, *Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789)* [en ligne].1889. [consulté le 24 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6543008r.texteImage>

⁷⁴⁴ NOLHAC. *Op. cit.* p. 53.

⁷⁴⁵ NOLHAC. *Op. cit.* p. 54.

Jules Flammermont, contemporain de Pierre Nolhac, consacre une étude⁷⁴⁶ complète à la critique des *Mémoires* de l'ancienne femme de chambre qu'il juge être une entreprise « hasardée »⁷⁴⁷. Il s'agit d'un ouvrage complet et recherché. L'introduction de l'examen laisse prévoir les prémices de l'écrasement complet des *Mémoires* de Henriette Campan :

Il résulte de tout cela que la plupart des ouvrages ayant pour objet l'histoire de France depuis la fin du XV^e siècle ne reposent pas sur des bases solides, sur des recherches scientifiques sérieuses : ce sont des œuvres d'imagination, qui n'ont d'autre valeur que celle que leur donne le talent littéraire de leurs auteurs... quelques-uns en ont beaucoup, mais les autres...⁷⁴⁸

L'auteur mentionne le succès immédiat qu'ont suscité les souvenirs de Madame Campan : « en moins de deux jours, 500 exemplaires furent enlevés »⁷⁴⁹. Il se pose la question de l'origine de ce succès dû « certes pas à la valeur littéraire de l'ouvrage, qui est écrit d'un style prétentieux, avec la préoccupation choquante de mettre l'auteur en scène avec de grands personnages le plus souvent possible »⁷⁵⁰. Il est certain que Madame Campan ait écrit ses souvenirs une fois établie à Mantes, donc vers la fin de sa vie, entre 1816 et 1822. Nous pouvons aussi assumer de manière presque certaine que la motivation de la mémorialiste était premièrement celle de se disculper des accusations portées sur ses sentiments politiques, et aussi, comme le mentionne Flammermont, le « désir de faire parade de la confiance que la reine lui aurait toujours témoignée »⁷⁵¹. L'auteur avance que les *Mémoires* sont un *plaidoyer*⁷⁵² pour Madame Campan. En effet, en lisant les souvenirs, nous constatons clairement que la mémorialiste fait l'éloge de Marie-Antoinette – contrairement à Louis XVI – et se positionne comme confidente, ainsi elle se construit une échappatoire face aux accusations de sa présumée infidélité à la reine ; « il faut donc se défier de ces mémoires », infère Flammermont. L'étude est consacrée aux nombreuses incohérences que suscitent les souvenirs de Madame Campan lors de sa fonction de femme de chambre (une des douze au commencement, puis une des deux « première » femme de chambre). Était-elle mal informée ou dissimulait-elle volontairement la vérité ? Il est difficile d'en juger. Ce que nous pouvons affirmer, outre la volonté de brosser son

⁷⁴⁶ FLAMMERMONT, Jules. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIII^e siècle, Etude I, Les Mémoires de Madame Campan*, Paris, 1886. – [consulté pour la première fois le 9 octobre 2024.

⁷⁴⁷ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p.21. – en annexe.

⁷⁴⁸ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p.6.

⁷⁴⁹ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p.7.

⁷⁵⁰ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p.7.

⁷⁵¹ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p.9.

⁷⁵² *Ibid.*

image et sa fonction, et celle d'alterner l'image de certaines personnes illustres de la cour de Louis XVI. Ainsi, Madame Campan « toutes les fois qu'elle parle de [l'abbé] Vermond, [...] sciemment ou non, altère gravement la vérité ; il semble que sa mémoire dont elle vante la fidélité, lui refuse tout secours, lorsqu'il s'agit de cet abbé qui l'a humiliée. »⁷⁵³. Flammermont confronte simplement les *Mémoires* à la correspondance de Mercy d'Argenteau faite avec l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche : « on voit que le roman imaginé par Mme Campan ne soutient pas l'examen. Il n'y a pas à hésiter un instant entre son témoignage et celui de Mercy »⁷⁵⁴. C'est ainsi, en procédant de manière pragmatique, qu'il écrase la véracité des souvenirs d'Henriette Genet et les défusse aussi de toute valeur historique. L'étude met le point sur la personne de la mémorialiste en la jugeant de « vaniteuse et rancunière »⁷⁵⁵, « qu'elle était bien mal informée et qu'elle n'était pas digne de foi »⁷⁵⁶ et que « son témoignage a encore moins de valeur [...] lorsqu'il s'agit d'événements historiques »⁷⁵⁷.

Flammermont utilise une notion clef lors de la critique historique des *Mémoires* : celle de la *vraisemblance*. Nous savons que l'essence même du genre – qu'il s'agisse de mémoires littéraires ou historiques – est de convaincre le lecteur de la véracité des faits narrés. La *vraisemblance*, le *paraître* sont des outils prisés non seulement par les auteurs de l'époque, mais particulièrement par les mémorialistes voulant plaider leur cause. Ainsi, c'est le cas par excellence de Madame Campan. Toujours est-il que la confrontation des *Mémoires* avec des correspondances et divers autres documents de l'époque démontre que le témoignage de la femme de chambre est à prendre avec recul : « c'est une histoire inventée à plaisir »⁷⁵⁸.

Les longs dialogues reproduits par Madame Campan peuvent aussi être sujet à critiques : se rappelle-t-elle exactement les dires après de nombreuses années, ou s'agit-il d'une forme de rhétorique pour donner de l'élan, de l'intérêt à son texte ? Madame Campan était consciente de l'importance de ses témoignages ; la postérité a d'ailleurs considéré comme faits acquis le récit sur l'affaire du collier. Nous avons démontré auparavant qu'il existe au moins deux textes différents à ce sujet et que le premier (l'original ?) a certainement été modifié. C'est la version modifiée qui est considérée

⁷⁵³ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p. 15.

⁷⁵⁴ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p. 21.

⁷⁵⁵ *Ibid.*

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ *Ibid.*

⁷⁵⁸ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p. 23.

comme récit principal et tenu pour original depuis. Flammermont en parle ouvertement :

Je préfère terminer cette étude sur l'autorité des *Mémoires* de Mme Campan, en faisant saisir sur le vif ses procédés de rédaction par la comparaison des deux versions qu'elle a laissées du récit de l'affaire du collier. Barrière les a publiées toutes les deux et jusqu'ici on n'a pas assez remarqué combien elles diffèrent.⁷⁵⁹

L'étude critique relève la différence de style des deux versions, ce qui démontre que le texte a été travaillé⁷⁶⁰. Les dialogues sont réécrits, ils sont plus longs et prennent de l'ampleur ; probablement cette deuxième version était celle vouée à devenir la finale. Déjà donc, quelque temps après la publication des *Mémoires* de Madame Campan, il était connu que le texte a été remanié, et pourtant, selon la littérature des mémoires, le témoignage de Madame Campan continue à « être véridique ». Tout au long du récit nous pouvons déterminer des passages remaniés : ces « hyper textes » ont un genre différent, un français plus soutenu que le reste du texte et contiennent souvent des « sagesses » ou des critiques vis-à-vis de l'époque d'antan.

⁷⁵⁹ FLAMMERMONT. *Op. cit.* p. 37.

⁷⁶⁰ En annexe.

Madame Campan l'éducatrice

La plupart des biographies et/ou études sur Madame Campan se centrent sur sa carrière d'éducatrice. Il est vrai qu'elle est pionnière en la matière avec quelques-unes de ses contemporain(e)s, comme Félicité de Genlis ou encore Emilie du Châtelet⁷⁶¹ et Olympe de Gouges qui toutes sollicitaient fortement l'égalité homme-femme à l'éducation. La récente étude sur la mémorialiste faite par Geneviève Haroche-Bouzinac⁷⁶² porte surtout sur cet aspect : elle espère « compléter une histoire de l'éducation au féminin »⁷⁶³. Aussi, l'autrice de cette biographie moderne – qui a eu accès au manuscrit original dans des archives privés – souligne clairement que « les éditeurs avaient transformé des mémoires historiques en pseudo-autobiographie ».⁷⁶⁴ En effet, contrairement aux années passées auprès de la reine et surtout à l'époque s'étendant de 1790 à 1793, la nouvelle carrière de Madame Campan est beaucoup mieux documentée, ainsi les études sur sa personne se concentrent sur ses principes d'éducation, sa correspondance avec ses étudiantes et sur les deux maisons d'institution liées à son nom. Il en va sans dire qu'aucune des études/biographies ne remet en cause sa loyauté auprès du couple royal.

Après l'époque de la Terreur, elle se voua corps et âme à l'instruction publique : « douze cents Françaises, successivement confiées à mes soins, ont appris de moi à révéler les vertus de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; le besoin m'avait fait embrasser l'état d'institutrice, mon ambition s'y était bornée »⁷⁶⁵. Elle fonda alors, en juillet 1794, à Saint-Germain-en-Laye l'« Institution Nationale de Saint-Germain », un pensionnat de jeunes filles qui devint bientôt florissant. Parmi ses élèves, outre

⁷⁶¹ Des études approfondies en hongrois sur Emilie du Châtelet ont été menées par Eszter KOVÁCS (Université de Szeged, Hongrie), notamment sur le *Discours sur le bonheur* in KOVACS, Eszter, *A boldogságról* in www.filozofiaszemle.net.

⁷⁶² BOUZINAC. *Op. cit.*

⁷⁶³ BOUZINAC. *Op. cit.* p. 17.

⁷⁶⁴ BOUZINAC. *Op. cit.* p. 15. – en lisant les *Mémoires* nous pouvons clairement reconnaître les passages insérés qui sont porteurs de style différents à celui de Madame Campan. De tels passages ont pour sujet des « vérités générales » démontrant une sagesse acquise à la suite des événements de la Révolution. Voir certains de ces passages en annexes. Il s'agit d'une étude future de la micro-variance du texte des *Mémoires* visant une approche de philologie analytique.

⁷⁶⁵ Mém.// MVMA. 1823, Tome III, p. 152.

Pauline⁷⁶⁶ et Caroline⁷⁶⁷, nous trouvons Zoé Talon⁷⁶⁸, future comtesse de Cayla (dite « maîtresse » de Louis XVIII, mais la relation aura probablement été platonique), Hortense de Beauharnais⁷⁶⁹, madame Stéphanie, grande-duchesse de Bade⁷⁷⁰, Annette de Mackau, comtesse de Saint-Alphonse⁷⁷¹, ou encore la fille de Lally-Tollendal⁷⁷². Elle écrira au sujet de ses élèves : « Mes élèves étaient mes filles pendant tout le temps qu'elles restaient chez moi, et mes amies quand elles étaient rentrées chez leurs parents ». ⁷⁷³ Madame Campan sera spécialement attachée à Hortense de Beauharnais avec qui elle entretiendra une relation épistolaire jusqu'à la fin de sa vie. Les lettres ont été publiées en 1835, à Paris.⁷⁷⁴ Près d'un siècle plus tard, les lettres écrites à son fils sont publiées aussi afin de présenter sa méthode d'éducation⁷⁷⁵.

La naissance de la « reconversion » de la mémorialiste remonte au lendemain des événements du 10 août 1792 : Madame Campan et sa sœur ne purent rester sur la capitale et allèrent se réfugier premièrement chez leur sœur, Julie Rousseau. Les sœurs restèrent pendant un certain temps au château de Beauplan, puis déménagèrent près de Saint-Rémy-lès-Chevreuse où elles louèrent une partie du château du baron de Coubertin⁷⁷⁶. Suite à la mort soudaine de sa sœur, Madame Augié⁷⁷⁷, Madame Campan assurera l'éducation de ses nièces et ira s'installer à Saint-Germain-en-Laye le 31 juillet 1794. C'est ici qu'elle ouvrit son premier institut. Elle transféra son école dans l'ancien hôtel de Rohan qui était près du pensionnat de jeunes garçons, dirigé par l'ancien précepteur irlandais d'Henri Campan (fils de Madame Campan), Patrice MacDermott.

⁷⁶⁶ Marie-Paulette, dite Pauline Bonaparte (1780-1825).

⁷⁶⁷ Marie-Annonciade, dite Caroline Bonaparte (1782-1839).

⁷⁶⁸ Zoé Victoire Talon, comtesse Achille de Baschi du Cayla (1785-1852). Je tiens ici à mentionner que Zoé Talon, fille du marquis du Boullay, était fervente royaliste et fut exposée elle aussi à la très sévère surveillance policière de Napoléon I^{er}, car elle était considérée comme agent des Bourbons dû à son rôle mineur dans l'affaire Favras.

⁷⁶⁹ Hortense Eugénie Cécile de Beauharnais (1783-1837).

⁷⁷⁰ Stéphanie de Beauharnais (1789-1860), cousine de Hortense que Napoléon I^{er} adopta également.

⁷⁷¹ Annette de Mackau, comtesse de Saint-Alphonse (1790-1870), dame du palais de l'impératrice Joséphine.

⁷⁷² Trophime-Gérard, comte de Lally, baron de Tollendal, puis marquis de Lally-Tollendal, en général connu sous le nom de Gérard de Lally-Tollendal (1751-1830). Sa fille était Elisabeth Félicité Claude de Lally-Tollendal (1786-1883).

⁷⁷³ MAIGNE. *Journal anecdotique de Madame Campan : ou Conversations recueillies dans ses pensées sur l'éducation*, Paris, 1825, p. 10.

⁷⁷⁴ CAMPAN, Madame. *Correspondance inédite de Madame Campan avec la reine Hortense* [en ligne]. 2^e 2éd. Paris : A. Levavasseur, 1835. [consulté le 2 septembre 2013]. Disponible sur : <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/16871/0013686439CHERY>, Aurore. *Journal de Cléry Suivi de Mémoires de Sir Thomas Herbert*. Edition Ch. de Traverse, 2012.

⁷⁷⁵ SABATIER, Pierre. *Une éducatrice. Madame Campan, d'après ses lettres inédites à son fils*. 1929.

⁷⁷⁶ In http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/Madame_Campan_eleves.asp - [consulté le 2 septembre 2013].

⁷⁷⁷ Recherchée par la police, elle se suicida.

Ce transfert a eu lieu le 1^{er} juillet 1795 et déjà en août et septembre deux illustres étudiants arrivaient : Hortense de Beauharnais chez Madame Campan et Eugène de Beauharnais chez Patrice MacDermott⁷⁷⁸.

En 1795, Madame Campan ne connaissait pas encore Napoléon Bonaparte. Elle ne pouvait pas savoir que Joséphine Beauharnais, mère de son étudiante favorite deviendrait un jour impératrice. A l'époque où Joséphine confie ses enfants aux soins de précepteurs, elle vient d'échapper à la Terreur, laissant derrière elle la prison des Carmes d'où elle sortit en août 1794 (son mari, le vicomte Alexandre de Beauharnais mourut sur l'échafaud le 23 juillet 1794, seulement quelques jours avant le 9 Thermidor). Petit à petit affluèrent des filles issues de bonnes familles : outre les Bonaparte, les filles de l'ambassadeur américain sur Paris y étudièrent, tout comme la fille du futur président des Etats-Unis, Elisa Monroe.

À partir de 1798, le parc de l'hôtel de Rohan a accueilli des événements officiels de la société de haut rang, mais il est surtout le cadre des Bonaparte. Madame Campan avait la confiance non seulement de Joséphine, mais aussi de Napoléon. La maison d'éducation de Madame Campan « constitua une sorte de pont entre l'Institut Saint-Louis, [...] et les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur [...]. »⁷⁷⁹ Il n'est donc pas surprenant que Napoléon eût recours au professionnalisme de l'ancienne femme de chambre pour l'ouverture d'une maison d'éducation au château d'Ecouen.

À la suite de la bataille d'Austerlitz⁷⁸⁰, le 15 décembre 1805, Napoléon décida de signer le décret⁷⁸¹ par lequel il créa des maisons d'éducation, dont la « Maison impériale d'Ecouen »⁷⁸² à la tête de laquelle il plaça en 1807 Madame Campan. Seule la maison d'éducation de Madame Delahaye⁷⁸³ rivalisait avec celle-ci. Madame Campan perdit cette position à la Restauration, lorsque Louis XVIII fit fermer la maison et rendit le château aux Condé (Louis XVIII qui à l'époque, encore en 1791, paya comptant deux mille cent douze livres pour les services rendus par Madame Campan !⁷⁸⁴). Zoé

⁷⁷⁸ BOUZINAC. *Op. cit.*, pp.189-197.

⁷⁷⁹ In http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/Madame_Campan_eleves.asp - [consulté le 2 septembre 2013].

⁷⁸⁰ Le 2 décembre 1805 ; Austerlitz se trouve en République Tchèque aujourd'hui et a pour nom Slavkov u Brno.

⁷⁸¹ A Schönbrunn.

⁷⁸² ORY, Stéphanie. *Soirée d'Ecouen* [en ligne]. Nouvelle édition, Ed. Alfred Mame et Fils, Tours, 1884. [(re)consulté le 25 janvier 2026]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64375w.image>

⁷⁸³ C'est là que fut placé la fille de Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry in Mém.//PLH. p. 9. La fille du frère de Cléry (Pierre-Louis) aura été refusée à la maison d'Ecouen à cause du refus de Cléry à servir Bonaparte in Mém.//PLH. pp. 197-199.

⁷⁸⁴ Cf. *Fuite à Varennes et départ de Mme Campan*.

Talon⁷⁸⁵, amante du roi Louis XVIII, n'aida en rien son ancienne éducatrice à être reçue en audience. Tout comme Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui ne lui a plus jamais adressé la parole⁷⁸⁶.

L'institution d'Ecouen était alors l'une des plus prestigieuses écoles qui pouvait exister pour l'éducation des jeunes filles de bonne famille. L'ancien valet de chambre de Madame Royale, Pierre-Louis Cant Hanet Cléry, écrit dans ses *Mémoires* que lui-même pensait à inscrire sa fille à l'école d'Ecouen.

Je desirais placer ma fille dans la maison d'Ecouen, et je m'adressai à Madame Campan. Il fallait, pour y avoir droit, que j'eusse obtenu la croix d'honneur. Elle vous est due, me dit Madame Campan, faites un mémoire à l'empereur, je le lui ferai remettre par Joséphine, et vous réussirez. J'employai ce moyen, et quelques jours après, Madame Campan me fit inviter à passer chez elle. Il faut renoncer à votre demande, me dit-elle, Bonaparte en voyant votre mémoire l'a déchirée et a répondu à Joséphine : qu'on ne me parle plus de cette famille-là.⁷⁸⁷

Selon les souvenirs de Lafont D'Aussonne, Madame Campan était « violente, impérieuse, cruelle et vindicative à l'excès »⁷⁸⁸. Il raconte un épisode qui aurait eu lieu dans l'établissement d'Ecouen : « un jour, [elle] accabla de coups et couvrit de contusions une élève d'Ecouen, qu'elle soupçonnait de royalisme ».⁷⁸⁹

Affirmation douteuse, puisque cette même Madame Campan, dans une de ses lettres écrites à Hortense de Beauharnais, parle de manière respectueuse au sujet de Marie-Thérèse d'Autriche⁷⁹⁰. D'autant plus que c'est dans cette même lettre qu'elle sollicite l'intervention de la jeune reine à ne pas être à la tête de l'institution : « Votre Majesté, [...] pourrait-elle écrire à Sa Majesté l'empereur, lui demander, s'il nomme une autre personne que moi pour Ecouen [...], lui dire que la maison d'Ecouen tue mon établissement [...]. »⁷⁹¹. Mais il en fut autrement : Madame Campan fut belle et bien nommée directrice de l'établissement. Elle en fut informée par une lettre datée du 3 septembre 1807. Il est difficile de croire que les élèves « ayant reçu de l'ancienne

⁷⁸⁵ Zoé Victoire Talon, Comtesse de Cayla (1785-1852).

⁷⁸⁶ Cf. *Cléry* - Madame Campan, Huë et Lepitre. Selon certaines sources, la personne que l'historiographie reconnaît pour être Marie-Thérèse Charlotte de France est douteuse.

⁷⁸⁷ *Mém.*//PLH. pp. 197.

⁷⁸⁸ LAFONT D'AUSSONNE. *Op. cit.* p. 378.

⁷⁸⁹ *Ibid.*

⁷⁹⁰ « C'est toujours un grand malheur pour une femme d'avoir une passion, c'est le pire de tous pour une reine : il n'y en a pas d'autre qui lui convienne que celle de bien régner. On a été je crois, je pourrais dire je suis sûre, très injuste envers Marie-Thérèse, impératrice et reine de Hongrie, mère de Marie-Antoinette, en la rangeant parmi les princesses galantes ; elle avait à la fois trop d'ambition et trop de piété pour tomber dans une pareille embuche /.../ » in Lettre CLV. « Correspondance inédite de Madame Campan avec la reine Hortense ». A. Levasseur, 1835. – [consulté en ligne le 10 septembre 2013].

⁷⁹¹ *Ibid.*

femme de chambre de la reine Marie-Antoinette d'excellents principes religieux et moraux, une solide instruction générale et des manières raffinées, rappelant celles de l'Ancien Régime »⁷⁹², celle-ci puisse accabler de coups une jeune élève. Mais il est aussi vrai, que toutes ne se souviennent pas de Madame Campan comme d'une tendre institutrice. Tel est par exemple le cas de Zoé Talon, Comtesse de Cayla, fervente royaliste et amie d'Hortense de Beauharnais, qui « ne servit en rien les intérêts de son ancienne éducatrice de Saint-Germain » une fois devenue l'amante de Louis XVIII.⁷⁹³. Le système d'éducation de la Maison d'Ecouen devait fonctionner sur le fondement de directives bien précises. Celles-ci ont été écrites et signées par Napoléon le 15 mai 1807. Il y existait une stricte clôture : aucun homme ne pouvait franchir la grille de l'institut. Les jeunes filles étaient destinées essentiellement à devenir de bonnes ménagères. On était bien loin du système d'éducation de l'Institut Saint-Germain où les arts et la musique y fleurissaient ! Madame Campan ne se reconnaissait pas dans la méthode sévère et spartiate d'Ecouen.

Considérée comme trop proche de Napoléon, Madame Campan tomba en disgrâce à la Restauration, et elle se retira premièrement à Paris, au 58, rue Saint-Lazare, puis à Mantes. Elle mourut le 16 mars 1822. Il fut gravé sur sa tombe l'épithète suivante : « Elle fut utile à la jeunesse et consola les malheureux ». Reconnue comme pionnière dans l'éducation des jeunes filles de son époque, elle s'attachait surtout, dans l'éducation des femmes, à former des mères de famille.

⁷⁹² In <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/madame-campan-et-ses-eleves/>, [consulté le 19 septembre 2024]. – nous lisons tout le contraire au sujet de l'éducation reçue des soins de Madame Campan sous la plume moderne de Suzanne Forisceti : « Caroline [Bonaparte] brillera des mille feux de son esprit et de ses charmes... Ce qui fera dire à son frère devenu Napoléon, qu'elle avait reçu chez Madame Campan une déplorable éducation. Il eut à peu près le même jugement sévère en ce qui concernait sa belle-fille Hortense qu'il trouvait fort mal élevée... L'air du temps, vivement licencieux, plus que la piètre éducation de Madame Campan, fit de ces demoiselles, des femmes sans grande moralité... Libres et libertines. » in FORISCETI, Suzanne, *Zoé du Cayla, Favorite du roi Fermière à Benon*, Gallimard, 2015, p.7.

⁷⁹³ In <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/madame-campan-et-ses-eleves/> - [consulté le 19 septembre 2024].

Conclusion

Le genre des mémoires a été omniprésent dans la littérature française pendant pratiquement trois siècles. Nous voyons qu'avec la montée des femmes lettrées et surtout à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, le genre se relâche, il est moins strict structurellement et narrativement. Le genre ne sera plus celui des privilégiés, quiconque pourra laisser des mémoires à la postérité. Nous avons vu que les femmes prennent l'initiative d'écrire leur témoignage : premièrement historique, puis personnel. Dans ce dernier, les auteurs femmes utilisent la dimension apologétique du genre pour expliquer leurs choix et comportements, et non pas, *non plus*, pour se défendre de leur statut de femme incompetente dans l'art d'écrire. La montée du genre se présentera sur deux axes sociaux distincts : celle de la femme et de son positionnement en tant qu'autrice⁷⁹⁴, et celle de la forte classe naissante/montante des roturiers.

Aussi, au XVIII^e siècle, les mémoires perdent de leur essence historiographique et se font surtout littéraires et romanesques. L'essor du genre est avant tout considérable après la Révolution, mais attention : le piège de la reconstruction du récit est omniprésent. Il devient indispensable de confronter ces textes publiés à d'autres témoignages, récits et aussi à des sources historiques qui se devraient être transparentes, tels que les gazettes ou encore certaines correspondances. La quintessence même du genre des mémoires est la volonté de les rendre véridiques. Ainsi, nous lisons en tête des *Mémoires* de Madame Campan :

Je dirai ce que j'ai vu. Je ferai connaître le caractère de Marie-Antoinette, ses habitudes privées, l'emploi de son temps, son amour maternel, sa constance en amitié, sa dignité dans le malheur. J'ouvrirai en quelque sorte la porte de ses cabinets intérieurs, où j'ai passé tant de moments près d'elle, dans les plus belles comme dans les plus tristes années de sa vie.⁷⁹⁵

⁷⁹⁴ « Un univers présent et passé qui est aussi celui de la société d'Ancien Régime, cette société dans laquelle le conte de fée est avant tout le terrain de jeux et d'écriture des *autrices*. Notons qu'en ce temps-là aucun érudit ne s'insurgeait contre ce terme, une dénomination que seule l'ignorance qualifie aujourd'hui de néologisme. Au XVII^e siècle, coexistent – au moins sur le plan linguistique – auteur, autrices, acteurs, actrices, lecteurs, lectrices. Passons. » in TAMAS, Jennifer, *Au NON des femmes, libérer nos classiques du regard masculin*, Seuil, 2023, p.71., voir également sur la condition féminine dans le langage VIENNOT, Eliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Edition IXE, 2014.

⁷⁹⁵ Mém.// MVMA. 1823, 2 Vol., notice.

Cet extrait est – selon la notice – cité du manuscrit⁷⁹⁶ et tiré des *Mémoires* publiés en trois volumes (1823). Ce passage est inexistant du corpus même des souvenirs. Il est aussi inexistant des *Mémoires* dits de 1822, mais publiés en 1823 en deux volumes. Une telle méthode « à la mode » sous la Restauration est l’insertion des « anecdotes ». Ces « îlots narratifs »⁷⁹⁷ constituent le corpus principal de l’édition Folio 2€ chez Gallimard (2007). Le texte est principalement tiré des *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette* de Madame Campan, publiés en 1822. Cet ouvrage à part était en réalité une annexe à ses *Mémoires* originaux. Le sous-titre précise que les *Mémoires* sont suivis de « souvenirs et anecdotes historiques ». C’est aussi dans cet ouvrage que la lectrice critique ouvertement le baron de Goguelat et le mentionne sur la page initiale de l’ouvrage. Le baron d’Aubier, dans ses *Observations* écrit que « les *Mémoires* de madame Campan sont louables et même assez exacts dans tout ce qui concerne »⁷⁹⁸ la reine, mais qu’elle a une « prévention excessive »⁷⁹⁹ vis-à-vis de Louis XVI et qu’elle a « retouché » ses mémoires⁸⁰⁰. C’est aussi à travers les *Observations* que nous savons les rapports qu’a eus Madame Campan avec plusieurs espions révolutionnaires, dont un en particulier qui « profitait de l’intimité avec madame Campan »⁸⁰¹. Les nombreuses anecdotes qu’elle insère donc dans ses souvenirs et qui verront le jour dans un ouvrage séparé, renforcent l’image de véracité de son texte et de sa personne. Peu de contemporains sont présents pour contester les dires de Madame Campan, et ceux qui le font ne seront plus publiés au fil du temps. Il suffit de voir l’intérêt que suscitent à ce jour l’ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette et ses mémoires, contrairement à ceux des auteurs cités dans cette étude (et autres), qui n’ont plus vu de réédition depuis la parution de leur texte, soit depuis la fin de la Restauration. Aussi, dans les rééditions des *Mémoires* de Madame Campan, à l’unanimité nous lisons que ceux-ci « constituent le meilleur témoignage sur l’Ancien Régime, la Révolution et leur principale figure : la reine », et qu’« aujourd’hui, la bonne foi de Mme Campan n’est plus mise en doute »⁸⁰². Ce sera sans fausse modestie de notre part que nous n’avons jamais prêté entière

⁷⁹⁶ La seule référence trouvée au sujet du manuscrit se trouve dans l’ouvrage de Geneviève HAROCHE-BOUZINAC. L’auteur mentionne la copie du manuscrit inachevée se trouvant au département des manuscrits de la BNF, sous la cote NAF 12881. Nous n’avons pas pu consulter celle-ci.

⁷⁹⁷ LILTI, Antoine. *Le monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Fayard. 2005, p.12.

⁷⁹⁸ AUBIER. baron de. *Op.cit.* p. 1.

⁷⁹⁹ *Ibid.*

⁸⁰⁰ AUBIER. baron de. *Op.cit.* p. 6.

⁸⁰¹ AUBIER. baron de. *Op.cit.* p. 4.

⁸⁰² CAMPAN, Madame de. *Mémoires*, Mercure de France, Le temps retrouvé, Paris, 1988 in Présentation.

confiance aux dires *d'une* des femmes de chambre de Marie-Antoinette – titre que Madame Campan aime à individualiser pour ses propres fins ; Marie-Antoinette était entourée de huit femmes de chambres en relais de quatre.

Certes, les *Mémoires* constituent un corpus intéressant, et surtout pour la classe bourgeoise du XIX^e siècle, celle qui cherche à (re)connaître « les gens les plus célèbres qui existaient autrefois »⁸⁰³, à pénétrer dans un monde qui n'existe plus : celle de l'Ancien Régime. A ce titre les *Mémoires* de Madame Campan présentent l'ouvrage idéal, mais sont à lire comme une recollection de souvenirs romanesques tirées de la bibliothèque rose et non pas comme une source historique. Les *Mémoires du Chevalier d'Eon* rédigé par Frédéric Gaillardet⁸⁰⁴, et paru à titre posthume en 1836, mentionnent eux aussi Madame Campan. L'image de cette dernière concorde comme dans beaucoup de souvenirs contemporains : une personne se prêtant plus d'importance que la réalité. Madame Campan pense détenir des informations, alors que pour la plupart elles sont erronées. La cruelle vérité est l'ancienne femme de chambre est une commère : elle aime à se présenter comme « détenteur de secrets », mais les ambiguïtés relevées au sujet de plusieurs informations sont évidentes. Elle a la plume facile, elle narre les événements avec la nonchalance de la classe aristocratique à laquelle elle n'appartient pas. Madame Campan peut se le permettre, puisque ses souvenirs sont rédigés pour son fils à titre intime, puis parce que les personnes pouvant le mieux la contester sont décédées. Elle écrit sur le même ton sur la révocation (et disgrâce) du Chevalier d'Eon comme elle le fait sur la curiosité de son appartenance sexuelle. Puis, elle enchaîne son récit sans aucune connexion logique avec la grossesse de la reine.

Le texte de Frédéric Gaillardet relève bien les inexactitudes des informations liées à la personne du Chevalier d'Eon⁸⁰⁵ ; Madame Campan pourra bien « mépriser »⁸⁰⁶ le/la chevalier.è.r.e, toujours est-il qu'il fut l'un des plus brillants espions de son époque, l'un des rares admis aux services secrets de Louis XV. D'ailleurs, le chevalier ne dépendait que du roi et de lui uniquement, même après la mort de Louis XV. Il aurait

⁸⁰³ Prince de Ligne, *Fragments sur Casanova* [en ligne]. – [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://essentiels.bnf.fr/fr/extrait/23829831-937c-458a-ae4c-32c5480210b0-portrait-deguise-giacomo-casanova>

⁸⁰⁴ GAILLARDET, Frédéric. *Mémoires du Chevalier d'Eon, publiés pour la première fois sur les papiers fournis par sa famille* [en ligne]. Paris : 1836. Disponible sur : <https://archive.org/details/mmoiresducheval00gailgoog>

⁸⁰⁵ GAILLARDET. *Op.cit.* p.305-6.

⁸⁰⁶ Elle reste assez factuelle au sujet du chevalier et semble adopter une neutralité à son égard. Elle passe néanmoins sous silence qu'elle-même connaissait bien le chevalier pour lui avoir enseigné comment se comporter en femme.

très probablement eu une tout autre carrière et ascendants politiques s'il avait été issu de l'aristocratie...

En conclusion à mes recherches et sur la personne de Madame Campan, je pense qu'à travers ses *Mémoires* elle brosse clairement son image. Elle n'avait jamais l'intention de publier ses souvenirs de son vivant, voire ne pas vouloir les publier du tout, afin de ne pas avoir à faire face aux critiques et contestations de ses contemporains. L'initiative d'écrire ses *Mémoires* a été, selon moi, calculée. Je n'ai aucun doute sur la duplicité de son caractère, ni de ses sentiments républicains. Madame Campan voulait certainement un changement de pouvoir royal : il est évident qu'elle voyait le comte d'Artois – futur Charles X – régner en tant que roi à la place de Louis XVI, lui qui « avait dans son maintien plus de dignité que le roi »⁸⁰⁷. Je pense aussi qu'elle n'avait jamais pensé que des événements aussi tragiques que celles de la Révolution puissent arriver. Les événements ont dépassé de loin les attentes, et ses espérances. Elle critique fortement Louis XVI et Marie-Antoinette aussi dans ses souvenirs, même si elle appréciait plus cette dernière que le roi. Elle adopte une tonalité, un genre d'écriture qui est inadapté et interdit pour sa condition de femme de chambre, et roturière. Elle se le permet parce que les temps ont changé et qu'elle jouit d'une certaine protection.

De nature bavarde et indiscreète, ses commentaires et critiques dépassent les cadres de son statut de femme de chambre. Ces commentaires sont celles par exemple où elle se permet de juger « l'empire que la reine prenait sur l'esprit du roi »⁸⁰⁸, ou encore que « Monsieur avant dans son maintien plus de dignité que le roi » ; Madame Campan dépasse de loin les limites qui lui auraient été imposées par son statut, mais elle ne le fait pas par aversion ou méchanceté. Elle est simplement indiscreète.

Certes, elle a toujours eu le soutien de Monsieur (Louis XVIII) et du comte d'Artois, c'est pour cela que ses *Mémoires* ont pu être publiés et laissés tel quel. Madame Campan savait où et comment se positionner. Elle avait suffisamment de finesse d'esprit et d'agilité à trouver les sorties de secours, mais elle n'était pas une fin politique. Contrairement à la critique littéraire contemporaine, je suis en désaccord avec les présentations faites sur sa personne. D'après mes recherches, elle n'est pas « le talent incontestable de l'une des meilleures mémorialistes de la fin de l'Ancien Régime » comme la peint Martine Reid dans l'édition Folio, *Femmes de Lettres*, 2007. Certes, si

⁸⁰⁷ CAMPAN. *Op. cit.* 1988., p.112.

⁸⁰⁸ Contesté par le baron d'Aubier dans ses *Observations*.

nous désirons lire des anecdotes, ou un petit genre, les souvenirs de la femme de chambre sont une lecture facile. Il faudra cependant au chercheur prendre ses distances avec les dires de la mémorialiste.

Madame Campan se réinvente à la suite de la fin de l'Ancien Régime. Un peu à la manière de Madame de Genlis et sur les traces de Jean-Jacques Rousseau, elle se lancera dans la pédagogie, dans l'éducation des jeunes filles de bonne condition. Selon la postérité, elle excella dans son parcours. Elle se dévoua corps et âme à l'éducation de ses pensionnaires qu'elle aimait comme ses filles.

Comme mentionné auparavant, l'essence même du genre des mémoires historico-littéraires, réside dans l'ambition de produire un récit fidèle à la réalité. Cléry, en tête de son *Journal* se positionne comme témoin (spectateur) des événements vécus. Son intention est explicite, il n'est pas *acteur* de son récit :

Seul témoin continuel des traitements injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa Famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité ; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.⁸⁰⁹

À la suite de l'édition de 1798 suivra celle de 1800⁸¹⁰. L'incipit de cette copie sera plus détaillé que l'édition originale : une section entière y sera insérée essayant de prouver qu'il s'agit de « l'édition originale, seule avouée par l'auteur »⁸¹¹. Clairement, elle ne l'est pas. Tout comme dans les éditions suivant l'original des *Mémoires* de Madame Campan, nous pouvons déterminer des passages entiers du *Journal* de 1800 qui ont été rajoutés par une tierce-personne ; malheureusement, cette fausse édition a été reprise au fil des ans et présentée comme authentique malgré la réfutation de Cléry.

La raison d'insertion de texte hors-corpus original est étroitement liée à la politique : le valet de chambre avait offert son *Journal* au souverain de Bavière Charles Théodore⁸¹² qui ne soutenait pas la Révolution. Il rejetait les idéaux républicains, sans pour autant mener une contre-révolution. À la suite de son décès, un changement d'alliance se fait : le nouveau prince, Maximilien soutient politiquement et militairement Napoléon. Evidemment, nous ne pouvons pas avancer que ce changement de positionnement politique ait un effet direct sur le *Journal* de Cléry, mais il est probable que de manière indirecte oui, puisque le passage inséré de l'édition de 1800 est en faveur des valeurs la

⁸⁰⁹ Mém.// JBCH. 1798, p. 2.

⁸¹⁰ Mém.// JBCH. 1800, Londres.

⁸¹¹ Mém.// JBCH. 1800, sous-titre. Voir en annexe la section discutée. Cette édition contient aussi une description de l'exécution de Louis XVI qui ne figure pas dans le récit original.

⁸¹² (1724-1799) – voir en annexe le *Journal* autographe de Cléry offert au prince de Bavière.

Première République. Le message au lecteur est ainsi clair : les souvenirs *authentiques* et *avouées*⁸¹³ du royaliste Cléry véhiculent les idéaux républicains, « plutôt au ciel que la cour de France eût toujours connu ce besoin ! ».⁸¹⁴ Ce besoin était celui de remanier le texte et prendre conscience que la version originale de 1798 contenait des erreurs de jugements. Nul doute qu'il s'agit d'un trompe-l'œil soigneusement orchestré.

En dépit de l'opposition de Cléry, l'édition de 1800 a eu un franc succès. Nous ne connaissons pas le nombre exact de tirage, mais le *Journal* est régulièrement cité dans les ouvrages contemporains tels que les *Mélanges historiques*⁸¹⁵, dans la *Revue des questions historiques*⁸¹⁶ et autres recueils de textes sur la période révolutionnaire et sur le sort de la famille royale⁸¹⁷. Cette édition - bien que reconnue pour être une contrefaçon - a tout de même eu un ascendant sur la réputation de Cléry ; nous lisons dans la « *Captivité et derniers moments de Louis XVI : Récits originaux* »⁸¹⁸ que le valet de chambre avait des sentiments révolutionnaires, et aussi qu'il avait trahi le roi.⁸¹⁹ Chose invraisemblable. Walter Scott, le romancier, laissa une description fidèle au mémorialiste :

Nous avons vu et connu Cléry, et il est impossible d'oublier l'extérieur et les manières de ce modèle de fidélité et de loyauté antiques. Ses manières étaient aisées et distinguées ; mais le sérieux profond peint sur sa figure et son air triste annonçaient que les scènes dans lesquelles il avait joué un rôle si honorable n'avaient jamais cessé d'être présentes à sa mémoire.⁸²⁰

Les *Mémoires* de Madame Campan sont plus connus et moins contestés par la postérité, comparé au *Journal* de Cléry ; alors que si nous étudions de manière approfondie les textes d'époque et les différentes éditions des mémoires, nous voyons que non seulement les souvenirs, mais la personne même de la femme de chambre de Marie-Antoinette n'est pas fidèle à la réalité. Elle reste pour autant une figure de proue parmi les témoins véridiques de la Cours de l'Ancien Régime, et de la vie de Marie-

⁸¹³ Sous-titre de l'édition de 1800.

⁸¹⁴ Mém.// JBCH. 1800, p. 2.

⁸¹⁵ *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 1854.

⁸¹⁶ *Revue des questions historiques*, Vol. 52, 1892.

⁸¹⁷ FELLER, François-Xavier. *Dictionnaire historique*. [en ligne]. Vol. 13., 1836. Nous citons uniquement quelques exemples génériques des collections dans lesquels figure le *Journal* de Cléry et en particulier la contrefaçon de 1800. [(re)consulté le 26 janvier 2026]. Disponible sur : <https://archive.org/details/dictionnairehis16fellgoog>

⁸¹⁸ BEAUCOURT, Gaston Louis Emmanuel de Fresne, marquis de. *Captivité et derniers moments de Louis XVI : Récits originaux*, Vol. 2, Paris : 1892, pp. 32-36.

⁸¹⁹ *Ibid.*

⁸²⁰ BEAUCOURT. *Op.cit.* p. 36.

Antoinette. En revanche, les allégations mensongères au sujet de Cléry et sa fidélité ont été largement diffusées à l'époque malgré les contestations.

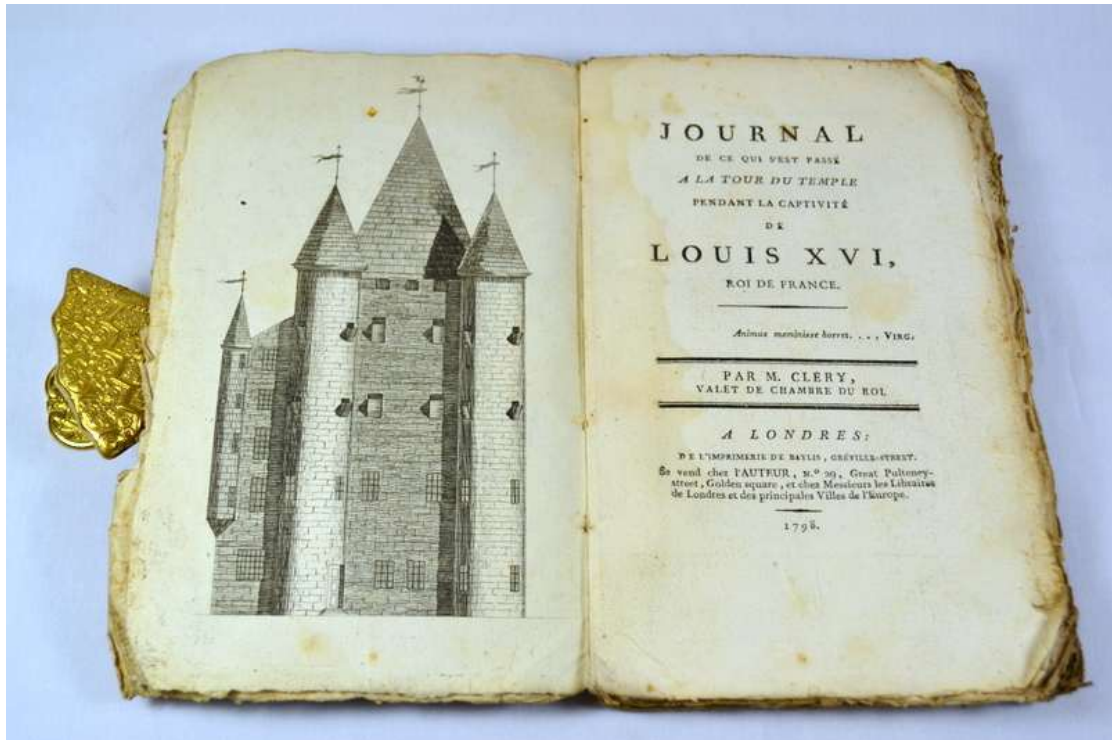
De nos jours, le genre des mémoires est en essor de redécouverte à travers les études autobiographiques et l'écriture de l'intime en général. Nous avons tenté à travers notre travail non seulement de rapporter une continuité du genre à travers ses changements, mais aussi de présenter deux mémorialistes qui avaient marqué leur temps, et qui aujourd'hui sont à redécouvrir tout en leur apportant une juste valeur à leur témoignage.

Annexe

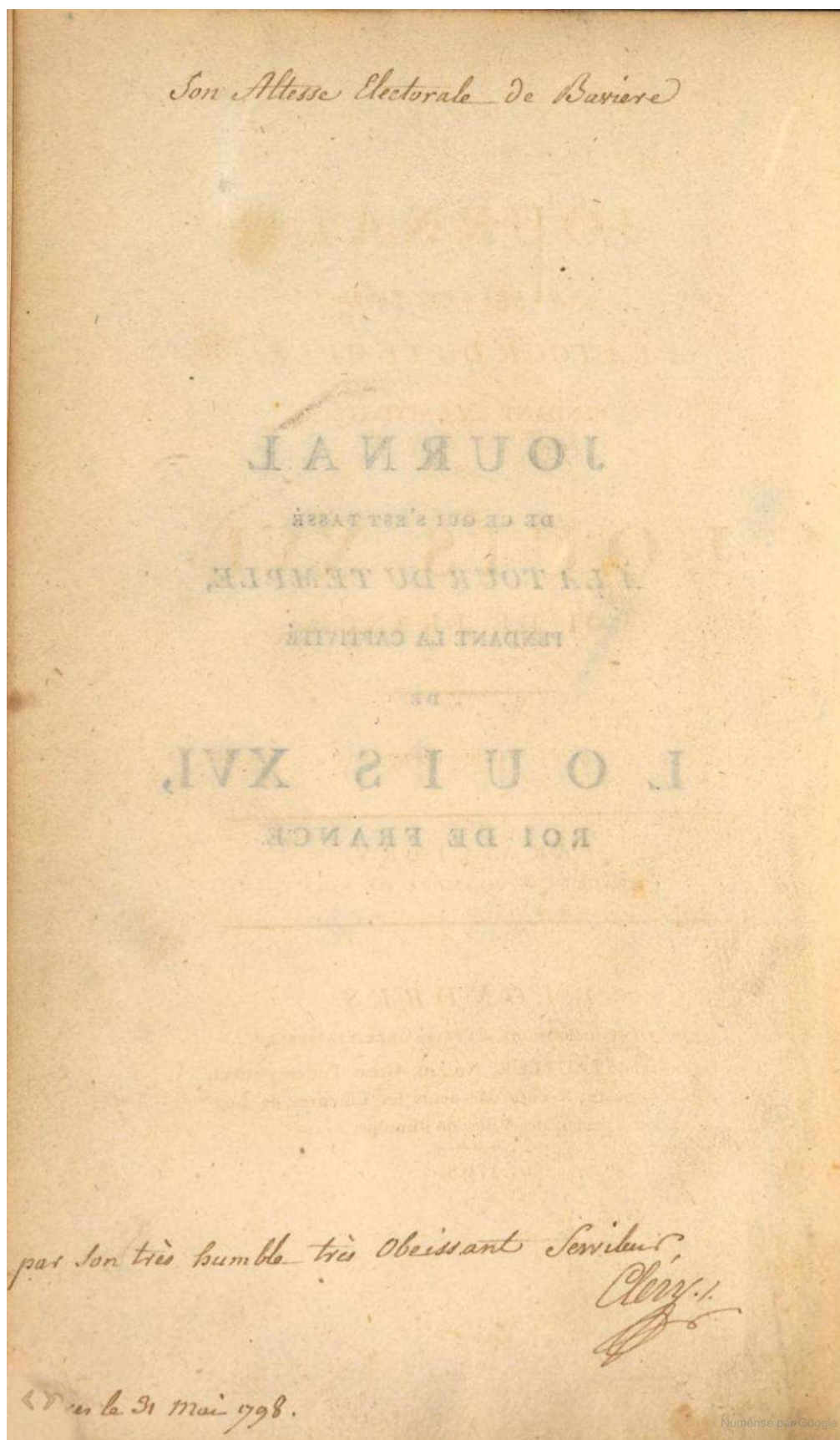


JEAN-BAPTISTE CANTHANEY, DIT CLERY, VALET DE CHAMBRE DE LOUIS XVI (1759-1809)

Paris ; 1745 ; Paris, 1809, H.P. DANLOUX FAC BAT 1798
Versailles ; musée national des châteaux de Versailles et de Trianon



Journal de Cléry, 1798.



CLERY, *Journal*, 1798. Exemple original offert au prince de Bavière Charles-Théodore par Cléry.

Ci-dessous le texte inséré en début du *Journal* de Cléry. Le segment textuel mis en évidence (en bleu) a été inséré afin de rendre véridique et authentique cette nouvelle édition, qui sera discréditée par Cléry même.

En classant ces notes en forme de journal, depuis ma sortie de France, mon intention a été plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires. Je n'en ai ni le talent ni la prétention. Mais les personnes qui ont voulu présenter mes récits sous une forme plus digne du public, après m'avoir fait convenir, dès la première page, que ce talent me manque, m'ont néanmoins donné dans ce journal un ton d'assurance, tel que l'oseroit à peine prendre un duc et pair, ou un docteur que son grade autoriserait à régenter les rois et les peuples. De sorte que ma narration,

qui n'étoit dans ma bouche que vérité, a pris sous leur plume le caractère du mensonge; de sorte que la lecture de mon journal semble inviter les âmes honnêtes, à croire (ce qui est bien plus affligeant pour mon cœur) que, si Cléry n'eût pas été royaliste, Cléry eût abandonné ses maîtres devenus prisonniers. Ainsi mon premier écrivain a transformé un pauvre garçon perruquier en un personnage d'importance, en un homme d'état dont l'opinion doit être réputée d'un grand poids dans les délibérations politiques de l'Europe; presque en un chef de parti, digne de toute l'animadversion des hommes qui gouvernent la France devenue république. Toutes ces incohérences, toutes ces contradictions, que je n'apercevois point avant l'impression de mon livre, m'ont été

montrées depuis ; et à présent que je les connois , je sens que la cour de Vienne , en ne voulant pas qu'il fût publié dans ses états , n'avoit d'autre motif de refus que le besoin d'éviter un ridicule. Plût au ciel que la cour de France eût toujours connu ce besoin ! je serois peut-être encore auprès de mon infortuné maître , ou à Versailles ou aux Thuilleries ou au Temple.

Voici donc la seule version véritable de mon journal. Quoique éloigné de sa patrie, ainsi que moi, le français qui le retouche, n'a perdu ni l'amour qu'il avoit pour elle, ni l'espoir d'y rentrer sans la protection des anglais. Et qui pourroit nous reprocher ce sentiment blâmer en nous le désir de retourner paisiblement l'un et l'autre dans nos familles ; de nous

faire même de notre livre un titre de réhabilitation aux yeux de nos compatriotes ?

Témoin continuel des souffrances de Louis XVI au Temple, j'ai pu les écrire. J'avois promis que je me bornerois à présenter les faits simplement, sans réflexions, sans partialité : cette fois je tiendrai parole.

RÉCLAMATION de Mr. CLÉRY, auteur du
Journal du Temple. — Lettre au SPECTATEUR.

De SCHIERENSÉE en Holstein, le 30 Janvier
1801.

Je viens, Monsieur, de lire un libelle imprimé sous mon nom, et qui a pour titre, *Mémoires de M. Cléry, ou Journal de ce qui s'est passé dans la tour du temple, pendant la détention de Louis XVI avec des détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour. Edition originale, seule avouée par l'Auteur. A Londres de l'imprimerie de Baylis, Greville Street, 1800.*

Il n'existe aucun nom à donner à cette production de la plus raffinée scélératesse. Il a fallu 12 années de dépravation universelle et d'un oubli absolu de tous les principes, pour laisser croire à l'homme de bien, qu'il peut exister un être, assez lâche et assez infâme, pour s'emparer (par seule haine pour la vertu) du nom d'un serviteur fidèle, à l'effet de flétrir à la fois tout ce qu'il y avoit de plus auguste et de plus vertueux sur la terre. Il ne réussira pas, ô mon maître! ô mon Roi! ô Reine généreuse et infortunée! ô angélique



Jeanne Louise Henriette Campan (1752-1822), l'éducatrice
Musée de la Légion d'Honneur - Paris, France

¹ Extrait d'un mémoire manuscrit relatif à madame Campan.

S'il fallait invoquer encore un témoignage bien respectable, nous citerions la lettre suivante écrite à madame Campan, le 27 avril 1816, par madame la duchesse de Tourzel.

« Je comprends parfaitement, madame, la peine que vous éprouvez de tout ce qui peut tendre à jeter des dou-

tes sur votre attachement et votre fidélité à l'auguste princesse à laquelle vous aviez l'honneur d'être attachée, dans les fonctions que vous remplissiez auprès d'elle.

« C'est avec grand plaisir, madame, que je vous rendrai la justice que pendant les trois ans où ma place m'a donné de fréquents rapports avec notre grande et trop malheureuse reine, je vous ai

Copie de la lettre écrite à Madame Campan par la duchesse de Tourzel in Mémoires de Madame Campan, Notice, 1849, p. 33., copie d'image 1/2.

toujours vue empressée de lui témoigner votre respect et votre attachement. J'ai été témoin qu'elle vous avait donné des marques de confiance toute particulière, et de votre discrétion et de votre fidélité dans ces diverses circonstances. Vous lui en donnâtes des preuves dans ce malheureux voyage de Varennes, et les délations faites à ce sujet sur votre compte ont été de toute injustice. Je vous ai vue aux Feuillants, la nuit du 10 août, présenter à la reine l'hommage de votre douleur, quoique vous ne fussiez pas en ce moment dans votre mois de service. C'est un hommage que je rends à la vérité, et je m'estimerai heureuse si ma lettre pou-

vait apporter quelques consolations aux amertumes dont votre cœur est accablé.

« Je suis, madame, etc.,

« CROV D'HAVRÉ, duchesse
de Tourzel. »

Copie de la lettre écrite à Madame Campan par la duchesse de Tourzel in Mémoires de Madame Campan, Notice, 1849, p. 33., copie d'image 2/2.

*Récit de M. COSTER-VALAYER, ancien Receveur général du
Domaine, Habitant de Paris.*

Au mois de juin 1791, la veille du départ pour Varennes, sur les six heures du soir, nous vîmes entrer chez nous un grand laquais de la Reine, dont le vêtement extérieur était une redingote bourgeoise, mais dont la petite livrée se lais-

NOTICES HISTORIQUES.

387

sait voir en dessous. Ce jeune homme déposa sur un fauteuil un grand porte-feuille à soufflet, fermé à clé, et il nous remit, à mon épouse et à moi, un petit billet, d'une écriture nette et lisible, mais tracée avec rapidité.

Nous y lûmes ces mots : *Monsieur et madame Coster ont me faire l'amitié de garder secrètement ce porte-feuille, qui renferme des choses de valeur. Ils ne le livreront qu'à la personne, qui viendra, un peu plus tard, le réclamer pour moi, en exhibant la contre-épreuve de la carte renfermée dans le présent billet.*

« Cela suffit, » répondis-je au commissionnaire, et lorsqu'il fut parti, je soulevai le porte-feuille, dont le poids m'accablait, tout vigoureux que j'étais, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce jour-là, mon épouse et moi n'attachâmes pas beaucoup d'importance au contenu de cet envoi. Nous pensâmes bien qu'il nous venait du château; mais comme nous étions liés avec Madame Campan, femme-de-chambre de la Reine, je m'imaginai que cette dame, profitant du voisinage, avait fait déposer le porte-feuille chez moi, à cause de quelque petit déménagement survenu, ou de quelque réparation urgente dans les cabinets.

Le lendemain, tout Paris sut, vers les huit heures, que la famille royale était partie, de nuit, pour gagner les frontières; et ma cuisinière, qui arrivait de la provision, me dit: « Mon-sieur, vous avez de bien méchants voisins; ils disent à qui veut l'entendre, qu'hier un laquais des Tuileries, est venu chez nous, chargé d'effets précieux. »

Mon épouse se troubla beaucoup, en entendant ces paroles; nous patientâmes jusqu'à la nuit; et lorsque ma pendule marqua neuf heures, je fis venir une voiture de place, et j'emportai le dépôt des Tuileries, au milieu du faubourg St.-Martin. M. Foulquier, mon ami, intendant de la Martinique, m'avait donné ses tableaux et curiosités en garde. Je louai, dans le faubourg, à cette intention, une grande chambre inconnue et solitaire: je cachai le beau porte-feuille sous une pile de tableaux.

LE LENDEMAIN (1), Madame Campan vint nous voir, et comme elle allait nous parler de ce départ du Roi (qui nous parut ne pas lui convenir), mon épouse l'interrompit, pour lui dire à demi-voix: Et dites-moi un peu, qu'est-ce donc que ce porte-feuille à soufflet, que vous nous avez envoyé, il y a deux jours? Que renferme-t-il? En définitive, que voulez-vous qu'on en fasse?

— *De quoi me parlez-vous là?* nous répondit Madame Campan. *De quel porte-feuille s'agit-il? Je ne vous ai point envoyé de porte-feuille.* Madame Coster ajouta: « Est-ce que le billet n'est pas de votre écriture? » — *Voyons-le, ce billet,* reprit la femme-de-chambre de la Reine; et mon épouse, aussitôt, le lui montra.

A peine Madame Campan eut-elle jeté les yeux sur cette écriture, elle s'écria : *Mais c'est la Reine, elle-même, qui vous a écrit ce billet. Il est bien singulier qu'elle ne m'ait fait à cet égard aucune confiance. Puisque le porte-feuille est si lourd, ce sont des bijoux et des diamans qu'il renferme.*

Lorsque Madame Campan fut sortie, nous eûmes du regret, mon épouse et moi, d'avoir en quelque sorte divulgué le secret de la Reine. Mais, comme il est aisé de s'en convaincre, ce n'avait pas été là notre intention.

La Famille royale, rentrée au château des Tuileries, y éprouva une dure et longue captivité. Après l'acceptation de la constitution, lorsque la Reine eut recouvré, non pas son

(1) Donc elle n'était pas aux bains du Mondor, comme elle le raconte dans ses Mémoires.

entière liberté, mais un simulacre d'indépendance, elle envoya chez moi un de ses valets-de-pied, avec la contre-épreuve dont j'ai parlé plus haut; je livrai à l'instant son porte-feuille, et comme cette excellente princesse me fit l'honneur, quelque temps après, de me dire cette parole : *Tout m'est parvenu*, je suis resté en paix sur un objet de cette importance.

Madame Campan, dans ses Mémoires, a l'effronterie de raconter à ses lecteurs, qu'elle indiqua notre maison pour servir d'asile aux effets précieux de la Reine. Je déclare, en présence de Dieu, qu'en s'exprimant ainsi, elle a publié un mensonge. C'est la Reine, elle-même, qui nous fit alors cet honneur. Sans l'imprudence de feu mon épouse, Madame Campan l'aurait toujours ignoré. »

Extraits du récit de Coster-Valayer in LAFONT D'AUSSONNE, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, Libraire Petit et Pichard, Paris, 1824., notices historiques, pp. 384-389.

M^{me}. CAMPAN avoue dans ses Mémoires, que l'infortuné roi Louis XVI, peu de temps avant sa chute et sa ruine, lui confia le dépôt de ses papiers secrets. Ces papiers, nous dit-elle, étaient renfermés dans un énorme porte-feuille, qu'après le dix août, je n'osai plus garder chez moi. Je le confiai à *Gougenot*, qui, s'effrayant, à son tour, d'une si périlleuse confidence, me pressait et me tourmentait, pour en être débarrassé. Ne pouvant calmer ses frayeurs et ses alarmes, je l'autorisai à prendre inspection de tous les papiers de ce porte-feuille, et à détruire ce qui ne serait pas d'une rigoureuse utilité.

Il y avait parmi ces papiers de choix une pièce à laquelle le Roi attachait beaucoup d'importance : une Attestation en forme, signée des ministres, et servant à prouver que Louis XVI, lui seul, dans le Conseil, n'avait point approuvé la déclaration de guerre contre l'Allemagne. En cas de malheur *et de mise en jugement*, le monarque voulait que ce papier servît à sa justification et à sa défense.

Madame Campan ajoute que, durant son procès, *le Roi ne fit point redemander cette pièce*. Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est que la dépositaire n'aurait point dû attendre qu'on la réclamât, si elle existait.

Sur les papiers secrets de Louis XVI confiés à Madame Campan in LAFONT D'AUSSONNE. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, Libraire Petit et Pichard, Paris : 1824., notices historiques, p. 377.

V

AU CITOYEN L'ÉPINE

Horloger

Place des Victoires-Nationales, à Paris

Citoyen,

En 1789, voyant que la dépense et les voyages du citoyen Campan mon mari (3), devoient finir par déranger

(1) Je ne trouve *fortuité* nulle part et je me demande si Madame Beaumarchais n'avait pas ce néologisme sur la conscience.

(2) C'est-à-dire *mon fils adoptif*, mon gendre Toussaint Delarne, qui n'avait pas même alors une trentaine d'années. L'expression *mon fils* est bien touchante sous la plume d'une belle-mère et mérite d'être notée.

(3) Jeanne-Louise-Henriette Genet avait épousé, étant lectrice de Madame

— 9 —

ses affaires, et mon revenu en places et en pension suffisant à la modération de mes désirs je demandai et j'*obtins* ma séparation des biens. En 1791, feu M. Campan, secrétaire (*sic*) (1) du cabinet de la ci-devant Reine auquel on supposoit une grande fortune mourut insolvable, son fils renonça à sa succession, et moi ayant eu par foiblesse la condescendance d'endosser pour mon beau-père pour 24,000 fr. d'effets, je me suis trouvée nonseulement ruinée par la ruine du père et du fils, mais chargée pour faire honneur à ma signature du paiement de 24,000 fr. dans un temps où je restois sans aucune ressource, la journée du 10 août m'ayant fait perdre à la fois, pensions, appointements, logement et mobilier, car je fus pillée. M. Campan laissa sa succession en déficit de plus de deux cent mille livres, ses amis, ses anciens domestiques, ses enfans enfin ont tous payé la mauvaise administration de ses biens. Mais vous devez bien penser que les dettes de M. Campan me sont étrangères sauf celles qui pour mon malheur m'étoient devenues personnelles par mon acceptation, c'est-à-dire ma signature. Je vois donc avec regret, Monsieur, que vous êtes rangé dans les nombreux créanciers qu'il a laissés, mais je ne conçois pas que M. Auguie ait pu vous dire de m'adresser la note de

ce qui vous est dû, car il sait bien que je ne payerai jamais une seule dette de mon beau-père, et que ni l'honneur ni les loix ne peuvent ni me déterminer, ni me contraindre à les payer (2). Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé

Victoire, M. Campan dont le père était secrétaire du cabinet de la reine. F. Barrière, auteur de la meilleure notice qui existe sur Madame Campan (en tête des *Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette*, Paris, Didot, 1855), dit (p. 20) : « MM. Campan, originaires de la vallée de Campan, dans le Béarn, en avaient pris le surnom. Leur nom véritable était Berthollet. Le célèbre chimiste que les sciences ont perdu en 1822 était leur parent. »

(1) Pour une institutrice, pour une surintendante de la maison d'Écouen, l'accent est bizarrement placé sur la première syllabe du mot *secrétaire*. On ne sera pas moins étonné, un peu plus loin, de la forme donnée au mot *pénible*, forme que je ne retrouve dans aucun de nos auteurs.

(2) Ces détails autobiographiques complètent ce que l'on a écrit sur Madame

1.

— 10 —

que j'ai appris avec bien de la douleur les pertes cruelles que vous avez eu à supporter et qui laissent dans une âme sensible des regrets bien plus douloureux que la perte de la fortune. Pour moi je vis et je fais élever mon fils du produit d'un travail peinible (*sic*) (1) et de la confiance que mes foibles talens ont su inspirer aux parens des enfans qui me sont confiés (2).

J'ai l'honneur d'être votre concitoyenne,

GENET-CAMPAN.

Ce 13 geriminal, an 7.

Une petite gerbe de billets inédits : Beaumarchais, sa femme, Mme Campan, Cuvier, Duchatel, Grétry, Guizot, etc. / par Tamizey de Larroque. 1890.

M^{me} Campan a surtout écrit ses mémoires pour se défendre des accusations portées contre elle par les ultra-royalistes et, pour y réussir, elle a eu soin de s'appliquer à démontrer sa fidélité envers sa maîtresse en s'attachant à réfuter toutes les attaques plus ou moins fondées dirigées contre la vie privée de Marie-Antoinette. Elle fait sans cesse un chaleureux éloge de cette malheureuse reine, qu'elle représente comme une des femmes les plus vertueuses de ce siècle aimable où les femmes, pour peu qu'elles fussent jolies, étaient souvent plus que légères. Dans cette entreprise, au moins hasardée, M^{me} Campan commet souvent des excès de zèle ; elle veut trop prouver : elle se fait prendre en flagrant délit d'erreur volontaire et elle nous autorise à douter de la sincérité et de la valeur de son témoignage. En outre, il est évident que cette ardeur intempestive à taquiner la vérité lui vient du désir irrésistible de se mettre en scène dans une position enviable près de sa maîtresse, dont elle voudrait faire croire qu'elle fut la confidente. Cette préoccupation pousse M^{me} Campan à faire de fréquentes excursions dans le domaine de la politique sous le prétexte de rétablir la vérité et de donner plus d'autorité à des opinions contestées.

FLAMMERMONT, Jules. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIII^e siècle, Etude I., Les Mémoires de Madame Campan*. Paris : 1886., p.21.

— 38 —

aux assertions d'une femme qui écrit ses mémoires avec ces procédés de développement.

Mais sur la façon, dont la reine elle-même fut mise au courant de l'intrigue, les divergences sont telles entre les deux rédactions, qu'elles donnent les plus graves raisons de douter de la véracité de M^{me} Campan. Pour mettre le lecteur mieux en état d'en juger, je vais placer sous les yeux les deux versions en regard l'une de l'autre :

PREMIÈRE VERSION.

« Ensuite, il (Bœhmer) me demanda ce qu'il devait faire. Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris, d'où il venait en ce moment ; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre comme chef de la maison du roi ; de prendre garde à lui : qu'il me paraissait fort coupable, non comme marchand de diamants, mais parce qu'ayant une charge, qui lui avait fait prêter serment de fidélité, il était impardonnable d'avoir agi sans des ordres précis du roi ou du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis, qu'il avait tous les billets signés par la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers pour obtenir une prolongation des époques de ses paiements. Je pressai donc son départ pour Versailles ; il m'assura qu'il s'y rendrait de suite : au lieu de suivre mon conseil, il alla chez le cardinal...

» Lorsque Bœhmer fut parti, je voulus le suivre et me rendre chez la reine à Trianon ; mon beau-père m'en empêcha et m'ordonna de laisser le ministre débrouiller une pareille affaire ; que c'était une intrigue infernale ; que j'avais donné à Bœhmer l'avis le plus convenable et n'avais rien de mieux à faire.

» Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez M. le baron de Breteuil, mais il se

DEUXIÈME VERSION.

« Il me demanda ce qu'il avait à faire. Je lui conseillai d'aller trouver M. le baron de Breteuil, son ministre, depuis qu'il avait la charge de garde des diamants de la couronne, de lui dire avec sincérité tout ce qui s'était passé et de se laisser diriger par lui. *Il m'assura qu'il préférerait me charger de cette explication avec la reine. Je m'y refusai, démêlant dans son récit un foyer d'intrigues que la prudence devait me faire éviter.*

» Je passai dix jours à ma campagne sans entendre parler de cette affaire. La reine m'ayant fait demander au Petit-Trianon, pour répéter avec moi le rôle de Rosine, qu'elle devait jouer dans le Barbier de Séville, je me trouvai seule avec elle, assise sur un canapé ; il ne fut question que du rôle. Après une heure employée en répétition, S. M. me demanda pourquoi je lui avais envoyé Bœhmer ; qu'il était venu pour lui parler de ma part ; qu'elle n'avait pas voulu le voir. J'appris de cette manière qu'il n'avait rien fait de ce que je lui avais conseillé. L'impression qui se fit sur mes traits, lorsque j'entendis prononcer le nom de cet homme, fut très vive ; la reine s'en aperçut et me fit des questions. Je la suppliai de le voir ; je l'assurai que cela était instant pour sa tranquillité ; qu'une intrigue se tramait à son insu ; qu'elle était grave, puisque l'on montrait aux gens qui prêtaient de l'argent à Bœhmer des engagements signés d'elle. Sa surprise, son dépit furent extrêmes. Elle m'ordonna de rester à Trianon, fit partir un courrier pour Paris, le faisant demander sous un prétexte que j'ai oublié. *Il vint le lendemain matin, jour même de la représentation de la comédie*, et ce fut le dernier des amusements que la reine se permettait dans cette retraite.

» La reine le fit entrer dans son cabinet, lui demanda par quelle fatalité elle avait encore à entendre parler de sa folle prétention de lui

présenta à Trianon et fit dire à la reine que je lui avais conseillé de venir lui parler : on répéta ses propres paroles à S. M., qui dit : « Il est » fou, je n'ai rien à lui dire et ne veux pas le » voir ». *Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon ; je la trouvai seule dans son boudoir ; elle me parla de différents petits objets et, tout en lui répondant, je songeais au collier et cherchais l'occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit : « Savez-vous que cet » imbécile de Bœhmer est venu demander à me » parler, en disant que vous le lui aviez con- » seillé ? J'ai refusé de le recevoir, continua la » reine ; que me veut-il ? Le savez-vous ? »* Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit et que je ne croyais pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom, mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire ; c'était un dédale pour elle ; son esprit s'y perdait. *Elle envoya à l'instant chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte, et son nom fut prononcé pour la première fois par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi.

» *Pendant plusieurs jours la reine concerta, avec le baron et l'abbé, ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance.* Malheureusement, une ancienne et implacable haine contre le cardinal faisait de ces deux conseillers les hommes les plus propres à égarer S. M. dans le parti qu'elle avait à prendre. Ils virent uniquement leur ennemi perdu à la cour, et flétri aux yeux de l'Europe entière, et ne jugèrent pas avec quels ménagements il fallait traiter une affaire aussi délicate. Si M. le comte de Vergennes eût été appelé par la reine pour lui donner ses avis, son expérience des choses et des hommes lui eût fait juger, dès le premier moment, qu'il fallait étouffer une intrigue d'es-

vendre un objet qu'elle refusait constamment depuis plusieurs années. Il répondit qu'il y était bien forcé, ne pouvant plus calmer ses créanciers. « Que me font vos créanciers ! » lui dit S. M. Alors Bœhmer lui avoua successivement tout ce qui, selon ses illusions, s'était passé entre la reine et lui par l'intervention du cardinal. A chaque chose qu'elle entendait, son étonnement égalait son courroux et sa surprise. Elle parlait en vain ; l'importun et dangereux » joaillier ne cessait de répéter : « Madame, il » n'est plus temps de feindre, daignez avouer » que vous avez mon collier et faites-moi donner » des secours, ou ma banqueroute aura bientôt » tout dévoilé. »

» On peut aisément se peindre ce que la reine eut à souffrir. *A la sortie de Bœhmer, je la trouvai dans un état alarmant : l'idée que l'on avait pu croire qu'un homme tel que le cardinal avait sa confiance intime ; qu'elle s'était servie de lui vis-à-vis d'un marchand pour se procurer, à l'insu du roi, une chose qu'elle avait refusée du roi lui-même, la mettait au désespoir. Elle demanda successivement l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil.* Leur haine pour le cardinal, le mépris qu'ils lui portaient, leur firent trop oublier que les vices les plus bas n'empêchent pas les premiers ordres de l'empire d'être détentés par ceux auxquels ils ont l'honneur d'appartenir ; qu'un Rohan, un prince de l'Eglise, quelque coupable qu'il fût, aurait un parti considérable, auquel devaient naturellement se rallier tous les mécontents de la cour et les frondeurs de Paris.

» On crut trop facilement qu'il serait dépouillé de tous les avantages de son rang et de son ordre, pour être livré à la honte de sa conduite déréglée : on se trompa.

» Je vis la reine après la sortie du baron et de l'abbé ; elle me fit frémir par son agitation. « Il faut, disait-elle, que les vices hideux soient » démasqués ; quand la pourpre romaine et le » titre de prince ne cachent qu'un besogneux, » un escroc, qui ose compromettre l'épouse de » son souverain, il faut que la France entière et » l'Europe le sachent. » Il est évident que, dès ce moment, le plan funeste était arrêté. La reine vit mon effroi ; je ne le lui dissimulai point ; je lui connaissais trop d'ennemis pour ne pas appréhender de la voir occuper le monde entier d'une intrigue que l'on chercherait à embrouiller encore plus. Je la suppliai de prendre les conseils les plus sages et les plus modérés. Elle

— 40 —

croquerie dans laquelle l'auguste nom de Marie-Antoinette se trouvait compromis (1). »

(1) *Mémoires de M^{me} Campan*, t. II, p. 11 et 12.

m'imposa silence, en me disant d'être tranquille, bien persuadée qu'il ne se ferait aucune imprudence (1). »

(1) *Mémoires de M^{me} Campan*, t. II, p. 281.

FLAMMERMONT, Jules. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIII^e siècle, Etude I., Les Mémoires de Madame Campan*, Paris : 1886., pp 38-40.

Nous avançons deux exemples types de textes insérés au corpus du texte original des *Mémoires* de Mme Campan. Nous constatons avec vraisemblance que le segment textuel mis en évidence (en bleu) a été inséré lors d'une étape de remaniement, ce qui en expliquerait les écarts de ton, le style et aussi de connaissances.

Des princes , accoutumés à être traités en divinités , finissaient naturellement par croire qu'ils étaient d'une nature particulière , d'une essence plus pure que le reste des hommes.

Cette étiquette qui , dans la vie intérieure de nos princes , les avait amenés à se faire traiter en idoles , dans leur vie publique en faisait des victimes de toutes les convenances. Marie-Antoinette trouva , dans le château de Versailles , une foule d'usages établis et révéérés qui lui parurent insupportables.

(1) Quand la reine prenait médecine , c'était la dame d'honneur qui devait retirer le bassin du lit.

(*Note de madame Campan.*)

1

14.

CAMPAN. *Mémoires*, Tome I, 1823., p.153.

Le chevalier d'Eon avait été utile en Russie à l'espionnage particulier de Louis XV. Très-jeune encore, il avait trouvé le moyen de s'introduire à la cour de l'impératrice Élisabeth, et avait servi cette souveraine en qualité de lecteur ; reprenant ensuite ses habits militaires, il fit la guerre avec honneur, et fut blessé : nommé premier secrétaire de légation, puis ministre plénipotentiaire à Londres, il offensa l'ambassadeur comte de Guerchy, par les outrages les plus sanglans : ils furent de nature à ce que l'ordre officiel de faire rentrer le chevalier en France, fût délivré au conseil du roi ; mais Louis XV retarda le départ du courrier

Bibliographie

Textes

- ANGOULEME, Charles de Valois, duc de. *Mémoires du duc d'Angoulesme : de ce qui s'est passé en France depuis la mort d'Henry III jusques à l'advenement d'Henry IV à la couronne*. Éd. Foucault [en ligne]. 1824.
- ANONYME. *Conversations recueillies à Londres pour servir à l'histoire d'une grande reine* [en ligne]. Paris, 1807.
- AUBIER, baron de. *Observations sur les Mémoires de Madame Campan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi* [en ligne]. Paris, 1823.
- BARBAROUX, Charles Jean Marie. *Mémoires (inédits)* [en ligne]. Paris : Baudouin frères, 1822.
- BEAUMARCHAIS. *Mémoires contre les sieurs Goësman, la Blach* [en ligne]. Paris. Garnier Frères, 1774.
- BERTIN, Rose. *Mémoires de Mademoiselle Bertin sur la reine Marie-Antoinette* [en ligne]. Paris et Leipzig : Bossanges Frères, 1824.
- BETHLEN, Miklós - REVERAND, Dominique. *Dominique Révérend : Bethlen Miklós emlékiratai*. Budapest : Helikon Könyvkiadó, 1984.
- BETHLEN, Miklós. *Gróf Bethlen Miklós Önéletírásának első fele. Magyar történelmi emlékek*. Második kötet. Éd. Szalay László. Pest, 1858.
- BUCHON. *Lettre XXXIX, à Mademoiselle de Beauharnais, à la Malmaison, 24 fructidor an VIII* (11 septembre 1800). In : *Correspondance inédite de Madame Campan et la Reine Hortense*. Vol. I. Paris : J-P. Meline, 1835, pp.95-100.
- CAMPAN, Madame. *Mémoires*. Paris : Librairie Firmin Didot Frères, Mercure de France, 1823, 1849, 1988.
- CAMPAN, Madame. *Correspondance inédite de Madame Campan avec la reine Hortense* [en ligne]. 2^e éd. Paris : A. Levavasseur, 1835.
- CAMPION, Henri de. *Mémoires de Henri de Campion, suivis de Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et morale*. Éd. Marc Fumaroli. Paris : Le Temps retrouvé, Mercure de France, 1967.
- CAMPION, Henri. *Mémoires de* [en ligne]. Paris : P. Jannet, 1857.
- CLERY. Jean-Baptiste. *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*. Paris : Mercure de France, 1968.
- CLERY, Jean-Baptiste. *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple* [en ligne]. Londres : Imp. De Baylis, 1798.
- CLERY, *Tagebuch über die Begebenheiten im Tempelthurm während der Gefangenschaft Ludwigs XVI Königs von Frankreich : Aus dem Französischen übersetzt* [en ligne]. Hamburg : Mutzenbecher. 1798.
- CLERY-GLEICH. *Sieben und vierzig Jahre eines Revolutions-Mannes, oder Leben und Abenteuer Hanet Clery's : Während der Revolution bei dem Kriege in Deutschland und Italien*. [en ligne]. Leipzig : 1829.
- COIGNY, Aimée de. *Mémoires* [en ligne]. Paris, s.d. 1902.
- COIGNY, Louise-Marthe de. *Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la société française de la fin du XVIIIe siècle / publié sur les autographes, avec notes et notices explicatives (par Paul Lacroix)* [en ligne]. Paris : impr. de Jouaust et Sigaux, 1884.
- COMMYNES, *Mémoires, in Histoire et chroniqueurs du Moyen Age*. Bruges : Pléiade, 1958.
- COURCHAMPS, Pierre-Marie-Jean Cousin de. *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*. Vol. VII. [en ligne]. Paris : Delloye, 1840.
- CREQUY, Marquise de. *Souvenirs* [en ligne]. Paris : Fournier Jeune ; 1834-35.
- D'ANGOULEME, Marie-Thérèse duchesse de, *Mémoires* [en ligne]. Paris : Ed. Au bureau de la mode nouvelle, 1858.
- D'AUBIGNE. *Histoire universelle depuis 1550 jusqu'en 1601* [en ligne]. Maillé, 1620.

- Défense de Louis XVI, prononcée à la barre de la Convention nationale, le mercredi 26 décembre 1792, l'an 1er de la République, par le citoyen Desèze, l'un de ses défenseurs officiels.* 1792. [en ligne]
- DUMONT de BOSTAQUET, Isaac. *Mémoires de, sur les Temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Edit de Nantes.* Paris : Mercure de France, 1968.
- DUPONT. *Observations de M. le Lieutenant général Dupont sur l'Histoire de France* [en ligne]. Paris : Dentu, 1827.
- ECKARD, Jean. *Notice sur Jean Baptiste Cant Hanet-Cléry, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le Journal du Temple* [en ligne]. Paris, 1825.
- EDGEWORTH, de Firmont, abbé. « Dernières heures de Louis XVI roi de France, écrite par l'abbé Edgeworth de Firmont son confesseur ». *Journal de Cléry.* Mercure de France, 1968.
- GAILLARDET, Frédéric. *Mémoires du Chevalier d'Eon, publiés pour la première fois sur les papiers fournis par sa famille.* [en ligne]. Paris : 1836.
- GENLIS, Madame de. *Mémoires* [en ligne]. Bruxelles, 1825.
- GENLIS, Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin Genlis, comtesse de. *Souvenirs* [en ligne]. Éd. Firmin Didot. 1857.
- GOGUELAT, baron de. *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes* [en ligne]. Paris : Baudouin Frères, 1823.
- HANET CLERY, Jean Pierre Louis. *Mémoires* [en ligne]. Eymery, 1825.
- HOGUETTE, Philippe Fortin de la. *Testament ou conseils fidèles d'un bon Pere à ses Enfants. Où sont contenus plusieurs raisonnements chrestiens, moraux, & politiques* [en ligne]. Éd. Chez Antoine Vitré, 1648.
- HOGUETTE. *Catéchisme royal,* [en ligne]. Paris, 1645
- HOLLAND, lord, Henry Edward. *Foreign reminiscences* [en ligne]. 1851.
- HUE, François. *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* [en ligne]. Paris : Imprimerie Royale, 1814.
- II. RÁKOCZI, Ferenc. *II. Rákóczi Ferencz fejedelem emlékiratai a magyar háborúról, 1703-tól végéig (1711).* Pest, 1872.
- LA FARE, Charles-Auguste, marquis de. *Mémoires.* In Vol. VIII. Comps. Nouvelle collection des mémoires pour à l'histoire de France : depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe servir et précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque [en ligne]. 1840.
- LAFONT D'AUSSONNE. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* [en ligne]. Paris : Libraire Petit et Pichard, 1824.
- LAMOTHE-LANGON, Etienne-Léon. *Mémoires de, Cagliostro ou l'intrigant et le cardinal* [en ligne]. Vol. II. Paris : 1834.
- LAMOTTE-VALOIS, Charles-Antoine-Nicolas de. *Mémoires inédits* [en ligne]. Paris, 1858.
- LEPITRE, Jacques-François. *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple* [en ligne]. Paris, 1814.
- LUTHER. *Mémoires de.* Paris : Mercure de France, 1990.
- MANCINI, Hortense et Marie, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini.* Paris : Le temps retrouvé, Mercure de France, 1965 et 1987.
- MANCINI, Hortense. *Mémoires D.M.L.D.M., de Madame La Duchesse de Mazarin Erschienen* [en ligne]. Cologne : 1675.
- MARTEILHE, Jean. *Mémoires de, Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil.* Paris : Mercure de France, 1989.
- MAIGNE. *Journal anecdotique de Madame Campan : ou Conversations recueillies dans ses pensées sur l'éducation.* Paris, 1825.
- MISEREY, Madame de, baronne de Biache, comtesse d'Adhémar. *Souvenirs.* Paris, 1836.
- MOELLE, Claude-Antoine-François, *Six journées passées au Temple* [en ligne], Paris : 1820.
- MONTGAILLARD, abbé de. *Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825* [en ligne]. Paris, 1827.

- MORNAY, Charlotte Arbaleste de, Madame de. *Mémoires de Madame de Mornay*. Edition revue sur les manuscrits [en ligne]. Paris : J. Renouard, 1868.
- MOTTEVILLE, Madame de, *Mémoires* [en ligne]. Foucault, Tome XXXVII, 1824.
- NEMOURS, Marie d'Orléans, Madame duchesse de. *Mémoires* [en ligne]. Amsterdam : J.F. Bernard 1718.
- NOLHAC, Pierre de, *Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789)* [en ligne]. 1889.
- OETTINGER, Edouard-Marie. *Bibliographie biographique ou Dictionnaire de 26,000 ouvrages, tant Anciens que Modernes, relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des hommes célèbres*. [en ligne]. Leipzig : Libraire-Editeur Guillaume Engelmann, 1850.
- ORY, Stéphanie. *Soirée d'Ecouen, nouvelle édition, Ed. Alfred Mame et Fils* [en ligne]. Tours, 1884.
- SEVELINGES, Charles-Louis de. *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale, tant à la tour du Temple qu'à la Conciergerie : comprenant le Journal de Cléry, l'extrait des ouvrages les plus authentiques...* [en ligne]. Michaud, 1817.
- PAROY, Jean-Philippe-Guy Le Gentil. *Madame Campan assistante de Napoléon., Comte de. Mémoires*. [en ligne]. Paris : Librairie Plon, 1895.
- REVAL, Gabrielle. *Madame Campan. Assistante de Napoléon* [en ligne]. Paris : Albin Michel, 1931.
- RICHELIEU, Armand Jean du Plessis. *Ordonnance de dernière volonté de Monsieur le cardinal duc de Richelieu, en forme de testament* [en ligne]. 1642.
- ROCHEFOUCAULD, François, duc de. *Mémoires de M.D.L.R.* [en ligne]. Éd. Pierre Van Dyck, 1663.
- TOURZEL, Louise-Élisabeth de Croÿ de, *Mémoires* [en ligne]. Paris : Plon, 1883.
- TURBAT, Pierre, *Procès des Bourbons : contenant des détails historiques sur la journée du 10 août 1792, les événements qui ont précédé, accompagné et suivi le jugement de Louis XVI ; les procès de Marie-Antoinette, de Louis-Philippe d'Orléans, d'Elisabeth, et de plusieurs particularités sur la maladie et la mort de Louis-Charles, fils de Louis XVI* [en ligne]. Paris, 1798.
- VALOIS, Marguerite de. *Mémoires* [en ligne]. Ed. Crapelet. 1842.
- VIGEE-LEBRUN, Marie Louise Elizabeth. *Souvenirs* [en ligne]. Paris, 1870.

Etudes

- «Madame Campan». In : *Harper's New Monthly Magazine*. [en ligne] January 1851.
- AÏSSAOUI, Driss. « Les Mémoires : un genre errant ». In : *Dalhousie French Studies* [en ligne]. Vol. 61, Winter 2002, pp. 12-26, Publié par Dalhousie University.
- APPOLIS, Emile. « Mystiques portugais du XVIII^e siècle : jacobéens et sigillistes ». *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations* [en ligne]. 1964/vol.19, n°1, pp.38-54
- BARBIER, Antoine-Alexandre. « Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes ». [en ligne]. 1822/vol. II. Paris : chez Barrois l'Ainé, s.d.
- BARNES, Harry Elmer. *A History of historical writing, Second revised edition*. New York : Dover Publications Inc., 1962.
- BONNEFAY du PLAN CHARMELE, Pierre Charles. baron de. *La vraie Marie-Antoinette, étude historique, politique, et morale* [en ligne]. Plon, 1867.
- BORDONOVE, George. *Louis XVII et l'énigme du Temple*. Paris : France Loisirs, 1996.
- BRUNET, Jacques-Charles. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* [en ligne]. Paris : Firmin Didot Frères, 1860. Tome I, p.1299.
- CHAUDON, Louis Maëul. *Dictionnaire historique, critique et bibliographique* [en ligne]. Caen : G. le Roi, 1810.
- COLL. « Biographie universelle ou dictionnaire historique : AAGE-CORN » [en ligne]. Paris : Furne, 1833. 664.
- COLL. *Biographie ancienne et moderne*. [en ligne]. Paris : Desplaces- Michaud, 1854. Tome VIII.
- COLL. *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde, Colloque de Strasbourg et Metz, colloque du 18-20 mai 1978, sous le patronage de la Société d'Etude du XVII^e siècle*. Editions Klincksieck, 1979.
- COUSIN, Maurice. « www3.u-cergy.fr. » s.d. *Musée virtuel des dictionnaires*. 29 juin 2012. <<http://www3.u-cergy.fr/dictionnaires/auteurs/cousin.html>>.
- DALLOZ. *Jurisprudence du XIX^e siècle, ou Recueil alphabétique des arrêts et décisions des cours de France et des Pays-Bas (?) de Belgique*. [en ligne]. Vol. 23. Wahlen, 1832.
- DARCOS, Xavier. *Histoire de la littérature française*. Hachette, 2019.
- DE CERTEAU, Michel. *L'écriture de l'histoire*. Paris : Gallimard, 1975.
- DE SAINT VICTOR, Jacques. « Le testament politique de Louis XVI retrouvé » *lefigaro.fr* (2009). Le Figaro. 13 juin 2013.
- DEMORIS, René. *Le Roman à la première personne : du classicisme aux lumières*. Paris : A. Colin, 1975.
- Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert, 1998.
- DIDIER, Béatrice. *Histoire de la littérature française du XVIII^e siècle*. Nathan Université, 1992.
- DOUZOT-DUBOIS-MITTERAND. *Dictionnaire étymologique*. Paris : Larousse, 1990.
- FAUCHIER-DELAUVIGNE, Marcelle. *Aimée de Coigny, amoureuse et conspiratrice*. 1956.
- FELLER. *Biographie universelle des hommes qui se sont fait un nom...BO-CI*. [en ligne]. Pelagaud, 1860.
- FELLER, François-Xavier. *Dictionnaire historique*. [en ligne]. Vol. 13.,1836.
- GOUPIL, Pierre Etienne Auguste. *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche*. Stampe, 1789.
- GUSDORF, Georges. *Les écritures du moi, Ligne de vie I*. Paris : Ed. Odile Jacob, 1991.
- HANHER Péter. « A francia forradalom gyilkosai », *Rubicon*, 2008/7-8, pp. 36-41.
- HUBIER, Sébastien. *Littératures intimes. Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction, coll. "U"*. A. Colin, 2003.
- KERTANGUY, Inès de. *Secret de cour, Madame Campan au service de Marie-Antoinette et de Napoléon*. Paris : Broché, 1999.
- KUPERTY-TSOUR, Nadine. « Le portrait de Philippe Duplessis-Mornay dans les Mémoires de son épouse : entre hagiographie et apologie » 2006 : 565-585. Albineana, Cahiers d'Aubigné.
- KUPERTY-TSUR, Nadine. « Engagement et écriture protestante au féminin : les Mémoires de Madame de Mornay » *revues Droz* s.d. : 55-76.

- LANGLADE, Emile. *La marchande de modes de Marie-Antoinette : Rose Bertin* [en ligne]. Paris : Albin Michel, 1911.
- Le Grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de langue française.* Vol. IV. Paris : Paul Robert, 2001.
- LE CLERE. *L'Ami de la religion, mélange de philosophique, d'histoire, de morale et de littérature*. [en ligne]. Vol. IV. Paris, 1860.
- LEJEUNE, Philippe. *L'autobiographie en France*. Paris : A. Colin, 2004.
- . *Le Pacte autobiographique*. Paris : Seuil, 1996.
- LENNEP, JULIAN-LESBROUSSART-VAN. « Galerie historique des contemporains » [en ligne]. Le Roux, 1827. 344.
- LESNE-JAFFRO, Emmanuèle. « Les lieux de l'autobiographie dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIII^e siècle, Vol. 49, n°49 » *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 1997 : 204.
- LILTI, Antoine. *Le monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*. Paris : Fayard, 2005.
- MAHUL, Alphonse. *Annuaire nécrologique, ou Supplément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques*. [en ligne]. Éd. Baudouin Frères. Paris :1823.
- Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France*. 13 novembre 2012. <<http://bibliotheque-desguine.hauts-de-seine.net/desguine/Contenus-complementaires/Le-Mariage-de-Figaro-et-les-Hauts-de-Seine>>.
- MARZO MAGNO, Alessandro. *Casanova*. Laterza, 2023.
- NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1986.
- NURSE, H. Peter. « Mémoires de Henri de Campion, suivis de Trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale by Henri de Campion, Marc Fumaroli » *The Modern Language Review* Avril 1969 : 427-429.
- PARKER, Mark Louis. « Literary magazines and British romanticism » University Press, Cambridge 2000.
- PARODI, Dominique. « L'honnête homme et l'idéal moral du XVIII^e et du XVIII^e siècle ». *Revue pédagogique* [en ligne]. 1921/78-1, pp.178-193.
- PETITFRERE, Claude, 1784, *Le Mariage De Figaro, Prélude à la Révolution Française?* « www.dissertationsgratuites.com » 24 Octobre 2012.
- QUERARD, Joseph Marie. *La France littéraire : ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*. Paris : Firmin Didot, 1829.
- QUERARD, Joseph Marie. « Le Quérard, Archives, d'Histoire littéraire, de Biographie et de bibliographie française » [en ligne]. Paris : 1856. 424.
- RAME, Colonel Henri. « Madame Campan et ses élèves » *Revue du Souvenir Napoléonien*, n°356 décembre 1987 : 24-33.
- RAMÉ, Colonel Henri. [napoleon.org](http://www.napoleon.org). [consulté le 2 Septembre 2013]. <http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/Madame_Campan_eleves.asp>.
- RANCE, Karine. « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) » *Genèses. Sciences sociales et histoire* 1998, éd. Emigrés, vagabonds, passeports : 5-29.
- RAULET, Gérard. « Aufklärung, Les lumières allemandes » Paris : Flammarion, 1995. 15-43 et 228-236.
- RICŒUR, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Broché, 2000.
- ROVERE, Maxime. *Casanova*. Gallimard, 2011.
- SABATIER, Pierre. *Une éducatrice. Madame Campan, d'après ses lettres inédites à son fils*. 1929.
- SCHAPIRA, JOUHAUD – RIBARD -. *Histoire, Littérature, Témoignage, Écrire les malheurs du temps*. Folio Histoire, Gallimard, 2009.
- SCHMITT, Manon. *Mourir au XVIII^e siècle°: attitude des habitants du Châtelleraudais*. s.d. 19 mars 2014. <<http://ccha.fr/wp-content/uploads/2012/01/Manon-Schmitt-Mourir-au-XVIII%C3%A8me-si%C3%A8cle-attitudes-des-habitants-de-Ch%C3%A2tellerault.pdf>>.

- SETH, Catriona. *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes au XVIIIe siècle*. Paris : Robert Laffont, 2013.
- SIMONET-TENANT, Françoise. *Le journal intime*. Paris : Nathan, 2001.
- «The monthly review or Literary Journal enlarged from September to November, inclusive, with appendix». 1825.
- TAMAS, Jennifer. *Au NON des femmes, libérer nos classiques du regard masculin*. Paris : Seuil, 2023.
- TODOROV, Tzvetan. *L'Esprit des Lumières*. Biblio Essai, Robert Laffont, 2006.
- VÁRADI, Márta. « Les mémoires comme genre ». *Acta Romanica* Tomus XXVII – Studia Iuvenum, JATE Press, Szeged 2010 HU ISSN 0567-8099 Acta Rom., pp. 93-100.
- VÁRADI, Márta. « Le Journal de Cléry^o: Souvenirs et témoignage » *Acta Romanica* Tomus XXVI – VARIA, JATE Press, Szeged 2009 HU ISSN 0567-8099, pp. 131-136.
- VASSORT, Jean. *Le siècle des Lumières*. Rennes : Ouest-France, 2022.
- VERGNES, Sophie. *Des discours de la discorde : les femmes, la Fronde et l'écriture de l'histoire* [en ligne]. 14 juin 2014. <<http://www.etudes-episteme.org/2e/IMG/pdf/SVergnesOK.pdf>>.
- VIGUERIE, Jean de. *Histoire et Dictionnaire des Lumières, 1715-1789*. Paris : Ed. Robert Laffont, 1995.
- VOISINE, Jacques. « Mémoires et autobiographies (1760-1820) ». *Neohelicon* XVIII/2 1991 : 149-183.
- ZANONE, Damien. *Les mémoires comme genre ? La mémoire historique en quête d'une forme stable dans la première moitié du XIXe siècle français*. [en ligne]. 19 avril 2013. <http://ler.letras.up.pt/uploads/ficheiros/5942.pdf>